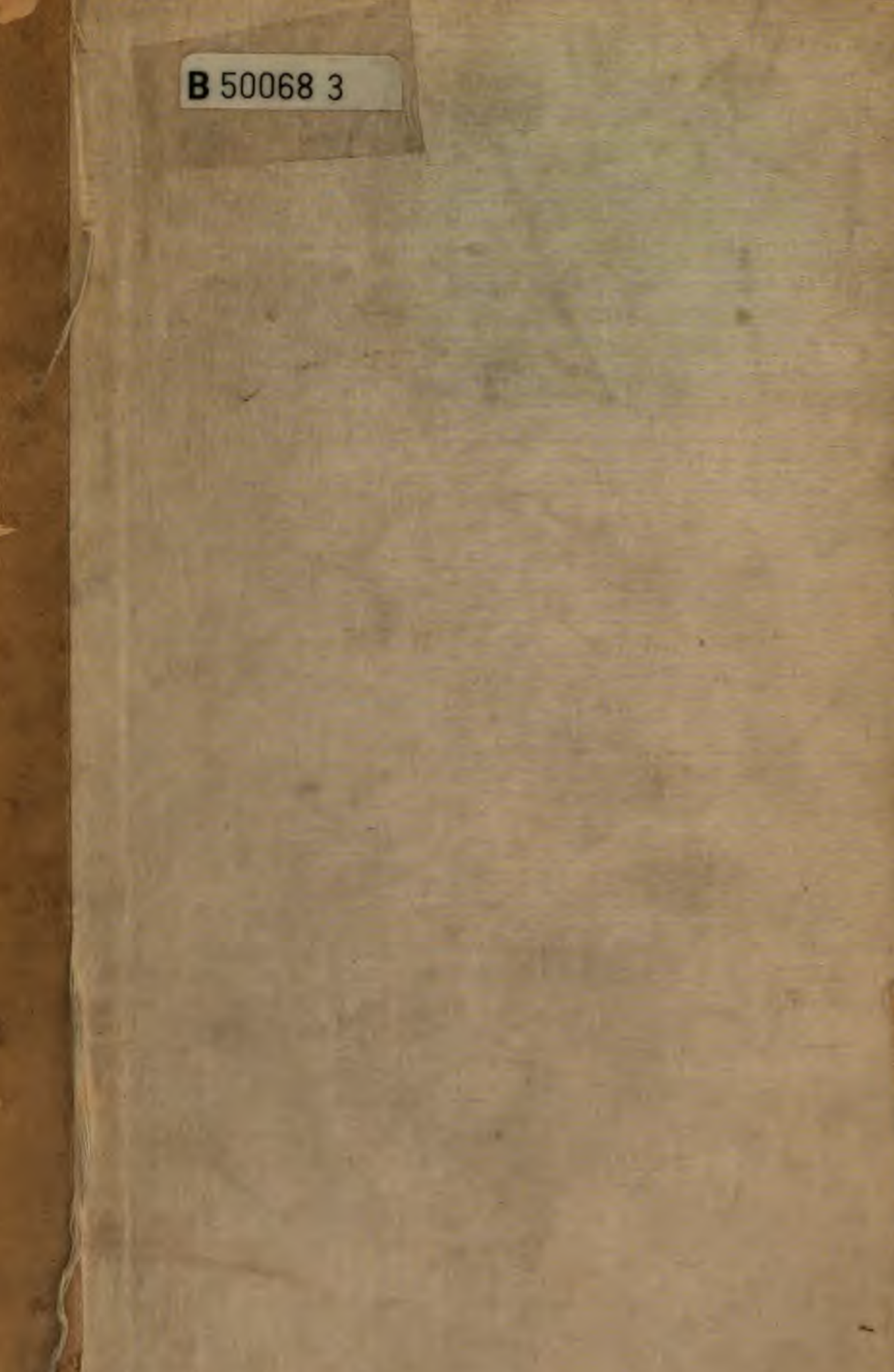
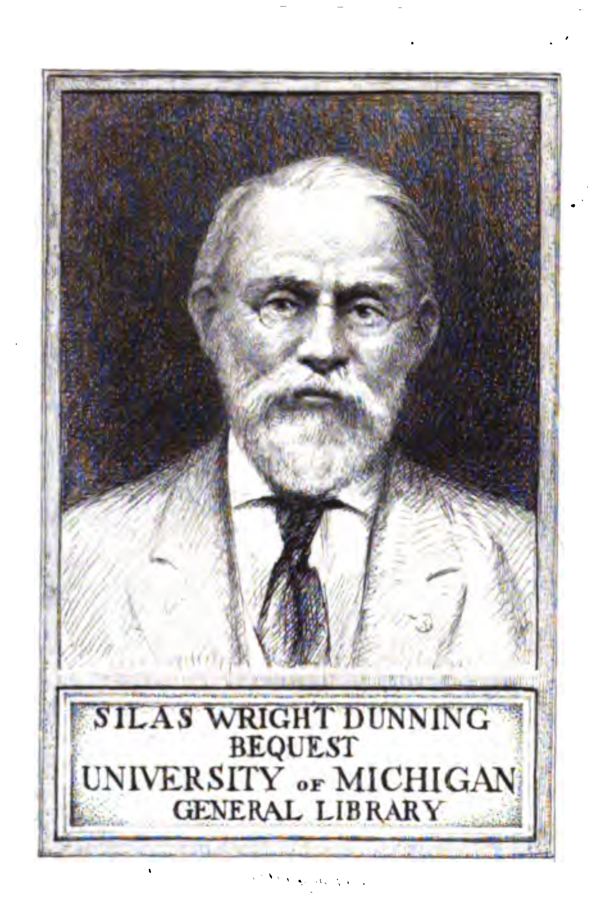

B 50068 3


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ARCHIVES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

XII

# MONOGRAPHIES PAROISSIALES

II

# ILLIERS

PAR

M. LE CHANOINE MARQUIS

**Doyen d'Illiers**



*Armoiries d'Illiers*

CHARTRES

ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

1907

# MONOGRAPHIES PAROISSIALES

## II

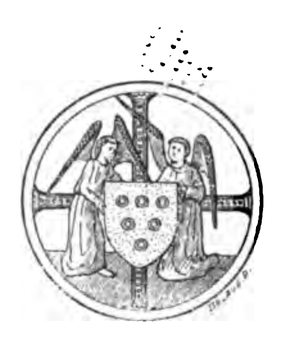
---

# ILLIERS

PAR

**L'ABBÉ J. MARQUIS**

CURÉ DOYEN D'ILLIERS, CHANOINE HONORAIRE

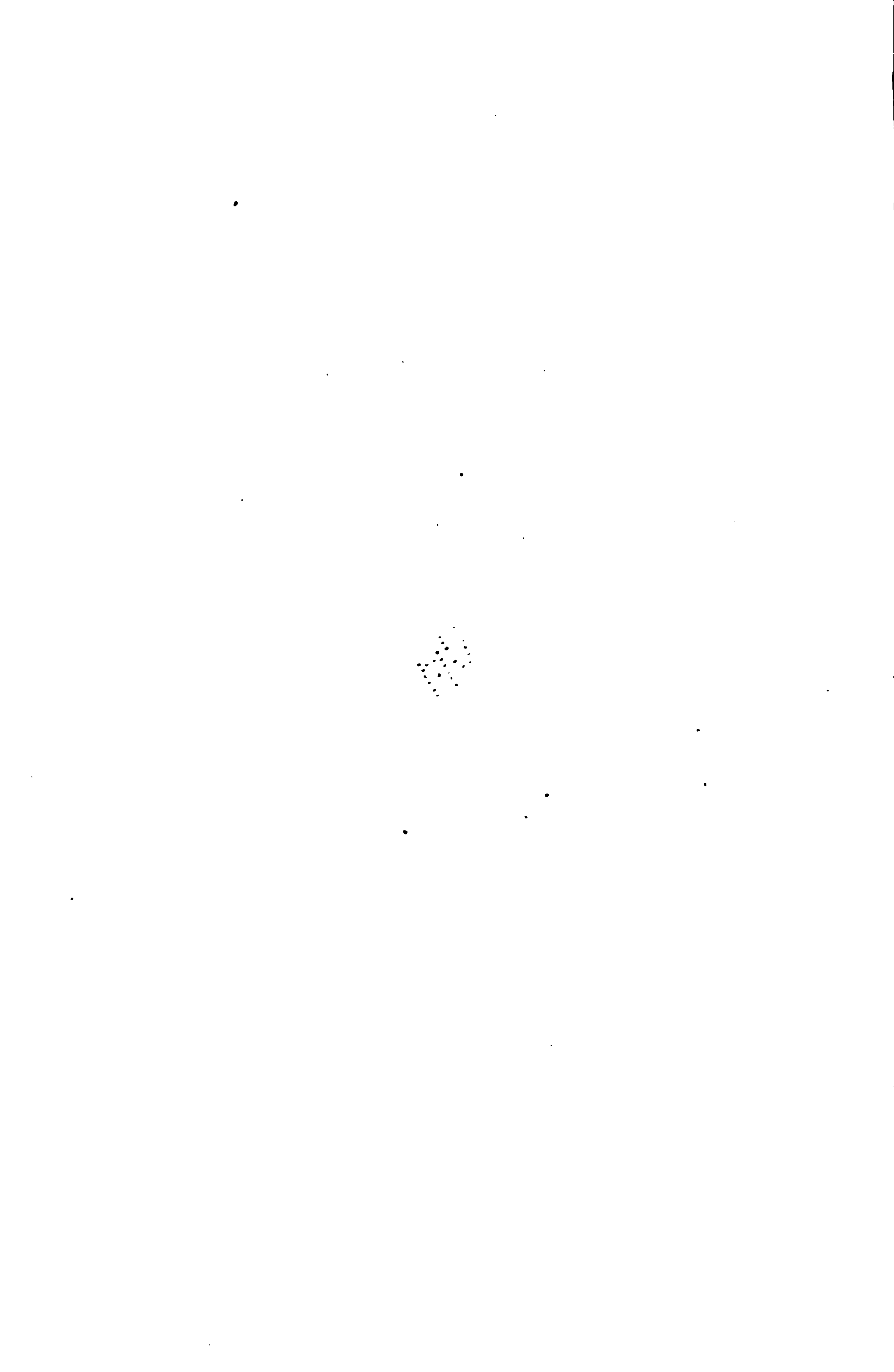


*Armoiries d'Illiers*

CHARTRES

ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

1904





# *PRÉFACE*

—

*L'Histoire dans le passé n'a daigné s'occuper que des royaumes et des cités. Les faits intéressants les petites villes et les simples communes n'ont point trouvé place dans ses récits. Depuis cinquante ans, cette lacune tend à se combler. Pour ne parler que de notre département, plusieurs monographies intéressantes ont été publiées. Les* Archives Historiques du diocèse de Chartres *auront puissamment contribué à ce résultat.*

*Malheureusement, dans cet ordre d'idées, si les historiens de bonne volonté ne sont point rares, les documents particuliers et locaux font presqu'entièrement défaut. En brûlant, à la Révolution, ce que l'on croyait exclusivement les titres des dîmes, on a anéanti, du même coup, les seuls souvenirs, les seules archives de la paroisse.*

*Aussi, nous a-t-il fallu glaner partout les quelques lignes d'Histoire qui nous ont servi à reconstituer le passé d'Illiers. Nous sollicitons toute l'indulgence des lecteurs. Ce n'est point une œuvre littéraire que nous avons la prétention d'entreprendre. Septuagénaire, nous aurions bien mal choisi notre heure. Toutefois, bien qu'elle soit tardive, elle n'a pas tous les désavantages. Nos retards ont donné le temps à l'Archéologie de faire des recherches, de mettre au jour des publications qui n'existaient point, il y a cinquante ans, et dont l'écrivain de la onzième heure,*

*peut bénéficier. J'ai nommé les Cartulaires de Notre-Dame de Chartres, de Marmoutier pour le Dunois, de Tiron, de Saint-Denis de Nogent, etc. Des dates précises, des données authentiques nous ont ainsi été fournies. — Les minutes des anciens notaires de Châteaudun, incorporées aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, nous ont été d'un grand secours, pour la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.*

*En quelques fragments oubliés, en bon nombre d'actes notariés, Illiers nous a révélé plusieurs faits, dignes d'intérêt. La physionomie de ses relations extérieures, de son commerce, beaucoup plus important qu'aujourd'hui, s'est dessinée à nos regards.*

*Nous devons un souvenir reconnaissant à M. Roger Durand, pour plusieurs communications utiles qu'il a bien voulu nous faire ; mais surtout, pour nous avoir mis en correspondance avec un érudit, aussi modeste que distingué, l'honorable M. Eugène Vallée, de Paris. Cet archéologue studieux préparait, pour la* Revue du Maine, *une Généalogie des sires d'Illiers. Nous avons pu nous communiquer nos renseignements. Mais l'auteur de ces lignes avait le plus à gagner à cet échange. Il en exprime ici toute sa gratitude à l'honorable M. Vallée.*

*L'étude de l'histoire d'Illiers nous a démontré que cette ville a toujours été, avant nos révolutions, profondément religieuse. Unis dans les sentiments de leur foi, les habitants, paisibles et honnêtes, y étaient unis entre eux. Nous nous sommes convaincu que la Révolution y avait été plutôt imposée que désirée. La population appelait, comme ailleurs, la réforme des lois et des abus, mais ne songeait pas à un changement de gouvernement.*

*La noble famille d'Illiers a fourni à cette ville toutes ses illustrations. Les lettres y ont été représentées par M. Bellier du Chesnay, et, dans le dernier siècle, par la pieuse et distinguée comtesse de Chabannes.*

J. Marquis.

*Illiers, 23 décembre 1903.*



VILLE D'ILLIERS



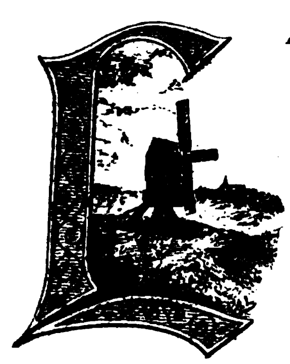
# ILLIERS

## D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

---

### CHAPITRE I.

#### TOPOGRAPHIE.



A petite ville d'Illiers (1) est assise au bord du Loir, à l'extrême limite de la Beauce et du Perche. De grandes et fertiles plaines, très riches en céréales, viennent expirer à ses portes. Au delà, le site change et s'agrémente d'arbres fruitiers : à l'horizon, se dessinent des collines bleuâtres, couronnées de bois. C'est la région percheronne qui commence. Le Loir est donc la ligne séparative des deux contrées. Comme la partie principale de la ville et le château sont situés sur la rive gauche, Illiers appartient à la Beauce. C'est ce qui le distingue d'Illiers l'Evêque (Eure). Seul, en Eure-et-Loir, le canton d'Illiers voit couler les deux rivières qui ont donné son nom à ce département.

L'Eure, au nord-est, en forme la frontière, et le Loir, avant de lui apporter le tribut de ses eaux, prend sa source à peu de distance, devant l'église de Saint-Eman.

(1) Une population d'un chiffre important, une enceinte de fossés militaires avec des portes fortifiées, enfin un château-fort, légitiment ce nom de *ville* qui lui est attribué dans les titres anciens.

Cette place, environnée d'arbres et de verdure, fut, au sixième siècle, le théâtre de son martyre. La belle fontaine, d'où s'épanche le ruisseau du Loir, a été consacrée et illustrée par son nom. Cette rivière, simple filet d'eau à son origine, reçoit, en contournant la ville d'Illiers, l'appoint de trois sources, qui en alimentent le cours, et, un peu plus loin, elle se grossit encore de l'affluent de la Tironne. La première colonie qui vint se fixer en cette vallée y fut, vraisemblablement, attirée et séduite par l'avantage de ces trois précieuses fontaines. Les deux principales portent le nom des deux patrons de la ville : saint Jacques et saint Hilaire. La troisième, située au pied des murs du vieux château, était d'un grand secours, en cas de siège.

Au point de vue du régime des eaux, le territoire d'Illiers appartient à deux bassins différents. Au sud, il est tributaire du bassin de la Loire ; au nord-ouest, de deux gouttes de pluie tombant sur un toit de la Goétière, près de Villebon, l'une s'en va au bassin de la Seine, par l'Eure ; l'autre vient se mêler à l'onde du Loir.

Cette dernière rivière prenait, autrefois, sa source bien au-delà de Saint-Eman. Son cours a perdu environ quinze kilomètres. Une petite source, située près du Bois-des-Abbayes, sur le territoire du Thieulin (1), lui donnait alors naissance. Au XII[e] siècle, un prieuré, dépendant de l'abbaye de Tiron, fut fondé en ce lieu, et porta le nom Prieuré du Loir, ou du Theuil (de Tiliâ). Le ruisseau, qu'épanchait cette source, alimentait, à son point de départ, l'étang des moines, puis, chemin faisant, se grossissait du trop plein des étangs de Villebon, de Cernay, du Breuil et du Haulme. De ce dernier point, il venait, en ligne directe, vers Saint-Eman. Une petite voie romaine, partant de Chartres, passant au Perray (Orrouer), pour prendre sa direction vers Magny, devait traverser le Loir, par un gué, entre le Breuil et Bréhainville. Un honorable cultivateur nous a affirmé avoir retrouvé et détruit, sous le soc de sa charrue, les dernières assises de cette petite voie, sur le versant du coteau, qui regarde l'étang de Nonvilliers. La voie côtoyait cet étang, et, sur la pente voisine, on a remarqué les fossés d'un camp, et retrouvé une épée sous un tertre (2). Ce chemin

(1) Titres de la ferme de l'ancien prieuré.

(2) De nos jours, des ouvriers viennent de découvrir, près de ce camp, des poteries et autres objets antiques.



TOMBELLE DE MONJOUVIN

Ce tumulus de grande dimension a été décapité. La culture très probablement a fait servir, à l'engrais des champs, la terre du sommet. Quelques-uns ont fait dériver le nom de Montjouvin, de *Mons Jovis*. Nous ne sommes pas aussi affirmatif, depuis que nous avons trouvé, dans des chartes de la contrée, un sire de Mongeven. — 1177, Guillaume de Montgivem (*Cart. Dun.*). — 1478 « Le gué de Mongevain » (*Notaires* d'Illiers).

La tombelle est située sur la rive droite de la Tironne.

pouvait se prolonger par le Mesnil (1) et Authou, où Monsieur Lefèvre a signalé la découverte d'une mosaïque et de monnaies romaines.

Le prieuré du Loir, fondé par Eude de l'Orme, vers 1120 (2), fut, à son origine, habité par plusieurs moines, ce qui lui fit donner, dans la contrée, le nom d'abbaye. Diverses libéralités vinrent accroître ses propriétés territoriales. Près de la source, il possédait un étang et un moulin. Les titres de la ferme de l'ancien prieuré, depuis longtemps disparu, nous ont prouvé qu'il existait une chapelle, dont les arrasements sont encore visibles, au milieu d'un petit bois, appelé « le Bois de la Chapelle ». La demeure des moines, d'après l'acte, était située sur le territoire du Thieulin.

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, les bandes Navarraises et autres, qui ravageaient la contrée, s'établirent dans le château de Rabestan. Le prieuré n'a pu que souffrir de ce dangereux voisinage. Après le commencement du treizième siècle, il n'en est plus fait mention, dans les archives de Tiron. Nous pensons qu'il ne fut plus habité, après la guerre de Cent ans. On affermait les terres, on l'administrait de loin.

Ces détails étaient nécessaires pour montrer le peu de fondement de la légende, qui a cours, dans le pays. Voici à quelle occasion. A la suite d'une abondante pluie d'orage, le ruisseau du Loir aurait fait déborder l'étang des religieux. Emporté par le torrent, le poisson aurait été entraîné dans l'étang de Sully, propriétaire du château de Villebon, qui garde encore de nombreux souvenirs du ministre de Henri IV. Ce grand seigneur appartenait, comme chacun le sait, à la Religion réformée. Les moines du prieuré, désolés de la perte qu'ils viennent de faire, se présentent devant Monseigneur le duc de Sully, en son château, et lui expriment leurs doléances. Le grand ministre leur fait bon accueil, et déclare que rien n'est plus juste que leur réclamation. Il est tout disposé à leur rendre ce qui leur appartient. Ils n'ont qu'à se rendre au bord de son étang. Tous les poissons qui porteront un capuchon, sont leur propriété. Libre à eux de les emporter. Les moines,

(1) On a remarqué que les Magny et les Mesnils se trouvaient communément sur le bord des voies romaines Deux sortes de haltes s'y rencontraient : *statio*, le relais ; *mansio*, le gîte. De *Mansio* s'est formé : Mansionile, Mesnile, d'où Mesnil. — Magny aura pu résulter de Masnile.

(2) *Cartulaire de Tiron*. — L. Merlet, ch. XXXVII[e] et XXXVIII[e].

continue la légende, trouvèrent la plaisanterie amère et résolurent de prévenir, pour l'avenir, un pareil malheur.

A l'aide de toisons de brebis et de plaques de fer, ils obstruèrent la source. Et, à partir de ce jour, le Loir disparut. — A cette fiction, nous opposerons une réponse. D'abord, le prieuré était, selon nous, inhabité à cette date. Donc, point de moines pour aller porter plainte. Sully se rendit acquéreur de Villebon, en 1606. Il le fit presqu'entièrement rebâtir. Puis, par courtoisie, pendant un certain nombre d'années, il en céda la jouissance au prince de Condé. Ce n'est qu'en 1638, qu'il vint l'habiter. Or, nous nous sommes assurés, par les actes ecclésiastiques, que l'année 1639 fut stérile dans la contrée. On peut en conclure la sécheresse.

Cette grande sécheresse a dû tarir la petite source du Loir. Trop faible pour s'épancher au dehors, elle a dû prendre un cours souterrain. Ce qui viendrait à l'appui de cette supposition, c'est le fait suivant. Il y a quelque cinquante ans, un ingénieur distingué, invité à faire une recherche, à ce sujet, en appliquant l'oreille sur le pavé de l'église des Châtelliers, affirma avoir perçu clairement le bruissement d'un cours d'eau.

Un autre témoignage viendrait corroborer cette première opinion. On sait qu'il existe, dans la même contrée, d'antiques carrières de marne, près de Marchéville. Or, un ouvrier, employé à l'extraction, nous a raconté qu'à l'étage le plus profond de ces galeries, on se sent arrivé à l'eau, dont on n'est plus séparé que par une croûte mince. En faisant une trouée, cet homme vit la nappe liquide. Un fragment de bois, déposé sur cette eau, fut entraîné, comme par un courant. Il existe, ainsi, des rivières souterraines. Depuis la disparition de la source, le lit antique de la petite rivière du Loir n'est plus qu'un ravin desséché. Les pluies et la fonte des neiges en font seules un torrent, dans certaines saisons.

Les nombreux étangs qu'il visitait, en son cours, à l'exception de ceux de la Gastine et de Villebon, ont été supprimés, à la Révolution de 1793, et convertis en champs cultivés. Mais si le Loir ne décrit plus ses méandres, dans ces parages, son existence au temps passé y est attestée, à chaque instant, dans les actes des notaires. « Thomas Le Large habite au lieu de *La Pierre sur le Loir*, en 1512, dans la paroisse de Marchéville » (*Notaires d'Illiers*). — « Au terroir de La Troche, paroisse des Corvées, juxte le chemin tendant de Saint-Laurent *au Prieuré*



MENHIR DE LA NICOLLETIÈRE, PRÈS MÉRÉGLISE

Ce menhir, situé près d'un torrent et sur le bord de la route de Méréglise, a la forme d'un cône à pointe mousse. Il est arrondi dans toute sa hauteur qui est de 2 mètres 50. Comme la plupart des pierres de grand volume que l'on rencontre à la surface du sol, dans nos contrées, c'est un aggloméré de silex et de calcaire.



*du Loir*, 1512 ». (*Ibidem*). Tandis qu'à cette date, l'écoulement de la source de Saint-Eman n'est considéré que comme un affluent du Loir. Le notaire écrit, en 1507 : « Au ruisseau qui descend de la fontaine de Saint-Eman à Guignard » (1).

## CHAPITRE II.

### Les Origines.

L'occupation romaine n'a point laissé de vestiges, sur le territoire d'Illiers : la raison en est que son sol était, alors, en grande partie, couvert de bois.

Dans le canton, le camp de *Lucius Plancus*, qui paraît avoir donné son nom au bourg de *Luplanté*, rappelait seul le passage des vainqueurs de la Gaule. L'esprit d'indépendance des Carnutes (2) avait obligé César de faire hiverner une Légion, entre Chartres et Tours.

Ce camp dont la culture a fait, de nos jours, disparaître les derniers reliefs, à peu de distance de Luplanté, semble avoir été destiné à surveiller le pays et la grande voie de Tours. Çà et là, dans la plaine, la charrue a mis au jour quelques monnaies romaines. C'est tout ce que cette époque nous a légué. Nuls restes de temples, de théâtres, de bains, de statuettes, etc. comme on en a retrouvé dans les autres parties de la France.

Mais si la domination romaine n'a point laissé sur le territoire d'Illiers son empreinte, l'époque Gauloise y est fortement accusée. Son nom paraît dérivé de la vieille langue des Celtes, *Illia*, *ville* (3)

(1) Guignard, dans le Val, à 1 kil. d'Illiers, avait un moulin à eau, que faisait mouvoir ce ruisseau.

(2) « Il existait, chez les Carnutes (pays chartrain), un homme de haute « naissance, Tasgetius, dont les ancêtres avaient régné sur cette nation. En « considération de sa valeur, César l'avait replacé, depuis trois ans, dans « le rang de ses aïeux, lorsque ses ennemis le massacrèrent publiquement... « Pour prévenir la révolte, César fit partir, au plus vite, *Lucius Plancus* à « la tête de sa légion, avec ordre de prendre ses quartiers chez *les Carnutes*, « et de lui envoyer les complices du meurtre de Tasgetius ». (*Histoire de Jules César par Napoléon*, tom. II, 228).

(3) Lorsqu'un nom est commun à plusieurs localités, il indique un substantif, caché sous ce nom. Nous avons Illiers-en-Beauce, Illiers-l'Evêque, Illien (Arriège), Illies (Nord), Illy (Ardennes). Une ville ne se forme pas en un jour. Nous donnons au mot primitif le sens de bourg, une ville naissante.

Le menhir de la Nicolletière, près d'un torrent ; celui de Montjouvin, près de la Tironne, la tombelle grandiose située sur l'autre rive ; diverses pierres de grande dimension, rappelées dans des actes anciens ; tout nous prouve que nous foulons une terre celtique.

César, dans ses Commentaires, fait *du Pays Chartrain* le centre même du culte druidique. C'est ainsi qu'on doit entendre l'expression *intra fines Carnutum*. L'officier distingué qui a collaboré à la Vie de César, par Napoléon, affirme, avec conviction, que ces mots *intra fines*, relevés par lui en plusieurs endroits, signifient, non pas *sur les frontières*, mais *dans le pays même*. Cette donnée du conquérant de la Gaule concorde parfaitement avec notre histoire religieuse. Car elle place, à Chartres, au bord de l'Eure, le principal sanctuaire des Druides, celui où l'on attend, où l'on vénère, à l'avance, la Vierge qui doit donner un Sauveur au monde. Dans le pays chartrain même, il n'est pas de région qui ait gardé, en plus grand nombre que la vallée du Loir, les monuments mégalithiques. Ils jalonnent, pour ainsi dire, ses rivages. Après ceux du territoire d'Illiers, c'est le *dolmen* de Quincampoix, c'était, il y a 40 ans, le Cromlech remarquable, situé entre Saint-Avit et Saumeray (1), les pierres d'Alluyes, de Frécot, etc.

L'an 8 de notre ère, Auguste publia, comme loi constitutionnelle de l'Empire, un décret abolissant les superstitions druidiques, et réorganisant le culte des Lares (dieux domestiques, dieux du pays) et des Mânes. Mais il n'était plus permis d'adorer les *dieux locaux*, sans leur adjoindre le dieu protecteur de l'empereur. Au-dessus de toutes les divinités régionales, planait le Génie impérial. Sa statue devait, partout, présider aux cérémonies du culte : et les peuples étaient tenus, deux fois par an, d'envoyer des délégués lui rendre leurs hommages, à l'autel de Lyon. C'est, pour lui avoir refusé l'encens idolâtrique, que tant de milliers de nos martyrs ont été conduits au supplice.

La proscription des Druides n'abolit point les pratiques de la religion gauloise (2). Les Romains crurent l'identifier à la leur.

(1) Les pierres colossales qui formaient ce monument, unique en nos contrées, ont été transportées à Mérougrain, et employées à construire le cottage de ce nom. L'une d'elles, fort haute, permet de reconnaître, à sa base, la cuvette d'un polissoir.

(2) « Ils diffèrent absolument des autres nations : celles-ci combattent pour leurs religions ; les Gaulois, au contraire, combattent contre les religions de tous ». (CICÉRON).



DOLMEN DE QUINCAMPOIX (A SAINT-AVIT)

Le Dolmen était un tombeau soit pour un, soit pour plusieurs corps.

Il se composait d'une grande pierre plate posée sur d'autres pierres debout.

On recouvrait le tout d'un monceau de terre, mais, en beaucoup de lieux, cette terre a été enlevée, au profit de la culture. Nous avons vu débarrasser, de son enveloppe de terre et de graviers, un grand dolmen à plusieurs corps et à *corridor*, sur les hauts rivages de l'Océan. Celui de Quincampoix est écroulé.

Il est placé sur un terrain vague et inculte, à 100 mètres du Loir.

Ses pierres renversées occupent un espace de 5 mètres en longueur.


UNIV.
OF
MICH.

Mais le culte national, tout en empruntant des noms de forme latine et des représentations jusque-là inconnues, garda, longtemps, son caractère propre (1).

César, en parcourant la Gaule, avait pris pour des simulacres d'Hermès (Mercure) ce qui n'était que des menhirs, consacrés, selon certains savants, à Teutatès (le dieu du chemin).

De Bélus, les Romains avaient fait Apollon. Mais les différentes inscriptions, en son honneur, retrouvées sur les stèles du pays de Comminges, près des Pyrénées, restituent à ces dieux leur nom indigène et leur personnalité. Ce qui permit aux superstitions antiques de se perpétuer longtemps, encore, c'est qu'elles étaient exclusivement traditionnelles. Chez les Gaulois, point d'autre enseignement que celui qui se donnait de vive voix. L'écriture était inconnue à cette nation, comme à tous les peuples primitifs. Nous avons vu gravés sur une large dalle, retrouvée au rivage de la mer, dans le Morbihan, des caractères dans lesquels on voulait reconnaître une écriture rudimentaire. Ce ne sont que des reproductions grossières d'objets, à l'usage des hommes de mer, à l'âge de pierre.

Les monnaies précieuses sont imitées ou empruntées des Grecs. Le type dégénéra sensiblement, quand ils voulurent en fabriquer eux-mêmes.

Au témoignage de César lui-même, dans les actes publics, les Gaulois sont obligés d'emprunter la langue Grecque, parlée à Marseille. Personne, jusqu'ici, n'a pu produire une ligne de langue celtique. Quand on commença à écrire la langue parlée, on recourut aux caractères latins.

On a soupçonné du mystère, dans l'enseignement purement oral des Druides. Par ce qui précède, on voit qu'ils n'avaient pas d'autre moyen d'exprimer leurs idées, de transmettre leur science.

A l'appui de notre thèse, nous citerons une phrase suggestive de saint Irénée, évêque de Lyon, dont le grec était la langue maternelle. « Ne nous demandez pas d'éloquence, écrit-il, à nous qui, vivant au milieu des *Celtes*, sommes souvent obligés de parler une *langue barbare.* » Cette langue, saint Jérôme l'entendit parler à Trèves, et la reconnut, plus tard, mêlée de mots grecs,

(1) Les Gaulois adorent Jupiter, mais le Jupiter des Gaulois est un grand chêne. (Maxime de Tyr.)

en Galatie. A notre humble avis, nos premiers Apôtres ont dû les *premiers* aussi fixer, par l'écriture, la langue parlée. La nécessité de bien *préciser* et de transmettre la doctrine catholique les a obligés d'écrire. Chez vingt peuples, au nord de l'Amérique, au centre de l'Afrique, comme en Océanie, nos missionnaires n'ont pu accomplir leur tâche glorieuse, sans composer une grammaire et un dictionnaire, à l'usage des indigènes. En breton, le mot écrire se dit *scriva* ; en langue germanique : *schreiben*, tous deux évidemment, formés de *scribo*, latin. Donc ni l'une ni l'autre de ces nations ne connaissait l'art d'écrire, ne possédait même de caractères.

Illiers a pu être visité par les premiers missionnaires qui évangélisèrent la ville de Chartres. Nous inclinerions à croire que saint Cheron et saint Santin y firent une apparition.

Mais les superstitions antiques n'auront pas tardé à reprendre leur empire.

De la vie de saint Martin, d'un sermon de saint Eloy et de plusieurs décrets de Conciles nationaux, il résulte qu'aux V^e^ et VI^e^ siècles, si les cités étaient depuis longtemps chrétiennes, le paganisme subsistait encore au fond des campagnes, principalement dans les montagnes et à l'ombre des forêts. Les homélies familières du temps interdisent sévèrement au peuple les assemblées autour des *grandes pierres*, le culte des *arbres* et des *fontaines*. Beaucoup de stèles de la région pyrénéenne portent des formules de consécration aux arbres (1), notamment au chêne, au hêtre, essences propres à la Gaule.

C'est dans ces erreurs (moins grossières toutefois que celles de beaucoup d'autres peuples) que devait être plongée la population, peu nombreuse encore, du pays d'Illiers, lorsque la Providence lui envoya un Apôtre.

(1) *Fago deo*, au dieu Hètre, stèle signalée par Julien Sacaze, dans la contrée de Saint-Bertrand de Comminges (*Les Anciens Dieux*, p. 5.)

— *Sex Arbori deo*, au dieu Six-Arbres ; cippe recueillie près du village d'Arbas, même contrée (*ibid.*).

— *Montibus, Fontibus* : aux Montagnes, aux Fontaines : ex voto. Quant au nom d'*Arbelion* qui figure sur plusieurs monuments champêtres de cette région, il est permis de l'identifier avec Bélus ou Bélénus.



MENHIR DE MONJOUVIN

Sur le bord de la route d'Illiers à Brou, avant d'arriver à la rivière de la Tironne que l'on traversait à gué ou sur un petit pont de bois, au XV[e] siècle, on aperçoit à travers la grille du parc, ce menhir de nuance blanchâtre. Il est large de 1 mètre 75 et d'une hauteur de 3 mètres 50.

Il fut renversé, il y a un siècle et une moitié de son aiguille fut brisée.

Il est de forme plate, d'un ton plus clair que celui de la Nicolletière.


UNIV.
OF
MICH.

# CHAPITRE III

## Sixième siècle. — Arrivée de saint Eman dans le pays d'Illiers.

Il est utile d'esquisser la physionomie du pays à l'époque où saint Eman vient s'y fixer.

La forêt du Perche s'étend jusqu'au Loir. Un hameau, situé entre Illiers et Grandhoux, porte le nom de *Dauffrais*. Dans un titre très ancien, nous trouvons son nom primitif: « *Dans forest* ». Ainsi, c'était une conquête que la culture avait faite sur la forêt. Elle franchissait la rivière ; les derniers bouquets de bois se prolongeaient de trois kilomètres, vers la plaine Chartraine. Le souvenir de sa présence survit encore dans les noms des nombreux villages de cette région : Beaurouvre, Boisthiboust, Boisset, Bugleloup (Buglou), Bois-des-Noues, Bois-de-Magny, etc. A l'aide des anciens titres, nous pourrions en citer une dizaine d'autres. Çà et là se voyaient des parties cultivées, qui nourrissaient les habitants du bourg d'Illiers, et les groupes de population, semés dans la campagne. Si ce peuple avait déjà été évangélisé, par saint Santin et saint Chéron, il n'avait gardé qu'un souvenir de cette première visite, et il est plus que probable qu'il était encore adonné aux superstitions druidiques.

La Providence inspira à saint Eman la généreuse pensée de se consacrer à l'apostolat de cette contrée, de porter le flambeau de l'Évangile à ce peuple digne d'intérêt. Originaire de Cappadoce, il était venu à Rome avec le désir de s'y instruire. Sa piété le conduisit ensuite à Milan, puis à Autun, pour y vénérer les glorieuses reliques des martyrs. Dans cette dernière ville, une voix d'En-Haut lui donne l'ordre de se rendre à Chartres pour s'y consacrer à la prédication de la parole divine. Cette ville était chrétienne, il est vrai, et avait pour évêque Ethère, prédécesseur de saint Lubin, à qui l'on attribue l'organisation des paroisses du diocèse.

Mais les campagnes, surtout les villages lointains et perdus au milieu des bois, n'avaient point totalement abjuré l'idolâtrie.

La vie de nos saints contemporains, un concile de Tours et un autre d'Orléans attestent cette situation. — Un souvenir est resté de la présence de saint Eman, en la ville de Chartres. C'est la chapelle qui porte son nom, près des anciens remparts de la ville. — Après un pèlerinage à Autun où les premiers ordres lui furent conférés, il revint à Orléans. Là, le désir de conserver ce pieux personnage, dans les rangs de la milice sainte, fit qu'on força sa modestie d'accepter le sacerdoce.

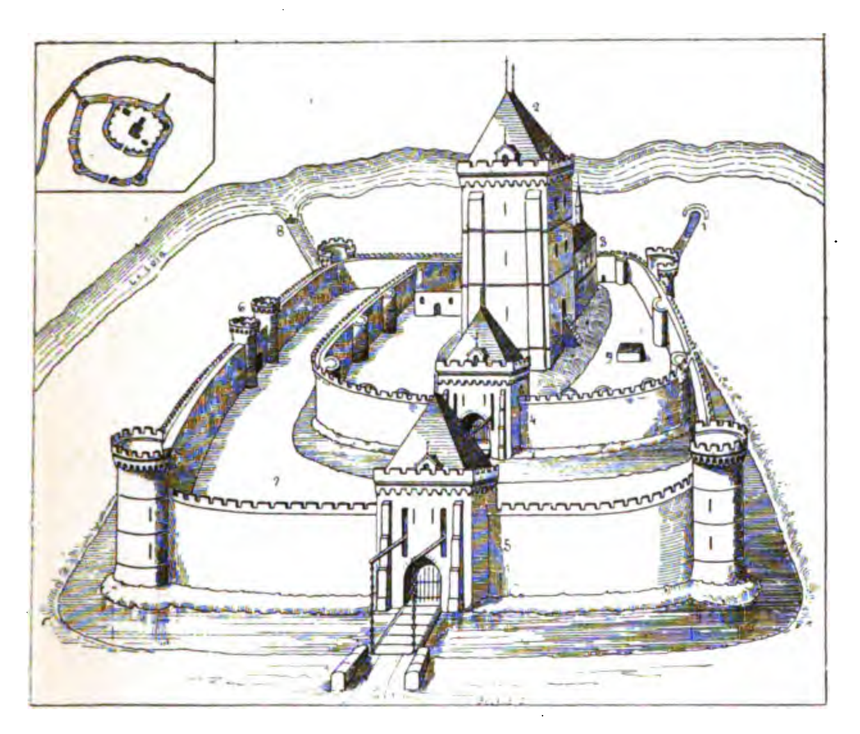
Rentré à Chartres, il se sentit poussé par l'Esprit de Dieu, vers le pays d'Illiers. Les besoins de ce peuple, qui ne lui étaient sans doute pas inconnus, sollicitaient son zèle.

Les nombreux monuments celtiques de cette région ne permettent pas de croire, que les habitants eussent entièrement rompu avec les pratiques de la religion druidique. Longtemps, d'ailleurs, la population rurale allia le christianisme avec des restes de superstition payenne.

Ici, nous allons émettre une opinion qui, pour être nouvelle, n'en est pas moins probable, sur le lieu de la demeure de saint Eman. D'après nous, en venant de la ville de Chartres, il s'arrêta à la lisière des bois, près du lieu qui s'appelle encore aujourd'hui « *la Forêt* ». Là expirait, en effet, la forêt du Perche. La première culture que l'on rencontrait s'appelait Houdoire (1). C'était la transition du règne forestier à la vie agricole. Cette métairie a été, jusqu'à la Révolution, un domaine et une Mairie du chapître de Notre-Dame de Chartres. Elle est située à peu de distance de la station moderne de Magny-Blandainville. Entre ce dernier point et Houdoire, s'élevait, jadis, *une chapelle de Saint-Eman*. Comme tant d'autres, elle a disparu à la fin du XVIII[e] siècle. (Les territoires d'Illiers, de Blandainville et de Magny ont là leurs limites.) Elle fut, dès le XII[e] siècle, annexée au prieuré de cette dernière paroisse, dépendant de l'abbaye de Bonneval.

Les *Dictionnaires ecclésiastiques de 1682 et de 1738 la* mentionnent, les archidiacres ou les doyens la visitent, jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Elle a été détruite, mais des vieillards se

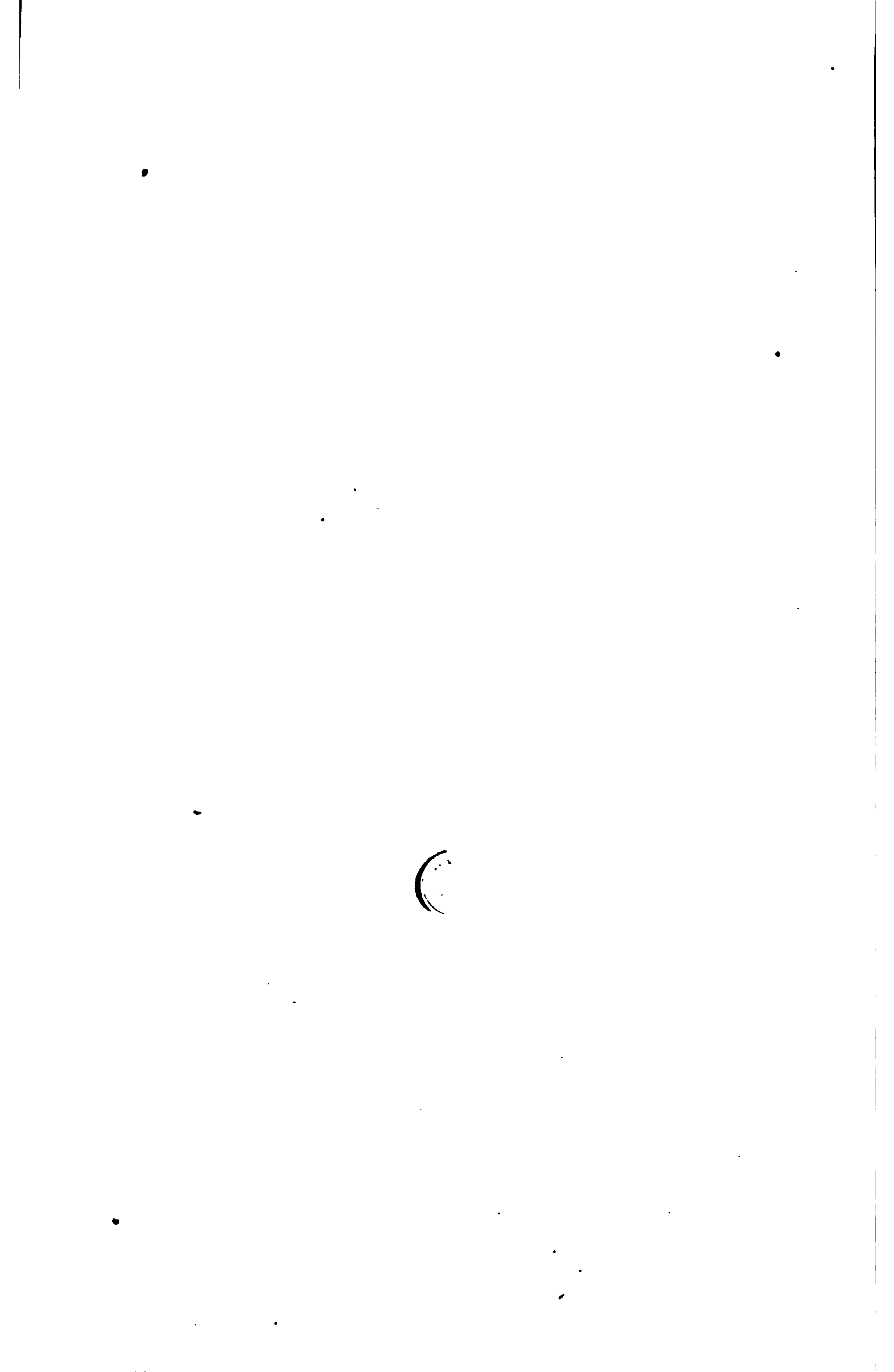
(1) *Hou*, bois ; *doar*, terre. On relève, dans ce rayon, plusieurs noms celtiques : c'est, avec Houdoire, Arganson, Andelaine : *Ant*, rigole ; *Lenn*, étang. Il y eut, en effet, un étang, et il existe un ravin, entre Monceaux et Magny.




**RESTITUTION DU CHATEAU D'ILLIERS**

*Légende.*

**1.** La fontaine.
**2.** Le donjon.
**3.** La chapelle.
**4.** Porte de la 2e enceinte.
**5.** Porte de la 1re enceinte.
**6.** Porte d'Orléans.
**7.** Cour de la 1re enceinte.
**8** Canal alimentant les fossés avec les eaux du Loir.
**9.** Cour de la 2e enceinte.



souvenaient, naguère encore, d'un battant de cloche découvert dans son voisinage. Une petite source, consacrée à saint Eloy, épanchait ses eaux, non loin de là. Comme on y venait en pèlerinage, un intérêt mesquin, en raison du terrain piétiné, fit obstruer la petite fontaine. N'était-ce point là que le saint et ses disciples se désaltéraient ?

Très près de la chapelle était, d'après un titre notarié d'Illiers, à la date de 1478, un bois, désigné sous le nom de « la Haye Saint-Héman ». Voilà donc, selon nous, deux souvenirs de la présence du saint, en ce lieu: 1° la chapelle, 2° la Haye-Saint-Héman.

Cette conclusion est en parfait accord avec la légende du Bréviaire du Diocèse.

Il y est dit que saint Eman se fixa dans le *pagus Chartrains*, *in pago Carnotensi*. Or, au-delà du Loir, sur l'emplacement de l'église paroissiale de Saint-Eman, on n'est plus dans le pays Chartrain, mais dans le Perche (1). La pensée qui a porté le saint à fixer sa cellule à la lisière de la forêt est bien en harmonie avec sa mission, ce n'est point un solitaire, désireux de se dérober à tous les regards, c'est un *missionnaire*, qui se doit à l'apostolat des populations environnantes. Il doit donc être accessible à tous. De là, il est en communication avec le bourg d'Illiers et avec les villages de la plaine.

Un passage de sa vie nous le montre voyageant à cheval ; preuve qu'il étendait au loin l'exercice de son zèle.

(1) Tandis que l'emplacement que nous désignons est bien dans le pays Chartrain et le rayon d'Illiers.

# CHAPITRE IV

## ORIGINE ET DESCRIPTION DU CHATEAU D'ILLIERS.

L'histoire, dans toutes nos provinces, offre malheureusement une lacune, jusqu'au commencement du onzième siècle. A cette époque, les lettres de saint Fulbert nous fournissent un important renseignement. Il s'agit de la construction du château d'Illiers. Nul doute que ce pays n'eut, depuis longtemps, ses seigneurs, relevant du comté de Chartres. Cependant ce ne sont pas eux qui élevèrent les murailles et les tours de ce nouveau fort.

Le vicomte de Châteaudun, Geoffroy avait perdu, de bonne heure, son père, et exerçait le pouvoir avec l'indépendance et la présomption d'une jeunesse, à laquelle la discipline a manqué. Dans une charte, publiée par M. l'abbé Métais, nous trouvons son nom à côté de celui de son évêque, l'immortel et pieux Fulbert. Comment se fait-il qu'il devint son ennemi, assez peu d'années après ?

Le roi Robert venait de faire raser le château de Galardon. Geoffroy, que quelque lien de parenté unissait au seigneur du lieu, le rebâtit, en dépit de la défense royale.

Il voyait, sans doute, dans le châtiment infligé à son parent, qui devait se nommer Albert, une injure personnelle.

Il se peut qu'il ait voulu en faire remonter la cause jusqu'au saint évêque de Chartres. Toujours est-il qu'à partir de ce moment, à la tête d'une troupe, recrutée sous de faux prétextes, il commence à dévaster les exploitations rurales, dépendant de l'évêque et de son chapitre. Fulbert exhale ses doléances, à ce sujet dans plusieurs lettres.

Près de saint Odilon, abbé de Cluny, il s'excuse de ne pouvoir se rendre à son invitation. Il s'exprime ainsi :

« Ce malfaiteur qu'on appelle Geoffroy, déjà excommunié, en « raison de ses forfaits, poussé par le désespoir ou la démence, « a réuni, sans lui révéler le but de l'expédition, une troupe

« d'hommes armés. A leur tête, il promène la dévastation et « l'incendie dans toutes nos métairies, et même nous tend « à nous-même, de redoutables embûches. » (Lettre 32, Ed. « Migne.)

L'infortuné pontife est donc obligé de recourir au comte Eudes pour obtenir sa protection, au roi Robert, si le comte reste indifférent. Enfin, si tout secours lui est refusé, il ne lui restera qu'un parti à prendre : abandonner son diocèse, et aller s'ensevelir dans la retraite, pour y servir Dieu.

Comme il l'avait annoncé à Odilon, Fulbert adresse ses plaintes et sa prière au roi Robert.

Puisque le monarque a eu la bonté de s'informer de sa situation, il lui apprend qu'il a eu à souffrir toutes les vexations du vicomte de Châteaudun.

« Avant Noël, il a relevé le château de Galardon, que vous « aviez détruit : et voilà que le troisième jour après l'Epiphanie, « (9 janvier), il vient de jeter les fondements d'*un autre château*, « *à Illiers*, justement au milieu des possessions de Notre-Dame « de Chartres. Aussi, avons-nous député nos représentants vers « le roi Henri, votre fils, et vers le comte Eudes, afin de savoir « si c'est avec la présomption téméraire de leur consentement, « qu'il s'est permis de tels excès. Si votre fils ne vient pas à « notre secours, nous nous verrons forcé, de l'avis de notre « conseil, de *faire cesser le service divin*, dans toute l'étendue du « diocèse. Si le comte Eudes est près de vous, veuillez l'engager « à nous prêter son appui, pour l'amour de Dieu et pour la fidé- « lité qu'il vous doit. » (Lettre 34.)

C'était avec raison que l'évêque alléguait l'importance des intérêts de l'église de Chartres, dans la contrée d'Illiers. Elle y possédait des terres en grand nombre et des revenus ; quantité de mairies : Mézières, Charonville, Fontenay-au Perche, sur le territoire d'Illiers, Marchéville et Blandainville, etc., fournissaient des ressources aux prébendes du Chapitre. Nous sommes porté à adopter, pour la construction du château, par Geoffroy, la *date de 1019, le neuvième de janvier.* Comme on l'a vu plus haut, saint Fulbert se sert du mot « *Castella* » pour le désigner ; expression très juste. Car ce n'était pas une simple tour ou un castel seigneurial ordinaire. Ce n'était rien moins qu'un véritable *château-fort*. Assis dans la prairie du Val-du-Loir, position

suffisante, avant l'usage de l'artillerie, le château d'Illiers avait une double enceinte de hautes et épaisses murailles, épaulées par des tours (1) quelques-unes très puissantes. Chacun de ces murs était protégé par un fossé, large et profond. Les deux portes de l'une et l'autre enceinte étaient fortifiées (2). On pénétrait dans la première au moyen d'un pont-levis.

Un vaste terrain, appelé la Basse-cour, était renfermé à l'intérieur de la première enceinte.

On arrivait à la dernière enceinte par un autre pont-levis. Là se voit encore la porte qui donnait accès à la cour du donjon.

Elle est massive, et d'une solidité à toute épreuve. A l'entrée, on reconnaît à la voûte, la coulisse par laquelle se manœuvrait la herse, destinée à clore la porte. Des contreforts et des chainons de grison assurent la structure de ce pavillon très élevé. Il renferme une chambre assez grande. A son couronnement, le guetteur surveillait l'entrée : la défense pouvait lancer des traits par les créneaux, ou faire pleuvoir des pierres par les meurtrières. Une longue voûte s'étend sous ce pavillon Quand on l'a traversée, on a devant soi la cour du donjon, détruit dans les temps modernes. Il était carré et d'une belle hauteur. A son extrémité s'élevait la chapelle, dédiée à saint Médard. Des fouilles peu profondes ont fait découvrir, récemment, en cet endroit une hachette polie, en silex, un sarcophage de pierre blanche, une monnaie de pierre blanche, une monnaie de bronze d'un César romain, un pot à sépulture, qui a dû contenir du charbon. De vastes caves, aux voûtes surélevées, s'étendent sous cette cour. Une belle fontaine, placée près de la poterne, était une grande ressource en cas de siège : et ce château en a subi plusieurs. Le Loir formait, au midi, la défense extérieure de la place. Ses eaux, au moyen d'une écluse, et celles de la fontaine alimentaient les fossés. Dans l'intérieur d'une grosse tour démolie, au siècle dernier, on a trouvé

(1) La grosse tour, la plus voisine du Loir, qui subsiste encore en grande partie, paraît avoir été désignée sous le nom populaire de « Folie-Cotton ». Elle a donné son nom à la rue qui vient aboutir près d'elle. Elle est connue, de nos jours, par corruption, sous l'appellation de « *rue de Cottron* ».

(2) Le château a été bâti uniquement avec les matériaux du pays : le silex et le grisonnier et ferrugoreux. Ce dernier forme les ceintres, les cordons, les contreforts Il est indestructible.

en terre, une plaque de ceinturon de chevalier. Elle est en cuivre. Les dessins en creux ont été émaillés. Le Christ y est représenté, bénissant d'une main, tenant, de l'autre, l'Evangile. — Certaines parties des murs qui subsistent, n'ont pas la solidité du reste des constructions. Je pense que ce sont des réparations faites, à la hâte, pendant les sièges.



Tel était le château que Geoffroy fit bâtir rapidement, dans le but évident de le faire servir à ses projets de vengeance et de destruction. Car, le domaine d'Illiers ne lui appartenait pas. La châtellenie de Châteaudun vient expirer à Rabestan, distant de trois kilomètres. Sans doute, il voulait engager dans ses intérêts le sire d'Illiers, et faire, de cette place, un rempart sur ses frontières.

Le Cartulaire de Marmoutier que notre Société Dunoise a publié, en nous donnant l'acte très intéressant de la fondation du prieuré de Vieuvicq, limitrophe d'Illiers, a montré que les plaintes du saint évêque de Chartres n'étaient que trop fondées. Le pays s'était à peine remis des ravages des Normands, et voilà que les chevauchées incendiaires du vicomte Geoffroy viennent jeter l épouvante dans la contrée et y font la solitude. Le Cartulaire est formel. Vingt ans après, le territoire de Vieuvicq était transformé en désert (1).

La forêt avait repris ses droits : grâce à l'action des vents et des oiseaux, le bois couvrait cette étendue. A travers les halliers, vivait un seul habitant, là à l'état sauvage, se nourrissant comme il pouvait, des produits de la chasse et de miel sauvage. Il se

(1) Interea bellis sæpius in hisce regionibus frequentatis, in inviam suprascripta terra solitudinem annis nullominus VII, et cultore omni caruit et incola — uno tantum... inhabitante excepto... Fuit hic nomine Gualterius Mala Opera.

Ainsi, plus de chemins, plus de culture, une plaine touffue, un seul habitant qui mène la vie sauvage, et que l'on désigne sous le nom de Gautier malfaisant. (*Cart. Dun.*, charte CXI.)

nommait Gauthier Malœuvre. Quand Hunbald, seigneur de Vierson, donna cette terre à l'abbaye de Marmoutier (1048), pour y créer un prieuré, il ne fit pas une opulente donation. Tout fut à créer. Adrald, l'un des premiers prieurs, selon notre opinion, a créé l'exploitation rurale de *Rahérault*, de son nom : *rus Adraldi*.

Pour l'époque, le château d'Illiers était donc suffisamment fortifié. Ses grosses tours, presque sans ouvertures, faisaient saillie en dehors de la muraille. De la plate-forme, elles permettaient d'atteindre l'assaillant de front et en flanc. A hauteur d'homme, une étroite ouverture permettait à l'archer de décocher ses flèches.

*Les tourelles*, que l'on voit encore dans la cour du donjon, accolées, intérieurement, à la muraille, étaient destinées à la fortifier : elles offraient, à leur sommet, une surface propre à installer les machines, pour lancer des traits.

La ville elle-même avait sa défense. Comme on peut le constater encore, de larges et profonds fossés formaient son enceinte. En cas de guerre, il était facile d'y amener l'eau de la rivière et celle des deux fontaines, pour les tenir au plein (1).

Les portes de Chartres, de Saint-Hilaire, du faubourg de la Maladrerie, de Beauce et de Courville donnaient accès dans la ville. Elles étaient fortifiées, surtout celle de Chartres. Il est possible que, à l'extrémité de la rue des Aumônes (c'est-à-dire de l'Aumône ou Hôtel-Dieu, situé en cet endroit) il y eut une tour. Car le jardin contigu s'est toujours appelé « jardin de la citadelle. » Si le seigneur avait la charge du principal entretien des défenses du château, la ville était tenue de pourvoir aux frais de la conservation des fossés, des portes et des ponts (2). Ce qui nous autorise

(1) Acte notarié de 1549 : « Un jardin.... tendant de la bonde des fossez du chastel d'Illiers à la fontaine. »

1723. — « Une maison des pauvres de Saint-Hilaire, d'un côté à la rivière distillant dans les fossez du château d'Illiers. »

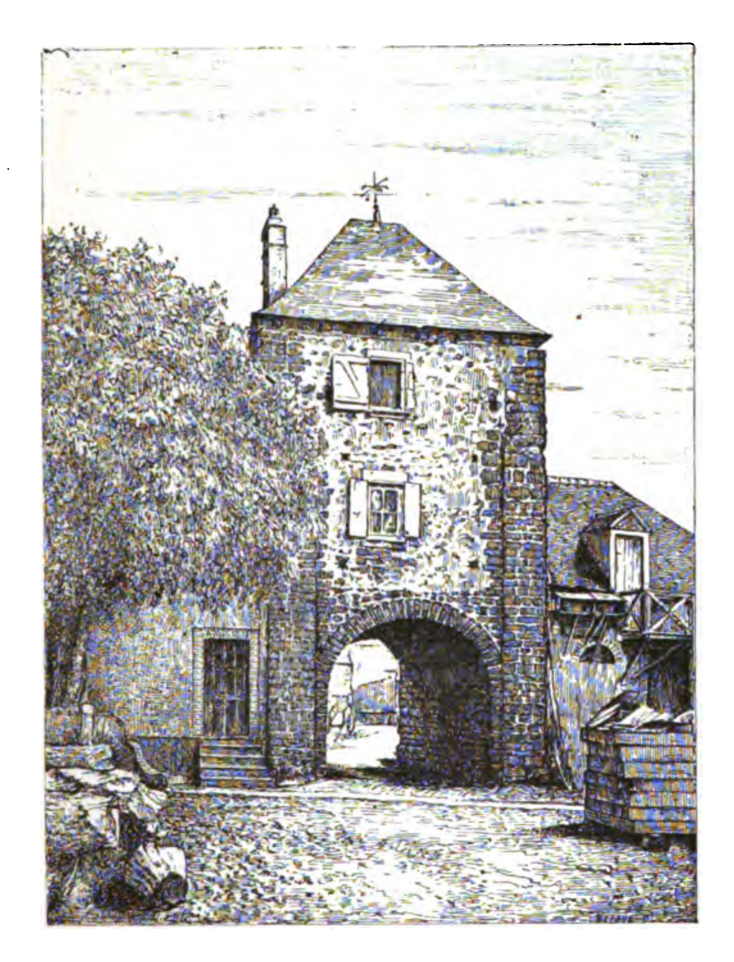
(2) 1582. — Acte. Loys Beaugard, nommé par les habitants, syndic des fortifications d'Illiers.

1589. — Une rixe sanglante se produit au corps de garde de la porte de Chartres.

1592. — Marin Chabot condamné à 57 sols tournois de dommages-intérêts envers Jeanne Lelièvre, pour injures, sera, en cas de récidive, passible de 10 écus sol au profit de la *fortification* des fossez de ce lieu d'Illiers.

(*Notaires d'Illiers.*)

1616 (Lesueur, notaire), M. Nicolas Jolly, maître entrepreneur de *l'œuvre*



PORTE DE LA DEUXIÈME ENCEINTE
*(Côté intérieur)*

à faire remonter à une époque très reculée l'existence des fossés et des portes de la ville, c'est un titre que nous devons à la bienveillante communication de M. Eugène Vallée.

En 1474, 16 août. Lettres de Louis XI, données à Chartres, en faveur de Florentin, seigneur d'Illiers, chevalier et son chambellan, et des habitants d'Illiers, pour raison du droit d'aide, dû par les paroisses de Blandainville, Charonville, Magny et Vieufvy, afin *d'entretenir* les *fortifications* du *château* et *ville d'Illiers*. C'était avec justice. Car, à l'approche de l'ennemi, souvent les habitants du voisinage venaient, ainsi que nos registres le constatent en 1589, chercher un refuge dans cette ville.

## CHAPITRE V

### LES PREMIERS SEIGNEURS D'ILLIERS.

Quelques écrivains se sont crus autorisés à placer, en tête de la liste de ces seigneurs, Avesgaud feudataire du comte de Chartres, au Xe siècle. C'est une erreur. Il est avéré, aujourd'hui que ce chevalier fut seigneur d'Illiers-l'Evêque. Les titres du chapitre de Chartres sont formels à cet égard. Le titre qui mentionne la donation, faite par lui de l'église Sainte-Marie aux chanoines de Notre-Dame désigne clairement le nom et la situation de la paroisse : c'est Illiers, *dans le diocèse d'Evreux*. Cette libéralité lui a mérité le privilège d être nommé au Nécrologe de la cathédrale de Chartres.

Le vicomte Geoffroy de Châteaudun, bien que l'auteur de la construction du château en 1019, n'est point lui-même seigneur

des *fousez*, demeurant à Villebon, s'engage à payer 47 livres à Robert Legendre « pour œuvres faites par ledit Legendre, en travaillant au fossez d'Illiers. »

1617. Assemblée de paroisse pour voter 600 livres tant pour rembourser les habitants, qui ont avancé certaines sommes d'argent, que *pour couvrir les ponts, portes et murs* servant de clôture à ce lieu d'Illiers, autrement la pluie les ferait tomber en ruines. »

1592. — Adrien Foulon, tuilier à la Fortinière, a fourni du ciment pour faire le *bâtardeau* des fossés de la basse-cour du château.

1594. – Une maison à démolir « *pour fère les fortifications de ce lieu* d'Illiers » avec la place de cette maison, adjugée à 53 livres.

(*Notaires d'Illiers.*)

d'Illiers. S'il l'a fait à titre d'ami, de parent, ou plutôt, en vue de se créer un allié, et une forteresse sur sa frontière, l'histoire ne le pourrait dire, mais il n'avait aucun droit sur ce territoire. Car ces droits, lui et ses successeurs les auraient fait valoir. Ils auraient exigé les hommages de la vassalité. On n'en trouve aucune mention. La châtellenie du Dunois voit expirer son ressort à Rabestan, à toutes les époques, et Illiers ne relève que du comté de Chartres.

D'un passage d'une lettre de saint Fulbert, on est en droit de conclure que ces agressions du vicomte étaient dirigées autant contre le roi que contre l'évêque. « J'essaie, écrit Fulbert au roi, d'empêcher les Chartrains d'envahir vos domaines. »

Les censures de l'Eglise ne mirent pas d'abord un terme aux violences de Geoffroy. L'incendie de la cathédrale était arrivé en 1020, et les ravages continuaient encore, car le saint évêque se plaint, dans une lettre, de ce que, à la douleur de *ces ruines*, est venue s'ajouter celle de *l'incendie* de son église.

Ce n'est que sur les avis salutaires qui lui furent donnés, que le coupable comprit l'injustice de sa conduite, et rentra en lui-même.

Il voulut alors réparer, par de bonnes œuvres, le mal qu'il avait fait. C'est ainsi qu'il fonda le prieuré du Saint Sépulcre, à Châteaudun, et surtout le grand et beau monastère de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

L'histoire richement documentée, que vient de nous en donner M. le chanoine Métais, a fait revivre la mémoire de cette importante fondation. Geoffroy visite la cathédrale de Chartres, en 1040, persuadé que l'oubli avait passé sur les ravages et les incendies qu'il avait multipliés, autrefois, dans cette contrée. Malheureusement, son nom était resté odieux dans la mémoire des habitants. Au sortir de l'office divin, des Chartrains l'assaillirent et le massacrèrent.

### I. — INGELGER, 1031-1038, FIDÈLE DU COMTE EUDES II.

Tel est le premier seigneur connu d'Illiers-en-Beauce, petite ville que le Loir sépare du Perche. Une charte de Saint-Père, concernant Barmainville, canton de Janville, nous fournit le nom et la date de ce chevalier, l'un des témoins de l'acte. C'est

en 1031, et rien ne s'oppose à ce qu'il ait vu bâtir le château et qu'il l'ait habité le premier.

### II. — Basin d'Illiers, 1050 à 1061.

A l'époque où le vicomte Geoffroy expirait, à Chartres, sous les coups de la vengeance, dans la plaine même qu'il avait dévastée, une institution intéressante et civilisatrice allait surgir. Nous voulons parler de la fondation du prieuré de Vieuvicq, voisin d'Illiers. Le seigneur de Vierzon venait de donner à la célèbre abbaye de Marmoutier, de Tours, les portions de territoire qu'il possédait en ce lieu et dans les environs (1). Vieuvicq était le principal domaine. Les autres fiefs étaient, autant qu'il est possible d'identifier à cette date lointaine : Fransache ; Marolles, hameau de Charonville mentionné au XVᵉ siècle ; Montfichard. Le Ranger ? paroisse de Dangeau — Dans un autre acte, on mentionne « une varenne, sur le côteau du Loir, non loin de Saint-Barthélemy. » — Faut-il voir ici le bois de Saint-Martin, sur la rive du Loir, très rapproché de la chapelle des Lépreux de Saint-Barthélemy ? On serait fondé à le croire

A titre de voisin, étant donné surtout qu'Illiers partage l'alleu avec Vieuvicq, le seigneur du lieu devait assister à des actes qui pouvaient intéresser son domaine. Aussi trouvons-nous son nom parmi les témoins.

Comme les titres de ce prieuré sont les plus anciens qu parlent de notre contrée, il est utile de relever leurs indications.

La délimitation du territoire du prieuré est clairement fixée : A l'orient, le Loir ; à l'occident la forêt du Perche, puis une terre des chanoines de Saint-Martin de Chartres, appelée Chassant : — (Ceci ferait supposer que ni Mothereau ni Frazé, ni Montigny, ni Méréglise n'existaient encore, et qu'ils n'ont été créés que par suite de défrichements postérieurs), au midi, la Vilaine (La Foussarde), et au nord, la Tironne. Les chevaliers, contemporains de Basin, dans le voisinage sont : Ansold de Mongerville, zélé défenseur du prieuré de Vieuvicq, propriétaire à Saint-Eman, dont il était peut-être le seigneur, Gosselin de Fréville ; Geoffroy du Val d'Esse. Gauthier Malœuvre, le dernier habitant de cette soli-

(1) Une autre portion avait été donnée au Chapitre de Chartres.

tude, figure aussi parmi les témoins. Les moines furent longtemps à défricher une terre restée pendant sept ans (1) à l'état de forêt, et à la mettre en culture.

Un jour viendra, après de longs siècles, où l'on reprochera aux religieux de s'engraisser des sueurs du peuple : tandis qu'en réalité, c'est le peuple qui devait bénéficier du labeur et de l'industrie des moines.

## III. — Ives I, d'Illiers, 1070-1102.

Ives, chevalier à bannière, l'un des principaux feudataires du comte de Chartres, figure dans des actes authentiques de 1070 à 1120 ; mais à cette dernière date, s'il est nommé, c'est comme appartenant à une époque antérieure.

Il ne paraît pas avoir dépassé 1102, où l'on trouve encore son nom, dans un acte passé à Chartres. En 1070, il contresigne, *le premier*, la charte par laquelle Ernault de Beaugency abandonne le droit qu'il prétendait indûment, sur l'église de Dangeau. Thibault son féal, l'accompagne. Il fut contemporain d'un événement militaire, accompli presque aux portes d'Illiers : Rotrou comte de Mortagne vint assiéger le château de Dangeau. 1100 à 1120. Il était situé au midi du bourg de ce nom, sur le bord de l'Osanne.

Dangeau lui-même était environné d'une forte muraille, dont on peut voir encore les restes imposants. Robert Messesselle, chevalier accompagnait le comte. C'est là qu'il fut blessé presque mortellement, au cou, d'une flèche lancée par les assiégés (3). Craignant une fin prochaine, avec le consentement de Foulques d'Arrou, il donna au monastère de Saint-Denis de Nogent, tout ce qu'il possédait à Fontaine-Raoul (4).

Ives I eut pour fils : 1° Guilleaume, qui succède à son père, d'après Lainé, et qui eut pour fils Ives II.

2° Geoffroy, de 1099 à 1149. Ce sont là les dates où il apparait

(1) Ces sept ans peuvent représenter la durée des ravages du vicomte Geoffroy, et de leurs conséquences. Les habitants avaient émigré.

(2) Hubert de Cinq-Chaises, Gaultier de Bussard.

(3) *Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou*, par M. l'abbé Métais.

(4) Ce détail inédit nous est fourni par le *Cartulaire de Saint-Denis*, par M. l'abbé Métais. Ives est l'un des témoins de cet acte. (*Charte XIX.*)

dans les documents historiques. Mais il avait l'âge d'homme avant 1099.

3° Hugues. Il est témoin dans deux chartes de Tiron, et, en 1131, Lainé le met au nombre des fils d'Ives I.

4° Bodard, membre bien authentique de la famille d'Illiers, nommé en 1132 et 1138, est peut-être un 4e fils.

Au XIIe siècle, la culture poursuivait, par des défrichements successifs, ses conquêtes sur la forêt du Perche. Un village s'élevait là où, naguères, les bois étendaient leur ombrage : il conservait le nom de sa situation : « *Dans forets* ». Le temps en a fait *les Dauffrais*. Un peu plus loin, on créa une closerie. Elle porte le nom de *la Boudardière*, et nous sommes porté à l'attribuer à Bodard.

IV. — Guilleaume I, d'Illiers, 1113-1130.

L'âge d'Ives ne lui permit sans doute pas de s'enrôler, un peu plus tard, dans l'armée des Croisés. Mais il fut dignement représenté par Guilleaume, son fils. Ce fut en 1128. Ce dernier venait de donner sa fille en mariage à Eudes Borel.

Comme il possédait les domaines de Bois-Ruffin, la Bruyère, Aulnay, Langey et Courtalain, cette dernière seigneurie constitua la dot de l'épouse de Borel.

Il reçut la croix des mains de saint Bernard de Tiron, et partit avec plusieurs chevaliers percherons. Aussi, persuadé qu'il devait son heureux retour aux prières du pieux abbé et de ses religieux, il amortit tout ce que cette abbaye avait acquis dans ses fiefs, au mois de mai 1128.

Son frère, Hugues d'Illiers, est témoin, à Châteaudun, de deux donations faites à la même abbaye, en 1131. Quoique l'on puisse dire d'un certain nombre de chartes fausses de Tiron, relevées par M. L. Merlet, il est certain que la famille d'Illiers a été une généreuse bienfaitrice de ce célèbre monastère. Il a toujours joui sur notre territoire d'un important revenu.

Les enfants de Guilleaume I furent : Ives, qui lui succéda ;
2° Berthe, épouse de Eudes Bourreau, dame de Courtalain.

(1) Robert Gruel, chevalier percheron, fait une fondation pieuse et remet 100 sols de rente au monastère de Chartrage pour la rédemption de l'âme de Geoffroy d'Illiers, *insigne chevalier*. (*Cart. de Saint-Denis de Nogent*). S'agirait-il ici d'un autre membre de la même famille?

## V. — Ives II, d'Illiers, 1145-1207.

Ce seigneur tenait l'un des premiers rangs parmi les feudataires du comte de Chartres.

Il épousa Letgarde Boël, fille unique de Gérard Boël, et petite-fille de la vidamesse de Chartres, Hélissende, épouse en 2^me^ noces de Barthélémy Boël.

En 1156, il obtenait confirmation de l'évêque de Chartres, Guilleaume, d'un accord fait entre lui et l'abbaye de Saint-Evroul (*Archives d'Eure-et-Loir*). L'année 1145, saint Bernard de Clairveaux prêchait la 2^e^ croisade à la cathédrale de Chartres. On voulut même le nommer chef de l'expédition. Le roi Louis le Jeune convoquait lui-même un parlement à Vézelay, l'année suivante, et prenait la croix. Grand nombre de membres de la plus haute noblesse suivit son exemple. Quant à Ives II d'Illiers, ce fut vers 1165 qu'il se croisa.

Toutes les croisades ne furent pas heureuses. Mais on aurait tort de juger de l'utilité d'une entreprise par le succès. 1° Les croisades en exerçant, sur une terre lointaine, l'ardeur guerrière de nos seigneurs français, mettaient une trêve à leurs luttes incessantes, dans le royaume. 2° Le but était noble : reconquérir le tombeau du Christ. C'était un grand acte de foi. 3° Surtout elles avaient pour résultat d'affaiblir et de rejeter vers l'Orient les Turcs qu'il fallut, plus tard, combattre aux portes de Vienne.

4° La nécessité d'emprunter, à grands frais, les vaisseaux de Gênes et de Venise, fit sentir le besoin d'une *marine nationale*.

Ives II, à la date de 1167, montra sa bienveillance en faveur de l'abbaye de Josaphat. En 1169, il concluait un accord avec les religieux de Saint-Jean-en-Vallée. Il partit pour la Terre Sainte, en 1165.

En expiation des torts qu'il avait causés pendant longtemps, aux tenanciers de l'Eglise, dans la contrée de Montmirail et du voisinage, le baron de Brou, Guilleaume Gouet, 3^e^ du nom, prenait lui-même le chemin de la Palestine, en 1169. Avant lui, Eudes Bruneau, seigneur d'Yèvres, était parti pour la Croisade. Comme beaucoup de seigneurs, il avait voulu auparavant, réparer une injustice. Il détenait, par héritage, la moitié du revenu de l'église d'Yèvres. Touché de la grâce, il reconnaît cette posses-




VITRAIL ATTRIBUÉ A GEOFFROY D'ILLIERS
DANS LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

sion illicite, et la remet entre les mains de l'évêque de Chartres. Celui-ci en fit don à l'abbaye de Saint Père. Le baron de Brou périt à la Croisade Ives d'Illiers revit sa patrie. Car nous le trouvons encore vivant, en février 1207, date à laquelle il concède, au prieuré d'Authon, une rente de deux muids de blé. Ives d'Illiers avait fait cette donation à l'ordre de Grandmont. Il laissait un fils : c'était Guilleaume II.

## VI. — Guillaume II, d'Illiers, après 1207.

En 1200, ainsi que nous l'apprend M. Eugène Vallée, il céda, à l'abbaye de la Trappe (Mortagne), une vigne qu'il possédait à Origny-le-Butin. Dans cet acte, passé du vivant de son père, et dans lequel il ne prend pas le titre de sire d'Illiers, Guilleaume nomme sa femme, Alicie de Vieux-Pont-Courville, et ses fils : 1° Geoffroy, l'aîné, qui suit; 2° Jean, 1200 à 1239. — Il faut y ajouter : 3° Guilleaume, 1210, 1229, — et peut-être d'après Laîné : 4° Renault qui aurait été chanoine de Chartres, en 1252.

## VII. — Geoffroy II, d'Illiers, 1210-1250.

Mentionné en 1200, mais cité seulement en 1210, comme sire d'Illiers, ce chevalier était seigneur d'Illiers, de Maisoncelles (Sarthe, arr. Saint Calais), du fief Saint-Mars et du Pin la-Garenne (Orne). M l'abbé Desvaux, curé de Verrières, nous apprend que la maison d'Illiers posséda, par indivis, Francvilliers commune de Maison-Maugis (Orne), avant le XIII[e] siècle (1). Cette seigneurie avait une grande importance, et, outre plusieurs fiefs dans le voisinage, possédait le droit de patronage sur l'église de Feings. Ces propriétés normandes, le mirent en relation avec le monastère de la Trappe. En 1210, il lui assigne une rente de cinq sols, sur un cens à lui dû. à la Fosse-du-Pin. D'après M. E. Vallée, c'est l'ancien nom de la Fosse-Neuve, commune de Fontaine-la-Guyon. Il ne faut pas s'étonner de la modicité apparente de beaucoup de dons de l'époque. Il s'agit, en général, de sous d'argent, et, pour avoir l'équivalant de nos jours, il faut multiplier par 20, 50 ou cent. Sa seigneurie de Maisoncelles comprenait

(1) *Un Gentilhomme Percheron, compagnon de Jeanne d'Arc*, par l'abbé Desvaux, curé de Verrières (Orne).

plusieurs fiefs aux alentours. Ainsi, le fief de Saint-Mars consistait en censives. situées à Maisoncelles, Ecorpain, Evaillé, Sainte-Cérote, Savigny-sur-Braye (M. E. Vallée) De ce chef, le seigneur d'Illiers devait hommage à Jean, comte de Vendôme; depuis qu'en 1205, juillet, Geoffroy de Châteaudun avait cédé son droit à ce dernier.

D'après plusieurs archéologues chartrains (1), Geoffroy II serait le donateur de deux grandes verrières de la cathédrale de Chartres : l'une placée au chevet représente Aaron l'autre dans la nef, du côté de l'orgue, est consacrée à saint Jacques, apôtre, encadré par une bordure de coquilles La famille donatrice est représentée au bas de chaque vitre. Elle est composée du père : *Gaufridus*, de la mère et de deux enfants, l'un portant l'habit des jeunes clercs de la cathédrale, l'autre tenant une bannière blanche sur laquelle est peinte une chausse *de gueules*. Or, saint Jacques est le patron de l'église d'Illiers, dont le seigneur Gaufridus aurait eu pour armes la bannière *d'argent à la chausse de gueules*.

Mais les armoiries de la famille d'Illiers se trouvent gravées à la fin du même siècle sur un sceau dont l'écusson est chargé de 6 annelets : 3, 2, 1. D'autre part, les drapiers et pelletiers de Chartres avaient une grande dévotion à saint Jacques et offrirent une verrière où est racontée toute sa légende (2). Les marchands chaussetiers devaient partager cette dévotion, et l'un deux, le plus riche, a pu offrir les deux verrières où il s'est fait peindre précédé de l'enseigne parlante de sa maison. Il n'a point en effet les harnois des chevaliers, ni l'épée, ni le bouclier armorié (3).

Nous aurions aimé à voir la première attribution entourée de plus de probabilités, pour la plus grande gloire de nos sires d'Illiers. La gravure ci-jointe permettra au lecteur de mieux apprécier cette question.

Le *Cartulaire de Notre-Dame-de-Chartres* nous fournit une charte de Geoffroy II :

« Moi, Geoffroy, seigneur d'Illiers, je porte à la connaissance

(1) M. Bulteau et les auteurs de la *Monographie de la Cathédrale*, t. III. p. 216 et 240 S. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame*, t. II, p 51, n. 3.

(2) *Monographie de la Cathédrale*, III, p. 367, nº XXV.

(3) De Mély, *Etude iconographique sur les vitraux de la Cathédrale de Chartres*. L'abbé Clerval, dans son livre sur *La Maîtrise*, reproduit les donateurs du vitrail, mais s'abstient de toute attribution. (Note de l'abbé Métais.)

« de tous présents et à venir, que l'acquisition que vénérable « homme Henri, archidiacre de Dunois, a faite, autrefois, d'Hubert « Le Vayer (1), chevalier, à Marchéville et aux environs, relevant « de mon fief, moi, en qualité de seigneur féodal, je l'approuve et « la concède. Je promets d'en garantir la possession à perpétuité, « de m'en constituer le protecteur contre la violence des hommes, « tant que l'archidiacre lui-même ou l'église de Chartres, au nom « de laquelle il possède, sera fidèle aux usages du droit, relative- « ment à ces possessions. Ce qui m incline principalement à don- « ner mon agrément à cette acquisition, c'est que, ainsi que je « l'ai appris, sur le témoignage confirmé par serment, de certains « hommes de bien, Guilleaume d'Illiers, mon père, dont l'âme « puisse reposer en paix, avait à son époque confirmé et ap- « prouvé ces acquets. C'est avec son plein consentement que ces « biens ont été attribués, pour toujours, en aumône, à l'église de « Chartres. En mémoire de quoi, et pour la confirmation perpé- « tuelle de cet acte, j'ai fait apposer ici mon sceau. Fait l'an de « N.-S. 1210 au mois d'août. »

Une autre charte de Geoffroy se lit au *Cartulaire de Saint-Père* de Chartres. Le sire d'Illiers était investi de la *Viguerie* de Thivars. Le viguier devait veiller à la sûreté des chemins, dans le parcours où s'étendait sa juridiction, protéger les commerçants et les voyageurs. Certains revenus étaient attachés à sa charge ; Geoffroy croyait posséder, en outre, un droit de *maréchaussée* en cet endroit. Il prenait, dans les prés de Thivars, lorsqu'il y venait, le foin nécessaire à ses chevaux. L'abbaye de Saint-Père lui contestant ce droit, il abandonna toute prétention à cet égard, avec l'intention, s'il était fondé à réclamer, d'en faire l'objet d'une libéralité pieuse au monastère, pour l'âme de sa mère, de ses frères et de ses sœurs. (Ces dernières nous sont inconnues) (2). Il abandonne le droit de haute justice dont il avait usé, ne se réserve que le droit de *tensement*, sur certains *hôtes* de Saint-Père, en ce lieu, et celui de Viguerie. Son épouse Adeline cède elle même toutes les prétentions, qu'en vertu de sa

(1) Cet Hubert le Vayer (Vicario), chevalier, nous paraît être le même que Hubert de Magny, qui figure en 1220, puis en 1235 dans des actes d'acquisition du Chapitre. A cette dernière date, le Chapitre acquiert tous les droits et domaines que possédait, à Marchéville et Magny, ce chevalier.

(2) Philippe de Lèves, dame d'Illiers, avait sa tombe à Josaphat. (Collection Gaignères.) Sa date n'est pas fixée dans l'Histoire

dot, elle pouvait élever. - L'acte fut confirmé du sceau de Geoffroy et de celui de son frère Guilleaume, au mois de décembre 1229.

Le mercredi devant la Saint-Jean d'été, 1231, Geoffroy confirme une donation de deux septiers de blé de rente, à prendre sur les terres de Prunelé. La famille de Prunelé possédait Bullou, vers cette époque. Cette rente était assise sur son domaine, en faveur de la Léproserie d'Illiers (1). Nous parlerons, en son lieu, de cette léproserie qui a donné son nom à un faubourg d'Illiers. Sa fondation et sa chapelle doivent remonter au XI<sup>e</sup> siècle.

En qualité de seigneur du Pin-la-Garenne, ses possessions, dans l'Orne, donnent lieu à une transaction avec l'abbaye de la Trappe, au sujet de terres sises à Conturbie (M. E. Vallée). Seigneur du fief Saint-Mars, et, par là même, de Maisoncelles, Geoffroy était, pour ces domaines, feudataire de Jean d'Estouteville, sieur du Bouchet, et d'Agnès, sa femme. Par un accord féodal de 1242, le comte de Vendôme et le seigneur du Bouchet cèdent au vicomte de Châteaudun, Geoffroy, la suzeraineté de Bouloire, celle de Maisoncelles, la justice dudit lieu et l'hommage jusque-là dû à Jean d'Estouteville, par le sire d'Illiers, à cause du fief de Saint-Mars (E. Vallée).

Geoffroy donne, en 1250, son approbation à des libéralités faites au monastère de Tiron.

Du consentement de son frère Guilleaume, clerc, et de son fils nommé aussi Guilleaume, il fait un don en faveur du prieuré de Chêne-Gallon, à la même époque (2).

Alicie de Vieux-Pont Courville, sa mère, avait conservé un souvenir de vénération pour le prieuré de Saint-Nicolas, de sa ville natale. Des ruines imposantes de cet antique monastère se dressent encore, aux regards du voyageur qui vient d'Illiers à Courville. Geoffroy y fonde, d'accord avec sa mère, son anniversaire qui se célébrait le 3 des nones de juin (3). Les fils qu'il eut d'Adeline, son épouse, sont Guilleaume et Geoffroy.

(1) Le prieur de Mondonville, cité par M. E. Vallée.

(2) Abbé Desvaux, curé de Verrières.

(3) En 1346, le prieur de Saint-Nicolas de Courville avait droit de prendre 14 sols, 8 deniers tournois de rente, assise sur trois maisons, près du *Boile* (grosse-tour) du château d'Illiers, vers la porte d'Orléans.

« Le 3 des nones de juin [anniversaire] de Geoffroy d'Illiers, chevalier, et d'Alicie, sa mère, pour lequel nous avons cinq sous de rente sur la prévôté de Courville, à la fête de Saint-Rémy. » (*Prieur de Mondonville.*)

## VIII. — Guilleaume III, d'Illiers, 1260-1266.

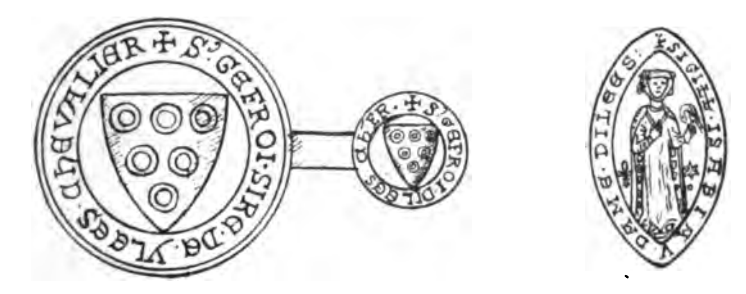
Dans l'une des chartes de Tiron dont l'authenticité a été niée par L. Merlet, le seigneur d'Illiers, soit Geoffroy II, vers la fin de sa vie, soit Guilleaume, son fils, est indiqué comme donateur de 20 septiers de blé et 10 d'avoine de rente annuelle. On y voit figurer, de plus, un muids de blé à prendre sur le revenu de la maladrerie. Les titres notariés nous ont prouvé que l'abbaye a toujours continué à jouir de ces rentes.

Guilleaume III assista, le 4 juin 1266, à un duel judiciaire, présidé par Herbert, abbé de la Trappe, à Conturbie. Son successeur, que l'on est fondé à croire son fils, est Geoffroy III.

Vers la fin de ce siècle, on trouve encore un Guiard ou Girard d'Illiers qui pouvait être frère de Geoffroy.

## IX. — Geoffroy III, d'Illiers, 1276-1316.

A cette date de 1276, Geoffroy III apparaît comme seigneur d'un fief, que M. E. Vallée affirme être celui de Marcé, à Savigny-sur-Braye, car Jean d'Illiers le possède, après lui. Dans le *Bulletin de la Société Dunoise*, juillet 1893, M le chanoine Métais a publié une charte de Geoffroy III. Il y déclare que Guilleaume de Danonville (1), chevalier, tient de lui sept muids de terre semeure et deux hostises, à Prunay-le-Gilon. Il consent à la vente qu'il en fait à l'abbaye de Saint-Cheron. On y reproduit son sceau:



« S'.Gefroi. sire. de. Ylee. chevalier, » et celui d'Isabeau, son épouse: « Sigill. Isabiau. dame. dilees. » Cette dernière approuve la concession faite en 1289.

(1) Denonville, canton d'Auneau.

Geoffroy III vécut au moins jusqu'en 1316, car le prieur de Mondonville, cité par M E. Vallée, donne des lettres de lui datées du 9 août 1313, par lesquelles il confirme une ancienne donation, faite en faveur de la Léproserie d'Illiers, en juin 1202, par Guilleaume Prunellé, du consentement d'Agnès, sa femme, d'Adam et Pierre ses frères. - En 1313, il vend 28 arpents de bois à Champseru.

En 1315, 18 mai, il donne son approbation à la concession de quelques rentes, au profit des lépreux d'Illiers. — Enfin le 14 août, Geoffroy échange avec Guilleaume de La Tousche, clerc, 20 livres de rente à prendre sur le moulin de Nouvet.

Ici se présente un point à éclaircir.

Moréri et d'autres écrivains ont prétendu qu'en 1289 Geoffroy III n'avait de Anne (1), sa femme, qu'une fille nommée Yolande, pour héritière. Celle-ci aurait épousé Philippe de Vendôme, fils puîné de Bouchard, comte de Vendôme et d'Agathe. Il aurait été convenu, par les deux familles, que les jeunes époux releveraient le nom et les armes d'Illiers. Or, jusqu'ici ni M. Vallée ni nous-même n'avons pu élucider cette question. Aucun acte ne vient confirmer cette allégation. Dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, dans les Historiens de cette ville, il n'est fait nulle mention d'un Philippe, fils puîné du comte. Consulté sur ce sujet, le *Cartulaire de Saint-Cheron*, auquel s'en réfère La Chesnaye-des-Bois, ne fait nulle mention d'Yolande. D'ailleurs, les différentes citations faites plus haut, prouvant que Geoffroy III, seigneur d'Illiers, a administré ses domaines jusqu'en 1316, ne laissent plus de place à la légende. Il est possible qu'un projet de fiançailles ait été formé, entre le comte de Vendôme et le sire d'Illiers, alors que celui-ci n'avait qu'une fille, mais que la naissance postérieure d'un héritier ait mis à néant l'exécution de cette convention.

(1) C'est Moréri qui attribue ce nom à l'épouse de Geoffroy III. Il ne s'appuye sur aucune autorité. Le prieur Lainé la nomme Anne également, d'après un prétendu titre de Saint-Cheron. Tandis que la charte de Saint-Cheron et le sceau seigneurial, publiés par M. l'abbé Métais, prouvent que la dame d'Illiers s'appelait Isabeau. La seule supposition possible serait que Godefroy eut été marié deux fois.



**PORTE DE LA DEUXIÈME ENCEINTE**

*(Côté extérieur)*



### X. — Guilleaume IV, d'Illiers, 1327-1342.

Ce seigneur, qui succède à Geoffroy III, est vraisemblablement son fils. Il épousa Marie de Villeray, d'une noble famille du Perche. De concert, en 1328, ils vendirent une maison devant *servir d'hôpital, à Illiers* (1). Cette maison doit être celle qui, placée près de la porte de la rue de Chartres, est indiquée dans le plus ancien fragment de minutes de cette ville, à l'an 1448. C'est elle qui, dans le langage du temps, s'appelle l'*Aumône*, et a donné son nom à la petite rue *des Aumônes*. Ce renseignement que M. E. Vallée puise dans le tome VI de l'érudit prieur Laîné, nous est précieux Nous voyons l'origine de notre hôpital, bien postérieur à la Léproserie. Un vieil annuaire attribue la fondation de cet hospice à Philippe de Valois. Ce fut en effet, sous son règne, et peu d'années avant l'invasion de la peste noire qui emporta le tiers des habitants de l'Europe. Guilleaume IV vivait encore en 1342 où il est cité, dans un acte, avec Jeanne La Prunellière que nous croyons être Prunelé, dame de Bullou.

### XI. — Geoffroy IV, d'Illiers, 1342-1352.

Dans un aveu rendu à Charles de Valois, en 1335, par Jeanne de Bretagne, pour la châtellenie de Nogent-le-Rotrou, est cité, au nombre de ses vassaux : « M. Geoffroy d'Illiers. » Ives d'Illiers, un de ses ancêtres avait, autrefois, fait une donation aux religieux du prieuré d'Authon. Geoffroy approuve cette libéralité, en 1348. Il favorisait aussi, en 1352, un établissement qui lui était cher : nous voulons parler de la Maladrerie d'Illiers. Il donne son acquiescement à la concession d'une dîme sur deux muids de terre, faite à cette maison, par Jean de Loynville (2), son homme de foi, et tenue en fief du seigneur d'Illiers.

Il paraît avoir eu pour enfants.

1° Guilleaume, son successeur ;

2° Geoffroy, auteur de la branche des Radrets (La Basoche).

(1) Nous verrons, à l'article Hôtel-Dieu, que ce fut Guilleaume Chartain, pelletier, bourgeois de Paris, qui acheta cette maison et fit cette fondation, en 1328.

(2) Ce pourrait être Loisville, hameau d'Yèvres.

3° Jean d'Illiers, 1366-1384, seigneur de la Moutonnière. En 1363, 19 juillet, Lainé relate un aveu de Guilleaume Le Roux, écuier, à Jean d'Illiers, seigneur de la Moutonnière pour raison des terres et vassaux qu'il a à Villebon, et Unverre. (La famille Le Roux, très ancienne, a possédé Jutigny, voisin de la Moutonnière. Un étang portait son nom.)

En 1384, Guilleaume et Jean d'Illiers, chevaliers, en qualité d'arbitres rendaient une sentence entre Simon de l'Etendard et Yon Chollet, chevaliers.

## XII. — Guilleaume V. d'Illiers, 1367-1405.

Guilleaume V, est seigneur d'Illiers, de Bullou en partie, de Franvilliers (Normandie), de Maisoncelles et du fief de Saint-Mars. Il rendit aveu au comté de Chartres en 1367, 3 juillet, pour ses châteaux d'Illiers et de Bullou, avec sa *ville* et châtellenie d'Illiers, toute justice, haute, moyenne et basse, sauf ce qui avait été, par ses ayeux, cédé aux prédécesseurs de messire Robert de Harcourt, chevalier à présent seigneur (en partie) de Bullou. Ce Robert est vassal du sire d'Illiers, en raison de sa métairie de Mesliers, du four à ban d'Illiers, etc. Comme seigneur de Maisoncelles et suzerain de Cogners (1), dit M. E. Vallée, le sire d'Illiers avait fait saisir, par ses officiers, les biens d'un paroissien de Cogners qui avait tué son père par mégarde, en voulant le défendre. Cet homme obtint du roi des lettres de rémission, en février 1374.

Guilleaume d'Illiers eut à combattre de redoutables voisins. Une bande de pillards, que l'on désignait sous le nom de Bretons ou de Gallois (compagnons d'aventure du prince Yvain de Galles), s'était emparée du château de Rabestan aux portes d'Illiers, et de là ravageait la campagne. Pour cultiver, pour obtenir le libre passage, il fallait, comme avec les brigands d'Italie, verser une somme d'argent.

Les comptes de l'antique Hôtel-Dieu de Chartres, retrouvés récemment, vont nous fournir à ce sujet un renseignement positif. Jean Garnier, maître de l'Hôtel-Dieu, à l'année 1359, porte en dépense 12 écus, pour *composition avec les Bretons de Rabestan* :

(1) Cogners (Sarthe).

9 écus. pour composition avec les Anglais de Châteauneuf, en vue de protéger la ferme de Chauffours, propriété de la Maison-Dieu ; 1 écu, pour retirer des mains des Anglais le bétail de Lucé. — En 1382-1383, la campagne ne jouit pas de plus de sécurité. Car, le maître du même établissement, Jean de la Brosse, est forcé de dépenser 20 sols pour racheter, des *gens* d'armes, la propriété que l'Hôtel-Dieu possédait à Fontenay.

Aussi, n'avons-nous pas été étonné de trouver dans les minutes d'un notaire de Châteaudun, 1378, lors des partages des héritiers de Rabestan, une réserve formelle de dame veuve de Ymbert de Chaources, Jeanne d'Usage, héritière du château, vu l'*état de dévastation* (1) dans lequel l'avaient laissé ces différentes compagnies.

En 1358 : ils continuèrent (les Bretons) de piller le pays, et le lundi 12 de mars, cent-vingt personnes ou environ de « la garnison d'Esparnon, se saisirent de la ville de Chasle (c'est Chastres, aujourd'hui Arpajon) sous Mont-le-Héry, ravagèrent le pays des environs, sans trouver de résistance, et emmenèrent un grand nombre de prisonniers, et cependant, ajoute le moine de Saint-Denis, le traité entre le roi de Navarre et le roi d'Angleterre venait d'être signé. » (Secousse, I, 244.)

Foulques de Laval ravageait la Beauce, avec sa bande de Bretons, et mettait le feu à tous les villages (c'est à cette époque que nous placerions la destruction des maladreries et des chapelles champêtres). Une autre troupe saccagea Etampes, qui avait déjà été brûlé et pillé. Ces pillards faisaient des courses jusqu'à Orléans (Secousse, I, 244). Sans doute, Illiers fut protégé par ses défenses et la force de son château. Mais, comme le sire d'Illiers était un des principaux chevaliers du pays chartrain, on fit appel à sa vaillance, pour réprimer ces brigandages. Au mois de janvier 1387, la ville de Chartres (2) obtint des lettres du Roi, pour faire *vuider* (évacuer) les pillards, et, au mois d'août suivant, le bailli *pria le sire d'Illiers* « que il (lui), accompaigné de deux ou « trois écuiers, venist à Chartres, pour aller parler à plusieurs « gens d'armes, qui estoient à Voves et à Illiers ou baillage de « Chartres, et pour iceulx faire vuider. » Après qu'on eut fait justice des Gallois de Voves et d'Illiers, sous la conduite de Le

(1) « Tant par les Anglais et aucuns du royaume comme par les Bretons. »
(2) *Histoire de Chartres*, par de Lépinois et L. Merlet.

Bègue de Villaines, un des plus vaillants capitaines de l'époque, il se forma une petite armée pour aller combattre la principale troupe des pillards, qui avait son centre dans le Drouais. Le rendez-vous était fixé en la ville de Dreux, le 21 avril 1389.

Les principaux chefs étaient le vidame de Chartres, les sires de Feuillet, de Beaussart, de Courville, de Longny, Hue du Boulay, Gilles et Yon de Chollet, Jean de Maintenon, le sire d'Illiers, Simon de l'Estandart, Hue de Oinville, Philippe de Chartres, capitaine de la ville, Oudart de Cloyes, et François de la Vove, chevaliers, Robert de Mondoucet et Olivier le Servan, écuiers. Des bourgeois même endossèrent le harnais militaire. La campagne eut un heureux succès, et purgea le pays de la présence de ces brigands.

— En vertu des lois de la féodalité, Guilleaume V avait, en 1396, fait hommage au seigneur de la Ventrouze, pour Franc-villiers, la chapelle dudit lieu et le patronage de l'église de Fains (1).

Peu auparavant, en 1393, il assiste, avec plusieurs seigneurs de la région de Saint-Calais, à *la prisée* de la terre de la Ferté-Bernard, saisie par le duc d'Orléans, frère de Charles VI, sur Pierre de Craon, meurtrier d'Olivier de Clisson.

A la date de 1398, Jean Tibergeau, abbé de Saint-Calais, reconnaît le seigneur d'Illiers comme souverain du fief aux Trois-Seigneurs, à la Chapelle-Gougain. — Nous le trouvons encore en 1404, où sur sentence du bailli de Chartres, il s'engage à continuer la rente allouée par Yves d'Illiers au prieuré d'Authon. D'après le prieur de Mondonville on peut croire qu'il mourut le samedi, après l'Assomption (1).

En 1397, 1er mars, Monsr d'Illiers est désigné au nombre des arbitres pour terminer le procès entre Jean Belon et Guilleaume Belon, frères et héritiers de feu Raoul de Montigny, contre Jeanne de la Bruière, dame de Courtalain, et Martin de Rouvray son fils.

Guilleaume V eut deux femmes : 1° Jeanne de Beaumont. En 1414, Henri d'Illiers, lors de son mariage, est dit fils de Guil-

(1) Abbé Desvaux, chartrier de Maison-Maugis. Il est, dans les archives du Chapitre, désigné comme tuteur de Guillaume Le Roncier, fils d'André le Roncier et de Jeanne de Varennes. La famille Le Roncier possédait à Illiers et aux environs.

leaume et de Jeanne de Beaumont, 2° Marguerite La Roncière, dame de Fumesson, après 1386. On peut croire qu'elle est la même que la veuve de Jean de Villaines, fille d'André Le Roncier et de Jeanne de Varennes. Elle paraît avoir survécu à Guilleaume V. Elle appartenait à une famille de la petite noblesse, des environs d'Illiers (1). Trévenin Le Roncier, écuier, était du nombre des guerriers réfugiés à Châteaudun.

En 1403, Guilleaume rendait un aveu, à cause de dame Marguerite, sa femme. Il eut 10 enfants qui furent : Pierre qui lui succède ; Hugot. Macé et Henry morts avant leur sœur Marie, qui les nomme en son testament, et qui ne semble pas en avoir dépassé la date, c'est-à-dire 1424. — Bélot, Louis, Macé, Hugues et Jean d'Illiers.

1° Macé d'Illiers, fils de Guilleaume V et de Jeanne de Beaumont, fut l'auteur des seigneurs de la Fourrerie, paroisse de Saint-Gervais de Vic (arron[t] Saint-Calais) Il eut, pour enfants : 1° Jean, sieur de la Fourrerie et Marguerite, à laquelle sa tante Marie d'Illiers laisse par testament : Ecurolles et les biens de Bailleault de Pommeray ; 2° Hugo ou Huguet, écuier, marié avant 1405 à Catherine de Languedoue, fille de Renaud de Languedoue, chevalier, et de Marguerite de Beaune.

Il est, en 1408, seigneur de la Blanchardière, en la paroisse de Maisoncelles, et, à ce titre, vassal de son frère, Pierre d'Illiers. Vivant encore en 1414, il avait quitté cette vie en 1424. A cette date, un fils lui survivait, lequel dut mourir, sans hoirs, en 1457. La Blanchardière passait, alors, par héritage à Florent d'Illiers.

3° Henry d'Illiers, seigneur de la Moutonnière (Vieuvicq), épousait, le 29 septembre 1409, Marion de Dangeul, fille de Pierre de Dangeul, écuier, et de Guillemette de Lérable (2). Le contrat fut passé à Chartres. Les oncles de la fiancée, Robert de Dangeul, évêque de Nevers, et Miles de Dangeul, doyen du Chapitre de Chartres, s'engageaient à verser 700 livres, en faveur de ce mariage.

(1) Thévenin Roncier, comme il était d'usage aux chevaliers avant de partir en expédition, fait son testament, à Châteaudun, le 10 octobre 1420. Il fait un legs en faveur du curé de Saint-Jacques d'Illiers, à charge de dire une messe, chaque année pour le repos de son âme, cette rente sera perçue sur son hôtel d'Illiers. *(Notaires de Châteaudun.)*

(2) Cette famille de Lérable eut de ses membres à Illiers, et fournit pendant longtemps des seigneurs à Faucerville (*Les Corvées*).

Ils eurent un fils, Mathurin d'Illiers, écolier en 1433, qui paraît être décédé en 1456, sans laisser de postérité Le testament de Marie d'Illiers, sa tante, l'avait fait héritier de la terre de Luplanté. Du moins, elle lui échut plus tard, par suite des partages de 1432.

Henry d'Illiers, ainsi qu'il résulte d'un acte passé à Châteaudun, vivait encore en 1420, et s'était éteint avant 1423. — Sa veuve, Marion de Dangeul, épousa en deuxièmes noces, Jean Guérin, conseiller du roi, maître des Comptes à Paris. Ce mariage eut lieu avant 1432. Guérin n'était plus en 1445. Conduit par les événements à Châteaudun avec toute sa famille, Henri d'Illiers choisit sa sépulture dans l'église collégiale de Saint-André.

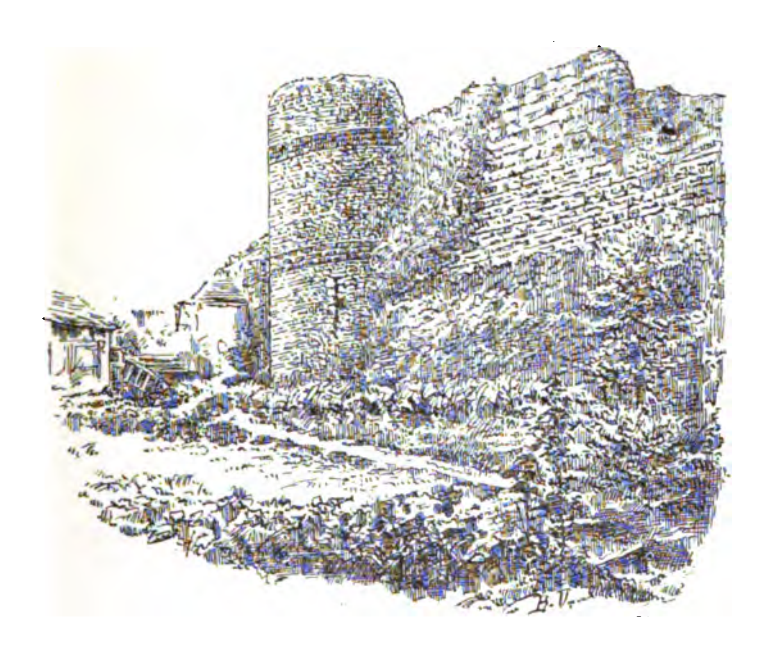
4° Marie d'Illiers épousa Michel, vulgairement Michelet de la Rivière, écuier. Ce fut elle qui lui apporta la possession de cette seigneurie, sise à Pontgouin. Le nom de ce château a été illustré par deux chanceliers de France, de la maison d'Aligre. Quant à Pontgouin, sa gloire est d'avoir donné à l'Eglise et à la France, le grand cardinal Pie, évêque de Poitiers. Celui qui écrit ces lignes s'honore d'avoir été, au temps passé, l'objet de sa bienveillance.

Mais il ressort d'un acte d'un notaire de Châteaudun, daté de 1421, que Marie d'Illiers avait épousé en deuxièmes noces Jehan de Coudes (de Coutes), écuier. Elle est veuve en 1421, et achète la Mauparentière de Jehan d'Illiers, écuier, sieur de Meursay.

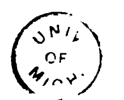
De son premier mariage, Marie ne laissa point d'héritiers. Elle fit un testament à Châteaudun le 4 février 1423 (ce qui est 1424 nouveau style). Elle veut être inhumée en l'église collégiale Saint-André de cette ville, près de la tombe de son frère Henri. Elle y fonde son anniversaire, dont les honoraires seront prélevés sur sa métairie de la Mauparentière et, au besoin, sur ses autres propriétés de la paroisse d'Yèvres.

A sa nièce Marguerite, fille de son frère Macé, elle lègue sa métairie d'Ecurolles avec ses dépendances ; de plus, ce qu'elle possède à Bailleau-le-Pin et à Pommeray. Elle lui laisse sa cote longue de Brocelle (Bruxelles) et houppelande de vert-brun avec sa fourrure, une ceinture blanche, ferrée d'argent et une verge (bague) à quatre perles, qui sont à elle et qu'elle lui gardait.

Aux quatre enfants mâles de ses trois frères défunts, savoir Hugot Macé et Henri d'Illiers, elle lègue ses terres et revenus



MURS ET TOURS DES FORTIFICATIONS


UNIV
OF
MICH.

de Menainville, de Sonville et de *Duierais* (peut-être Deury ou Duirié, au Favril).

Ces biens avaient été acquis par elle. Elle n'en réserve qu'un muids de terre, en faveur de Mathry André, qui fut à son service. S'il ne vivait plus, à sa mort, cette portion retournerait à ses héritiers. (Elle ne survécut guères : car, le 18 avril 1424, Pierre d'Illiers, son frère, parle d'elle comme défunte). Elle n'oublie point l'église de Pontgouin. Elle y fonde une messe anniversaire, et en assied la dotation « *sur son hostel de la Rivière* ».

Elle fait un legs à sa chambrière. La métairie qu'elle possède au Bois-de-Lèves sera vendue, et le prix en sera employé pour remplir les conditions du testament de feu Michelet de la Rivière, son mari, avec les arrérages que doit Simon du Four.

Toutes ses autres propriétés seront partagées entre Millet (Miles), Bertranne, Louise et Agnès, enfants de son frère Pierre d'Illiers, chevalier, et de Marguerite Taillecoul, avec l'agrément de celui-ci. Suivent de petits dons à l'église Saint-Lubin, à Notre-Dame de la Boissière, aux frères mineurs, afin qu'on prie pour elle. « L'Hôtel-Dieu recevra deux bons draps de lit pour coucher les pauvres venant céans. » La Madeleine n'est point oubliée.

1420. Cette année, comme on redoute la venue de l'armée ennemie ; plusieurs mettent en dépôt ce qu'ils ont de plus précieux.

Marie d'Illiers, sans doute pour acquitter une dette, remet à damoiselle Georgette, veuve de Jehan Girart, héritière de Thomassin Le Prounier (saint Avit), les objets qui suivent : « un « chappel d'argent doré, à X coupples à usage de femmes. — Un « saint (ceinture) d'argent surdoré bel et nottable avec le mor- « dant et la boucle d'argent. — Item, une bourse en façon d'au- « mosnière, de menue perle, sur laquelle a un signe a petits « perles. — Item, une petite sainture d'argent, appelée demi-saint, « à laquelle pend une petite chaîne d'argent, desquelles choses « ladite Georgette se tient à bien contente. » Il est dit en tête de l'acte que damoiselle Marie est veuve (pour la 2e fois) de Jehan de Couddes (sans doute Coutes).

5° Louis d'Illiers entra dans l'état, monastique.

D'abord religieux de la Trinité de Vendôme, il devint abbé de Bonneval, en 1459. Mais ce ne fut que le 4 juin 1465 qu'il prêta à Miles d'Illiers, évêque de Chartres, son neveu, le serment de foi et hommage. Dans la dernière partie de sa vie, il eut le

malheur de perdre la raison. On dut lui donner un remplaçant en 1486. Et dès 1489, René d'Illiers prenait possession de la charge abbatiale. Louis prolongea jusqu'en 1504 sa vie misérable.

6° Jean d'Illiers, en 1421 seigneur de Mersay, 1424 seigneur de la Fourrerie et de la Moutonnière, en partie, etc. Il eut une fille nommée Jeanne, qui était veuve, le 15 mars 1475, de Guilleaume d'Allonville, écuier, son premier mari, comme il résulte d'un contrat passé au Lude, en faveur de Jean d'Allonville (1), seigneur de Louville et de Pierre d'Allonville, écuiers, frères du mari défunt de Jeanne d'Illiers. Cet acte concerne son douaire et la rente que Guillaume d'Allonville avait acquise sur Jean d'Illiers, écuier, seigneur de Roger-l'Etang, père de la dite dame.

Guillaume d'Illiers a dû passer les années de sa vieillesse à son château de Maisoncelles.

Il avait traversé une partie de cette époque troublée, appelée la Guerre de Cent ans. Plus d'une fois, il eut à réprimer l'audace des bandes Navarroises et Galloises.

Une seule fois, à la fin du XIVe siècle (1396, il est cité comme arbitre, à Châteaudun. Il choisit sa sépulture dans l'église de Maisoncelles, ainsi que nous l'apprend le testament de Pierre d'Illiers, son fils aîné, à la date de 1424. Celui-ci sentant lui-même approcher sa fin, à cette heure dernière, où le souvenir de bons parents revit plus présent et plus tendre dans le cœur, fonde, en l'église de Maisoncelles, une messe fixée au vendredi, à perpétuité, en faveur de l'âme de dame Alix de Chaumont, sa mère, et de Guilleaume d'Illiers, chevalier, son père. Sur la fosse où il repose, le curé de la paroisse sera tenu de faire chanter un *De Profundis à toujours*. — Les enfants de Jeanne de Beaumont ont été : Pierre, Marie, Henri, Macé et Hugot, probablement encore Bélot d'Illiers, mort sans enfants.

## Pierre d'Illiers, 1408.

Fils aîné de Guillaume V, Pierre apparaît pour la première fois, dans un document public, en 1369, avec le titre de simple écuier. Il achète, à cette date, la métairie de Feuille-Torse (Dan-

(1) Philippe d'Allonville est bailly de Dunois, à Châteaudun, en 1379, et figure dans un acte avec Jean d'Allonville.

geau), qu'il léguera un jour à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Le vendeur était Guilleaume Roncier, famille dans laquelle entra le sire d'Illiers, son père, par son mariage avec la fille d'André Roncier.

Pierre d'Illiers était seigneur du domaine et du château de cette ville, et avant 1408 de Maisoncelles et du fief de Saint-Mars. Il épousa, en un premier mariage, Alix de Chaumont, fille de Guilleaume (1), dit Lionnet de Chaumont, chevalier, seigneur de Quétry et de Chaumont en partie, chambellan du roi, et de Robine de Montaigu. Il rend aveu à Jean de Bueil, seigneur de Saint-Calais, pour la châtellenie de Maisoncelles, le 14 décembre 1408, et le trois février 1413, pour le fief de Saint-Mars. En 1406, en qualité de sire d'Illiers et de Maisoncelles, il vendait à Pierre de Vanssay, sieur de la Seillerie en Conflans, la métairie des Courbes, pour quarante-deux livres tournois.

Il vivait à une époque de troubles et de guerre. Tout d'abord nous le trouvons au service de la cause royale, c'est-à-dire de l'infortuné Charles VI. Chevalier bachelier le 18 septembre 1410, il fait, devant Paris, la montre de sa compagnie de douze écuiers (2), sous le commandement du comte de la Marche, capitaine général des gens d'armes au service du roi. Le lendemain, il donnait quittance de la somme de 100 livres tournois, paiement de ses gages et de ceux de sa compagnie. Telle en était la composition. Pierre, chevalier bachelier; Henri d'Illiers, son frère ; Pierre de Lichenart (peut-être de Lionart) ; Guillaume de Boyre ; Lancelot Milan ; Guillot le Roux ; Colin de Famille ; Pierre le Normant ; Jehan de la Charrière ; Etienne Routier ; Jacquet de Vernoil ; Jean de la Forest ; Jehan Ralier.

L'historien Monstrelet nous apprend la raison de la présence de ces troupes aux environs de Paris. Le duc de Berri, blessé d'avoir peu de part au gouvernement que le duc d'Aquitaine et celui de Bourgogne semblaient se réserver, près du roi, se rendit à Angers, et là, dans la cathédrale, conclut, avec les ducs d'Or-

(1) Guilleaume de Chaumont, chevalier, est capitaine du château de Châteaudun, en 1382.

(2) Cette compagnie de 12 écuiers peut représenter quarante hommes et autant de chevaux :

Les écuiers avaient leurs pages et leurs varlets, tous armés, d'après des actes notariés de l'époque.

léans et de Bourbon, une alliance défensive. Contre tout adversaire, excepté le roi, ils se prêteraient une mutuelle assistance.

Charles VI, à son tour, incité par les conseils du duc de Bourgogne, craignant un attaque dans Paris, envoya, dans diverses parties du royaume, l'ordre d'assembler des gens d'armes et de les réunir, dans sa capitale ou aux environs. Une armée nombreuse, pour l'époque, se trouva ainsi réunie, et fut une lourde charge pour la ville de Saint-Denis et les localités environnantes.

Toutefois, l'on ne voit pas qu'il y ait eu aucun combat contre les forces Orléanaises, qui s'étaient avancées jusqu'auprès de Paris. Mais peu de temps après, la face des choses changea. Le duc d'Orléans venaient de déclarer la guerre au duc de Bourgogne, en représailles de l'assassinat de son frère, ordonné par ce duc. C'était la cause du roi que les Bourguignons allaient défendre, en apparence, mais en réalité c'était leur propre querelle qu'ils soutenaient.

Leurs succès allaient préparer la voie aux Anglais. Au printemps de 1412, le comte de la Marche et le sire de Rambure, à la tête de 6000 hommes s'avançaient contre le parti Orléanais.

Ils occupaient Janville et le Puiset. La garnison de Châteaudun, de concert avec celle d'Orléans, les attaqua par surprise, les mit en déroute et leur fit de nombreux prisonniers. Vers le même temps, il y eut une escarmouche entre les deux cavaleries, près de Sancheville. D'un autre côté, Perrin de Feularde, gentilhomme Dunois et Jean de Tromo, tous deux de la garnison de Châteaudun, avaient poussé une pointe jusqu'à La Bazoche (1412), et fait des prises, aux portes de Brou ; un cheval avait été saisi. Un coup de main avait été tenté contre le lieutenant de Bourmonville et sa troupe ; certains habitants de Bonneval avaient même été enlevés, par cette garnison de Châteaudun. Toutes ces particularités font supposer qu'Illiers lui-même avait été pris ou sur le point de l'être. Mais ce qui ne laisse aucun doute, c'est que Pierre d'Illiers, avec toute sa famille, s'était réfugié à Châteaudun.

Les gentilshommes de la contrée et un certain nombre de notables l'y suivirent. Car il dit, dans son testament de 1424, qu'il y a 10 ans qu'il ne tire aucun revenu de son domaine, par suite de la guerre.

Pierre d'Illiers avait, comme il était de son devoir, prêté

son appui et montré sa fidélité à la cause royale, quand elle avait fait appel à sa loyauté. Maintenant, c'était le parti d'un prince qui entrait en campagne contre le duc d'Orléans et bientôt contre le Dauphin, Charles VII. En l'état de démence où languissait le souverain, il se souvint de ce qu'il devait à son suzerain, en raison de ses possessions du Dunois et du Vendômois, relevant du duché d'Orléans.

Il préféra le rejeton de la dynastie nationale au prétendant anglais. Ceci était nécessaire pour expliquer son attitude pendant la guerre. Sous la conduite de Boucicaut, d'Enguerrand, de Bournonville et d'autres capitaines, dès 1411, l'armée Bourguignonne occupait Bonneval qui ouvrit ses portes.

La troupe se logea dans l'abbaye et dans la ville, qui fut épuisée, au bout de peu de temps. Les corporations ouvrières ruinées obtinrent du roi la permission d'émigrer à Orléans. A partir de ce moment, la campagne entre Bonneval et Châteaudun fut sillonnée par les fourrageurs des deux partis. Tout habitant de la zône ennemie, rencontré par ces cavaliers, était mis à rançon.

Si la ville d'Illiers n'eut pas été au pouvoir de l'ennemi, en 1412, il serait difficile d'expliquer pourquoi les coureurs de la troupe de Châteaudun viennent faire des prisonniers à ses portes.

Jean de Villeneuve fait une capture à la Guespière. Louis de Villars emmène prisonnier un paysan de la Gignetière, paroisse de Saint-Jacques d'Illiers. Jean Rouault, de Blandainville, a le même sort. Deux habitants d'Alluyes furent aussi mis à rançon. Dès l'instant où vous étiez trouvé dans la zône ennemie, quoiqu'appartenant au territoire Orléanais, vous étiez considéré comme entrant en relations déloyales avec l'adversaire. L'argent était rare, les rançons excessives pour de simples particuliers. Il fallait faire vendre des bestiaux, une pièce de terre, pour se libérer. Nous ne pouvons pas préciser la date à laquelle la place d'Illiers succomba. Mais ce que nous savons, c'est que la défense du château était confiée à un vaillant capitaine et à une garnison qui ne se rendirent pas sans combat. Voici ce que nous lisons dans les minutes de Jehan Chaillou, notaire à Châteaudun.

1420, 5 décembre. « Guilleaume Arrachepel (1), écuier, re-

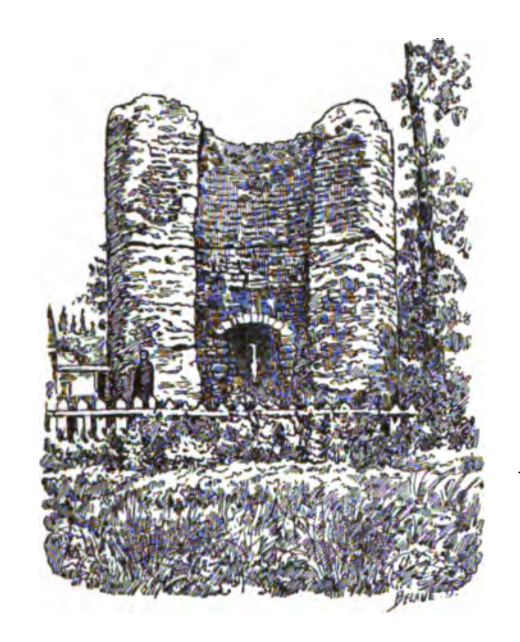
(1) Cette antique famille avait donné son nom à la Rochepelière, petite seigneurie aujourd'hui détruite, jadis située près de la Nicoletière, à main droite de la route de Méréglise.

connaît avoir reçu en son nom et en celui de Macé Arrachepel, son frère, de messire Pierre d'Illiers, chevalier, seigneur dudit lieu, par la main de messire Onastin Le Picard, la somme de 60 livres tournois, tant pour la finance (rançon) qu'ils ont payée que pour tous les intérêts et dommages qu'ils peuvent avoir eu, pour occasion dont ils ont été *prisonniers* des *Anglais* et des *Bourguignons* « *quant Hillières fut prins*, auquel lieu ils étaient au nom dudit chevalier.... » Il paraîtrait que la défense du château se serait prolongée après la retraite de Pierre d'Illiers.

Jehan de Faverolles, décédé en 1420, avait été capitaine du château d'Illiers. Peut-être était-il mort des blessures reçues au siège. Fait prisonnier par Jehan de Salvy, écuier d'écurie du Régent, c'est-à-dire du prince Anglais, à la date du 24 juin 1420, *capitaine de gens d'armes à Hilliers* et mis à forte rançon, il était mort avant de pouvoir s'acquitter. Mais un dépôt fait par Jehan de Faverolles entre les mains de Jehan Du Chastel, bourgeois de Châteaudun, permit de faire face à cette dette. Elle consistait en 80 moutonneaux d'or et 15 écus d'or : somme considérable à cette époque.

La noblesse de la contrée a suivi la bannière de Pierre d'Illiers.

A la fin de cette année 1420, ou au commencement de 1421, Bourguignons et Anglais ont enlevé Bois-Ruffin et Beaumont. Prêts à marcher contre eux, les gentilshommes font leur testament. Thévenin Roncier, écuier d'Illiers, fait un legs à l'église de Saint-Jacques pour fonder une messe annuelle en faveur du repos de son âme. On prélèvera la rente sur son hôtel. Sa femme, Denise, fait dresser elle-même l'acte de ses dernières volontés. Elle possédait à Prétouville. Là, se rencontrent Guillaume et Louis de Villeneuve, famille de la Ronce, Simon de Lérable, Colin Brandelon d'Illiers, avec Jean et Michel, ses enfants : Jacquette, femme de Philippot Malou, de la paroisse Saint-Jacques de la même ville, pourvoit, elle aussi, à son anniversaire, Jean Conte, homme d'armes de la garnison d'Illiers, lègue à Jean Dubuisson, son varlet, son épée, sa dague, son haubergeon à lames, et veut être enterré chez les Frères-Mineurs de Châteaudun. N'oublions point Jeanne La Bretelle (D^elle^ de Breteau), qui s'est réfugiée à Châteaudun, *à cause des guerres*. Elle était fermière de la Mairie de Fontenay (Illiers) ; Jean et Gilot



INTÉRIEUR D'UNE TOUR DU CHATEAU

Breteau, écuiers, possédaient la Patrière. Jeanne était veuve de M. Etienne Le Moyne, chevalier. Elle veut être inhumée en l'église Saint-Pierre de Châteaudun, à côté de son mari. Elle possédait à Méréglise.

Parmi les combattants, Pierre et Girart de Bérou (de Meslay-le Grenet) figuraient avec honneur. Tous ces gentilshommes prirent part à des expéditions, parfois lointaines, destinées à harceler l'ennemi, à l'affaiblir, et à l'époque du siège d'Orléans, à empêcher les Anglais menacés à l'extérieur. de masser toutes leurs forces pour l'attaque de la ville.

Pierre d'Illiers, ayant eu le malheur de perdre sa seconde femme, songea pour adoucir sa position d'exilé, privé de ses meilleurs revenus, à contracter un troisième mariage. Il épousa, vers 1422, Jeanne d'Auteuil, qui lui survécut. Elle était veuve de Jean Giborne dont elle avait un fils, nommé Guilleaume. C'est en qualité de beau-père de ce jeune homme, qu'il payait, le 10 mars 1421 (ce qui donne 1422), le rachat dû pour les deux tiers de la métairie du Verger. Le Nécrologe de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun fait mémoire d'une Agnès d'Illiers qui aurait été femme de Pierre d'Illiers, ce qui paraît inexact; c'est ou une Agnès, membre de la famille et connue, ou Alix la première femme du sire d'Illiers.

De son alliance avec Alix de Chaumont, Pierre eut les enfants suivants :

1° Florentin (car ce nom est celui du temps), son fils aîné, le plus illustre de la famille.

2° Gilon, dame du Grez (de Marboué à cette époque), mariée en 1424 à Guillaume de Tucé, chevalier, surnommé Bonable, seigneur de Bouer, fils de Richard de Tucé, chevalier, seigneur de Bouer, et de Lucette.

Pierre d'Illiers avait épousé, en secondes noces, Marguerite de Taillecoul, fille d'Alain de Taillecoul, chevalier, et de Bertranne de Mons, dame de Loresse, en Lombron. Marguerite était veuve de Martin de Rouvray, écuier, seigneur de Courtalain, Bois-Ruffin, Launay et le Bouchet, fils de Jean de Rouvray et de Jeanne de La Bruyère, (J. de la Bruyère s'était remariée à Alain de Taillecoul, veuf de Bertranne de Mons). Nous trouvons cette dame Marguerite vivant à Châteaudun, en 1417. Autour du sire d'Illiers se pressaient les membres de sa famille. Ses fils Henri, Bélot, Florent l'aîné de ses fils, qui prenaient part aux

expéditions militaires et commandait une compagnie ; Marie d'Illiers, sa sœur, Gillon, Berthranne, Louise et Agnès, ses filles.

Cette même année il fit un nouveau testament, complétant celui qu'il avait fait dresser, avant son départ, par deux notaires d'Illiers.

Le 24 octobre 1420, il vend la métairie de Thoreau, qu'il possédait à Dampierre-sous Brou, pour 100 livres tournois qu'on lui paie comptant.

De concert avec Henri d'Illiers, son frère, il vend la Petite-Tousche, près d'Unverre, au prix de 100 écus d'or valant 100 sols tournois la pièce.

Jean d'Illiers, écuier, seigneur de Béthonvilliers, est aussi à Châteaudun en 1420, où il reçoit les droits de rachat d'une grande maison à Béthonvilliers.

L'incertitude de l'avenir, en temps de guerre, détermine Pierre d'Illiers, le 22 octobre 1420, à mettre en dépôt chez Denis Estrivard, l'un des notables de la ville, de l'argent tant monnoyé que à *monnoyer*.

Après sa mort, le dépôt fut fidèlement rendu à ses héritiers.

Cette même année, D[lle] Marguerite de Saint-Amen (Amand), veuve de Jehan Estrivart, le charge avec Jehan de Saint-Amen, son frère, de soutenir ses intérêts.

De son mariage avec Marguerite de Taillecoul étaient nés :

3° Miles d'Illiers, doyen, puis évêque de Chartres, mort en 1493, qui fit graver son portrait et ses armes en tête du *Manuale Carnotense* imprimé à Paris en 1490, par Guilleaume Maynial, au depens de M. Jehan Remy, son pénitencier.

4° Berthrande d'Illiers, mariée, avant 1449, à Guilleaume de Prunelé, chevalier, seigneur d'Herbault, de Gazeran et de Ouarville, fils de Guilleaume de Prunelé. Il était mort avant 1467, laissant pour fils Pierre de Prunelé, écuier, chambrier du duc d'Orléans, marié en 1472, à Annette de Teillay, veuve de Michel de Beauvilliers, et mère de Jean de Beauvilliers, 1[er] mari d'Antoinette d'Illiers, dame de Maisoncelles, et de Bouloire.

5° Agnès d'Illiers, mariée à Jean de l'Espine, seigneur de Cléreau, chevalier, 7 décembre 1435, veuve en 1488. Elle vivait encore en 1494, et était décédée en 1504. Ses enfants furent :

*a)* Marguerite, femme de Jacques de Renty, écuier, 1504.

*b)* **Isabeau, femme de René de Fromentières, écuier, sieur dudit** lieu ; de cette union naquirent :

**Guyon, seigneur de Fromentières, de Beaumont-la-Ronce et de Cléreau, 1487 et 1516 ;**

— Et Jacques de Fromentières, prêtre, chanoine de Chartres 1516.

6° Louise d'Illiers, religieuse à Saint-Avit-lez-Châteaudun, en 1426, de Fontevrault avant 1449, prieure de la Chèze-Dieu, au diocèse d'Evreux, 1449-1456.

De son 3e mariage avec Jeanne d'Auteuil, Pierre d'Illiers n'eut pas d'enfants. Dans son testament du 6 avril 1424, il tient à prouver sa reconnaissance à cette dame, qui lui a prêté un si bienveillant secours, dans son exil. Il lui lègue la somme de cent vingt écus d'or, et sur les laines qu'ils possèdent, il lui laisse sa propre part.

« En rémunéracion et récompacation de ce que ledict testateur « et ses diz quatre enffans ont vesqu depuis le temps qu'ils « épousèrent eux deux, des rentes, revenus et meubles dicelle « dame Jehanne, sa femme, pour ce que les siennes et celles de « ses diz enffans *n'ont esté et ne sont point de revenu pour occasion* « *de la guerre,* et aussi considérant que chez elle il ne apporta « aucun meuble ou pou (peu). »

Il assigne leur part à chacun de ses enfants. Ce partage fut définitif, par suite d'une transaction conclue entr'eux, en 1449.

A Florentin d'Illiers, fils aîné, la terre, seigneurie, ville, châtel et châtellenie d'Illiers, et tous les immeubles demeurés par le décès de Pierre d'Illiers, estimés : la seigneurie d'Illiers, 400 livres de rente ; la terre de Maisoncelles (Maine), 300 livres de rente ;

— La moitié de la terre de la Boussardière, au Perche, 520 livres de rente, la terre de Villecoy, etc. ;

— 106 livres de rente, acquises par Guilleaume d'Illiers, sur Bois-Ruffin et Courtalain;

— Depuis, Pierre d'Illiers avec Marguerite de Taillecoul avait acquis 110 autres livres de rente, sur les mêmes domaines.

D'après les termes du testament, la part de l'aîné réservée, tous les autres biens et acquets faits par le défunt étaient partagés entre : Miles, Bertranne, Louise et Agnès.

Par suite de la convention de 1449, Jean de l'Espine et Guil-

leaume de Prunelé avec leurs femmes, eurent en héritage la rente importante due par les d'Avaugour.

Miles, le doyen et futur évêque, hérita de la terre de la Rivière, à Pontgouin. C'était la dot autrefois fournie à sa fille Marie, par Guillaume d'Illiers.

Le testament de Pierre nous apprend que sa sœur Marie, dame de la Rivière, l'avait récemment précédé dans la tombe.

Conçu en termes qui respirent la foi et la piété, cet acte de ses dernières volontés indique le lieu qu'il a choisi pour sa sépulture; ce sera au milieu de pauvres, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Il y fonde deux anniversaires, et lègue aux maîtres et frères qui desservent cette maison hospitalière une tuilerie, à Villeneuve, paroisse d'Autainville, et la métairie de Feuille-Torse, à Dangeau.

Il donne 25 écus d'or à l'église de Maisoncelles pour sa réparation, et 4 livres tournois de rente perpétuelle, en vue d'assurer un anniversaire pour le repos de l'âme de dame Alix de Chaumont, son épouse (ce qui ferait supposer qu'elle y reposait), et des prières sur la tombe de son père.

## CHAPITRE VI

### Florent d'Illiers, 1424-1475

A la mort de Pierre d'Illiers, arrivée à Châteaudun à la fin de mai 1424, Florent, son fils aîné encore appelé Florentin dans les actes, hérita de son titre et de sa seigneurie. Un aveu (1), dont nous avons rejeté la date comme erronée, faisait supposer que Pierre d'Illiers avait acquis, en 1410, le domaine de Chantemesle, en faveur de Florent. Mais jamais dans les minutes des notaires Dunois, où il est souvent mentionné, il ne figure en qualité de seigneur de Chantemesle; même silence dans les partages.

Par suite du décès de Pierre d'Illiers, Florent devenait seigneur

(1) Philippe de Mornay, chevalier, était supposé rendre aveu à Florent d'Illiers, seigneur de Chantemesle, en 1410, pour son fief de Boisensou (Logron), relevant de cette seigneurie.

d'Illiers, de Maisoncelles, de Mons et du fief Saint-Mars. De tous les membres de cette famille, c'est le plus illustre. Il a passé plus de 40 ans de sa vie à combattre, et enfin, à expulser les ennemis de sa patrie. Il a pris part à de mémorables actions, et partout, il s'est distingué, comme un grand et habile capitaine. La date de sa naissance ne nous est pas connue d'une manière précise. Les actes publics n'existaient pas à cette époque. Mais il a dû naître, à Illiers, peu avant 1400. C'est à tort, qu'on l'a fait naître au château de Chantemesle. Ce domaine appartenait encore à Jean de Chantemesle et à son épouse, au mois de mai 1409. Pierre d'Illiers possédait déjà, dans cette contrée la métairie de Feuille-Torse, mais rien ne prouve l'acquisition du domaine de Chantemesle. Par des actes de notaires de Châteaudun, nous avons la preuve que le domaine, en 1420, a été acquis par Philippot des Haies, écuier. Le testament de Pierre d'Illiers, en 1424, porte la mention d'une rente importante grossie des arrérages, que doit servir Jean, fils de feu Philippot des Haies. Nous voyons Florent en possession de la seigneurie du Grez, à Marboué, antique manoir de la puissante famille de Mésalent, gérer les affaires de son domaine, louer sa ferme de Saint-Pierre, ses prés et ses droits de pêche dans la rivière du Loir, etc., à partir de 1420. Il n'est pas admissible qu'il ne soit pas une seule fois fait mention de son principal domaine.

Lorsque la querelle entre le duc de Bourgogne et celui d'Orléans fut passée à l'état d'animosité, lorsqu'il fut évident que le parti Bourguignon faisait la guerre, non pour le légitime souverain, mais pour assurer la couronne de France au monarque Anglais, la famille d'Illiers, placée dans les limites du duché d'Orléans, crut de son devoir d'embrasser la cause Orléanaise qui était, en même temps, celle de l'héritier du trône. Elle laisse le château bien fortifié, la ville environnée de ses fossés, et ses portes munies de défenses, sous la garde du capitaine, Jean de Faverolles, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, et se retire à Châteaudun, vers 1414. Cette ville, grâce à sa position hardie, sur un sommet, grâce à ses fortes murailles hérissées de tours, était, dans cette contrée, le dernier et inexpugnable boulevard de la cause royale.

Aussi ne fut-elle jamais prise par les Anglais, et c'est sa gloire de n'avoir jamais subi le joug de l'étranger. Et dans la formidable

attaque que lui livra la Prusse, en 1870, elle a prouvé qu'elle savait se défendre. On a pu l'incendier, témoin oculaire, nous pouvons dire qu'elle ne s'est pas rendue.

Dans cette ville, arrivaient, des pays les plus lointains, des chevaliers animés d'une vaillante ardeur, prêts à marcher au combat, pour la défense de Charles VII. Des Bretons y coudoyaient des Espagnols, des écuiers du midi de la France et de l'Italie.

L'Ecosse y était représentée par les archers de Douglas. La noblesse de la contrée y figurait au premier rang. Tout ce qui portait un blason, aux environs d'Illiers, était là. Des notables de cette ville, n'ayant plus de sécurité, ni même de moyens d'existence, dans un pays qui n'était plus cultivé, avaient suivi ce mouvement d'émigration. Leurs testaments, que nous avons pu lire prouvent qu'à l'heure dernière, leur pensée, manifestée par de pieuses libéralités, s'était reportée vers la patrie absente : « *Et dulces moriens reminiscitur Argos.* »

C'est dans ce milieu si guerrier, si patriotique que grandit Florent d'Illiers. De bonne heure, il fut façonné au métier des armes. En qualité de jeune écuier, il prit part aux expéditions que les compagnies, en garnison dans cette ville, organisèrent.

En 1417, Jean de Coutes, dit Minguet, capitaine de Châteaudun, à la tête d'une troupe de braves, est à Honfleur, pour s'opposer à l'entrée des Anglais.

Vers le même temps, la cavalerie prononce une attaque sur Brou et La Bazoche. Un peu plus tard, une compagnie quittait Châteaudun, à la nouvelle de la prise de Rambouillet et d'Auneau, pour marcher « à l'encontre de l'ennemi », c'est-à-dire des Anglais. Parfois, il s'agissait de reprendre des places, un instant perdues, telles que Marchenoir, La Ferté Villeneuil. Un corps d'armée s'organisa pour aller assiéger les Bourguignons et les Anglais, maîtres du château de Bois-Ruffin, puis pour aller reprendre Beaumont-le-Vidame (aujourd'hui Beaumont-les-Autels).

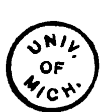
Pendant ce temps, Charles VII avait chassé les Bourguignons de Bonneval qu'ils possédaient depuis 1411. Ce fut vers la fin de 1420. Peu après, le vicomte de Narbonne vint assiéger le château d'Illiers, et força l'ennemi de l'abandonner (1). Cette date

(1) 1423, XI septembre : Perrin Berthelot, de Bonneval, à présent demeurant à Châteaudun, donne quittance à Denis Néron, marchand de cette ville,

VUE GÉNÉRALE D'ILLIERS



LE CHATEAU L'ÉGLISE


UNIV.
OF
MICH.

est importante pour notre histoire ; Illiers avait été attaqué et pris, par les Bourguignons unis aux Anglais, quelque temps auparavant (1). Il ne fut pas longtemps en leur pouvoir. Deux quittances données à Châteaudun, l'une le 24 juin, l'autre le 5 décembre 1420, nous fournissent un précieux renseignement.

La première, de la main de Jehan Chaillou, notaire à Châteaudun, nous apprend que Jean de Monsalvy, écuier d'écurie de *monsieur le Régent* (le Dauphin dans le parti français), « *capitaine de gens d'armes à Hilliers* », reconnaît avoir reçu de Jean Du Chastel, bourgeois de Châteaudun, XV livres tournois, en outre 80 moutonneaux d'or et 15 écus d'or. Cette somme avait été mise en dépôt, par Jean de Faverolles, depuis décédé, autrefois *capitaine d'Illiers*, et sans doute avancée par Monsalvy. — La seconde quittance, de la même main. est un récépissé de 60 livres tournois, délivré à Messire Pierre d'Illiers. chevalier, seigneur dudit lieu, par Guilleaume Arrachepel et Macé, son frère (famille noble de la Rochepelière. près d'Illiers). Cette somme est destinée à les indemniser de la rançon qu'ils ont été obligés de payer et des frais qu'ils ont dû faire « *quand Hillières fut prins* », auquel lieu ils estoient au nom dudit chevalier » Donc, Illiers a été pris avant 1420, par les Anglais et les Bourguignons (la quittance le marque formellement),et actuellement Montsalvy en a la garde, pour la cause du Dauphin. La garnison, commandée par Jean de Faverolles ne s'est point rendue sans résistance. Elle n'a cédé qu'à la force et au nombre. Car si elle se fut rendue sans combat, elle eut obtenu de sortir libre et indemne. Tandis que le capitaine et les défenseurs mis à rançon ont été faits prisonniers. Jean de Faverolles est mort, peut-être de ses blessures.

Si un Jean de Faverolles figure en 1421 dans les rangs de la garnison de Châteaudun, ce ne peut être que le fils ou un jeune frère du capitaine.

Plusieurs des survivants de la garnison du château d'Illiers

de la somme de 13 livres t. qu'il lui avait empruntées « pour raimbre (racheter) un appelé Perrin Le Vassour, lequel estoit prisonnier des gens de Monsieur de Nerbonne, au temps *de la reddition Dillers* », (reprise au nom du Dauphin). J. Chaillou, notaire.

(1) 1414 ou environ. Jehanne La Bretelle qui demeurait à la Mairie de Fontenay (Illiers) a été obligée de fuir « à cause des guerres ».

se retrouvent à Châteaudun ; ce sont Jean Contes, écuier, Durant de Châteauneuf, Perronet Henry etc.;

Les deuils s'étaient succédé en peu de temps, dans la famille de Florent d'Illiers. Marie, veuve de Michel de la Rivière, sa tante, était morte en 1423, et avait été inhumée en l'église de Saint-André de Châteaudun où reposait déjà son frère, Henry d'Illiers.

A la fin d'avril 1424, il avait la douleur de perdre son père. Celui-ci avait choisi l'église de l'Hôtel-Dieu, pour le lieu de sa sépulture. Une tuilerie à Villeneuve, paroisse d'Autainville, et la ferme de Feuille-Torse légués à cette maison, payaient l'honneur de reposer parmi les pauvres.

C'est à cette époque que Florent entre dans la vie publique. Au mois d'août 1424 (1), il est gouverneur de Châteaudun, et a sous ses ordres Michel de Navennes, commandant d'une compagnie d'hommes d'armes.

Cette date venait d'être marquée par un désastre : la perte de la bataille de Verneuil. La garnison de Châteaudun y avait combattu. Le sire de Rougemont, Perrinet de Feularde (de Thiville) étaient restés sur le champ de bataille. Peut-être l'humiliation de la défaite, la douleur de la perte de braves camarades avaient-elles exaspéré Jean de Villeneuve (famille de la Ronce).

Toujours est-il qu'en rentrant à Châteaudun, avec ses cavaliers, il frappa à la tête, d'un coup de maillet de plomb, un particulier dont l'air ou les paroles l'avaient sans doute irrité. Le 13 février 1422, Florent d'Illiers avait épousé, par contrat, Jeanne de Couttes, fille de Jean de Couttes, dit *Mainguet*, chevalier, et de Catherine Le Mercier, dite Catherine de Noviant, dame du lieu. (Noviant, aujourd'hui Nogent-le-Comte). Jeanne était sœur de Louis de Couttes, dit Mainguet comme son père. Le nom de ce dernier avait été altéré, jusqu'à nos jours, dans les monuments publics et dans l'histoire. C'est le page de Jeanne d'Arc qui, témoin dans sa jeunesse des actes de l'héroïne d'Orléans, est venu dans l'âge mûr, lors du procès de révision, faire une déposition aussi véridique que glorieuse, en faveur de la sainte martyre de Rouen. Nous avons eu le bonheur de rétablir, le *premier*, le nom et l'état civil du page, malgré les objections qui nous furent envoyées, par un savant archéologue d'Orléans. La notice,

(1) Florent avait un secrétaire « un clerc », nommé Gilet Jardin.

dans laquelle nous avons fait cette rectification historique, a paru dans le numéro de décembre 1889, de la Voix Notre-Dame de Chartres, époque où personne n'avait encore soupçonné Louis de Couttes, sous le pseudonyme de Louis *Contes*, dont une erreur de transcription l'avait indûment doté.

Couttes, disparu dans les temps modernes, était un hameau de Gasville, près Chartres. En 1406, la famille habitait Fresnay le Gilmer, après avoir abandonné le village habité par ses ancêtres.

Il nous eut été utile de connaître le contrat de mariage de Florent. Le début figure dans les minutes de Jean Chaillou (1), notaire de Châteaudun, malheureusement le feuillet suivant a disparu.

Jusque-là, Châteaudun avait été le centre d'un mouvement offensif très actif, contre les ennemis du Dauphin, dans toute la contrée (2). L'heure était venue où Florent d'Illiers allait trouver l'occasion de déployer sa valeur, sur un plus grand théâtre. Orléans était assiégé et réduit à la dernière extrémité. Jean de Dunois réclamait de toute part un prompt secours. Le sire d'Illiers, gouverneur de Châteaudun, laisse la ville sous la garde et le commandement de son lieutenant, Alaure du Saulle, écuyer, seigneur en partie de Pruneville (Marboué). Le 28 avril 1429, Florent entrait dans la ville d'Orléans, à la tête de quatre cents chevaliers, suivis de leurs écuyers et de plusieurs hommes d'armes, équipés à ses frais. C'était donc un des corps les plus importants, parmi ceux qui allaient coopérer à la défense.

Le soir même, Florent d'Illiers culbutait dans les fossés un parti d'Anglais, qui s'était aventuré jusque sous les murs de la place. Le journal du siège d'Orléans annonce son arrivée d'une façon très élogieuse : « Le lendemain, jour de jeudy, vingt-« huictiesme jours d'icelluy moys d'avril (vieux style), arrivèrent « après midy dedans Orléans ung capitaine *moult renommé*,

(1) En 1426, Louise d'Illiers, sœur de Florent, était admise à la profession de religieuse, dans l'abbaye de Saint-Avit, près de Châteaudun, par Jeanne de Frouville. Floren d'Illiers lui assigne une pension de 8 livres tournois de rente. (Jean Chaillou). Elle passe à Fontevrault, avant 1449, devient prieure de la Chèze-Dieu, au diocèse d'Evreux, 1449 à 1456.

(2) En 1826, la garnison de Châteaudun s'était emparée de la Ferté-Bernard où elle fit un riche butin. La plupart des paroisses environnantes, jusqu'à Courville et Mitainvilliers, furent soumises, par des détachements, de cavalerie à une contribution de guerre, appelée les *apastis*.

« appelé messire Fleurentin d'Illiers, et avec luy, le frère de la « Hire. »

Pénétrer dans la ville assiégée était déjà un succès. Mais y entrer, après une première victoire, c'était débuter par un coup de maître. Aussi, cette vaillante phalange comptera-t-elle désormais au nombre des plus sérieux éléments de la défense. La cité Orléanaise s'est montrée reconnaissante envers ce digne auxiliaire. La rue qu'il a parcourue, en entrant dans la place, a toujours, depuis, porté son nom. Il arrivait à point nommé pour prêter son concours à l'action de Jeanne d'Arc. Son entrée n'avait précédé que d'un jour celle de la Libératrice. Enhardis par ce premier succès, Florent d'Illiers, et les plus impatients parmi les chevaliers et soldats de la garnison, font une vigoureuse sortie contre les Anglais. Ils essaient, en plein midi, de s'emparer des forts détachés, qui protègent l'armée Anglaise. Mais il était écrit que tout ce qui se ferait sans l'avis et le concours de l'envoyée de Dieu ne réussirait pas. Cette attaque mal concertée, fut repoussée avec perte. C'est alors que Jeanne, qui reposait, s'éveille et apprend, comme par une inspiration secrète, que les Français fléchissent et que le sang coule.

Elle reproche à Louis de Couttes, son page, de ne pas l'avoir avertie, demande son cheval, en saisit un qui se présente et vole au combat, vers la porte de Bourgogne. A sa voix, Florent d'Illiers et ses braves compagnons luttent avec une nouvelle énergie. Ils chargent les assiégeants, et les refoulent vers leur bastille, voisine de Saint-Pouair (l'abbé Desvaux, curé de Verrières).

L'ardeur guerrière ne se ralentissait pas un seul instant. Le lendemain d'une si chaude journée, samedi 30 avril, la Hire et Florent, suivis d'un certain nombre de chevaliers et de soldats de la garnison, s'élancent au combat, contre les Anglais. Le fort de l'attaque est dirigé contre la bastille de Saint Pouair qui, par sa position, menaçait la ville. Dans toutes les opérations de guerre qui suivent, nous voyons le sire d'Illiers prendre une part active Dunois, le principal chef des défenseurs d'Orléans, accompagné des sires de Retz et de l'illustre Ambroise de Loré (seigneur de Bullou, près Illiers), sont allés prendre, à Blois, la conduite d'un convoi de vivres, destiné à ravitailler la ville assiégée. Pour en faciliter l'entrée, Jeanne d'Arc se porte à la rencontre du convoi. Autour d'elle marchent ses fidèles compagnons:

La Hire, Florent d'Illiers, le sire de Villars. Ces vivres heureusement introduits dans la place, le 4 mai, veille de l'Ascension, étaient envoyés aux habitants d'Orléans, par les villes de Bourges, d'Angers, de Tours et de Blois.

S'inspirant toujours de l'esprit chrétien, Jeanne, en vue d'épargner l'effusion du sang, avait envoyé un parlementaire, porteur d'une lettre d'elle, pour sommer les chefs de l'armée Anglaise de lever le siège.

Comme on pouvait le prévoir, il ne lui fut répondu que par de grossières injures et des menaces.

C'était le 5 mai, fête de l'Ascension.

L'armée se reposa ce jour-là, et les chefs concertèrent dans leur conseil l'attaque du lendemain. Elle fut très vive, la résistance vigoureuse, la victoire longtemps disputée. Près de Jeanne, se distinguèrent, avec Dunois, la Hire, Xaintrailles et Florent d'Illiers. Enfin, au soir de la bataille, l'étendard de la Pucelle flottait sur la bastille des Augustins. Supérieurs en nombre, les Anglais avaient été contraints de céder.

Ils ne conservaient plus, sur la rive gauche, que le fort des Tournelles.

Leur enlever cette dernière position, fut désormais le rêve des vaillants défenseurs de la cité. En présence de forces imposantes, Dunois et plusieurs capitaines émettaient l'avis d'attendre un secours que le roi devait envoyer. Jeanne, au contraire, instruite par ses voix, était d'une opinion contraire. Son sentiment, partagé par la garnison et le peuple, fut aussi celui de Florent d'Illiers et d'autres chevaliers. Aussi, dès le matin du samedi, elle traversait le fleuve, avec le sire de Quitry et autres combattants, et venait donner l'assaut à la bastille du Pont (1). « Alors commence cette inoubliable journée. L'attaque est furieuse, la défense désespérée, l'Anglais se bat comme s'il désirait la mort, « le Français comme s'il se croyait immortel. Jeanne n'a pas « d'artillerie, elle paie de sa personne ; elle est au pied des remparts, dresse une échelle et monte à l'assaut, mais une flèche « anglaise, elle l'avait annoncé ainsi, la blesse à l'épaule, et elle « tombe dans le fossé ».

Elle absente, l'ennemi reprend courage. Déjà Dunois songe à

(1) M. le chanoine Vié : Panégyrique, 1886.

faire sonner la retraite. A cette vue Jeanne se relève, arrache le trait, se met en prière et fait porter en avant son étendard : « Quand il touchera la muraille, dit-elle, entrez hardiment : tout est vôtre. »

La blessée reparait, tout change, les Français montent au rempart « comme par un escalier », Orléans s'ébranle, les arches rompues sont réparées, Glasdale abandonne la position et se noye, en essayant de franchir le pont. Les Anglais sont précipités dans le fossé, grand nombre périssent dans la Loire. Orléans était sauvé. Avec sa délivrance, commençait celle de la France entière.

On pouvait craindre un retour offensif, de la part de l'ennemi. Aussi, le jour suivant, qui était un dimanche, Jeanne et les vaillants capitaines, qui lui faisaient escorte, au nombre desquels était Florent, s'apprêtaient au combat Mais la déroute de l'ennemi était définitive. La plaine était déserte. L'armée rentra dans la ville : les chefs tinrent conseil sur les moyens de profiter le plus utilement de la victoire.

Florent d'Illiers, appelé au secours d'Orléans, avait noblement rempli sa mission. Sans plus tarder, se dérobant aux témoignages d'estime et d'admiration des habitants et de ses compagnons d'armes, il reprit le chemin de Châteaudun, confié à sa garde, et où l'on se préoccupait de son absence.

Il y rentrait couronné de gloire et aux applaudissements de la population. Les Anglais n'étaient pas si loin qu'on put se croire désormais en sécurité. En cette même année, dans le Dunois, Montpipeau avait encore une garnison anglaise. Janville expulsait la sienne, après la victoire de Patay. Naguères, Salisbury, dans sa marche vers Orléans, avait rançonné et livré aux flammes l'abbaye de Tiron ; un lord anglais était seigneur du Perche ; Chartres restait au pouvoir de l'ennemi, en 1432 et Montargis, ainsi que Dreux, n'était pas libéré en 1435.

Florent d'Illiers, retenu à Châteaudun (2) par le devoir de sa

(1) En mai 1427, Guillaume Glassedale commandait la place d'Yesme (Orne), Flotard de Bar, chevalier de la garnison de Châteaudun était son prisonnier. Mis à rançon pour la somme de 855 écus d'or, sous la garantie de Florent d'Illiers et du maréchal Saint-Séver, il vient à Châteaudun se procurer cette somme.

(2) 1436, Jean Chaillou, notaire : Don par les habitants de Châteaudun à Florent d'Illiers, d'une somme de 160 livres « pour lui aider à *supporter les frais et missions qu'il a eu à faire.* » Précédemment la ville lui avait alloué une indemnité pour avoir fortifié les boulevards.



TOUR DU CHATEAU D'ILLIERS


UNIV.
OF
MICH.

charge et le soin de compléter la défense de cette ville, ne put suivre Jeanne d'Arc et l'armée royale de Reims. Ce fut sans doute avec une sincère douleur qu'il apprit la captivité, l'inique condamnation et la mort cruelle de l'héroïne d'Orléans. Fier de combattre et de vaincre à ses côtés, il n'avait pu que remporter une estime profonde de ses vertus. Tandis qu'à Rouen placé sous le joug anglais, on essayait de flétrir la mémoire de la Libératrice de la France, un enfant de Châteaudun, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, dont nous avons, le premier, écrit la vie, protestait contre cette monstrueuse procédure, et payait, de dix ans de captivité, en son extrême vieillesse, ses sympathies pour Jeanne d'Arc.

Si Florent n'a pas été appelé à déposer, dans la révision du procès de Jeanne, c'est qu'on ne pouvait interroger tous les chevaliers qui l'avaient connue. Du reste, le beau frère du sire d'Illiers, Louis de Couttes, page de l'immortelle guerrière, l'a dignement remplacé. Son témoignage est un magnifique hommage rendu à la piété, à la vertu, au patriotisme de Jeanne d'Arc. Après avoir contribué à la délivrance d'Orléans, Florent allait coopérer à celle d'une ville qui avait un droit particulier à son dévouement : nous voulons parler de la ville de Chartres. Occupée dès 1414, et même dès 1411, par les Bourguignons, elle avait vu les Anglais succéder à ceux-ci, dans ses murs. Vainement le Dauphin en avait commencé le siège, vers 1419. La crainte d'un puissant renfort de l'armée anglaise, l'avait obligé de se replier vers Tours. Il s'en fallait que tous les habitants fussent gagnés au régime nouveau. Aussi trouva-t-on des intelligences secrètes, dans la place, lorsque le parti national songea à la reprendre.

Le sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, eut l'occasion d'accorder un sauf-conduit à deux marchands de la ville de Chartres, qui faisaient le commerce de « sel, vins et blés avec l'Orléanais et le Blésois. » Ils avaient été souvent rançonnés par les garnisons de ces contrées : celle de Châteaudun surveillait la contrée et le gouverneur, Florent d'Illiers, ne pouvait être un inconnu pour eux. Pour un semblable sauf-conduit, nous voyons M^me^ d'Illiers, femme du gouverneur, recevoir un cadeau des gens de l'hospice de Chartres : « 4 coiffes de soye à M^me^ d'Illiers pour impétrer le sauf-conduit (1428-9). De même un sauf-conduit du capitaine d'Alluyes ».

En échange du permis de circuler, Gaucourt, après quelques entretiens avec ces deux commerçants, nommés l'un Guillaume Bouffineau, l'autre Jean Lesueur, obtint d'eux, facilement, au moyen de promesses, leur adhésion à la cause royale. D'après ses conseils, ils se ménagèrent de secrètes relations avec les plus qualifiés de la ville formant le parti français. C'étaient, entr'autres, l'archidiacre Regnaut de Paris, le chanoine de Champrond, et frère Jean Sarrasin, dominicain, docteur en théologie, prédicateur renommé. On convint d'un plan de surprise qui fut mis à exécution la veille des Rameaux, 12 avril.

De grand matin, Bouffineau et Lesueur, accompagnés de soldats déguisés en charretiers, arrivent devant la porte Saint-Michel, avec plusieurs voitures chargées de *grandes queues*, contenant, disaient-ils du sel et des aloses (1). Ils demandèrent l'entrée ; et comme on était habitué à les voir et qu'ils passaient pour les *meilleurs bourgeois* qui fussent, les gens de garde leur ouvrirent sans difficulté. Les deux complices donnèrent, en gratification un panier d'aloses aux portiers, pour les dédommager des fréquents dérangements qu'ils leur causaient.

Deux voitures passèrent sous la voûte, mais ils firent en sorte que la troisième s'abattit au milieu du pont-levis ; puis profitant de l'embarras, causé par l'accident, ils se jettèrent, avec les faux-charretiers, sur les gens du corps de garde, les tuèrent et se précipitèrent en criant : La Paix, Ville gagnée. Deux forts détachements français, commandés par le bâtard d'Orléans et les sires d'Illiers, de Gaucourt, la Hire, d'Estouteville et de Felins, qui avaient passé la nuit en embuscade, à une petite distance, avertis de ce premier succès, accourrent et occupent la ville. La surprise et le trouble empêchent les bourgeois de faire une résistance sérieuse. D'autant que frère Sarrasin, dans le but de détourner l'attention, avait convoqué la population à un sermon, à l'église des Jacobins, à l'autre extrémité de la ville. Le bailly Laubespine et le capitaine Girard de la Villeneuve, voyant leur infériorité numérique, prirent la fuite. Le roi Charles VII, dans des lettres de rémission accordées aux habitants, déclare que l'occupation s'est accomplie sans grande effusion de sang, et n'a pas été marquée par les excès qui accompagnaient d'ordinaire, à cette

(1) Denrée tout-à-fait de saison, en Carême, à la veille de la Semaine-Sainte.

époque, la prise des villes (1). La conquête de cette place était très importante pour la cause française.

Une forte garnison en assura la possession.

Cependant, au printemps 1434, le comte d'Arundel battit la contrée, entre Nantes et Chartres, et s'empara de plusieurs forteresses, tant au pays Chartrain qu'à celui du Perche. Le gouverneur de Châteaudun ne négligea point de prendre les mesures nécessaires pour se garantir contre ces incursions.

Cette vigilance, les soins qu'il prit, les fatigues qu'il s'imposa, les démonstrations militaires, au dehors furent appréciées des habitants. Ils voulurent tout à la fois l'indemniser des sacrifices pécuniaires qu'il avait faits, et lui témoigner leur gratitude.

« Le 1er février 1435 (1436 nouveau style), noble homme messire « Fleurentin d'Illiers, seigneur du dit lieu, reconnaît avoir eu et « reçu des habitants de la dite ville, par les mains de Jehan De- « ville, receveur des deniers appartenant à la dite ville, la somme « de huit vingt-livres tournois que les dits habitants lui ont donnés « pour lui aider à supporter les fraiz et missions qui lui escon- « vient ou esconvinrent (?) avoir faix et supportez... le derrain « jour de novembre derrain passez, à la garde de la dite ville de « laquelle somme de huit vingt livres tournois le dict monsieur « d'Illiers s'est tenu à bien comptent... » (2).

Le 7 décembre précédent, Florent d'Illiers assistait à Châteaudun, au contrat de mariage d'Agnès d'Illiers, sa sœur, avec Jean de Lespine, sieur de Cléreau, aîné de la famille et tuteur; il assure à la jeune épouse une dot de 500 écus d'or. Pierre d'Illiers, son père avait, autrefois, acheté la seigneurie de Chantemesle, attribuée à Florent, mais sur ce domaine il redevait 200 saluts d'or à sa sœur.

Son lieutenant, Colin de la Rivière, à cette époque veillait à la sûreté de la ville, tandis que le sire d'Illiers se signalait dans la campagne de Normandie.

En 1432, il défend la ville de Louviers. Il déploie sa bravoure à l'attaque et à la prise du pont de Meulan, enlevé par escalade.

(1) Alain Chartier assigne la principale part du succès à Florent d'Illiers dans la reddition de la ville.

(2) Florent d'Illiers était le lieutenant du Bâtard d'Orléans qui, en 1435, donne un mandement pour lui faire payer les honoraires de sa charge. (Collection de Bastard d'Estang.)

Les Anglais essaient sans succès de le reprendre. Le traité de paix du roi Charles VII, avec le duc de Bourgogne, venait d'être conclu à Arras. Désormais la France n'avait plus à combattre qu'un seul ennemi.

Le principal théâtre de la guerre fut la Normandie : notre illustre capitaine se distingua à la prise du château du Neufbourg, à celle de Beaumesnil, mais il eut surtout lieu de déployer ses qualités militaires à Verneuil. La vengeance d'un habitant de cette ville les aida à s'en emparer. Un meunier, qui avait son moulin près du mur d'enceinte, avait été maltraité par un Anglais, pour avoir été surpris dormant, alors qu'il devait faire le guet. De dépit et par un sentiment de vengeance, cet homme va trouver le bailly d'Evreux, et, après entente ensemble, lui promet de l'introduire, par son moulin, dans la ville de Verneuil. Le lendemain, 19 juillet, Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, le bailly d'Evreux, Jacques de Clermont, et autres chevaliers s'approchèrent des remparts à l'heure où, pour aller assister à la messe du dimanche, les gens du guet descendaient en toute hâte.

Les Français saisissent ce moment, et s'introduisant par l'issue du moulin, avec l'aide du meunier, ils dressent leurs échelles contre le rempart et pénètrent dans la ville.

Il n'y avait pour sa garde que 120 Anglais.

Plusieurs furent tués et d'autres faits prisonniers. Mais un certain nombre se retirèrent dans le château et dans la tour, connue sous le nom de *Tour Grise.* Le lendemain, le meunier détourna une partie de l'eau des fossés du château.

Il fut alors assailli et aussi bravement défendu. Mais le lendemain, il fut pris d'assaut. Une partie des Anglais y furent tués. Les autres, se retirèrent en grande hâte, dans la Tour qui était « très forte et imprenable, pour l'époque, à la condition d'y être « munis de vivres : car elle est fort haute et très grosse, séparée « du château, isolée et environnée de fossés profonds et pleins « d'eau. Il y eut audit assaut du château, de fort belles armes « faites, spécialement par le Sénéchal. Puis, ils assiégèrent « ladite tour par dedans (sans doute en dedans des fossés) et « par dehors (1449) Or, en ce jour y arriva le comte de Dunois « qui, de nouveau (récemment) était institué et fait lieutenant « général du roy de France en ses guerres, et avec lui, le sire de « Culant, grand maître d'hôtel, et messire Florent d'Illiers, ac-

« compagné de plusieurs chevaliers, écuyers et capitaines de « gens d'armes et de traict. Ceux-ci, peu après, partirent et lais- « sèrent pour la garde de la ville et le *gouvernement* du *siège*, ledit « messire Florent d'Illiers, accompagné de plusieurs chevaliers, « au nombre de 800 combattants. »

La troupe du comte de Dunois apprit, en chemin, que Talbot était venu jusqu'à Breteuil, pour tâcher de secourir les assiégés de la Grosse Tour. Ils le poursuivirent et finirent par le joindre, près de Harcourt. Il se fit un rempart de ses chariots, derrière lesquels il se retrancha. A la faveur de la nuit, il s'échappa. Le 6 août, le roi de France arrivait à Amboise, pour diriger ses forces vers la Normandie et secourir ceux qui faisaient le siège de la Tour de Verneuil. Dunois part d'Evreux avec 2500 combattants. Les comtes d'Eu et de Saint-Pol, avec 300 lances (ce qui peut donner 1200 combattants : une lance fournie était de 4 hommes) et 14 ou 1500 archers, viennent à Pont-de-l'Arche, puis à Honfleur. Le roi, grandement accompagné, arrive à Chartres le 22 août. Il en repart le lendemain et se rend à la Tour de Verneuil. La faible garnison, comprenant qu'elle ne peut tenir plus longtemps, entre en composition, à la condition de se constituer prisonnière. Il ne restait guère que 30 hommes, les autres s'étaient échappés de nuit, peu auparavant, par la faute de ceux qui faisaient le guet.

Comme Florent d'Illiers avait la direction du siège, on voulut, bien à tort, le rendre responsable des conséquences de cette évasion. On prétendait que les fuyards avaient emporté l'or et l'argent, mis en dépôt dans la tour. D'autant que le roi avait envoyé, en avant, un héraut chargé de recommander que l'on fît bonne garde. La *Tour Grise* subsiste encore et frappe le regard, par sa masse imposante. Découronnée et mutilée, par l'injure des guerres et du temps, on a voulu essayer d'en restaurer le sommet, mais elle n'a pas gagné à ces essais de restauration.

Le sire d'Illiers avait eu l'occasion de figurer dans une autre expédition précédente. Le comte de Dunois auquel Florent fut si souvent associé dans cette guerre et qui faisait très grand cas de ses avis, commandait une compagnie de 120 lances. Charles d'Anjou, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes (1), Re-

(1) L'antique et si honorable famille de ce nom vint au siècle dernier se fixer au château de Roussainville, sur le territoire de cette ville d'Illiers, dont le seigneur avait fraternisé avec l'un de ses ancêtres sur plus d'un champ de bataille.

gnaut Guillaume de Bourguignan, M[re] Florent d Illiers, Thibaut de Thermes, Giraut de la Pallière, le Bourg de Mascara et plusieurs autres capitaines, dont les forces réunies formaient un ensemble évalué à 4000 combattants, se joignirent à lui. Ils vinrent à Chartres. De là ils essayèrent, par une marche de nuit, de surprendre la ville, de Mantes ; mais ils échouèrent dans leur entreprise. Leur présence dans la contrée ne put, non plus, apporter un secours utile à la garnison française de Saint-Denis. Devant des forces imposantes et les assauts d'un siège en règles, après une vigoureuse défense, le maréchal de Rieux venait de capituler et de rendre la place ; mais ils eurent, du moins. l'avantage de mettre en déroute le corps du capitaine du Mans, venu pour renforcer l'armée des assiégeants.

Tandis que Florent combattait au dehors (1), le château, d'Illiers continuait à posséder une garnison.

Elle était commandée au commencement de 1436 par Jean de Villeneuve, écuier, que nous croyons le même que le seigneur de la Ronce. Il s'était distingué, depuis longtemps, à Châteaudun, avait combattu à la journée de Verneuil et dans plusieurs expéditions, Jean de Cintré appartenait lui-même à la garnison d'Illiers. Dans une attaque, il avait été fait prisonnier des Anglais et Bourguignons. Sa rançon lui coûta 9 saluts d'or. L'esprit de confraternité animait les Français, voués à la défense de la même cause (2). Jean de Cintray était aussi du nombre des défenseurs du château.

Roger Bouquet, tambour de la compagnie de Florent d'Illiers, fit plusieurs voyages à Dreux, sous la puissance des Anglais, pour négocier la rançon de Bernard Brissart, de Luz.

Le 4 février 1436, le sire d'Illiers recevait l'hommage de Jean Le Vasseur, écuier, fils de feu Pierre Le Vasseur, chevalier, pour sa terre et seigneurie de Cogniers, relevant de Florent, à cause de son château de Maisoncelles.

Grâce au registre des échevins de Chartres, nous apprenons que, à la date du 16 octobre 1437, Florent « d'Illiers commandait « la place de Nogent-le-Rotrou. Les échevins payent à Marche- « noir, poursuivant (courrier), et à Louis Bonier, chevaucheur de

(1) En 1435, Florent avait fait construire « les *Boulevards* » de la ville de Châteaudun.

(2) On trouve, encore, dans la garnison, Thévenin Moyreau.

« l'écurie de Monsieur le Connétable, 1 livre 5 sols tournois, à « chacun, pour voyages faits à Houdan, vers M. Gérault de la « Palière (1), capitaine du lieu, et à Nogent-le-Rotrou, vers « M. d'Illiers, lieutenant de M. le bastard d'Orléans, pour leur « porter lettres de la part de Me Jean Le Fuzelier, maistre d'hô- « tel de M. ledit bastard, afin qu'ils *viennent en cette ville pour la « garde d'icelle*, parce que *les Anglais sont assemblés* pour venir en « ces parties, comme l'on dit » (2). Les habitants de la ville de Chartres décident qu'on écrira à M. le bâtard qui est devant Montereau, pour se justifier et dissiper les soupçons qu'on lui avait donnés, au sujet de la fidélité de leur ville.

Pendant cette guerre, le parti de Charles VII avait souvent, dans des courses hardies, levé des contributions de guerre, appelées *apastis*, (le droit de faire donner à paître à leurs chevaux). Ceci se pratiquait à l'égard des bourgs et villages du parti ennemi. Lorsque la contrée chartraine fut soumise à Charles VII, les gens de guerre, par la force de l'habitude, frappaient encore des impôts sur ces malheureuses populations, conquises à la cause française. Les échevins de Chartres, par une délibération du 23 octobre 1437, accordent un salaire à Marchenoir (courrier du Connétable) pour avoir été à Meslay, Chenonville, Villebon, Courville, Gallardon, Nogent-le-Roi, Maintenon, faire commandement aux seigneurs et capitaines des dites places, de cesser de lever des *abatis* (le notaire de Châteaudun écrit toujours : a pastiz) sur les gens du roi et de piller les grains, venant de cette ville (Mandement royal du bailly de Chartres). On redoute toujours la venue de l'ennemi. Le 4 décembre 1437, on fait avertir, par le coureur du bailly de Chartres, le capitaine de Dourdan de se tenir sur ses gardes, « qu'il y a grande nouvelle qu'elle « doit être livrée aux Anglais ». Les esprits ne sont pas plus rassurés, l'année suivante. Car on lit à la date du 16 octobre 1438 : « Lettres de M. Le Fuzellier, maître d'hostel de Mgr le bastard « d'Orléans, envoyées à MM. d'Illiers et Gérault de la Paillère, « à Houdan, afin qu'ils viennent avec le plus de gens qu'ils « pourront, en cette ville, pour la garde d'icelle, parce que les « Anglais sont assemblés pour venir en ces parties (3) ».

(1) Gérault, nommé aussi Gérard de la Pallière commandant dans Ivry en 1424.
(2) 16 oct. 1437 (*Régistre des Echevins de Chartres*).
(3) 1438, 16 oct. (Reg. des Echevins).

Nous voyons, en effet, reparaître Florent à Châteaudun, le 30 juin 1445, où il reçoit 90 livres tournois, pour le quartier échu à Pâques, de ses honoraires de capitaine de la ville.

Le receveur des aides de la vicomté de Verneuil lui versait en 1449, le 4 août, la somme de 10 livres tournois qu'il avait avancée pour le paiement de certains francs-archers, en garnison à Verneuil.

Par suite des partages de famille, Florent ne possédait plus la seigneurie du Grez, à Marboué. Elle avait passé à Guillaume de Tucé, chevalier, marié à Gilon ou Gilette d'Illiers, sa sœur. Seigneur de Bouez et du Grez, le sire de Tucé demeurait à Châteaudun, à l'époque de la guerre et y prenait part.

Le domaine considérable de Maisoncelle créait des devoirs au sire d'Illiers. En 1457, il rend aveu comme possesseur de cette seigneurie à Jean de Bueil, seigneur de Saint-Calais, pour le fief de la Blanchardière, sise commune de Rallay, etc. Mais à son tour il reçoit la déclaration du curé d'Escorpain, le reconnaissant pour fondateur de l'église et du presbytère (1451). - Le 21 février 1456, Mr Robert Tiercelin, écuier, seigneur de la chevalerie, vient lui rendre aveu, pour sa borde de la Machatière, en présence de Jean d'Illiers, Guillaume et Jean de Villiers, et Geffroy de Varennes, écuiers.

Marie de Dangeul, veuve de Henry d'Illiers, vend le 24 juillet 1448, à monseigneur messire Florentin d'Illiers, chevalier, seigneur d'Illiers (absent) et à Jean d'Illiers, écuier, seigneur de la Fourrerie, tous ses droits, sur le douaire qui lui a été assigné, et tout ce qui pouvait lui revenir de l'héritage de feu son mari. Elle leur transporte dix livres tournois de rente à elle assurées, par feu révérend père en Dieu, messire Robert de Dangeul, en son vivant évêque de Nevers, moyennant 200 livres tournois Le 14 décembre, Florent d'Illiers versait la moitié de cette somme, qui lui était personnelle, à demoiselle Marie de Dangeul.

Le même jour, il recevait la rente annuelle que lui devait Robin Pluchet, son prévôt à Illiers (1).— Ces fragments de minutes, trop rares malheureusement, nous fournissent quelques détails précieux sur l'état de la contrée, au sortir des troubles et des ravages de la guerre.

(1) Jean Dutuy était receveur de Florent.

La terre de la Patrière (1) (Illiers) ne paiera pas les fermages arriérés, car les habitants ont dû quitter le pays et on n'a pu cultiver ; Charlot de Villeneuve, écuier, sieur de Chaussepot, fait une convention avec son cousin, Jean de Villeneuve, seigneur de la Ronce. Celui-ci lui a prêté 72 saluts d'or « pour la délivrance de son corps, estant pour lors prisonniers aux Anglois ».

Après plusieurs acomptes versés, il se trouve encore redevable de 42 saluts d'or dont il assure la rente sur le domaine de Chaussepot.

Dans le bail de la métairie de Montégu, à Saint-Avit, on prévoit le cas où le *preneur ne pourroit labourer et résider ou païs* (par fortune de guerre) *il ne sera tenu paier la dite rente.*

Le notaire de Châteaudun enregistre, en 1447, un accord de Florent d'Illiers, avec Louis de Couttes, le page de Jeanne d'Arc, son beau-frère. Béatrix de Nantouillet, tante de Jeanne de Couttes épouse de Florent, et de Louis, venait de mourir. Il s'agissait de partager son héritage. En vertu de cette convention, Louis de Couttes possédera le domaine de Noviant, aujourd'hui Nogent-le-Comte, et se charge d'indemniser ses cohéritiers. — Les préoccupations incessantes de la guerre avaient fait remettre, jusqu'à cette date, le réglement de la succession de Pierre d'Illiers. Les partages furent faits en 1449. Florent possédera la terre, seigneurie, ville, châtel et châtellenie d'Illiers, et tous les immeubles demeurés par le décès de Pierre d'Illiers — estimés 400 livres, tournois de rente. — La terre de Maisoncelles, 300 livres ; la moitié de la terre de la Boussardière, au Perche, 120 livres de rente. — La terre de Villecy, etc. 106 livres de rente acquises par Guilleaume d'Illiers, sur Bois-Ruffin et Courtalain ; 110 livres de rente, sur les mêmes domaines. A l'occasion de ces deux dernières rentes, Florent soutient un procès, contre les enfants de feu Louis d'Avaugour et de défunte Catherine de Rouvray. Le sire d'Illiers, aîné de la famille, prétendait à la moitié des successions de Bélot, Henry et Marie d'Illiers, au tiers de l'héritage de Marie et Jean d'Illiers, enfants de Macé. En dernier ressort, la rente due par les d'Avaugour échut aux deux beaux-frères de Florent : Guillaume de l'Espine et Jean de Prunelé. Au

(1) Jean Breteau et Gilet Breteau, écuiers, étaient les propriétaires défunts, de la Patrière.

doyen du chapitre, c'est-à-dire à Miles d'Illiers, plus tard évêque de Chartres, la terre de la Rivière, à Pontgouin. Elle avait été autrefois donnée en dot à Marie d'Illiers, lors de son mariage avec Michel de la Rivière. Par cet exposé sommaire, on voit que cette famille possédait une grande partie de la contrée. On voit figurer dans les titres : Ecurolles, Duan, La Poulinière, la Mauparentière, le grand et petit Bridoré, la ferme de Thoreau et la Cochardière, à Dampierre-sous-Brou la Moutonnière, les fiefs de Luplanté et de Fumesson, etc.

Les services éminents rendus à la cause royale, par la bravoure et le dévouement de Florent d'Illiers, n'avaient point été mis en oubli par Charles VII. Il voulut lui témoigner son estime et sa considération en le nommant son chambellan, l'une des premières dignités du royaume. Cette récompense lui fut accordée en 1432 l'année même de la prise de Chartres, à laquelle il avait puissamment contribué. La même année, le roi écrivait à Regnier de Boullegny, conseiller de ses finances, lui *mandant s'il avait octroyé un coursier à son ami et féal chevalier Florent d'Illiers, son chambellan* ».

La réduction de Verneuil ne fut point son dernier exploit. Lieutenant du comte de Dunois, généralissime de l'armée royale, il le seconde dans ses entreprises, garde les places qu'il lui confie. On dirait que les frontières de notre pays sont confiées à sa vigilance. Tour à tour, on le trouve protégeant, de sa vaillante épée, Nogent-le-Rotrou et Houdan. C'est à lui, surtout, que recourt la ville de Chartres, à l'apparence du danger. Il continue de batailler contre les Anglais, dans cette glorieuse campagne de Normandie où Jean de Dunois leur enlève successivement toutes les places, et met le couronnement à sa gloire, par la prise de Rouen.

Charles VII, pour reconnaître de tels services, légitima prince français et royal, le bâtard d'Orléans. Son lieutenant avait lui-même bien mérité de la patrie.

Il lui conféra la dignité de capitaine et de bailly de la ville de Chartres (1449). Il était, jusque-là, demeuré en possession du titre de gouverneur de Châteaudun Le monarque se plut à répandre ses faveurs sur les membres de sa famille. Miles, son frère, devint évêque de Chartres. Après lui, Charles d'Illiers de Chantemesle, un de ses fils, obtint le gouvernement de Château-

dun, en 1486, Charles l'aîné, un autre de ses fils, fut promu à la dignité de doyen du chapitre, etc.

C'est lorsqu'il eut déposé le harnais militaire, à l'époque où les dernières victoires achevaient de chasser l'ennemi et où la paix renaissait, que Florent reparaît à Illiers. Une minute d'un notaire local, de 1448, la seule qui nous reste de ces temps reculés. porte que le seigneur d'Illiers a demandé communication du *Décret de Chantemesle*, et qu'il promet de le rendre (1).

Ce qui indiquerait que la terre de Chantemesle avait été *saisie*, peut-être par défaut d'accomplissement du devoir féodal, que la guerre avait empêché. C'est l'époque aussi où sa nouvelle charge de capitaine de la ville de Chartres le rapproche du château de ses pères. Toutes les probabilités se réunissent, pour porter à affirmer,que ce fut vers cette date,qu'il tourna ses soins, vers l'œuvre de la reconstruction de l'église.

Etait elle entièrement restaurée en 1462, lorsque Florent eut la douleur de perdre sa fidèle compagne, Jeanne de Couttes? On aime à le supposer. Ce fut le 3 juillet qu'elle s'éteignit, en son château d'Illiers. Le lendemain, le service funèbre fut célébré par messire Miles d'Illiers, évêque de Chartres, frère de Florent, dans l'église Saint-Jacques, où elle reçut la sépulture.

Huit enfants étaient issus de cette union, parmi lesquels, on compte un évêque de Chartres, René d'Illiers. Nous parlerons des membres de cette nombreuse famille, un peu plus loin.

De ses fonctions de bailly de Chartres, il nous reste un acte de Florent, en 1458.

« Florent, seigneur d'Illiers, chevalier, conseiller et chambel-
« lan du roy, et son bailly à Chartres, atteste en cette qualité
« la location d'une place où *sooulait* avoir une maison, à Abon-
« ville, par l'abbé de Saint-Père, à Guillaume Cirou et Jeanne
« sa femme. »

Si, dans sa vieillesse, Florent a mis ses soins à la réédification de l'église de Saint-Jacques peut-être même de celle de Saint-Hilaire, dont quelques débris, épars, nous ont révélé le style du XV[e] siècle, vieux capitaine il songeait aussi à protéger la ville et son château, contre les dangers du dehors.

(1) C'est le 16 juillet 1448 que Florent fait cette demande par devant le notaire d'Illiers ; l'adresse au bailly de Chartres ou à son lieutenant, preuve qu'il n'était pas encore bailly lui-même.

Le 16 août 1474, Louis XI donne à Chartres des lettres en faveur de Florentin, seigneur d'Illiers et son chambellan, et des « habitants d'Illiers, pour raison du *droit d'aide*, dû par les par- « roisses de Blaindainville, Charonville, Magny, Vieuvy, afin « d'entretenir les fortifications du château et ville d'Illiers. » C'était justice. A plus d'une époque, notamment en 1589 et années suivantes, nous trouvons des habitants du voisinage réfugiés en cette ville.

Au commencement de 1449, sans doute avant sa nomination à la dignité de bailly et capitaine de Chartres, Florent faisait construire, par le charpentier Guyot le Chaucier deux maisons à Châteaudun. Etait-ce avec la pensée d'y passer la dernière partie de sa vie ?

C'était à Illiers, dont il vint relever les ruines, que la Providence avait marqué le lieu de son repos. Après une vie des plus honorable, ayant su se garder des écarts et des excès dont la guerre était alors, souvent, l'occasion, il mourut chrétiennement, comme il avait vécu, en 1475.

Voici l'acte de son inhumation, traduit du latin.

« Le vendredi, XI août 1475, révérend père en Dieu (Miles « d'Illiers) vint à Illiers, à l'occasion de la mort du sire Florentin « d'Illiers, seigneur dudit lieu, son frère aîné. Il était accompagné « des vénérables pères, messeigneurs les abbés de Tiron et « d'Arcisses, et d'autres personnages tant ecclésiastiques que « civils, et se rendit au château où reposait le corps du défunt, « attendant la sépulture De ce lieu, un cortège imposant escorté « de cierges et de flambeaux se mit en marche vers l'église Saint- « Jacques, au chant du psaume *Dilexi* et autres psaumes. Lors- « qu'on fut arrivé à l'église, les prières terminées, les vénérables « abbés de Tiron (Léonet Grimault) et d'Arcisses (Baptiste « Morin) chantèrent consécutivement une grand'messe : la pre- « mière fut une messe du saint Esprit, chantée par l'abbé « d'Arcisses.

« A l'issue, le révérend en Dieu célébra, en ses ornements « pontificaux, la messe solennelle de *Requiem*. Lorsqu'elle fut « terminée, il chanta, avec le chœur, en face du corps, les prières « accoutumées.

« Enfin, il fit inhumer le corps du défunt devant l'autel de la « Sainte-Vierge, auprès de Jeanne de Couttes, son épouse, en

« répandant des prières sur sa tombe, pour le repos de son âme, « que Dieu daigne admettre en sa sainte compagnie. »

Le 4 avril 1476, Miles d'Illiers revient célébrer un service solennel dans l'église Saint-Jacques, pour le repos de l'âme de Florent d'Illiers et de Jeanne de Couttes, sa femme, à la prière de leurs enfants : Louis, abbé de Saint-Florentin-de-Bonneval (frère et non fils), Charles, doyen du Chapitre de Notre-Dame ; Florent, prévôt d'Ingré, René, archidiacre de Pinserais ; Jean, *fils aîné*, seigneur d'Illiers ; Louis, Marin et Charles, écuyers, et en présence des abbés d'Arcisses et de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun ; de Guillaume de Courcillon, Guillaume de Prunelé, chevaliers ; Jean d'O, Louis de Vieuxpont, Geoffroy de Courcillon, Guillaume d'Avaugour, Jean du Plessis, Naudin du Plessis, écuyers et autres. (Laisné, prieur.)

La Révolution a bouleversé le sol de l'église d'Illiers, comme celui de tant d'autres. La tombe du sire d'Illiers a disparu. L'autel de la Sainte-Vierge était il dans la chapelle placée sous la tour, où il est présentement ? Nous l'ignorons.

Lorsqu'on y creusa superficiellement, il y a 40 ans, pour asseoir un nouveau pavage, l'ouvrier dit avoir trouvé des substructions qui pourraient être les parois du tombeau. Mais, ici, rien de certain. Car, anciennement, l'autel de la Sainte-Vierge était adossé à la muraille, là où une statue de pierre de la Mère de Dieu est encore scellée, à l'entrée du chœur.

D'après Godefroy, historien, admirateur de Florent, une véritable ovation aurait été faite au sire d'Illiers à son retour du siège d'Orléans. La jeunesse en aurait célébré chaque anniversaire par une fête. Nous n'avons rien trouvé à se sujet.

A l'époque où Florent, libre enfin des soucis et des fatigues de la guerre, allait rentrer dans son manoir, il n'est pas sans intérêt, de jeter un coup d'œil sur la situation de la ville d'Illiers. Quelques rares minutes du notaire Sicler vont nous renseigner. La ville a souffert : c'était inévitable après deux attaques, à des dates rapprochées. Pendant plus de 30 ans, les deux églises n'ont point été entretenues et n'ont pu l'être. Evidemment, si l'on se décide à les rebâtir, c'est que la guerre leur avait été fatale. Près de la porte de Chartres, de la maison de Jacquette, femme de Philippot Malour, il ne reste plus que l'emplacement. Le petit hospice contigu a dû, lui-même, souffrir de l'assaut

livré à cette porte. Il y a aussi des vides en plus d'un endroit. Les murs, les défenses de la ville et du château ont subi des ruines. C'est le motif qui porte Florent à obtenir le concours des paroisses circonvoisines pour les relever. Tous les émigrés, passés à Châteaudun, ne reviendront pas. Pierre d'Illiers, Henri, son fils, Marie, sa fille, reposent dans les églises de la ville qui leur fut hospitalière Mais les trois frères Arrachepel dont l'aîné ont revu la terre natale. Jean et Colin Brandelou, Louis de Villeneufve de la Charmoie, la famille Roncier, Bertrand de la Gironde et Jean de Châtillon ont repris leur vie accoutumée. Les cultivateurs recommencent à labourer les terres.



## CHAPITRE VII

### I. — BRANCHE CADETTE D'ILLIERS DES RADRETS

### (LES RADRAIS, LA BAZOCHE-GOUET.)



EOFFROY des Radrets, fils présumé de Geoffroy IV, seigneur d'Illiers, qui vivait en 1358 1362, est l'auteur de cette branche. Ses armes sont les mêmes que celles d'Illiers. La brisure distinctive est représentée par une étoile, au milieu du champ. Son nom éveille le souvenir d'un fait tragique et regrettable. Il avait (1367) la garde du château de Maisoncelles, appartenant à Guillaume V d'Illiers, son frère, qui fut inhumé à Maisoncelles. Un particulier d'Escorpain, en Vendômois, vint, vers la Saint-Hilaire, un dimanche, devant la *première porte* du fort de Maisoncelles — ce qui suppose un château à double enceinte, comme celui d'Illiers, — apercevant Geoffroy, le paysan se met à l'assaillir de paroles injurieuses, lui disant, entr'autres vilainies « *qu'il n'était pas gentilhomme* ». A ces paroles, Geoffroy « *qui est gentilhomme et noble de tous côtés* » prit une fourche ferrée qui se trouva sous sa main, et, dans la chaleur de la colère, en frappa le villageois, nommé Guillot Le Roy, de deux coups de plat.

Celui-ci ne s'en inquiéta pas beaucoup, et, deux ou trois jours après, alla à sa besogne. Entre le 6$^{e}$ et le 7$^{e}$ jour, il fut pris de fièvre et mourut. Pour ce fait, le roi fit rémission au sir des Radrets, en janvier 1367. (Exposé des lettres de rémission du roi Charles.)

Les actes du temps nomment après Geoffroy Oudin d'Illiers, dont nous ignorons le degré de parenté.

En 1366, il rend aveu à Oudin Bourreau, sieur de Courtalain, pour le fief des Thionnières, consistant en maison, etc. et sept muids de terre, devant Gilles de l'Aubépine, bailly d'Alluyes et de Montmirail, le 7 décembre. Le même Oudin d'Illiers, écuier, le dimanche après Saint-Laurent 1369, rend aveu à Jean de Rou-

vray, sieur de Chennevelles et de Courtalain, pour le fief des Thionnières.

Le devoir féodal, en raison du même fief, est rempli en 1399, 10 mai, par Robine d'Illiers, envers Martin de Rouvray, sieur de Courtalain, Bois-Ruffin et le Mée, devant Hugues Garnier, bailly de Brou, Montmirail et la Bazoche-Gouet, où l'acte fut passé (Archives d'Eure-et-Loir).

Geoffroy d'Illiers épousa Jeanne d'Ardenay. De concert avec elle, il acquit le 8 janvier 1371 la terre et seigneurie des Radrets, paroisse de la Bazoche-Gouet, de Philippe Dequis, écuyer, et de Jean Compain. De son premier mariage, il aurait eu un fils, Guillaume d'Illiers, qui donnait aveu des Radrets, le 22 février 1407. Il paraît être mort sans prospérité. Geoffroy contracta une seconde alliance avec Jeanne d'Echelles, décédée avant 1404. Du chef de cette dernière, il possédait au Maine, le fief de la Mouchetière, à Avezé, la Beuronnière et le Pressoir, de Cherré, le fief et la métairie de Beauchamp. etc. Il mourut en 1404.

De Jeanne d'Echelles, il laissait deux enfants :

1° Jean, mineur en 1404.

2° Catherine d'Illiers, dame de Beauchamp, mariée, avant 1404, à Richard des Hayes, seigneur de Montreuil, à Duneau. Elle mourut en 1417 et fut inhumée en l'église de Duneau. Quatre enfants lui étaient nés.

1° N. des Hayes, mort jeune et inhumé, en 1415, sous la tombe de sa mère. — 2° Jean des Hayes, écuyer, seigneur de Montreuil, en 1447-1451. — 3° Guillaume des Hayes, écuyer, seigneur de Montreuil, 1472-1485, marié à Yvonne de Tremel. — 4° Jeanne des Hayes, dame de Beauchamp, femme de Jean de l'Espinay, écuyer, 1452, et ensuite de Michel Tragin, seigneur de Champrond.

Richard des Hayes mourut avant 1440.

Jean I d'Illiers, écuyer, seigneur des Radrets, de la Mouchetière, Bordueil, le Tertre, etc..

Il était encore mineur en 1404, et avait pour tuteur son beau-frère Richard des Hayes. Il rend aveu, à la Ferté-Bernard, le 17 novembre 1445, pour la métairie de la Mouchetière et le bordage du Perrois. On le trouve le 19 janvier 1421, figurant dans un acte, à Châteaudun, où il est qualifié seigneur de Béthonvilliers et de la Mouchetière, relativement à une maison qu'il possède à Béthon-

villiers. Il est témoin, encore à Châteaudun, en 1435. Le 26 novembre 1448, dans un acte du notaire Sicler, à Illiers, noble homme Jean d'Illiers, écuyer, seigneur des Raderaiz (sic) et de la Mouchetière loue à Jacquet Manuel, une maison, place et jardin où se trouvait une maison et hébergement, à Vieuvicq. — C'était le long du chemin qui conduit à la fontaine.

Jean I fut marié deux fois. Sa première femme fut Catherine d'Echelles, de la maison d'Oucques, en Vendômois. La seconde, Catherine de Maillé, que le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par une erreur commune, nomme de Mailly. Elle vivait encore en 1462. Du premier mariage naquirent deux enfants.

1° Yves ou Yvon d'Illiers qui suit;

2° Jeanne d'Illiers, épouse d'Olivier de Ronsart. Il fut écuyer, échanson du roi et seigneur de la Possonnière, 1464, échanson du duc de Normandie et capitaine de Vernon, 1465, etc.

Il était vassal de Maisoncelles, à cause de sa seigneurie de la Chapelle-Gaugain. On place la date de sa mort en 1493, celle de sa femme vers 1505.

Leurs enfants furent :

Louis de Ronsart, né avant 1479, seigneur de la Possonnière et de la Chapelle-Gaugain, père du célèbre poète Pierre de Ronsard.

Ainsi Jeanne d'Illiers a eu l'honneur d'être grand'mère d'une illustration dans la littérature.

Jeanne, mariée avant 1479, à Macé de Ternay, sieur de Pouline.

Jacqueline, femme avant 1493 de Pierre de Cintray, sieur de Diziers.

Marie, épouse de François de Laval-Montmorency, sieur de Marcillé.

Jean, protonotaire apostolique, 1504, curé de Bessé, chanoine du Mans, archidiacre de Laval, mort en 1435.

Et peut-être Charles et Jacques, ecclésiastiques.

De son second mariage avec Catherine de Maillé, Jean I des Radrets eut :

3° Miles d'Illiers, curé de Notre-Dame de Bonneval en 1460, archidiacre de Vendôme jusqu'en 1473, chanoine et sous-chantre de la Cathédrale de Chartres, mort le 8 août 1501.

Avant sa mort, il fonda un anniversaire de la plus grande solennité, dans cette église, pour le repos de Jean d'Illiers des



Radrets et de Catherine de Maillé, ses père et mère, et le dota richement.

4° Catherine d'Illiers, mariée à Jean de Thibivilliers, seigneur de Montaut et de Fleury-en-Vexin.

Catherine mourut en 1480, et fut inhumée en la chapelle de Notre-Dame de Fleury, auprès de Miles, son frère, nommé plus haut.

La dame de Thibivilliers (1) avait eu, de son mariage :

Antoine, seigneur de Fleury. — Gilles, chanoine de Chartres. — Bertin, décédé en 1505.

5° Jeanne d'Illiers, mariée en 1451 à Jean de Bourbon, *bâtard* de Vendôme, né à Londres, vers 1420, fils de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et de Sibille de Bostun, anglaise, légitimé par le roi de France, en 1449. Il fut fait chevalier à la prise de Fronsac, en 1451 (2) et gouverneur du Vendômois en 1489. Il mourut en 1500.

Jean d'Illiers décéda sans postérité, entre 1495 et 1505.

Il existe des lettres, données en 1484, de François de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Epernon et de Mondoubleau, en faveur de *son oncle* Jean, bâtard de Vendôme, chevalier, seigneur de Bonnevau et Vancé.

Ne pourrait-on croire que cette alliance de Jean de Vendôme et de Jeanne d'Illiers a donné lieu à l'erreur historique, accréditée par les écrivains, qui prétendait que Philippe de Vendôme, marié à une héritière d'Illiers, avait deux siècles auparavant, relevé le nom et les armes de cette famille ?

Yves ou Yvon d'Illiers, seigneur des Radrets, de Bourdueil, de la Borde-au-Baron (La Bazoche), prévôt de l'hôtel du roi. — Louis XI en parle dans l'une de ses lettres : « Il envoie Yvon

(1) Au château de la Poissonnière, M. de Rochambeau a relevé les armes d'Illiers-Radrets. Jeanne d'Illiers avait habité ce château. D'un autre côté, M. Louis Régnier vient de publier une intéressante notice sur une cheminée artistique, œuvre d'un sculpteur italien, ayant appartenu au château de Fleury, et maintenant en Angleterre. Parmi les blasons qui la décorent, avec l'écusson de Thibivilliers, figure celui des Radrets et d'Illiers.

A la Bazoche-Gouet, ni dans l'église, ni sur le lieu seigneurial, rien ne rappelle l'antique famille.

(2) En 1459, nous trouvons François d'Illiers, prévost d'Etampes. Devant lui, Jean des Mazis, bailly et capitaine de cette ville, rend aveu au vidame de Chartres pour le village et la justice de Couttes (Gasville).

d'Illiers vers Monsieur de Chalus pour faire marcher cent lances, avec 3000 archers, en Roussillon (1472).

Yves épousa Marguerite de Beauvilliers, fille de Michel de Beauvilliers, sieur de la Ferté-Hubert, gouverneur de Chartres.

Veuve en 1496, elle fait hommage de la terre des Radrets à Jeanne d'Estouteville, comtesse de Dunois, en 1498 ; et de la Borde-au-Baron, à Jacques Le Fuzelier.

En 1500, le 3 juillet, Marguerite de Beauvilliers, dame des Radrets, veuve d'Yvon d'Illiers, passe procuration à Florent Bourgoing, bailly de Dunois, pour rendre foi et hommage à messire Jacques Le Fuzelier, en raison de la Borde-au-Baron, à la Bazoche-Gouet. — Elle vivait encore en 1508.

Les titres des archives de Chartres mentionnent, en 1503, des offres d'hommage par Claude d'Illiers, fils aîné de feu François d'Illiers et de Françoise de la Vove, seigneur et dame des Radrets, pour cette seigneurie. Cette dame, d'après des titres du château de Saint-Agil, vivait encore en 1545, et était mère d'Antoine de la Vove, archidiacre. Il semblerait que François aurait été frère d'Yvon.

Du mariage d'Yvon d'Illiers et de Marguerite sont issus :

1° Jean II d'Illiers, fils aîné d'Yvon, son successeur, rend aveu à la duchesse de Longueville, en 1518, pour le domaine des Radrets, du Tertre et de Bourdueil.

2° Jeanne d'Illiers, femme de Marin des Hayes, sieur de Cric, des Hayes, de Fontenailles, de Vouvray-sur-Huisne, de Montreuil-en-Duneau, veuve en 1515, vivait en 1540. Marin des Hayes était l'arrière petit-fils de Richard des Hayes et de Catherine d'Illiers (1). Elle avait eu deux enfants : François des Hayes, qu'on trouve présent au contrat de mariage de François des Radrets, son cousin germain, en 1539 — et Jean des Hayes.

3° Jacqueline d'Illiers, seconde fille d'Yvon.

Jean II, marié à Madeleine de Joyeuse, en eut deux enfants :
François d'Illiers qui suit.
Louise d'Illiers, mariée à André de Montalembert, en 1540.
François d'Illiers, seigneur des Radrets et Louise, sa sœur

(1) Cité par M. l'abbé Blanchard, curé de Souday.

rendent hommage à Marin du Plessis, sieur du Mée,pour la terre des Radrets, en 1540.

François d'Illiers fut uni par contrat du 2 février 1539 à Françoise de la Vove, fille aînée d'Antoine de la Vove, décédé seigneur de la Vove. Tourouvre, Saint-Agil, Saint-Wandrille, et de Françoise Auvé, sa veuve.

Antoine Philippe d'Illiers, sieur des Radrets, époux de Marie de Longueval, faisait son testament en 1682.

Par anticipation disons un mot d'Antoinette d'Illiers, fille d'Élisée des Radrets, qui fut mariée à Étienne Le Morhiers, seigneur de Villiers-le-Morhiers, comme on le verra plus bas. Nous avons reconnu, à l'entrée de l'église de Saint-Martin-de-Nigelles, une grande pierre tombale, en grès tendre et jaunâtre. Elle porte les annelets d'Illiers. Comme la famille de Morhiers possédait des droits de cens, en cette paroisse, il est plus que probable que c'est la dalle funéraire d'Antoinette d'Illiers, d'autant plus qu'une croix de carrefour dont le nom était resté inexpliqué, s'appelle, encore de nos jours, *la Croix Antoinette*.

Dans l'église de Saint-Sauveur-Levasville, on lit sur une dalle de petite dimension : « Ici repose le corps de dame Marie de « Groulard, veuve de défunt haut et puissant seigneur *Louis* « *d'Illiers*, chevalier, marquis des Radrets, seigneur de Bigen- « nettes, colonel d'infanterie, décédé le 3 février 1712, âgé de « 63 ans. » Ce gentilhomme pourrait être le petit-fils du frère d'Élisée des Radrets. — L'année même de sa mort, sa fille Louise d'Illiers rendait aveu à la baronnie de Châteauneuf, pour la seigneurie de Jaglu, dans la même paroisse (Saint-Sauveur).

De l'union de François d'Illiers et de Françoise de la Vove naquirent :

1° Claude d'Illiers, seigneur des Radrets dont il fait hommage, en 1563 : tué à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567 « probablement sans avoir été marié. »

2° Christophe d'Illiers qui continua la postérité.

En 1568, Claude d'Illiers vient de mourir, Christofle son frère, porte foi et hommage à la seigneurie du Mée (Arrou) pour la seigneurie des Radrets. Ce gentilhomme, se convertit du protestantisme et fut parrain à Unverre, en 1587. Il mourut en 1591.

Christophe d'Illiers et Anne de Rabodange eurent cinq enfants :

1° Élisée d'Illiers, héritier, de la seigneurie.

2° Louis, devenu plus tard seigneur des Radrets, par testament d'Élisée, son frère.

Élisée d'Illiers et Louis, son frère nous sont signalés en 1595, dans une offre de foi et hommage, rendu en leur nom, pour les Radrets, pour le lieutenant du bailly de Fréteval, à maître Henry de Saint-Martin, sieur de Bercys, chevalier.

3° Anne d'Illiers, femme de Pierre Galois, écuyer, seigneur de Bezay, proche Vendôme, 1613.

4° Élisabeth d'Illiers, femme en 1613 de François de Saint-Meloir, lieutenant-général à Saint-Calais, puis grand bailly de Vendôme. Les registres de Saint-Calais nomment leurs enfants : Élisabeth, Jean, Jacqueline, Lucrèce, Christoflette, Louis.

5° Marie d'Illiers, décédée sans enfants en 1594.

Élisée d'Illiers, chevalier, seigneur des Radrets, de Bordueil et du Tertre, etc... 1574, partagea avec son frère Louis, en 1610. L'année suivante, il abjura le protestantisme. Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il fut élu député de la noblesse du Vendômois, aux États-généraux, en 1614. Il mourut à Paris en 1629, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Lignières. Il avait épousé en 1599, à Mortagne, Marguerite de la Vove, fille d'Antoine de la Vove, seigneur de Tourouvre. Elle survécut quinze ans à son époux. Elle finit ses jours chez sa fille, *Antoinette*, au château de Villiers-le-Morhiers (Eure-et-Loir).

De ce mariage étaient issus :

1° Christophe d'Illiers, fils aîné, qui prit le titre de baron des Radrets. Il fut tué au blocus de la Rochelle, en 1627, sans avoir été marié.

2° Marguerite d'Illiers, fille aînée. Elle épousa Claude Darrot, seigneur de la Poupelinière, et eut en partage la terre de la Berruère, à Sargé, plus tard dénommée *les Radrets*.

3° Élisée d'Illiers, baptisé à Sargé, en 1603.

4° Louise. Elle épousa Pierre de Rosnevinen, seigneur de Chamboy, en Normandie : Il fut gouverneur de Caen. Il commandait un régiment de cavalerie de son nom, qui appartenait au

duc de Longueville. Sa maison de Beauvais, au Maine, fut le rendez-vous des Frondeurs.

5° Anne, baptisée à Sargé, 1606.

6° Anne-Félice, baptisée en la même église, 1609. Elle épousa en 1632, Christophe de Mauvoisin, seigneur de Bois-Landry, en Normandie, en secondes noces, Jacques de Corbinelly, chevalier, seigneur d'Arsillières et de Lignières, capitaine-lieutenant des gens d'armes du duc de Vendôme.

7° Marguerite d'Illiers, religieuse ursuline à Blois.

8° Diane d'Illiers, morte sans alliance, 1644.

9° Anne d'Illiers, 1616, morte jeune.

10° Gilbert d'Illiers, 1618, probablement mort en bas-âge.

11° Elisée d'Illiers, baptisé à Sargé, comme les précédents, en 1621, héritier des seigneuries des Radrets, de la Berruère, du Tertre, etc. Il succomba parmi les volontaires que commandait le maréchal de Praslin, au siège d'Arras, le 24 juin 1640. Son corps fut enseveli dans le chœur de l'église de Lignières.

12° Antoinette d'Illiers, 1623 ; elle épousa, en septembre 1644, Etienne le Morhier, seigneur de Villiers-le-Morhier, de Saugy, de Saint-Lucien et de Sainte-Joye. Ils vivaient encore en 1653. Antoinette fut inhumée en l'église Saint-Martin-de-Nigelles.

Une Louise d'Illiers, différente de la précédente, aurait été religieuse à Blois.

Marguerite d'Illiers, fille aînée d'Elizée d'Illiers, épousa en 1662, Claude Uriel Darrot, chevalier, seigneur de la Poupelinière, en Poitou.

A la mort d'Elisée II d'Illiers, Marguerite eut en partage la terre de la Berruère qui continua à porter le nom de *Radrets*.

En 1655, Marguerite d'Illiers crée de petites écoles à Sargé, en constituant 200 livres à un prêtre pour instruire les enfants (abbé Métais).

René Elisée Darrot, chevalier, marquis de la Poupelinière, seigneur de la Berruère, fils unique des précédents, leur succéda. Il épousa Claude Thérèse Charron, marquise d'Airvault. En 1666, il délivra à Jean d'Illiers, cousin germain de sa mère, l'*inventaire des titres de noblesse* de la maison d'Illiers, trouvés au château de la Berruère, et mourut au service du roi, dans la campagne de Flandre, 1672. Thérèse mourut en 1681 et fut inhumée

dans la chapelle du Rosaire de Sargé. C'est à cette dame que l'on doit l'attribution du nom de *Radrets*, donnée au château de la Berruère.

Par testament du 18 février 1629, Elisée d'Illiers avait stipulé que, s'il venait à mourir sans enfants mâles, la terre des Radrets à la Bazoche-Gouet, devait revenir à son neveu, Louis d'Illiers, seigneur de Bigeonnette (1) (Saint-Sauveur, Eure-et-Loir), ses descendants posséderaient la terre dont ils porteraient le nom. Le temps justifia ces prévisions. Son seul fils mourut, ses filles virent passer leur héritage à des collatéraux, en vertu du testament.

A la requête de Thérèse Charron, par lettres patentes données au camp devant Cambrai, Louis XIV change le nom de la terre de la Berruère, en celui des *Radrets d'Illiers, en Vendômois.*

Les considérants sont que cette terre, depuis l'an 1512, a été la demeure ordinaire de la tige de la maison d'Illiers, dans la descendance issue de Geoffroy d'Illiers.

Voulant donc traiter favorablement la dame suppliante dont le mari a été tué, à la tête de sa compagnie, dans la campagne de Flandre, le roi déclare que les domaines de la famille porteront désormais le nom de la Berruère-des-Radrets d'Illiers, en Vendômois, et que cette seigneurie relèvera de Mondoubleau (2).

Dès l'année 1371, où le chef de la maison acquit la terre et seigneurie des Radrets, de la paroisse de la Bazoche, sise en notre province du Perche, les membres de cette famille préférèrent le nom des Radrets à celui d'Illiers, et sous le dit nom, *nous ont rendu des services considérables*, aux intérêts de cette couronne pour le soutien de laquelle *tous les mâles*... ont fini glorieusement leurs jours les *armes à la main*, particulièrement sous les règnes des rois François I, Henri II et leurs successeurs, qui leur ont donné des emplois considérables. . dont ils les ont honorés, et particulièrement Elisée d'Illiers, sieur des Radretz... lequel par la grande considération qu'il avait dudit nom des Radretz et sa conservation, fit son testament par lequel il donna à Louis d'Illiers, sieur de Bigeonnette, son neveu, la terre des Radretz, dans le cas ou il mourrait sans enfant mâle : ce qui arriva, par la perte qu'il fit à

(1) C'est la tombe de ce seigneur que nous avons remarquée en l'église de Saint-Sauveur, près Châteauneuf.

(2) Cité par M. Eugène Vallée d'après les historiens Vendômois.

notre service, au blocus de la Rochelle, en 1625, de Christophe d'Illiers, dit le baron des Radretz, son aîné, et à la campagne de 1640, au siège d'Arras, d'Elizée, son autre fils... comme il faisoit des actions dignes de sa naissance. Louis d'Illiers, en vertu de ce don eut la terre des Radrets.

Malheureusement il se montra ingrat envers son bienfaiteur et aliéna ce domaine et le fit sortir de la famille.

Louis d'Illiers, deuxième fils de Christophe d'Illiers et d'Anne de Rabodange, frère puîné d'Elisée, seigneur de l'Arbre-Sec et de *Jaglu* (Levasville, Saint-Sauveur), épousa en 1613 Suzanne de Harderet, fille unique d'Isaac de Harderet, écuyer, seigneur de Bigeonnette, lieutenant général au baillage de Châteauneuf-en-Thimerais, etc. (1).

Louis II d'Illiers, son fils, seigneur des Radrets, de la Basoche, capitaine-major au régiment de Bourdonnais, fut tué à la bataille de la Montagne-Noire, en 1644.

Louis III, son fils, baron des Radrets, dit le marquis d'Illiers, né en 1644, fit profession de la religion réformée et se réfugia en Hollande, où il servit en qualité de lieutenant-colonel. Rentré en France, il abjura, mourut plus tard des blessures reçues devant Namur. — Il avait épousé, en Hollande, Marie de Groulard, fille du grand bailly de Maëstricht. Elle mourut en 1712. C'est sa tombe qui se voit à Saint Sauveur (2). (Eugène Vallée).

Désormais, l'antique seigneurie de la Bazoche passa en des mains roturières et il ne reste plus aujourd'hui qu'une simple métairie.

Les descendants de René Darrot et de Thérèse Charron continuèrent à porter le nom des nouveaux Radrets. Ce furent successivement Jacques Claude Darrot, chevalier, 1682; Jean Baptiste Darrot, mort en 1741, sans enfants. Son héritage passa dans la descendance de sa sœur Marie-Louise. Les Radrets vendus sont aujourd'hui la propriété de Madame de Montmarin.

(1) La présence des armes d'Illiers dans l'église de Bérou-la-Mulotière voisine de Brezolles, peut s'expliquer par les fonctions que Louis d'Illiers exerça dans le Thimerais, même contrée.

(2) Elisabeth d'Illiers, fille de Louis I, par son mariage avec Daniel de Cosne, de la famille du Rouvray, à Illiers, et par le domaine de son mari, Chavernay, se rattache à notre pays.

II. — BRANCHE D'ILLIERS DE LA FOURRERIE (ST-GERVAIS-DE-VIC).

Le premier de cette branche est Macé d'Illiers, l'un des fils de Guilleaume d'Illiers et de Jeanne de Beaumont D'après le testament, en date du 4 février 1424, fait à Châteaudun, de Marie d'Illiers, sœur de Macé, ce dernier était mort à cette époque, mais il laissait des enfants. « Item donne et lesse ladite testa- « resse (testatrice) aux quatre enfans malles de ses *feux frères*, « c'est assavoir de feu Hugot dillers, *Macé* dillers et de feu « Henry dillers, ses propres neveux, ses terres et appartenances « de Menainville, de Sonville et de Duierais (Deury ou la « Duirie). »

Macé avait aussi laissé une fille que sa tante n'a garde d'oublier. « Item donne et lesse ladite testaresse à dame Marguerite « (sic) dillers, sa niepce, fille de feu *Macé* dillers, jadis son frère. « sa mestairie d'Escurolles (Charonville), avec ses appartenances « et appendances quelconques, tant en fief que en censives — « avec ce lui donne et lesse ladite testaresse toutes ses terres et « appartenances qu'elle a et pouvet avoir, tant au terrouer de « Bailleau-le-Pin et de Pommeray...... en oultre lui donne ladite « testaresse à ladite Marguerite sa niepce, sa cote longue de « Brocelle (1) et sa houppelande de vert-brun, avec la fourreure « d'icelle. — Item veult et ordonne ladite testaresse qu'il soit « baillé à ladite Marguerite une sainture blanche ferrée d'argent, « et une verge (bague) à quatre perles qui sont à elle qu'elle lui « gardait »

Cette branche intéressant surtout le Maine, nous ne donnerons de sa généalogie qu'une analyse sommaire.

Macé, seigneur de la Fourrerie, eut deux enfants.

1° Jean Ier d'Illiers, né avant 1424, écuyer, sieur de la Fourrerie, 1454 1468, de la Moutonnière en partie, etc. En 1454, Florentin d'Illiers, chevalier, et Jean d'Illiers, écuyer, seigneur de la Fourrerie, son cousin germain, devant Gilles Grison, tabellion à Illiers, afferment à Pierre et Gilles Germain frères, la métairie du Boullay, en la terre de la Moutonnière.

(1) Tissu de Bruxelles.

2° Marguerite nommée, en 1424, dans le testament de Marie d'Illiers, sa tante, cité plus haut.

De Jean Ier naquirent.

1° Jean II d'Illiers.

2° Jeanne d'Illiers, veuve en 1475, en premières noces, de Guilleaume de Dallonville, écuyer, seigneur de Louville-la-Chenard.

Jean II d'Illiers (1), écuyer, seigneur de la Fourrerie, 1475-1503, de la Moutonnière en partie, 1484-1490 ; mourut probablement peu après 1503.

Avant 1478, il avait épousé Simonne de Gaignon, fille de Jean de Gaignon, sœur de la femme de Jean de Beauvilliers. Leur fille Léonarde de Beauvilliers était mariée, en 1504, à Guilleaume d'Illiers, seigneur de Réveillon.

La postérité de Jean II fut :

1° Jean III d'Illiers qui lui succéda dans la seigneurie.

2° Marie d'Illiers, mariée avant 1510, à Guillaume Le Picard, seigneur du Boil en Montmirail. Ils eurent deux enfants : Joachim le Picard, et Yvonne le Picard, religieuse à Saint-Avit, 1521.

Jean III d'Illiers, seigneur de la Fourrerie en 1511, de Rousiers et Launay, mourut en 1531. Il laissa plusieurs enfants, entre lesquels intervint le partage de la Fourrerie, en 1548. Nous les énumérons : *Rénée* d'Illiers, fille aînée, femme de Charles de Villiers. *Madeleine* d'Illiers, mariée en 1549 à Nicolas du Bouchet. *Jeanne* d'Illiers, épouse de Mathieu de Mauny, écuyer seigneur des Aubrys, 1551 à 1580. *Françoise* d'Illiers, femme de Jean Gourdeau, écuyer. *N. d'Illiers*, qui épousa Clériadus le Barilleu, seigneur de Lessart, 1551.

La Fourrerie appartenait encore, en 1632, à Françoise le Picard, marquise de Choisy.

Les héritiers la vendirent à Gilles Le Forestier, écuyer, seigneur de Boisneuf et de la Fourrerie (Eugène Vallée).

(1) Jean d'Illiers était seigneur de la Moutonnière en partie, de la métairie de Bois-Roger, de Létellier, en Vieuvicq. Il reçoit, en 1489, l'hommage de Me Pierre Plume, chanoine de Chartres, tuteur des enfants de Jean Plume, son frère, pour le fief de Bois-Saint-Martin.

## CHAPITRE VIII

### Frères et Sœurs de Florent



Ce fut par la mort de Pierre d'Illiers, en 1424, que Florent l'aîné de la famille devint le tuteur de ses frères et sœurs. Du premier mariage de son père, avec Alice de Caumont, il n'était issu que lui et sa sœur Gilon (ou Gillette) d'Illiers.

I. — Gilon d'Illiers épousa Guillaume de Tucé, chevalier, seigneur de Bouez et du Grez (Marboué).

Elle demeurait habituellement dans cette dernière résidence, depuis longtemps disparue. Son mari prend part à Châteaudun, à la défense du pays. C'est lui qui reçoit du gouverneur l'ordre d'aller, avec des forces suffisantes, démolir le château de Montigny-le-Gannelon, qui pouvait servir de retraite aux ennemis.

— En 1472, Gilon d'Illiers, devenue veuve, dame du Grez, faisait, à Châteaudun, donation de la Broce-Salière, paroisse d'Autainville, à sa petite-fille, Madeleine de Prunelé, enfant de Hugues de Prunelé et de Guillemette de Tucé.

Une transaction, faite à Châteaudun, en 1482, nous fait connaître les enfants de Gilon d'Illiers, ce sont : Beaudouin de Tucé, sieur de Bouer ; maître Jean de Tucé, chambrier et chanoine de Chartres ; Louise de Tucé, enfin, Madeleine de Prunelé, épouse de Jean d'Allonville, écuier, sieur de Louville-la-Chesnard.

II. — Miles d'Illiers. De sa seconde union, avec Marguerite de Taillecoul, Pierre d'Illiers avait eu Miles, Berthrande, Agnès et Louise.

Après Florent, il n'est pas de membre de la famille qui ait joui de plus de célébrité que Miles d'Illiers, évêque de Chartres.

Il fit de solides études à l'Ecole de Droit, rue Jean de Beauvais, à Paris. Il laissa même, comme souvenir, à l'église de ce collège, un beau vitrail, au bas duquel une inscription relatait qu'il avait été maître des requêtes, l'espace de 18 ans.

Non seulement il y fut étudiant, mais, ses cours terminés, lui-même y professa la science des jurisconsultes. Il était docteur en droit canon et en droit civil. Ces connaissances le désignèrent, plus tard, au choix du roi ou de l'Eglise, pour les plus importantes négociations, mais la vérité nous oblige aussi à dire que l'habitude des questions litigieuses lui laissa, pour toujours, le goût des procès. On eut dit qu'il se complaisait dans la procédure avec la passion d'un praticien consommé.

Elevé à la dignité de sous-doyen du Chapitre de Chartres, par le roi Charles VII, l'année même où Florent, son frère, venait de rendre à l'Etat un service éminent, pour la part importante qu'il avait eue dans la reprise de cette ville, il rencontra un compétiteur, dans la personne de Jean Biseul. Il avait renoncé à faire valoir ses droits, lorsque le 10 février 1445 il fut élu doyen du Chapitre. Là, encore, un collègue lui disputa le titre. Mais un arrêt le maintint en possession. Il était alors conseiller et maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, chanoine de Chartres et de Reims, et en possession de plusieurs bénéfices. Précédemment, le cardinal et légat du Saint Siège, Guillaume d'Estouteville, avait chargé Miles d'Illiers, doyen de Chartres et conseiller au Parlement, d'unir, à la mense de l'abbaye de Saint-Avit, une chapelle du titre de ce saint, fondée dans l'église du monastère, pour alléger les pertes qu'il avait souffertes, dans les guerres qui avaient désolé le Dunois. En vertu de sa dignité, il fut délégué par le Chapitre, avec quelques autres chanoines, pour recevoir le serment du nouvel évêque, Pierre de Beschebien, à son entrée à Chartres. Après la prise de Rouen, sur les Anglais, le roi fit, en cette ville, une assemblée de prélats et de bénéficiers. Le Chapitre y députa Miles, son doyen, avec le chanoine Baudry. Peu de temps après, cette assemblée fut transférée à Chartres. On est peu renseigné sur ses délibérations.

Si la famille d'Illiers a profité, pour une large part, des bénéfices ecclésiastiques, il est juste de dire aussi que ses membres se sont montrés généreux envers l'Eglise.

Le 25 octobre 1540, l'assemblée capitulaire reconnaissait avoir reçu, par les mains de son doyen, évêque de Luçon, la somme de 200 livres tournois, considérable à cette époque, léguée par feu Charles d'Illiers, prévôt d'Ingré et chanoine, pour être employée à acheter le métal nécessaire à faire l'*horloge, montée* dans le

*clocher neuf*, (le timbre en bronze de grande dimension, coulé par Pierre Savyet. — Monographie de la Cathédrale).

Miles d'Illiers fut envoyé en ambassade vers le pape Pie II, par le roi Charles VII, en 1458.

Il en obtint, pour lui-même, la permission de tenir plusieurs bénéfices incompatibles. Déjà, le pape Nicolas V (en 1450), près duquel il était ambassadeur, lui avait permis de différer, pendant cinq ans, son entrée dans la prêtrise. On aimerait à trouver plus de désintéressement, mais à cette époque de relâchement le cumul était malheureusement trop commun. La cure de Saint-Jacques d'Illiers fut, longtemps, possédée par Miles et autres membres de sa famille.

A la recommandation du roi Charles VII, transmise au Chapitre par Jean, comte de Dunois, Miles d'Illiers fut élu évêque de Chartres, le 13 mai, 1459, et confirmé dans cette dignité, par l'archevêque de Sens, métropolitain, le 7 juin suivant. Il prêta serment au roi,pour le temporel de l'évêché, le 20 du même mois.

Ambassadeur près du Saint-Siège, lorsqu'il n'était qu'*évêque nommé*, il parut à Mantoue, devant le Pape, avec le rochet et le camail, insignes de l'épiscopat, comme si l'approbation du métropolitain suffisait pour lui conférer cette dignité. On reconnaît là les opinions gallicanes, ressuscitées à la Révolution, par le clergé constitutionnel.

Le pape ne voulut pas le recevoir. Ce n'est que lorsqu'il eut repris le costume d'un simple ecclésiastique, qu'il consentit à lui donner audience et à confirmer son élection. Il fut sacré à Mantoue, dans l'église Saint-Jacques, le samedi 8 septembre 1459, par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, assisté de Tristan d'Aure, évêque de Grasse.

Il ne prit possession de son siège qu'au mois de décembre. Cette même année, il publia des Statuts pour l'église de Chartres dont l'administration lui était confiée. On croit posséder son portrait dans un petit volume qui les contient et que possède la bibliothèque de Chartres.

Le roi Charles VII mourait à Meung-sur-Yèvre, en 1461. Le 7 août, il fut inhumé à l'abbaye de Saint-Denis. Ce fut le nouvel évêque de Chartres qui fit la cérémonie funèbre, assisté des évêques de Troie et d'Orléans.

Sous ces mêmes voûtes, on avait, en un jour néfaste, proclamé

roi de France, Henri d'Angleterre. Mais Jeanne d'Arc était venue et son épée victorieuse, suspendue aux murailles du sanctuaire, attestait l'indépendance nationale.

Le 15 août, il figure à la cérémonie du sacre de Louis XI, à la Cathédrale de Reims.

Marie de Harcourt, femme de Jean, comte de Dunois, était décédée à Chouzy-sur-Loire. Florent d'Illiers, le fidèle compagnon



MILES D'ILLIERS
d'après le *Manuale Carnotense* imprimé à Paris en 1490.

du sir de Dunois, sur tant de champs de batailles, fut choisi pour apporter le cœur de cette dame à Châteaudun, en compagnie de Jean Chollet, seigneur de la Cholletière et de Dangeau. Déposé en la Sainte-chapelle du Château, il fut reçu par Miles d'Illiers qui présida la cérémonie funèbre, le 8 septembre 1464.

Paris n'étant, à cette époque, qu'un évêché, Sens était la métropole d'où dépendait le diocèse de Chartres qui lui était contigu, puisque Chalo-Saint-Mars touchait Etampes, paroisse Sénonaise. Un concile provincial se tint à Sens, en 1460; l'évêque de Chartres y parut en qualité de *premier* suffragant, titre reconnu que n'avait garde d'oublier un prélat si jaloux de ses droits. Monseigneur de Montals, l'un de nos plus illustres évêques, voulut par l'organe de M. Paquert, son grand-vicaire, faire valoir ce droit, au concile de Paris, mais en vain. Les temps étaient changés. Cette prétention parut surannée.

On trouve Miles d'Illiers aux Etats-Généraux du royaume, tenus à Tours, en 1467.

Dans une visite à Vendôme en 1475, il reconnaît les privilèges de l'abbaye de la Trinité, mais deux ans après il attaquait ceux de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois. A l'occasion d'un nouveau concile à Sens, l'archevêque le charge, en qualité de premier suffragant, de convoquer les autres évêques, en 1485.

En 1462, Miles d'Illiers autorise une quête, en faveur de la reconstruction de l'église de Saint-Chéron, à Chartres. Le 3 novembre de l'année suivante, 1463, le roi chargeait Miles d'Illiers d'aller trouver, à Donzy, le comte et la comtesse de Nevers pour leur faire connaître son mécontentement. Le comte de Charolais, son fils, était alors fort mal avec lui. Or, le comte de Nevers entretenait des liaisons avec ce jeune prince, et lui cédait le comté de Réthel. Le seigneur de Nevers avait, en outre, fait enlever Baude de Chaloy, secrétaire du roi, et l'avait fait emprisonner dans l'un de ses châteaux, etc. Louis XI le sommait de se rendre à Neufchâtel, à dix lieues de Rouen, où il le trouverait. Le comte fut fort impressionné, en recevant ce message, et promit, ainsi que la comtesse, de se soumettre aux volontés du roi (1).

Ce fut vers cette époque que Jean de la Balue, chanoine de Chartres, devint évêque d'Evreux, puis bientôt cardinal. Au mois d'août 1468, Miles d'Illiers assiste aux funérailles de Jean de Rochechouart, bailli de Chartres, qui eut les honneurs d'un service à Saint-Aignan, et ensuite à la Cathédrale. Enfin, il fut inhumé dans une chapelle de l'Hôtel-Dieu, après que l'évêque eut célébré pontificalement la messe.

Le lendemain de la cérémonie de la réception du chapeau de cardinal par Jean de la Balue, où notre évêque assista, dans Notre-Dame de Paris, Miles d'Illiers partit pour aller présider le service funèbre de Jean d'Orléans, comte de Dunois, le célèbre capitaine, à l'église de Cléry.

Précédemment ce seigneur avait fondé, à Châteaudun, à l'ombre

(1) En 1467, l'évêque de Chartres fit construire sur la rivière d'Eure, au lieu de Boizard, en amont de Pontgouin (château et résidence des évêques de Chartres) une forge de fer qui retenait les eaux. Il y eut protestation des habitants de la ville de Chartres. Louis XI leur accorda gain de cause dans le procès intenté.

de son château, une Sainte-Chapelle. Miles d'Illiers approuva cette pieuse fondation et mit, en possession du prieuré conventuel, les religieux de Saint-Victor de Paris. Depuis, des simples chanoines furent substitués aux chanoines réguliers (1469).

Il est regrettable qu'un prélat très zélé pour le maintien de la discipline ecclésiastique, assidu à tous les devoirs de sa charge, ait montré tant d'indépendance en plusieurs circonstances, et tant de chaleur à éteindre les prérogatives de son siège.

Légalement, il ne devait point percevoir les revenus de son évêché, avant d'avoir fait serment de fidélité au roi, pour le temporel. Il s'y refusa longtemps. Il fut à la fin, contraint de faire ce serment, en la chapelle Saint-Blanchard, au château royal à Chartres. En 1482, sous l'épiscopat de ce prélat, fut édité à Chartres, par le chanoine Plumé, le premier missel. Miles d'Illiers, s'inspirant, en cela, des maximes gallicanes assez peu respectueuses des immunités accordées par le Saint-Siège, tenta, par surprise, de faire acte d'autorité à l'abbaye de Saint-Père, de Chartres et à la Trinité de Vendôme. Dans la première église, il y eut des actes de violences regrettables. Il encourut, de ce fait, les peines canoniques.

Dans le second monastère, les moines lui firent une telle réception, qu'il en eut toute la confusion, et encourut même l'excommunication, comme responsable des actes de ses subordonnés.

Le 12 septembre 1489, représentant son neveu, Jean de Prunelé, prieur de Saint-Nicolas d'Auneau absent, il afferme le temporel du prieuré, à maître Raoul Jarry, prêtre.

En 1488, 10 janvier, Miles d'Illiers, prébendier de Dunois, ordonne d'asseoir des tailles sur les paroissiens de Varise, pour la réparation du clocher.

Le 14 octobre 1482, Florent d'Illiers, grand archidiacre, passe procuration à l'effet de céder la terre de *la Poulinière*, située en la châtellenie d'Illiers, à Jean, son frère, seigneur d'Illiers et de Maisoncelles. Au nombre de ses domaines figuraient, en 1486, la Fourrière, la Moutonnière en partie et la moitié du Bois-Roger, près l'étang de ce nom (avec son frère Charles, doyen).

A l'époque de la guerre, Florent d'Illiers avait prêté 500 saluts d'or à Blanchet d'Estouteville, sieur de Villebon. En 1486, Louis Estouteville, l'un des fils de Blanchet, sieur de Frétigny, s'en-

gageait pour acquitter sa part de la dette, à verser 12 livres de rente au sire d'Illiers.

Maître Etienne Lhomme, chanoine de Chartres, lui rendait foi et hommage, en 1488 pour deux maisons, sises à Chartres, en la grande rue.

Il délivrait quittance, en 1487, à Florentin de Commargon, écuier, pour les droits de rachat à lui dus, en raison des domaines des Frisches, de l'Aunay, de l'hébergement et des terres de Méréglise, relevant du château d'Illiers.

Le roi Louis XI mit, à une époque de son règne, certains impôts extraordinaires. Ils donnèrent lieu à des troubles, en certaines villes, notamment à Bourges. Nous voyons, le 20 mai 1482, Graffin Rose, huissier d'armes du roi, envoyer son mandataire lever, 16 septiers de blé, à Illiers. — Nous dirons, en passant, que la culture au XV$^{e}$ siècle employait communément des bœufs, dans cette contrée d'où ils ont à peu près disparu.

Le roi Louis XI, gravement menacé dans sa santé, fit faire des prières dans tout le royaume. Il donna 100 écus pour aider à bâtir la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde, près Dreux. Elle fut bénite par Miles d'Illiers, le 17 octobre 1488.

Le 11 octobre 1485, l'évêque de Chartres dédia l'église Saint-Michel de cette ville.

Le diocèse était alors l'un des plus vastes de la France. On sait que ceux de Blois et de Versailles ont été, en majeure partie, composés avec des démembrements de notre territoire. Or, Miles d'Illiers ne négligeait pas la visite des 881 paroisses, disséminées sur cette vaste étendue de pays. Monsieur André Lesort, élève de l'Ecole des Chartes, a retrouvé un fragment de ce journal de visites, à Hanches, où il protégeait de son parchemin la couverture d'un registre. A la date approximative de 1472 (peut-être un ou deux ans après,) l'évêque de Chartres passe à Saint-Germain-en-Laye, donne sa bénédiction à la maison des Loges (de son diocèse de Chartres) Tour à tour figurent dans cet itinéraire épiscopal les noms de Maule-sur-Maudre, de Flins Neuve-Eglise (*de Felins nova ecclesia*) du Val-de-Galli. Le 6 avril, il est au monastère de Claire-Fontaine, ordre des Ermites de Saint-Augustin. Il y est reçu pontificalement, fait la visite canonique de l'église, à commencer par le tabernacle, puis inspecte les fonts baptismaux, etc., et constate que tout est dans l'ordre. Jean

Caron est curé de cette église. Quant à l'abbé, il a affermé le temporel aux deux frères Leroux. Miles d'Illiers leur enjoint de faire relier *le livre*, probablement *le missel*, et ordonne d'exposer un tableau des anniversaires, dont l'église a la charge, et cela le plus tôt possible, sous les peines canoniques. Il prend connaissance des ornements et de l'état des revenus.

Le prieur Laisné a donné lui-même quelques extraits des visites du même prélat. Le samedi 29, après Sainte-Croix 1478, Miles d'Illiers autorise la *réconciliation* de l'église Saint-André de Pathay, qui *avait été poluée* dans le *temps de la guerre*, et il y fait célébrer les Saints-Ordres (*(Ibique sacros ordines celebrari*).. En 1482, il visite l'église de Bazoche et celle de Pathay. — En 1488, le 14 septembre, nous le trouvons en l'église Saint-Jacques d'Illiers. Il y donne la tonsure à Mathurin, fils de feu Pierre de Languorant (famille noble qui a possédé sur le territoire d'Illiers, notamment la Prière, de Vieuvicq.) Il visite le manoir de Saint-Florentin de Morville (Yèvres), et dans la chapelle donne la tonsure à Guilleaume, fils de Jean Riolle. — L'évêque continue à nommer des titulaires à des chapelles ou établissements aujourd'hui disparus. Ce sont : la maladrerie du Petit Sainville (Maisons), la maladrerie d'Ablis ; on prend possession à l'autel Sainte-Madeleine d'Ablis ; la chapelle Saint-Sulpice et Saint-Antoine (territoire d'Allonnes), 1484. — Parmi les dispenses de mariage, on trouve Georges Castin, seigneur de la Charonnière (Frazé), et demoiselle Ambroise d'Illiers.

Dans la dernière visite qu'il fit à notre église, Miles y retrouvait les tombes de sa famille : celles de Florent d'Illiers et de Jeanne de Couttes, auxquelles allait bientôt s'ajouter celle de Florent-le jeune, son neveu, chancelier du Chapitre et chanoine de Chartres, décédé en 1493 et enseveli près de ses parents.

Elles lui rappelaient la fragilité de la vie. Ce fut cette même année 1493 qu'il songea à abdiquer l'épiscopat, mais en faveur de son neveu, René d'Illiers, licencié en droit civil et canonique, archidiacre de Pinserais, curé de Saint-Pierre de Châteaudun et d'Yèvres, abbé de Bonneval. Le roi, peut-être froissé de n'avoir pas été consulté, s'opposa à cette résignation. Le Chapitre de Chartres, fort mal disposé à l'égard de Milles, accueillit cependant cette nomination favorablement, par *sympathie pour René d'Illiers*, l'un de ses dignitaires. Du côté de la cour, les procédures se poursui-

virent, dans toute la rigueur du droit. C'est alors que Miles d'Illiers sut alléguer, avec éloquence, les services publics rendus par son frère, les nombreuses et importantes ambassades dont il avait été honoré. D'un autre côté, Réné, guidé sans doute par l'expérience d'un oncle si versé dans la conduite des procès, ne négligea rien pour faire prévaloir ses droits, si bien qu'il obtint gain de cause.

Au moment où son neveu allait entrer en possession, Miles d'Illiers mourait à Chartres, en son palais épiscopal, le 17 septembre 1493. Il fut d'abord inhumé dans la muraille de la chapelle de l'évêché. Puis, en 1519, un autre de ses neveux, Miles d'Illiers doyen du Chapitre et évêque de Luçon, fit transférer sa dépouille mortelle dans la chapelle des Dominicains (aujourd'hui communauté de Saint-Paul). Tant qu'il fut doyen de Notre-Dame, Miles d'Illiers soutint avec vigueur les droits du Chapitre. Devenu évêque, il se montra jaloux de son autorité dont il chercha à étendre encore les prétentions. De là, d'incessants conflits avec les chanoines et avec plusieurs abbayes. Il est vrai qu'à cette époque, les grands chapitres, comme celui de Chartres, avaient usurpé une notable portion du pouvoir épiscopal. Retranchés dans leurs privilèges, ils se considéraient comme indépendants.

Aussi, la mémoire de Miles d'Illiers n'a-t-elle pas été épargnée dans les écrits du temps.

Dans l'héritage familial, la seigneurie de la Rivière, à Pontgouin, lui était échue. A Illiers, il possédait quelques terres, au hameau de Mesliers, et une *Noue*, près la fontaine Saint-Jacques. Charles Riou, dit Le Grand, écuier, sieur de la Caillardière, était son fondé de pouvoir. Un de ses derniers actes fut de bénir l'abbesse de Saint Avit, le 10 novembre 1491. C'était Marguerite Le Fèvre. Dans cette abbaye, Catherine d'Illiers avait pris le voile, d'autres membres de la famille de Chantemesle devaient marcher sur ses traces. Un parent de Miles, de la ligne collatérale, frère Oddart d'Illiers, avait fait profession, en 1482, au monastère de Bonneval.

Les relations entre Miles et son Chapitre qui l'avait, à un moment, exclu du chœur, restèrent tendues jusqu'à la fin. Aussi, n'est-il point nommé au Nécrologe de l'église. Nulle fondation d'anniversaire. Nous savons que les dignitaires ecclésiastique de sa famille y suppléèrent.

Miles d'Illiers a, plus d'une fois, montré de l'indépendance à l'égard des lois, qui gênaient son caractère autoritaire. Ce qui explique cette attitude, c'est le culte des prétendues libertés gallicanes que le grand schisme n'avait fait que développer C'est la longue profession du droit, la connaissance de toutes les ressources de la procédure du temps ; c'est enfin le crédit et l'influence, dont par suite des services rendus, jouissait sa famille. Il était jaloux de son autorité et des droits de sa juridiction. Être évêque et voir, dans son diocèse, son pouvoir restreint par les immunités de son chapitre et des grandes abbayes, était une situation à laquelle il ne pouvait se résigner. De là, les scènes d'envahissement, qui scandalisèrent soit l'abbaye de Vendôme, soit celle de Saint-Père de Chartres. Un siècle plus tard, le concile de Trente lui eut accordé ce droit de visite. Il est regrettable que ces démêlés aient laissé planer un nuage sur sa mémoire, car ses mœurs furent irréprochables et son zèle épiscopal incontesté. Ce fut un diplomate distingué, un homme qui possédait une grande connaissance des affaires. Dès 1450, avant même son épiscopat, il est ambassadeur de France, près du Saint-Siège. Louis XI lui confie des missions délicates. Plus tard, au témoignage de Souchet, il fait, comme représentant du Clergé de France, plusieurs voyages dans le midi, pour travailler à la réhabilitation du cardinal Louis Alleman, archevêque d'Arles, que le pape Eugène IV avait, en raison de l'appui prêté au schisme, dépouillé de la pourpre et de toutes ses dignités. Il a pu contribuer à réconcilier, avec Nicolas V, ce pieux personnage, autrefois chanoine de Chartres et, depuis sa mort, mis au rang des bienheureux.

Miles d'Illiers, en se faisant l'interprète des sympathies de son Chapitre, pour ce prélat aussi vertueux que distingué, qui put errer de bonne foi dans des temps de trouble, a contribué à la paix de l'Église.

III. — Berthrande d'Illiers, sœur de Miles, évêque de Chartres, comme lui née du mariage de Pierre et de Marguerite de Taillecoul, fut mariée, avant 1449, à Guillaume de Prunelé, chevalier, seigneur d'Herbault, de Gazeran et de Ouarville, fils de Guillaume de Prunelé et de dame Philippe de Machery. — [Ces deux époux se font en 1397 une donation mutuelle, Guillaume assure

à sa femme 100 liv. tournois de rente, placées sur la terre de feu madame Marguerite de Couddes (probablement de Couttes) mère de dame Philippe. — Et cette dernière assigne 100 liv. tournois à son mari sur la terre de feu Guillaume de Machery, son père]. — Guillaume de Prunelé, mari de Berthrande, était mort avant 1467, laissant un fils, Pierre de Prunelé, écuier, chambrier du duc d'Orléans. Il fut marié, en 1472, à Annette de Teillay, veuve de Michel de Beauvilliers, et mère de Jean Ier de Beauvilliers. Celui-ci épousa Antoinette d'Illiers, dame de Maisoncelles et de Bouloire.

IV.— Agnès d'Illiers, autre sœur de Miles, fut mariée le 7 décembre 1435, à Jean de l'Epine, chevalier, seigneur de Cléreau, en Vendômois. Dans le partage des biens paternels, ils eurent moitié de la rente que faisaient les d'Avaugour de Courtalain. — Agnès était veuve en 1448. Elle vivait encore en 1494 et était décédée en 1504. C'est elle qui paraît inscrite à l'obituaire de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, sous le nom d'Agnès d'Illiers.

Leurs enfants sont :

1° Marguerite de l'Espine, femme de Jacques de Renty, écuier, 1504. La famille de Renty possédait Montigny-le-Gannelon au XVe siècle.

2° Isabeau, épouse de René de Fromentières, sieur du lieu de Beaumont-la-Ronce et de Cléreau, 1487 et 1516, et Jacques de Fromentières, chanoine de Chartres, 1516.

V.— Louise d'Illiers, dernière sœur de Florent, entra à l'abbaye de Saint-Avit, près Châteaudun, en qualité de religieuse, à la date de 1426. Ce fut Jeanne de Frouville qui la reçut à la profession. Florent d'Illiers, qui lui tenait lieu de tuteur et de père, lui assigne une pension annuelle de 8 livres tournois. Elle passa à Fontevrault avant 1449, et en cette dernière année, nous la trouvons investie de la dignité de prieure de la Chaise-Dieu, petit monastère dépendant de la grande abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux.

*Nota.* — La famille d'Illiers fut unie par plus d'un lien à celle

de Prunelé, qui possédait, dans le Dunois, Machlainville, château fortifié, et la seigneurie de Cormainville. En 1464, au castel de Grez (Marboué), Guillaume de Tucé et Gilon d'Illiers réalisaient le contrat de mariage de Hugues de Prunelé, écuier, et de Guillemette de Tucé, leur fille. En attendant le partage avec Baudoin leur fils aîné, ils lui donnèrent en dot la métairie de Frouville (Saint-Cloud).

---

# CHAPITRE IX

## Enfants de Florent d'Illiers

### I

Jean d'Illiers, fils aîné de Florent, ne porta jamais que le titre d'écuyer. C'était à la veille des combats, ou sur le champ de bataille, que l'on armait chevalier un gentilhomme. Or, le règne de Louis XI fut un règne de paix, pendant lequel la France put respirer et cicatriser ses blessures. Les habiletés de la diplomatie y firent plus de conquêtes que les armes.

Jean naquit vers 1428, probablement à Châteaudun. D'abord seigneur du Mesnil-Madame (Ile de-France) en 1466, il devint, en 1476. à la mort de son père, seigneur d'Illiers, de Maisoncelles, du fief Saint-Mars, de Noviant-le-Comte (1) et baron du Chêne-Doré (2). Il rendit hommage pour le fief Saint-Mars en 1485, et aveu en 1488. Le sire d'Illiers relevait, pour cette seigneurie, du comté de Chartres et, à ce titre, avait un devoir féodal à remplir. Le 7 janvier 1488, le roi Charles VIII adressait des « Lettres au bailly de Chartres, pour recevoir en *sa foy*, Jean, sire d'Illiers, écuyer, attendu son âge de 58 à 60 ans, pour raison de sa terre et seigneurie d'Illiers, tenue en fief du comté de Chartres. » C'était un acte de bienveillance. En droit, le seigneur devait rendre ce devoir à Paris.

Jean d'Illiers avait épousé, le 14 juillet 1466, Marguerite de Sourches (Chaources au XV[e] siècle), fille de Guy de Sourches ; chevalier, seigneur de Malicorne et de Rabestan, et d'Andrée de

(1) Ce qui suppose que le page, Louis de Couttes, n'a pas laissé d'héritiers. Car ce domaine lui avait appartenu.

(2) C'est ce chêne qui a donné son nom à une rue d'Illiers. Cet arbre antique, au tronc vaste et creux, quoique découronné, existe toujours, entre les Yys et Faucerville. On y rendait foi et hommage au seigneur.

Varèze. La proximité de Rabestan et d'Illiers explique cette union. Guy avait, en outre, d'autres possessions dans la contrée : le moulin de Montfichard, un moulin à la Billanche, etc. Jean s'était allié à une illustre famille. Philippe de Sourches était évêque d'Evreux, au XIIIe siècle et l'un des exécuteurs testamentaires de saint Louis. Le domaine de Rabestan demeurait toujours en la possession de la famille. Nous voyons figurer dans un acte, à Illiers, *maistre* Pasquier *de Chaources*, protonotaire apostolique, seigneur de Rabestan. Peu après 1600, dame Marie de Sourches est prieure de Fontenay-sur-Conie. Au XVIe siècle, Marguerite de Chaourches, mariée à Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, eut pour fils le maréchal de Lavardin, très connu dans l'histoire. — Marguerite de Sourches, dame de Beaufrançais, vivait encore en 1504.

Les services rendus par Florent avaient attiré sur les siens les faveurs des souverains et les honneurs. A l'époque où nous nous plaçons, Yvon d'Illiers, fils de Jean d'Illiers, seigneur des Radrets, neveu de Florent, est un des officiers investis de la confiance de Louis XI.

Il dit dans une de ses lettres : « J'envoye Yvon Diliers devers Monsieur de Chaluz pour faire mettre sus cent lances en Languedoc. »

On est étonné de trouver, à Angers, en 1510, un Guillaume d'Illiers, chirurgien et barbier. Il était natif d'Amilly, au diocèse de Chartres. Est-ce un bâtard ou un déclassé ?

Jean d'Illiers mourait en 1493. Son décès donna lieu à des partages entre ses enfants et les héritiers de Florent, son père.

De son mariage avec Marguerite de Sourches étaient nées trois filles.

1° Jeanne-Marguerite d'Illiers, mariée par contrat du 18 mai 1491, à Jacques de Daillon, seigneur du Lude et de Sauteré, fils de Jean II de Daillon, seigneur du Lude, et de Marie de Laval-Loué (1).

A la mort de son père, Jeanne était héritière, pour un tiers, de la baronnie d'Illiers. Elle en transmit le titre, et, pour quelque

(1) Jean, seigneur d'Illiers, et sa femme le 14 juillet 1467, donnèrent en mariage à leur fille 200 livres de rente et 2000 écus (actes du comté du Lude)

temps, celui de Maisoncelles, à son mari. En cette qualité, il reçut aveu en 1501 pour le fief aux trois Seigneurs.

En 1520, Jeanne d'Illiers écrit du Lude à Charles de Coesme, pour l'engager à se marier, afin qu'elle eût l'occasion d'acheter une robe neuve.

Jacques de Daillon s'est immortalisé, dans l'histoire par le siègequ'il soutint dans Fontarabie, en 1523.

« En 1522, l'amiral de Bonnivet attaque avec une grande vail-
« lance la ville de Fontarabie, la prend et y laisse pour gouver-
« neur Jacques de Daillon, sieur du Lude. Les Espagnols, voyant
« la retraite de notre armée, et considérant l'importance de
« ville, qui servait de porte aux Français, pour entrer en Es-
« pagne, assemblèrent degrandes forces pour y mettre le siège.
« Ils la battirent, l'assaillirent et firent tous leurs efforts pour
« l'emporter. Mais le seigneur du Lude la *défendit vaillamment,*
« *durant un an.* Ce fut merveille que, sans avoir reçu secours ni
« rafraîchissements d'hommes, de munitions, de victuailles, il
« eut pu résister si longuement à la puissance et assaut des
« ennemis et à la nécessité des vivres. (Dupleix.) »

Mézeray ajoute : « Il y avait près d'un an que le seigneur du Lude défendait fort bravement Fontarabie, contre les attaques des Espagnols. Il était si pressé de la famine, qu'il était temps de jeter des vivres. La Palue exécuta heureusement cette entreprise, et ayant tiré le seigneur du Lude et la garnison qui avaient souffert de grandes fatigues, il y mit des hommes tout frais, et pour gouverneur Franget, capitaine de 50 hommes d'armes. Celui-ci ne montra pas la même bravoure. Une armée d'Espagnols de 24,000 hommes ayant, peu après, tourné ses efforts contre Fontarabie, Franget la rendit lâchement, à la première attaque. Le roi fut si courroucé du peu de bravoure et de résistance de Franget, surtout en comparaison de Daillon, qu'il le fit dégrader à Lyon. »

A la date de 1513, Jacques de Daillon est sénéchal d'Anjou, conseiller du roi. Le château d'Illiers fut désormais abandonné. Le receveur seul y habitait. Ce n'est qu'à de rares intervalles que les possesseurs y reparaîtront. La présence de Jeanne d'Illiers, dame du Lude, y est constatée par un acte notarié, en 1513, le 4 novembre.

Il s'agit d'uneplace de maison sise en la basse-cour du château

c'est-à dire contiguë), cédée par Robert de Durcet, seigneur de Tansonville, contre un droit de cens qu'il devait au seigneur d'Illiers.

Le prieur de Mondonville mentionne un acte qui nous apprend que plusieurs de nos compatriotes combattaient aux côtés du baron d'Illiers et du Lude au siège de Fontarabie.

On est fier de les trouver à ce poste d'honneur. C'est dans un acte du jeudi 5 novembre 1523. Il désigne « noble homme François Arrou, lieutenant particulier, à Chartres, Etienne de « Champrond, avocat du roi, Michel Plumet, receveur du do- « maine religieux Jean Trouillart, sieur de Bréhainville, étant « en la compagnie de M. du Lude et aucuns étant avec lui, au « siège de Fontarabie. »

« Jeanne d'Illiers habitait le splendide château du Lude, bâti « par son mari. C'est elle, dit M. David, qui, en l'absence de « Jacques de Daillon, et pendant son long veuvage, poursuivit « l'achèvement du château, et qui en fit orner l'intérieur de pein- « tures murales, d'emblèmes et de devises savantes, dont M. le « marquis de Talhouët retrouva les vestiges, dans un cabinet de « la tour du Sud. L'une de ces peintures la représente elle-même « apprenant la mort de son mari, qui avait été blessé mortelle- « ment, à la bataille de Pavie(1). » Ces détails mettent en relief les goûts artistiques de Jeanne d'Illiers, en même temps que la fidélité de son attachement à la mémoire de son illustre époux.

Celui-ci mourut en 1533, à Illiers, et fut inhumé au Lude. Ce qui prouve qu'il ne succomba pas aux graves blessures reçues à la bataille de Pavie. Il était le fils de Jean de Daillon du Lude, que Louis XI, dont il fut le favori, appelait « maître Jean des habiletés ». Ce dernier honoré des charges les plus importantes, gouverneur de provinces, fit une très grande fortune. Les confiscations opérées par Louis XI lui profitèrent grandement.

Jeanne d'Illiers eut de Jacques de Daillon :

Jean de Daillon, seigneur du Lude, baron d'Illiers, né en 1494. Il était, en outre, baron de Briançon. C'est en sa faveur,

(1) *Revue archéologique du Maine.* Les armes du Lude et d'Illiers sculptées sur la dernière poutre de l'église d'Illiers, sont : *au 1er d'azur, à la croix engrelée d'argent, au 2e d'Illiers, 6 annelets de gueules sur champ d'or* (Lude), *au 3e de Montmorency-Loué, d'or à la croix de gueules, 16 alérions d'azur, croix chargée de 3 coquilles d'argent au franc quartier de Beaumont-Brienne.*

que la terre du Lude fut érigée en comté, en 1545. Les plus hautes fonctions lui furent conférées. Le sire du Lude était 1[er] gentilhomme du duc de Longueville en 1435. Il devint sénéchal d'Anjou, gouverneur du Poitou, de la Rochelle et de l'Aunis, gouverneur de la Guyenne en 1548. Il épousa, en 1528, Anne de Batarnay, fille de François, baron de Bouchage, et de Françoise de Maillé. De cette union naquirent :

1° Guy de Daillon qui succédera à son père.

2° Réné, qui entra dans l'état ecclésiastique. Il contribua avec Guy, son frère et Jean de Sourches, sieur de Malicornes, époux de Françoise de Daillon, sa sœur, à la défense de Poitiers, contre l'attaque de Coligny. Il fut d'abord prieur de Château-l'Ermitage. En 1552, Miles d'Illiers, allié de sa famille, se démit, en sa faveur, de l'évêché de Luçon. Il resta dix ans simple prêtre, sans recevoir la consécration épiscopale. Dès le début, il se vit obligé de plaider pour soutenir les droits de son église, contre des membres de sa famille. Pour mettre un terme à d'inévitables tracasseries, Réné du Lude acheta, des sires de La Trémouille, la seigneurie qu'ils possédaient dans la ville de Luçon. Il devint, ainsi à double titre, baron de cette ville.

Ce sacrifice, il le faisait pour le bien de son église. Par son testament, il légua ses droits à son évêché. Malheureusement, ce testament disparut. Hélène et Marguerite d'Illiers, ses nièces, refusèrent alors d'exécuter ses dispositions dernières.

Le chapitre racheta, à prix d'or, les droits que leur évêque lui avait généreusement acquis. Il versa 2400 livres au seigneur d'Hommes, fils de Marguerite d'Illiers.

Fatigué, Réné du Lude échangea son évêché pour l'abbaye des Châteliers, au diocèse de Poitiers. Celui qui en était titulaire, Jean-Baptiste Tiercelin, devint évêque de Luçon. C'est sous ce nom d'abbé des Châtelliers, que, seul, entre les ecclésiastiques, il fut promu à la dignité de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, puis nommé et consacré évêque de Bayeux. Il mourut en 1601.

3° Le troisième fils de Jean de Daillon fut François, sieur de Briançon, près Chinon, tué à Poitiers en 1569.

4° Un quatrième fils se nommait aussi François, sieur de Sautré.

5° La première de ses filles, Françoise, épousa Jacques de

Matignon, comte de Thorigny, maréchal de France (1).

6° Une autre, nommée Anne, fut unie à Philippe de Valvère, marquis de Ruffec.

7° Enfin, la dernière, Françoise, épousa Jean de Sourches, seigneur de Malicorne.

Jean, leur père, mourut à Bordeaux, en 1557.

Guy de Daillon, comte du Lude, baron d'Illiers et du Chesne-Doré. Né en 1530, ce seigneur devint plus tard, sénéchal d'Anjou, gouverneur du Poitou. Il mourut à Briançon, le 15 juillet 1585, laissant de sa femme, Jacqueline de la Fayette, épousée en 1559, quatre enfants :

1° François, héritier du titre.

2° Anne, mariée à Jean de Bueil, comte de Sancerre.

3° Diane, épouse de Jean de Lévis.

4° Antoinette, femme de Gilbert de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France.

François, comte du Lude, *marquis* d'Illiers, baron du Chesne-Doré, seigneur de Pontgibault et de Briançon, sénéchal d'Anjou, lieutenant-général d'Auvergne, gouverneur de la personne de Gaston d'Orléans, épousa en 1597 Françoise de Schomberg, fille de Gaspard et de Jeanne de Chasteigner de la Roche-Posay. Il reçut au Lude, dans son beau château, Henri IV, en 1598, et Louis XIII, en 1619. Il eut 4 fils.

1° Timoléon, héritier du titre. 2° Roger, baron de Pontgibault. 3° Erasme, comte de Briançon, qui épousa Marguerite Hurault de Cheverny. 4° Gaspard, évêque d'Alby, mort en 1676.

Le comte du Lude est demeuré fidèle à la royauté. Après la mort de Henri III, il prend parti pour la cause d'Henri IV. Illiers a dû à cette conduite de n'avoir que relativement peu à souffrir, au milieu des agitations et des ravages de l'époque. Le sire d'Illiers, venu à Illiers, le 8 juin 1590 où il reçut 300 écus d'or, eut l'honneur de figurer au premier rang, lors de la cérémonie du sacre de Henri IV, à la cathédrale de Chartres (2). Il était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi.

(1) Le maréchal de France, Jacques de Matignon, fit la fonction de connétable et porta l'épée nue, devant le roi, en la cérémonie du sacre de Henry IV, à la cathédrale de Chartres.

(2) Au dessert d'honneur, il servit d'écuier tranchant à la sœur du roi.

Présent à Illiers, au 5 juin 1591, il emprunte 100 écus d'or à Me Guilleaume Bellier, élu pour le roi.

L'année précédente, représenté par Ludovic Le Boucher, et par Antoine de Villeneuve, sieur d'Escuroles, il est parrain de l'enfant de François Macé, nommé Francois. Le sire de Daillon, mourut en 1633, à Villiers et fut inhumé au Lude.

Antoinette de Daillon signe aussi au bas d'un acte de baptême, à Saint-Jacques d'Illiers, en 1591. François du Lude prit part au siège de Chartres, sous l'étendard de l'héritier du trône. Mais il y joue le rôle honorable de conciliateur. Le 27 mars 1591, les seigneurs de Lavardin, du Lude et de Biron « viennent prier le « sire de Grammont, gouverneur de Chartres, pour l'Union, afin « d'essayer de reprendre leur conférence. Ils l'engagent à aller « trouver le roi qui l'attendait à Saint Lubin » (Souchet).

Les propositions d'Henri IV, rapportées aux ligueurs Chartrains, furent repoussées par eux. Mais après diverses attaques, lorsque la brèche fut ouverte sous les coups de l'artillerie, malgré la résistance du clergé qui refusait de se rendre et de reconnaître pour roi un prince hérétique, le gouverneur décida les habitants à négocier la paix. Henri IV vainqueur entra dans la ville et montra une grande modération.

Les minutes des notaires d'Illiers nous montrent, au commencement de l'année, la noblesse du pays faisant de nombreuses acquisitions de chevaux ; évidemment pour se mettre en campagne, soit pour servir la Ligue, soit contre elle. Jacques de la Ferrière, sieur du Chesnay, (à Illiers) et Marin de la Ferrière, demeurant en la paroisse de Frazé, achètent tous deux, à Illiers, un cheval de 80 écus sol, prix élevé, qui suppose un cheval de bataille. Charles de Voré, sieur de Guillebaut, demeurant au Rouvray ; Jacques de Commargon, sieur de Méréglise ; Jean le Coq, écuier, sieur de Moisville, demeurant à Bronville, viennent également se pourvoir d'une monture.

## II

Louis d'Illiers, écuier, fut le second fils de Florent. En 1466, il est seigneur du Mesnil-Madame-Rousse, au comté de Dammartin ; de Fumesson en 1474 ; de Villeneuve en Blésois, 1486 ; de Pierre-à-Gland, la Mauparentière, Villiers, 1496 ; du Mesnil-

Foucher, au fief de Dangeau, 1508 ; de la Boussardière, du Mesnil-Saint-Arnoul. en Iveline, de la Moutonnière, de Bures, Francvilliers, Merné, etc., et en partie de Beaumont-Pied-de-Bœuf, à cause de sa femme. En 1508, le 20 octobre, il y eut une assemblée dans la grande salle de l'évêché de Chartres, pour adopter le texte de la *Coutume* de Chartres. Là figuraient les représentants des trois Ordres. Louis d'Illiers y assistait au nom de la noblesse, avec beaucoup d'autres gentilshommes. On y voyait, entr'autres, Jean de Gauville, Nabourg de Commargon, Antoine Boular (Boulehard), Louis de la Ronce, Pierre du Faye d'Allonville. Louis d'Illiers fut le seul qui fit de l'opposition à l'article 93 : Chapitre de la succession, savoir si la représentation devait avoir lieu en ligne collatérale, comme en ligne directe.

En 1514, il y eut un accord entre Louis d'Illiers, seigneur de Villeneuve et Romaine de Cintray. d'une part ; et Jean de Loubes, seigneur du Saulse (Soisé) et Anne de Bailleul, en son vivant seigneur du Saulce, premier mari de Romaine de Cintray. Quant à Louis d'Illiers, sa première femme fut, avant 1486, Jeanne de Floquet, dame de Saint-Lux, Ferrière et Gonneuil, veuve de Gilles de Rouvray dit de Saint-Simon. Il épousait en 1489 Romaine de Cintray, fille de feu Jacques de Cintray, écuier, sieur de Dizier, la Cour, et Bréviande, et de Marie de Lochet, veuve de Richard de Bailleul, sieur du Saulce.

De cette union naquirent quatre enfants :

1° *Jean d'Illiers*, chevalier, seigneur de Manou, etc., marié avant 1525 à Françoise de Bigars. Il n'eut qu'une fille : Hélène d'Illiers, dame de Manou, mariée en 1534 à Jean d'O, chevalier, seigneur de Maillebois, etc. Hélène était veuve en 1578. Au commencement du siège de Chartres, 1589, les ligueurs de cette ville confisquèrent ce qui lui appartenait. Sa tombe se voit en l'église de Manou.

2° *Miles d'Illiers*, évêque de Luçon.

Par son origine, il était seigneur de Fumesson, Pierre-à-Gland, etc. Entré dans l'état ecclésiastique, il devint doyen du chapitre de Chartres, en 1509, puis abbé de Coulombs, titulaire de la maladrerie de Bonneval et enfin évêque de Luçon, le 23 décembre 1526. Il était jeune encore et docteur en théologie. Il prit possession le 6 juillet 1527. Ce fut en 1547, qu'à

ses autres dignités (1), il unit le titre d'abbé de Coulombs.

Le 9 septembre 1544, il se fit dans la ville de Chartres, une grande procession, pour obtenir de Dieu, le bienfait de la paix. L'évêque diocésain, et Monseigneur de Luçon, doyen du chapitre, pieds nus, portèrent, les premiers, la sainte châsse.

Pendant la durée de son épiscopat, Miles conserva le décanat, par permission du pape. Martin Bocher, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, curé commendataire de Saint-Jacques d'Illiers, fut chargé de prendre possession, en son nom, du siège de Luçon.

« Le grand acte de l'épiscopat de Milon d'Illiers, dit M. l'abbé « du Tressay, fut la publication des *Constitutions Synodales*, en « 1539. Ces règlements remarquables par la sagesse qui a pré« sidé à leur rédaction, intéressent, à un haut degré, les ecclé« siastiques. »

Miles avait fait de nombreuses additions au livre de Gerson, intitulé : « *Œuvre en trois parties des Commandements de Dieu, de « la confession et de l'art de bien mourir.* » Il le publia à la fin du Synode, et ordonna aux Curés, d'en lire un chapitre le dimanche, au prône, ajoutant une indulgence, pour tous ceux qui liraient ou écouteraient.

L'évêque de Luçon partageait son temps, entre les deux diocèses, en raison de son titre de doyen. Pour ce motif, il demanda un évêque auxiliaire. Miles a travaillé aux chapelles de la cathédrale de Luçon, côté du Midi. On lui doit une partie des cloîtres. Sur les murs, on a prodigué ses armes.

Là, comme dans son testament, où il s'est montré charitable, grand et généreux, on trouve qu'il songe trop à se faire rendre des honneurs. Il se démit de son évêché, en faveur de René Daillon du Lude, son petit neveu, à la mode de Bretagne, le 13 avril 1552. Il n'existait plus en 1555. A Luçon, on ignore la date et le lieu de sa mort, mais les titres du Chapitre nous renseignent à ce sujet Il mourut à Chartres, le 19 mars 1553, et fut inhumé le 23 du même mois, en l'église des Jacobins.

3. *René d'Illiers*, chevalier, seigneur de Milly, Yèvres, Beaulieu,

(1) Curé d'Yèvres, près Brou, Miles, qui en était, en même temps, le seigneur, fait en 1539, 4 février, un accord avec Gilles de Prunelé et Jacques de Saint-Benoît, à cause de Renée et Anne de Mésange, leurs femmes. Il cède le quart des dîmes léguées par de Barenton, son prédécesseur.

la Moutonnière, Bures, Francvilliers, 1523, etc. Beaumont-pied-de-bœuf (1524), Marcoussis, Châtres, (Arpajon), etc., marié avant 1528 à Jeanne Malet de Graville, dont il était divorcé, ou plutôt séparé, le 22 août 1530. Tous deux étaient sans enfants.

4. *Marguerite d'Illiers*, mariée en 1516, à François d'Hommes, chevalier, seigneur d'Hommes, en Touraine, père de Pierre d'Hommes, doyen du chapitre en 1553. Pierre était neveu de Miles d'Illiers.

Après la mort de Louis d'Illiers, leur père, ses enfants font le partage de ses biens. Ils ont pris l'avis de messire Martin Bocher, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, d'Etienne de Champroud, sieur d'Ollé, conseiller et avocat du roi, de messire François Arroust, sieur de Monville, lieutenant au siège de Chartres. Cet exposé nous donne une idée des possessions de la famille. A Jean d'Illiers, par son droit d'aînesse, est échu : la terre et seigneurie du Mesnil-Madame, la terre et seigneurie de Villeneuve, avec l'étang du lieu, la terre et seigneurie de la Boussardière et le Mesnil-Saint-Arnoul, en Iveline: ensemble une maison sise en la rue du Fer, à Paris, et la métairie d'Ecurolles.

A René d'Illiers est échu : le châtel et hôtel seigneurial de la Moutonnière, avec les bois, étangs et taillis, tant du propre du défunt que de la succession de Charles d'Illiers, son oncle : la terre et seigneurie de Chavernay, par le décès de Florent d'Illiers (prévôt d'Ingré, chancelier du Chapitre) son frère avec le droit que le défunt avait sur la terre de Vaupillon : ensemble les droits que messires Charles et Louis d'Illiers avaient sur les terres de Courtalain et Bois-Ruffin, et sur les terres de Bures et de Francvilliers.

Messire Miles d'Illiers aura la terre et seigneurie de Fumesson, Pierre à-Gland, le Grand et le Petit Bridoré, la Mauparentière (1), Villoiseau, Villeroy, la Certellerie, la Cochardière, la Hellaendière, le Chenay, le Portail, Mérandon, le Petit-Bélessart, Jalans, la petite Bretesche avec les étangs et appartenances, la Petite Tamisier, l'étang et la terre de la Hérissonnière, la Tibergerie (Unverre) et le Champ Blanc (Yèvres), Mi-Foucher, le Grand et le Petit-Saussay, la Riffaudière avec le fief et la mai-

(1) Commune d'Yèvres. Philippe Malparent, témoin dans une charte, donnée à Brou en 1197.

rie de la terre et seigneurie de Cerceaux-les-Fresnay l'évêque, et toutes les appartenances sises dans les paroisses d'Illiers, d'Yèvres, de Brou, Alluyes, Unverre, Dangeau, Blandainville, Charonville, Frazé, Saint-Lubin de Chassant, Gohory et autres lieux, à charge de payer annuellement cinquante livres de rente à l'église d'Yèvres, pour la fondation d'une messe haute de Notre-Dame, pour leur père défunt et autres membres de la famille.

Jean et René d'Illiers ont, en outre, cédé à Miles, leur frère, le droit qu'ils tenaient tant de feu Mgr René d'Illiers, évêque de Chartres, que de Charles d'Illiers, leur oncle, sur la maison sise rue de Beauvais, à Chartres, que ledit Charles avait acquise de Mathurin Beloys, et sur le clos appelé Nicochet, aux faubourgs de la Grande-Porte des Epars : de même, sur les rentes que leur père avait sur messire Jacques de Daillon, chevalier, seigneur du Lude et dame Jeanne d'Illiers, son épouse, et sur demoiselles Antoinette et Jeanne de Daillon, leurs filles : de plus, il est convenu que la terre et seigneurie demeurera à Jean d'Illiers, leur aîné, à charge d'acquitter ses frères, envers messire François d'Hommes, chevalier, seigneur du lieu, des deniers à lui dûs, par suite de son mariage avec Marguerite d'Illiers, leur sœur (1).

L'obituaire en parchemin de S Louis de Poissy, dont nous possédons la moitié, porte au mois d'octobre 1558. « Obit de « noble et religieuse sœur Madeleine d'Illiers, qui fut sous « chantre, et très assidue à l'office divin. A sa profession, elle « nous donna 20 écus d'or et nous laisse, après sa mort, « 106 livres tournois. »

## III

Charles d'Illiers l'aîné, écuier et licencié, appartint à l'Eglise, comme plusieurs membres de sa famille. Il est nommé doyen du Chapitre, en 1459, seigneur de Beaumont en 1479. En 1484, Charles, doyen, est député par le Clergé, pour le représenter aux Etats généraux à Tours. A la date de 1490, il est qualifié

(1) Nous devons ce précieux document à la bienveillance de M. Roger Durand. Qu'il veuille bien accepter l'expression de notre reconnaissance.

seigneur d'Achères et prieur commendataire de Thimers. Il possède, en outre, les seigneuries de la Ferrière, de Manou, Milly, Motte-Rotrou, Beaulieu et Glatigny. En 1509, il permute avec Miles d'Illiers qui lui cède la prévôté d'Ingré. Son testament est de 1514. Il mourut peu après.

## IV

## BRANCHE DE CHANTEMESLE

CHARLES LE JEUNE d'Illiers, 4e fils de Florent, commence ce rameau de Chantemesle, dont la vitalité eut une plus longue durée que celle de la branche principale. Elle eut ses gloires, et c'est elle qui maintint, dans notre contrée, longtemps encore, le nom d'Illiers, tandis qu'il s'était éteint à son berceau. Charles était capitaine et gouverneur de Châteaudun avant 1476. Peut-être même a-t-il succédé à son père, dans ces fonctions. Car Florent d'Illiers les exerce jusqu'en 1459, époque où il devient gouverneur de Chartres. Il semble avoir en vue quelque membre de sa famille, lorsque en 1459, il fait marché avec Guyot Chaucier, charpentier, pour la construction de *deux maisons* à Châteaudun, ville qu'il allait quitter.

Charles était seigneur de Chantemesle, Vaupillon et Villexanton, etc. Il épousa en 1481 Olive de Cintray, fille de Jacques de Cintray, écuier, seigneur de Dizien, la Cour et Breviande, et de feu Marie de Loches.

Il assiste en 1485, avec sa femme et plusieurs fonctionnaires à l'inventaire de Mme la comtesse de Dunois. Un acte de location de la loge des portiers de la Porte-d'Abas, le nomme en 1490. Il est remplacé dans sa charge en 1493. Il était mort avant 1494. Olive, son épouse, était sœur de Romaine de Cintray, femme de Louis d'Illiers, son frère. La dame de Chantemesle était remariée le 3 juillet 1495, à Jean de la Motte, écuier seigneur de Carveaux.

Louis d'Illiers fut en 1494 tuteur des enfants de son frère Charles.

(1) L'antique seigneurie de Chantemesle, possédée, naguères, par l'illustre famille de Montboisier, qui a donné, à l'Église, Pierre-le-Vénérable, est située en la paroisse de Logron, non loin de Châteaudun.

Les enfants de Charles I sont :

A. *Charles II d'Illiers*, mineur en 1504, chevalier, seigneur de Chantemesle, du Mesnil-Foucher, de Villexanton, en 1506, de Vaupillon, etc., commissaire aux montres des gens de guerre du roi, 1522, gouverneur du Dunois, charge qu'il occupait encore en 1536. Il avait épousé Perrette d'Avaugour, fille de Jacques d'Avaugour, sieur de Courtalain et de Mathurine de Saint-Pair.

En 1515, il loue un moulin nouvellement édifié, à Chantemesle, et fait un marché pour la construction d'une tour pareille à celle qui existait déjà.

Cette même année, par suite du décès de Pierre d'Avaugour, sieur de Courtalain, eurent lieu les partages de sa succession entre Perrette d'Avaugour, femme de Charles de Chantemesle et Jacques et François d'Avaugour.

En 1522, Charles de Chantemesle, donne, à Fontarabie, quittance en qualité de commissaire des montres des gens de guerre, pour la somme de 10 écus d'or.

B. *Anne d'Illiers*, fille de Charles I[er] de Chanteme, le fut mariée à François de Cousdun, seigneur des Forges.

C. *Madeleine d'Illiers*, mineure en 1496.

De Charles II de Chantemesle, naquirent :

*Oudart* d'Illiers qui suit.

*Jacques* d'Illiers, seigneur de Beaumont-pied-de-bœuf (1567), chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre (1576), mort sans postérité.

*Jacqueline* d'Illiers, femme en 1[res] noces de Louis de Lévis, sieur de Cillon-en-Berry — en 2[es] noces, de François de Doechault.

*Jeanne* d'Illiers, religieuse à l'abbaye de Saint-Avit en 1536. — Perrette d'Avaugour, dame de Chantemesle, sa mère, donne à l'abbaye 25 livres de rente et cent livres une fois payées, lors de la réception de sa fille. —

*Catherine* d'Illiers, également religieuse à Saint-Avit (1549). Ces deux religieuses faisaient la même année 1555, l'une le 16 janvier, l'autre le 21, valoir leurs droits au titre d'abbesse d'Assey (Dioc. de Séez). Catherine en vertu d'une nomination royale, Jeanne par provision apostolique. Cette compétition, en vue probablement d'en écarter d'autres, était, ce semble, voulue et

concertée. Ce fut Catherine qui fut pourvue de la dignité abbatiale.

On peut croire qu'Alexandre d'Illiers, chevalier de Malte, 1549, était aussi fils de Charles II.

OUDART D'ILLIERS, *seigneur de Chantemesle.*

C'est en 1546 qu'il s'intitule seigneur de Chantemesle, avec le simple titre d'écuyer. Mais en 1562, il figure comme chevalier et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Il est chevalier de son Ordre en 1567 : un peu plus tard (1575) gouverneur du Perche, seigneur de Villemor-en-Berry. Oudart possédait les seigneuries de Vaupillon, de Beaumont-pied-de-bœuf (Mayenne), de Villebert en Brie, etc. (1).

En 1562, il est maître des eaux et forêts de la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais et reçoit 20 livres tournois pour une année de sa charge.

En 1563, il est capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, et capitaine de 50 lances en 1567. A la tête de sa compagnie, on le voit figurer au camp d'Aigres en 1569. Il acheta de Gaston de Foix, marquis de Trans, la seigneurie de Villemor-en-Berry (1575).

Son épouse s'appelait Madeleine Bertrand, dame de Villemor, fille de Jean Bertrand, garde des Sceaux de France, puis cardinal et archevêque de Sens, et de Jeanne de Barras, dame de Mirebeau et de Villemor. Elle lui donna cinq enfants : 1) *Jacques* d'Illiers, l'aîné, qui suit :

2) *Catherine* d'Illiers (1595), devenue en 1615 épouse de René de Sarrazin, chevalier, sieur de Vezins (Mayet). Ils n'eurent pas de postérité.

3) *Etiennette* ou Hélène d'Illiers (1595), femme de Gérard de Vieilsmaisons, seigneur du lieu.

4) *Françoise* d'Illiers (1595), femme : 1° de Marin de Clinchamps ; 2° de Jacques de Mandelot. Elle mourut en 1637, fut inhumée en l'église de Valennes.

5) *Jeanne* d'Illiers, mariée à Jacques de City, sieur d'Avaret, morte en 1615.

(1) Oudard d'Illiers, en sa qualité de seigneur de Vaupilon, figurait à la réunion de la noblesse, le 23 juillet 1558, à Nogent-le-Rotrou pour la rédaction des Coutumes du Perche, représenté par Jean Goislard, son procureur fiscal, assisté de messire Jean Houis.

## Jacques d'Illiers

Le sire de Chantemesle, chevalier, possédait de nombreuses seigneuries : Beaumont-pied-de-bœuf, Villebert-en-Brie, Logron, Lagrange (1). Il épousa, en 1588, Charlotte-Catherine de Balzac, fille de François de Balzac, bailli et gouverneur d'Orléans, seigneur d'Entragues, Marcoussis, Bois de Malesherbes, etc. Jacques d'Illiers eut l'honneur, cette même année, d'être élu comme représentant catholique pour la noblesse du Dunois, aux Etats de Blois. Il eut huit enfants :

1) *Léon d'Illiers* qui lui suit.

2) *Oudart II* d'Illiers, seigneur de Villemor, en Berry. Il n'a point laissé d'enfants.

3) *François*, qui mourut jeune.

4) *Charles*, seigneur de Villeneuve en 1600, mort jeune.

5) *Henri*, chevalier, sieur de Beaumont, Vaupillon, Logron, La Grange, Aunay et Villesanton. Le jeune seigneur de Vaupillon figure dans l'histoire. Capitaine de cavalerie pour la Ligue, il est envoyé à Chartres avec Falandre, en 1589. Ils étaient logés dans le faubourg lorsqu'ils furent surpris par un parti de cavalerie protestant, commandé par Marolles, maréchal de camp du roi de Navarre, et faits prisonniers. Vaupilon fut renvoyé au sieur de Chantemesle, son père (2). Décédé sans alliance à Paris en 1648, il fut inhumé à Marcoussis.

6) *Marguerite*, femme, avant 1630, de Jean d'Avaugour, chevalier, marquis du Bois-de-la-Motte et de Saint-Laurent d'Avaugour, marraine en 1635 de Léon d'Illiers, son neveu.

7) *Jacqueline* d'Illiers aurait eu une fille de Henri II, duc de Longueville (laquelle fut légitimée plus tard) avant d'être religieuse. Elle pouvait être *pensonnaire* à cette époque. Premier curé de Saint-Denis, et par conséquent de l'abbaye sécularisée, après la Révolution, nous avons essayé d'étudier la question. Il est difficile de l'éclaircir. Toutefois, depuis l'abbé Bordas, les minutes des

(1) Jacques d'Illiers acheta, en 1600, la seigneurie d'Anteloup, d'Antoine du Régnier et de Charlotte de Beaufils, sa femme. En 1614, il était dans la ville de Chartres le lieutenant du sire de la Frette, gouverneur.

(2) En 1589, le sire de Chantemesle fait don d'une grande verrière à l'église des Cordeliers, à Chartres.

notaires de Châteaudun nous ont apporté leurs précieux renseignements. « En 1604, septembre, réception de Catherine d'Illiers, fille de Jacques d'Illiers, seigneur de Chantemesle, comme religieuse de Saint-Avit. » — « 1610, juillet, réception comme novice en l'abbaye de Jacqueline d'Illiers, fille de Jacques d'Illiers. » Dès novembre 1610, une Jacqueline d'Illiers signe avec les religieuses, et la dernière. Donc Jacqueline d'Illiers n'est point abbesse en 1610, puisqu'elle n'est que novice. A-t-elle même jamais été abbesse de Saint-Avit? On peut se le demander, quand on lit sa grande signature, au bas du bail d'une terre du prieuré de Pont-de-Gennes, en 1616! Ce n'est peut-être même pas sa première année de priorité.

Comment expliquer qu'une abbesse, qui n'aurait pu obtenir cette dignité que deux ans après son entrée, soit simple prieure au bout de deux ou trois ans? Elle devint abbesse de Bonlieu en 1663.

8) *Catherine*, sa sœur, fut abbesse de Saint-Avit de 1613 à 1663.

## Léon I d'Illiers, dit de Balzac.

Ce chevalier, seigneur de Chantemesle, réunit les titres des domaines de Vaupillon, Marcoussis, le Bois de Malesherbes. Il fut seigneur de Graville. Il devint par héritage et donation de ses oncles maternels (1), marquis d'Entragues et de Gié, à la condition de porter les nom et armes de Balzac et de les transmettre à ses enfants mâles.

Il contracta un premier mariage, en 1628, avec Marie Mallier, fille de Claude Mallier, seigneur du Houssay (aujourd'hui Montboissier), intendant des finances, et de Marie Mélissant. Il la perdit en 1631.

En 1633, il contracta une seconde union avec Catherine d'Elbène, veuve de Jean d'Etampes, seigneur de Valançay, baron de Villebresme, fille d'Alexandre d'Elbène, colonel de l'infanterie italienne, et de Catherine d'Elbène.

De son premier mariage, Léon de Balzac d'Illiers eut :

*Marie d'Illiers*, baptisée à Paris en 1629, morte en bas-âge.

De sa seconde union :

*Charles-César d'Illiers*, né en 1633, mort jeune.

(1) Charles de Balzac, seigneur d'Entragues ; César de Balzac, sieur de Gié.

*Léon d'Illiers*, qui devint, après lui, le chef de la famille.

*Claire d'Illiers*, baptisée en 1628, abbesse de Bonlieu, succéda à Jacqueline d'Illiers, sa tante, 1652-1704.

*Henri d'Illiers.*

*Catherine d'Illiers*, baptisée le 2 décembre 1640, abbesse de Saint-Avit de 1664 à 1718. Sa tante avait rebâti l'église dont nous avons vu les substructions et la crypte.

Pour elle, elle en acheva l'embellissement intérieur. Elle ne voulut jamais relever que du Saint-Siège (1).

*Joseph d'Illiers*, 1641, dit : *l'Abbé d'Entragues*, prieur et seigneur de Bouche-d'Aigre, parrain à Saint-Denis-les-Ponts en 1655, chevalier de Malte (1685), abbé d'Orcamp, en Picardie.

*Marie d'Illiers*, 1641, religieuse de Bonlieu.

*Léon d'Illiers*, 1642, abbé d'Orcamp.

*Anne d'Illiers*, 1643, dite Mademoiselle d'Entragues.

En 1665, elle épousait Charles Le Maistre de la Robie, chevalier, seigneur de Grandchamps dont elle était veuve, avec plusieurs enfants, en 1685.

*Joachim d'Illiers* (1643), chevalier de Malte, reçu au Grand-Prieuré de France en 1649, dit l'*Abbé d'Illiers*, vivait en 1685.

*Alexandre d'Illiers* (1646), chevalier de Malte, reçu le 12 juin 1648, seigneur de Chantemesle, dit le chevalier d'Entragues; vivait encore en 1707. Il eut pour fils Henri d'Illiers de Balzac, marquis d'Entragues, seigneur de Malesherbes, colonel d'infanterie, tué à Crémone, 1702.

*Elisabeth d'Illiers* (1647), religieuse à Saint-Avit.

— Peut-être faut-il ajouter *Alphonse d'Illiers*, de Chantemesle, sieur de Vauméré.

### Léon II d'Illiers, dit de Balzac.

Né en 1635, baron de Chantemesle en 1679, marquis d'Entragues et de Gié, seigneur de Marcoussis et de Malesherbes, Léon II fut lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie allemande. Il épousa Anne-Marie de Rieux, fille de Guy de Rieux, marquis de Sourdéac, et de Louise de Vieuxpont. Il mourut en 1702.

(1) Elle refusa jusqu'à la fin de jamais reconnaître la juridiction de l'évêque. L'abbesse de Saint-Avit portait la crosse dans les cérémonies.

Léon II eut cinq enfants :

*Léon-Pélage de Balzac* d'Illiers, marquis d'Entragues et de Gié, mort à Brest en 1701, à 39 ans. Il laissa une fille, de Suzanne de Retz de la Harteloire nommée Marie-Charlotte d'Illiers.

*Alexandre de Balzac* d'Illiers (1662), marié en 1708 à Louise Philiberte de Xaintrailles, veuve de Cleriadus de Choiseul.

*Henri de Balzac*, comte d'Illiers (1663), capitaine de vaisseau, 1705,marié à Rénée de Selles ; il en eut une fille,Louise-Henriette d'Illiers.

*Louis de Balzac d'Illiers* (1664), abbé de Valence, au diocèse de Poitiers, en 1696, aumônier du roi en 1705.

*Joseph de Balzac d'Illiers* (1668), mort sur mer, sans alliance.

### Henri d'Illiers de Balzac

Seigneur de Chantemesle (1639), Beaumont-Pied-de-Bœuf, la Grange, etc , sous-lieutenant de la compagnie de chevaux-légers de la Garde, tué à Senef, 1674. Il avait épousé, en 1663, Louise Madeleine de Grimonville, encore vivante en 1707, fille de Louis de Grimonville, marquis de la Meilleraye.

Leurs enfants furent :

*Jacques d'Illiers de Balzac*, dit le marquis d'Illiers, colonel du régiment d'Alençon (1681), chevalier de Saint-Louis (1708), maréchal de camp (1709), mort sans alliance, en la maison de l'Oratoire, au séminaire de Notre-Dame des Vertus, où il s'était retiré depuis deux ans.

*N. d'Illiers de Balzac*, tué à Ramillies (1706), peut-être le même que César-Léon-François d'Illiers, chevalier d'Aunay.

*Louis d'Illiers d'Entragues*, aumônier du roi, nommé en 1717 à l'évêché de Clermont, fut consacré évêque de Lectoure en 1720.

*Louise-Marie d'Illiers* (1671), morte en 1740, demoiselle d'honneur d'Anne Palatine, princesse de Condé.

Pierre-Joseph de Crémeaux d'Entragues, vicaire général de Bordeaux, dernier abbé commendataire du Petit-Cîteaux, près Marchenoir, nommé en 1748, décédé dans une honorable pauvreté, à Beaugency, en 1803, appartenait à une branche de cette famille.

## V

FLORENT-LE-JEUNE, fils de Florent d'Illiers.

Florent-le-Jeune fut nommé successivement archidiacre du Pinserais(région de Poissy),puis chancelier, de 1483 à 1490 : enfin grand-archidiacre de 1483 à 1493, époque de sa mort. Dans sa part d'héritage, se trouvait la Poulinière, près d'Illiers, qu'il céda à Jean, son frère: L'Obituaire de Notre-Dame de Chartres en fait un trop bel éloge pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence. Voici cette honorable mention : « Le 24 septembre, « anniversaire solennel de noble homme et circonspect maître « Florentin d'Illiers, jadis chanoine et chancelier de cette *insigne* « *église* de Chartres, illustre par sa famille, mais plus illustre « encore par sa foi, sa charité et ses généreuses aumônes, animé « d'une grande dévotion envers Dieu et la sainte Vierge, sa « mère. Il a légué pour la fondation de son anniversaire des « maisons, des étables, des clos et des jardins contigus, dans les « faubourgs de Galardon, avec deux arpens et un quartier de « vigne sur le même territoire. Pour le même objet, il nous a « laissé une maison et une grange, près l'église et la rivière de « Saint-Piat ; en outre, trois quartiers de vigne au territoire de « la même paroisse, avec deux aulnaies, situées à Saint-Piat « même, au milieu des autres biens que nous venons d'énumérer. » Lorsqu'on a étudié le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, on reste convaincu que ce ne sont pas les fidèles qui ont composé le vaste et riche domaine de cette église, mais qu'il s'est *surtout formé* des legs successifs des membres de son clergé, pendant sept à huit siècles.

## VI

LOUIS D'ILLIERS-LE-JEUNE entra, lui aussi, dans l'état ecclésiastique. Il était écuier, seigneur châtelain de Frécot, et devint, à la fin de l'année 1464, abbé de Bonneval.

La guerre de Cent ans dont les derniers troubles étaient encore assez récents, avait ruiné la ville et appauvri l'abbaye. Partie des biens venaient d'être aliénés par son prédécesseur. Son admi-

nistration ne fit que continuer cet abus. Il faut dire, à sa décharge, que ses facultés mentales s'étaient malheureusement affaiblies, et qu'il eut, à la fin, des accès qui nécessitèrent des précautions de rigueur. Aussi, René d'Illiers, son frère, sous la recommandation des services rendus à la Couronne par son père, obtint-il l'abbaye dès 1487, du vivant de Louis, son frère, devenu inconscient et incapable. Ce dernier mourut en 1504.

## VII

### René d'Illiers, évêque de Chartres

René d'Illiers, septième fils de Florent, réunit la science à la piété (1). C'est le témoignage que le Chapitre de Chartres lui rend, après sa mort. D'abord chambrier, de 1472 à 1475, il fut ensuite archidiacre de Pinserais, à partir de cette date jusqu'en 1492. Concurremment avec cette dignité, il obtenait du roi Charles VIII l'abbaye de Bonneval, en commende. En 1493, son oncle, Miles d'Illiers était démissionnaire de l'évêché de Chartres, en sa faveur. Il se réservait une honnête pension et certains droits. Quoique le Chapitre, malgré son antipathie pour l'oncle, fut bien disposé pour le neveu, Réné eut beaucoup de difficulté à entrer en possession de son siège. Le chanoine Souchet, historien, nous donne la raison secrète de l'opposition que lui faisait le souverain. Aimar de Prie était le favori du roi. Or, parmi les membres du Chapitre, on comptait René de Prie, auquel Charles VIII eut voulu accorder cet évêché.

Il fut enfin admis à prêter le serment ordinaire, par l'arrêt du 7 septembre 1494. Le 29 mars 1495, il fit son entrée solennelle dans la ville de Chartres. Le Chapitre députa vers lui, à Saint-Martin-au-Val (Saint-Brice), les plus qualifiés de ses membres. C'étaient, en même temps, des personnages qui ne pouvaient que lui être agréables, étant en partie de sa famille. On y voyait figurer : Charles d'Illiers, doyen, neveu de l'évêque, Antoine de la

(1) Nous sommes dans le pays chartrain, sans renseignements au sujet d'un membre de la famille Florent que M. l'abbé Desvaux, curé de Verrières (Orne), cite, d'après le *Pouillé* de Séez. Florent d'Illiers aurait, en 1466, présenté à la cure de Feins (Orne), soumise à son patronage, Jacques d'Illiers, son fils, totalement inconnu de nous. Serait-ce un filleul ou un fils naturel ?

Noue, Miles d'Illiers, sous-chantre, Esprit de Harville, chancelier, lui-même, allié de la famille, Jean le Guai, Wastin des Fugerais et Jean Echalard. Ils venaient lui demander de jurer la conservation de l'immunité du Chapitre. Ce qu'il fit. Il fut le dernier évêque, porté à travers la ville, jusqu'à la Cathédrale, sur une chaire, protégée d'un drap d'or. Cet honneur était rendu, non à l'homme, mais à la dignité. Les barons d'Alluyes, le vidame de Chartres, les sires de Longny et du Chesne-Doré étaient tenus, en qualité de feudataires de l'Evêché, de porter cette chaire. Florentin de Girard, sieur de Barenton, y représenta le seigneur d'Alluyes : Jean d'O, sieur de Maillebois, y tint la place du vidame : plusieurs habitants se faisaient un honneur de leur prêter leur aide.

Le serment fait à Saint-Martin au Val, René le renouvela à l'entrée de la cathédrale. Indépendamment des habitants, nombreux étaient les ecclésiastiques et les nobles présents à cette cérémonie. Parmi les gentilhommes, on distinguait Florent et Michel de Commargon, écuiers, sieurs de Méréglise.

Comme le Milanais était le théâtre de la guerre, en l'année 1500, les Français furent empêchés d'aller à Rome, pour gagner le jubilé. Malgré le danger, René d'Illiers voulut faire ce voyage. Pendant le temps de son absence, pour lui témoigner leur affection, les chanoines firent tous les jours une procession et chantèrent une grand'messe, pour son heureux retour. Rentré dans son diocèse, l'évêque de Chartres y publia le Jubilé et fit appel à la libéralité des fidèles, comme le Saint-Siège l'avait prescrit, pour toute la chrétienté, afin d'opposer une croisade aux envahissements des Turcs.

Le 20 janvier 1503, il reçut solennellement le roi Louis XI et le légat Georges d'Ambroise à leur entrée dans sa cathédrale. Ce fut à cette époque qu'un chanoine, avec l'agrément de ses collègues, bâtit la chapelle de Saint-Jérôme, dans le cimetière de ce nom. En 1505, Jean d'O, seigneur de Maillebois, et son épouse obtinrent de Réné d'Illiers l'autorisation d'élever aussi une chapelle à Maillebois, et d'y fonder une collégiale ou chapitre de cinq chapelains.

Un douloureux sinistre vint, dans ses derniers jours, attrister l'âme du pieux évêque.

En 1506, le 26 juillet, la foudre frappa la flèche de l'un des clo-

chers de sa cathédrale. Faite de bois, couverte de plomb, elle fut en peu de temps, la proie des flammes. Six cloches furent fondues et le plomb liquide et incandescent ruisselait dans les rues. René d'Illiers, absent à ce moment, rentra aussitôt, et présida de solennelles actions de grâce, pour remercier Dieu de la conservation de la basilique, menacée d'un embrasement. Il déploya un grand zèle, pour intéresser les diocésains à la réparation de ce désastre. Le Chapitre, de son côté, s'y employa généreusement. Ses titres nous apprennent qu'une coupe des bois de Lannerai, lui appartenant et qui portent, encore aujourd'hui, des bornes à ses armes, servit à payer une partie du beau clocher de Jean de Beauce. Le jour de Pâques 1505, l'évêque de Chartres traita tout le chapitre et autres ecclésiastiques, à sa table. Après le sermon qui suivit, il jeta dans les troncs de l'église une somme notable d'or et d'argent pour la réfection du clocher que l'on commençait à reconstruire. Le prélat, qui jouissait du revenu de l'évêché, en même temps que celui de l'abbaye de Bonneval, fit faire de très grandes restaurations. Il agrandit singulièrement les bâtiments. à Bonneval, à Cormainville, à Ormoy, du domaine de l'abbaye. Ce qui nous en reste atteste son bon goût et le soin de la solidité. Il était encore curé commendataire d'Yèvres. La nuit qui suivit les solennités de Pâques, il fut pris d'une fièvre qui ne le quitta plus. Il mourut le 8 avril suivant, à 57 ans. Il aimait son chapitre et en fut aimé. Il n'y eut qu'une voix pour le louer. « C'était un « prélat digne de sa charge, prudent, courtois, affable, chaste, « vertueux, libéral, savant en toutes sortes de sciences, aimant « les gens de lettres avec lesquels il conversait ordinairement ; « si studieux que, durant ses repas même, il lisait ou faisait lire « devant lui. »

Le registre des échevins de la ville de Chartres mentionne ses obsèques. « L'an 1507, après Pâques, le 8 avril, Mgr René d'Illiers, évêque de Chartres et abbé commendataire de Bonneval, décéda en son hôtel épiscopal, et fut enterré dans le chœur de Saint-Chéron, à 11 heures du matin, et son corps apporté dans une litière, avec les chevaux couverts de noir, et accompagné processionnellement par MM. du Collège (chapitre) de Notre-Dame de Chartres, de Saint-Chéron, de Saint-Jean-en-Vallée, des Jacobins et Cordeliers, et des frères de l'hôpital Saint-Julien (les aveugles). Toute la ville pleura son évêque, qui était géné-

ralement aimé, et le Chapitre fit graver son éloge sur un tombeau de marbre.

Le Nécrologe qui est muet sur la mémoire de Miles d'Illiers, rend, au contraire, un magnifique témoignage à celle de Réné : « Pieux, de mœurs pures, prudent, généreux, orné des plus belles « qualités et distingué dans tous les genres de savoir, il a rendu son « âme à Dieu, à la grande désolation des chanoines de cette église, « du clergé et la noblesse et du peuple tant de ce diocèse que « de ceux des autres villes : son corps, avec une lugubre solen- « nité, a été transporté, le samedi, dans l'église du monastère de « Saint-Cheron : sur une tombe de marbre, nous avons fait « graver ce témoignage, en mémoire perpétuelle de sa sainteté « de vie. »

Vers 1505 (Souchet écrit 1510, ce qui paraît impossible) : Charles d'Illiers, naguère doyen du Chapitre, devenu en 1509 prévôt d'Ingré, en son nom et au nom de son frère Louis d'Illiers, abbé de Bonneval, fonda à l'Eglise-sous-terre, une messe quotidienne pour les défunts. On la désigna sous le nom de *Messe d'Illiers* ou messe du Doyen. C'était un pieux et perpétuel souvenir de prières, de secours spirituels en faveur du repos éternel de Miles d'Illiers, son oncle, de Réné, son frère. Indépendamment de fonds de terre à Céréville et à Cocherel, pour assurer ces fondations, il avait enrichi la Cathédrale de beaux ornements, entre autres d'une magnifique chasuble, de tuniques et de chappes, sur lesquelles on voyait, artistement brodée la généalogie du Christ.

Le vieux capitaine, tour à tour gouverneur de Châteaudun et de Blois, mêlé à tant d'expéditions guerrières, contre les Anglais, *Jean de Coutles* (1), le père du page de Jeanne d'Arc, avait aussi son anniversaire, dans cette vénérable Cathédrale, avec tous les siens. Esprit de Harville y avait joint son propre anniversaire auquel les évêques de la famille d'Illiers étaient associés. Car il leur était uni par des liens très étroits.

(1) Couttes, que le Cartulaire traduit par « *de Cubitis* », était un village de Gasville, placé dans un *coude*, formé par la petite rivière de Sours, avant son confluent avec l'Eure. Une des plus antiques familles de la noblesse chartraine en a tiré son nom. Elle l'avait abandonné pour Fresnay-le-Gilmet, au commencement du XV$^{e}$ siècle. Le page, Louis de Coutes ou de Couttes, a dû naître, en raison de la guerre, à Châteaudun Le village a totalement disparu de nos jours.

## VIII

Marin d'Illiers écuyer, 1466, seigneur de Bures et de la Boussardière, 1486, vivait en 1508, mort avant 1512, épousa Gatienne de Garennes. Il pourrait avoir eu pour enfants :

*Guillaume d'Illiers* chevalier 1500 à 1504, seigneur de Reveillon, marié en 1501 à Léonarde de Beauvilliers, dame des Landes et des Bordes-Meslin et fille de Jean de Beauvilliers écuyer seigneur du Plessis-Ménard, des Bordes Meslin et de Neuvy, et de Marie de Gaignon.

*Marin d'Illiers*, seigneur de Frainville, 1500, 1504.

*Marie d'Illiers* 1496, probablement la même que celle qui fut mariée à Macé de Mondoucet écuyer, seigneur du Buisson, 1487.

*Jean d'Illiers*, seigneur de Croislart et de la Fauconnière, 1490.

*Michelle d'Illiers*, femme de Huguet Lemaire, 1519.

Frère *Odard d'Illiers*, sacristain de l'abbaye de Bonneval, 1491.

*René d'Illiers*, archidiacre de Dreux, 1506-1516. — (*Dignitaires de N.-D. de Chartres*, p. 204.)

*Nota.* — Signalons enfin, pour n'oublier aucun nom :

*Claude-Madeleine* d'Illiers, religieuse à Montmartre, abbesse de Saint-Jean-le-Grand, à Autun, nommée le 26 mars 1721.

---

## CHAPITRE X

### I. — *Sous la Ligue*

Le château, quoique rarement visité par ses nobles possesseurs, était resté habitable. Le 26 avril 1513, maître Etienne Laîné, licencié en lois, avocat et conseiller à Illiers, avait contracté mariage avec Michelle, fille de Jean de Requiestre, dit Pié-de-Vache, marchand teinturier à Chartres. La noce eut lieu à Illiers et « le disner au château, où estoient le procureur du Roy, maître Pierre Sachet, Anthoine de Villeneufve, procureur de Monseigneur et plusieurs gens de bien. »

L'administration de cette ville était ainsi composée, en 1589 : Me Guillaume Bélier, élu pour le roi. — Etienne Guérin (1), licencié en lois, bailly, avocat en Parlement habitait, à loyer, une maison, rue de Beauce. – Jean Gouin, lieutenant du bailly, — Charles Grillon, procureur fiscal. — Guillaume Mallet, greffier du baillage. — Gabriel Garnier, contrôleur pour le roi, à Illiers. — Esprit Lainé, receveur-fermier de la seigneurie. — François de Cornière, secrétaire de M. le comte du Lude apparaît de temps en temps. — Guillaume Chesneau, sergent royal, au baillage de Chartres (où la Ligue lui interdit les fonctions, comme suspect de royalisme) résidant à Illiers.

On sait que, dans l'organisation ancienne, il n'existait ni commune, ni conseil municipal, ni maire.

La paroisse a précédé la commune. Elle est administrée par les marguillers. Leur syndic fait fonctions de maire. En 1589, Marcelin Delorme, Jacques Briant et Michel Elamber sont en charge.

(1) Etienne Guérin devint lieutenant du bailly de Chartres.

Trop éloignés, nos seigneurs, barons d'Illiers, ne purent, sans doute, faire les honneurs de leur château à d'illustres visiteurs. Le 14 novembre 1550, le Dauphin, le duc d'Orléans, son frère, madame Elisabeth, leur sœur, *Marie Stuart*, âgée de 8 ans, fiancée du Dauphin, et plus tard infortunée reine d'Ecosse, et beaucoup de grands personnages et de dames de la Cour vinrent à Chartres » attendre le roi Henri II, à son retour de Normandie. Belle réception par l'évêque, le Chapitre, les échevins. Le roi et la reine logèrent au palais de l'évêque. Le 19, le *roi et la reine* allèrent *coucher à Illiers*, et partirent pour Blois.

François de Daillon, comte du Lude, baron d'Illiers et du Chesne-Doré, né en 1670, épousa, à une date postérieure, Anne Françoise de Schombert.

Nous approchons de l'époque si tourmentée des guerres de la Ligue. Elle fut fertile en événements, dans la contrée d'Illiers. Nommer La Patrière d'Illiers, le sire de Bréhainville, de Vassé d'Eguilly, la Chauverie de Luigny, c'est nommer des capitaines fameux, qui ont joué un rôle important dans cette guerre.

On sait la cause de cette Ligue : Henri III n'avait pas d'enfants ; l'héritier présomptif était Henry de Navarre (depuis Henry IV). Or ce prince était protestant. La grande majorité des Français étant catholique et très attachée à sa religion, refusait de se soumettre à un monarque héritique, d'autant que les ravages et les excès Calvinistes avaient creusé un abîme de haine entre eux et le reste de la nation.

Après l'assassinat du duc de Guise, au château de Blois, et lorsqu'on vit Henri III se rapprocher du Béarnais, chef des protestants, l'aversion publique ne fit que grandir. Paris, Orléans, Chartres et Rouen se distinguèrent par leur ardeur pour la cause de la Ligue. Châteaudun, Dreux, Brou s'étaient prononcés pour le même parti. Illiers, dont le jeune seigneur était resté attaché au parti royaliste, renferma peu de ligueurs. Il y eut à la paix, quelques confiscations. Dès les années précédentes, le pays Char-

(1) En 1583, la célèbre Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de Henri III, congédiée cavalièrement et renvoyée à son mari, s'échappe de Paris, et passe en litière à Illiers.

train était loin d'être en paix. François Adam, retiré en 1611, à Prétouville, déclare en présence de deux notaires, à Illiers, qu'étant au service de M. Nicolas de Conan, seigneur de Rabestan, pendant les années 1585, 86 et 87, il a été envoyé par son maître, pour veiller à la garde de la métairie de Baigneaux-en-Beauce « *pour la conserver des gens de guerre, qui arroient dans les environs, et mesme qu'il y estoit, lorsque les Reistres estoient en ce Royaume, vers Aulneau* ». Dans notre voisinage, un gentilhomme turbulent se serait porté à quelque acte de violence sur lequel nous n'avons pu bien nous renseigner. Il s'agit peut-être de l'attaque, à main armée, d'une maison de M. de Courcillon de Dangeau « protestant ». 1586 (Palma Cayet. T. I). « Le même « jour que fut exécuté Breton (avocat de Poitiers, qui s'était mis « en tête de réformer la Justice), il fut décapité en Grève un gen- « tilhomme, appelé Saint-Laurens, qui, après avoir protesté « qu'il était innocent, étant sur l'échafaud, appela sa partie à « comparaître dans l'an, devant Dieu. Cette partie était sexagé- « naire, qui mourut peu de jours après. Toutefois la mauvaise « vie de Saint-Laurens n'était que trop connue, dans le pays « Chartrain. Les Seize crièrent que le roi avait fait mourir deux « innocents. » Cette petite seigneurie de Saint-Laurent se trouve en la commune des Corvées-les-Yys. Le Chapitre de Chartres fit, à cette occasion, une perte assez sérieuse. Le sieur de Saint-Laurent lui redevait une somme notable, et ses biens furent confisqués. Un acte d'un notaire d'Illiers nous a appris qu'un particulier de Magny avait été compromis avec Saint-Laurent.

En 1588, aux environs de Chartres et d'Illiers, des laboureurs, des meuniers, des ecclésiastiques achètent des arquebuses ou des *poitrinals*, pour leur défense personnelle. Preuve que les chemins ne sont pas suffisamment sûrs. Ils le sont moins encore, en 1589. Le locataire du moulin de Foussart, à Vieuvicq, en raison de sa proximité de la route d'Illiers à Brou, a été pillé par les bulans des deux partis ; son moulin est devenu inhabitable. Les fermiers étaient victimes d'incessantes déprédations. Un peu plus tard, des cultivateurs de Magny et de Marchéville attestaient que, depuis 15 mois, ils ne pouvaient plus sortir de leur village,

par la crainte de trouver des soldats sur leur chemin.

Déjà les paroisses avaient reçu l'ordre, de l'élection de Chartres, de fournir un pionnier, pour aller travailler aux fortifications de cette ville, et un cheval. Le 7 février 1589, la paroisse de Saint-Hilaire d'Illiers avait engagé, à ses frais, un ouvrier pour cet objet, et le dernier de mars, elle avait envoyé un cheval. Saint-Avit-les-Guespières, imposé pour pareille contribution, se trouve dans une situation perplexe. Les chemins sont si peu sûrs que le voyage à Chartres est une témérité. Le cheval de réquisition n'arrivera pas à Chartres, et il faudra le payer deux fois.

Assemblés par les marguillers, les habitants, après délibération, adoptent un parti plus prudent. On achètera, à Chartres même, un cheval du prix de 40 écus ou tel autre prix. On ne sera pas étonné si ces réquisitions se multipliant et le commerce étant entravé, bientôt les paroisses se virent dans l'impossibilité de fournir, en argent, les impôts exigés. On vint, alors, de toute la contrée, faire des emprunts à Illiers. Cette ville n'avait pas souffert encore. Le commerce qui attirait, en ce lieu, les habitants du Perche, y était considérable. Plusieurs maisons de négociants étaient riches.

Le 15 juin 1589, les notables de Luplanté et d'Auferville empruntent 120 écus d'or, à Robert Barbier, *pour subvenir à leurs affaires*. — Le 10 août, les gagers de Bailleau-le-Pin empruntent 80 écus sol à Jacques Testu, marchand à Illiers, pour payer les dernières tailles.

Le 20 septembre, un écolier, probablement de l'école de droit, en revenant d'Orléans, est fait prisonnier, non loin d'Illiers, par des soldats du roi de Navarre. Jean Dubois, tel était son nom, retournait en son pays, la ville de Mayenne. Orléans tenait pour la Ligue, il est mis à rançon. Heureusement, il put se faire cautionner par le sire de Montmartin, un des capitaines des troupes du Béarnais.

Dans la ville de Chartres, la Ligue régnait. On saisissait les grains des royalistes, comme ceux des calvinistes. Les plus marquants étaient emprisonnés, s'ils ne prenaient la précaution de s'exiler eux-mêmes. Anthoine du Marchais, bailly de Bonneval,

Hélène d'Illiers, veuve de Jean d'O, Claude Pasteau, maréchal-des-logis de Henry IV, dont la femme était d'Illiers, furent dépouillés de leurs biens. Maître Olivier Thomas, docteur en médecine, originaire du Poitou, s'échappa de la ville. Sa disparition ne put sauver de la persécution Guillaume Guérin, son fermier de Jorron, paroisse d'Orrouer. Des témoins véridiques ont, dans un acte, attesté ses malheurs. Des cavaliers de la Sainte-Union (la Ligue), six mois avant le siège de Chartres, sont venus lui prendre deux vaches et deux génisses. Pour les racheter, il fut contraint de payer huit écus sol, que des amis lui prêtèrent. Les mêmes soldats revinrent à la charge, et emmenèrent prisonnier Guérin lui-même, et le mirent à rançon, parce qu'il était fermier de maître Olivier Thomas. Il lui en coûta 25 écus sol.

Pierre Hardon, laboureur à Glatigny (Saumeray), propriété du seigneur d'Illiers, réclame la bienveillance de madame la comtesse du Lude et de son fils, après les troubles. Journellement les gens de guerre des deux partis venaient s'installer dans sa maison, piller les grains dans ses granges. Ils ont souvent emmené ses chevaux, qui étaient au labour, ses vaches et ses bestiaux dans ses étables. En 1594, il a essayé de se dédommager, en ensemençant le plus possible de terre, en blé et avoine. Malheureusement la gelée a perdu les blés. En 1595, nouvel effort, pour se relever. Cette fois, un orage et la grêle ont, en partie, ruiné sa récolte.

Le peu de sécurité pour cultiver la terre, la presqu'impossibilité, jointe aux mauvaises récoltes, de venir vendre leurs produits dans les villes, firent que les plus honorables habitants des campagnes furent réduits à la pauvreté. Pour surcroît de maux, tour-à-tour la Ligue et le parti royal, leurs imposèrent des tailles, c'est-à-dire des contributions qu'ils étaient dans l'impossibilité de payer. Les élus de Chartres ou les commissaires du roi rendaient responsables les marguillers de la paroisse des impôts en retard.

A la même date, Jacques Féron, marchand à la Tête-Noire, prête 65 écus sol aux marguillers d'Orrouer. Ils déclarent que

cette somme est destinée à payer « le quartier de leur taille » garantie par tous les habitants (1).

Epeautrolles obtient un prêt de 70 écus sol, de Robert Gibon. Nous pourrions passer ainsi en revue toutes les paroisses de la contrée. Mais l'emprunt le plus sérieux fut contracté par les notables de Brou, le curé de Saint-Lubin en tête, après la prise d'assaut et le sac de cette ville, par l'armée de Henri IV. Brou fut mis à une forte rançon. Un acte solennel, passé à Illiers, constate qu'ils font emprunt de 1000 écus d'or, garanti par tous les contractants, à Christin Gournil, un des principaux négociants d'Illiers, moyennant 83 écus d'or un tiers, de rente. Le même jour, devant le même notaire, autre emprunt à Marin Goupil, marchand, d'une somme de 650 écus d'or pour *subvenir à leurs affaires.* Le père du vénérable abbé Bourdoise, qui fera plus tard, un stage dans l'étude de Me Berlant, *M. Adrian Bourdoise*, figure parmi ces notables. Caution, pour sa part, il laissera, en mourant peu après, peser une lourde charge sur l'héritage de ses enfants.

Henri IV, par lui-même ou par ses lieutenants, enlève les places de Courtalain, Châteaudun, Bonneval, Cloyes et Fréteval.

Les capitaines de Saveuse et de Faucerville apprenaient, à Chartres, le jour même (17 mai) la prise de Châteaudun. Ils commandaient une petite troupe d'élite, composée de gentilshommes, avec 60 arquebusiers à pied et à cheval. Avant de s'avancer plus loin, ils logèrent à Thivars et à Ver. Le sieur de Réclainville les précédait avec un détachement, pour leur faire préparer des logements, à l'abbaye de Bonneval, encore au pouvoir de l'Union. Un peu en avant de cette ville, il fit la rencontre des éclaireurs de MM. de Châtillon et de Sourdis. Ceux-ci approchaient, avec des forces supérieures. Repoussé avec perte, Réclainville vint, en toute hâte, avertir Saveuse arrêté à Luplanté. En face d'un adversaire qui avait pour lui la supériorité du nombre, Faucerville, de la famille de l'Erable (qui depuis longtemps habitait Illiers, et

(1) Le 7 février 1589, la paroisse Saint-Hilaire d'Illiers, sur ordre de l'élection, fait marché avec François Martin, ouvrier, destiné aux travaux des fortifications de la ville de Chartres (au service de Sa Majesté Henri III) pour 20 écus, 3 septiers de blé à sa femme. S'il vient à mourir, on fera célébrer deux messes pour lui.

surtout Faucerville, dans le voisinage) donnait à Saveuse le conseil de ne pas engager le combat. Celui-ci n'écouta que sa bravoure, Le combat fut sanglant et la victoire vivement disputée. Toutefois, malgré la bouillante valeur des chevaliers du parti de l'Union, ils succombèrent sous le nombre. Saveuse (1), criblé de dix-sept blessures, fut pris plutôt qu'il ne se rendit, Faucerville, qui avait bravement fait son devoir, était lui-même sérieusement atteint ; une grande partie de leurs compagnons d'armes restèrent sur le champ de bataille.

Saveuse prisonnier expira à Beaugency, inconsolable de la perte de tant de braves gens. Faucerville, conduit à Bonneval, y mourut de ses blessures. L'un et l'autre furent ramenés à Chartres, et inhumés dans l'église des Cordeliers, où on leur fit de splendides funérailles, au nom de la ville reconnaissante. Le combat s'était livré le 18 mai 1589. Non loin de Luplanté, une croix nommée *la Croix* de *Saveuse*, en perpétue le souvenir.

Un cheval, abandonné sur le champ de bataille, fut amené à Illiers, par un paysan de Luplanté, et bientôt réclamé par un trompette, officiellement envoyé par les autorités de Chartres.

Au sortir d'Illiers, le 9 juin, l'armée du roi de Navarre s'achemina vers Brou, encore au pouvoir de la Ligue.

Adrien Bourdoise, procureur et administrateur de l'hospice, était, en raison même de sa foi ardente, un des plus intrépides champions de la résistance. Car ce n'était pas le prince, mais le chef du protestantisme que les catholiques repoussaient. Le capitaine Jean de Trouillart, sire de Bréhainville (Illiers), était chargé du commandement. La ville était environnée de murailles, le château seul était fortifié. Tout était vieux et peu capable de résister à l'artillerie. Le capitaine et la population firent une défense désespérée. Mais il fallut céder à la tactique d'une armée aguerrie par tant de sièges et de batailles.

La place fut emportée d'assaut, la ville livrée au pillage et taxée à une forte rançon. De là l'emprunt fait à Illiers, par les notables de Brou.

(1) Saveuse avait été gouverneur de Doulens en Picardie.

Nous retrouvons la trace du passage de l'armée de Henri IV, à Mézières-au-Perche. Dans les premiers jours de juin, *plusieurs gens de guerre qui estoient en l'armée du Roy de Navarre sont venus loger audict lieu de Saint-Avy. Ils auroient faict manger par leurs chevaulx la plupart des herbes qui estoient ès dites Noues* (de Nonsauvage, appartenant au chapitre de Chartres, louées peu de temps auparavant). Le fermier adjudicataire doit être indemnisé par les habitants. Puis le 1er août, le reste de ces herbages était mis aux enchères, sur le marché d'Illiers. L'objectif de Henri IV était Illiers, mais, là il était sûr d'un accueil pacifique.

## II. — *Henri IV à Illiers*

Ce fut le 5 juin 1589, qu'il fit son entrée dans cette ville. « Le lundi, 5e jour de juing 1589, fut baptisée Jehanne, fille de Jehan de Launay... à l'heure de six heures, à laquelle heure et jour le Roy de Navarre entra en cette ville. » Ainsi s'exprime, dans un acte, maître Eloy Drouet, vicaire de Saint-Jacques.

Evidemment ce ton si calme, ces fonctions qui s'accomplissent sans émotion, indiquent que le prince entre au château d'Illiers comme chez lui (1). Le sire du Lude était royaliste, et, si la ville renfermait quelques ligueurs, ils ne manifestèrent pas leurs convictions. Le roi de Navarre se reposa plusieurs jours, à Illiers. Arrivé, le 5 au soir, il y était encore le 8 juin.

Quant à Joachim de la Ferrière, chevalier, seigneur de la Patrière (Illiers), les contemporains le désignent sous le nom de la Patrière de Beauce. Il était, en 1588, maréchal de camp de l'armée royale, en Poitou (au service de Henri III), sous les ordres de M. de Lavardin. Depuis, il figura, comme capitaine, pour la cause de la Ligue, dans la ville de Chartres.

Un acte notarié, du 6 juin 1589, prouve la présence de l'armée du roi de Navare, à Illiers, à cette date. Il s'agit d'officiers auxquels le prince avait accordé le monopole de la vente du sel :

(1) Un détachement du corps de M. de Sourdis occupait Illiers au commencement de 1589.

« Paullin de la Porte et Martin, de Martin, capitaines-exempts « des Vieilles-Gardes du Roy de Navarre, estant ordinairement « à sa suite, et estant, de présent en ce lieu d'Illiers, à la suite, « de sa dicte Majesté, ont constitué leur procureur... La Fayolle « capitaine des dites gardes, auxquel ils ont donné pouvoir de « recevoir et faire rentrer les deniers qui leur sont dus, vendre et « débiter toutes marchandises de sel et autres etc. »

Du reste, Henri IV lui-même va nous attester son séjour à Illiers, le 8 mai suivant :

*Lettre de Henry de Navarre, datée d'Illiers*

« Malet, je renvoye par delle (1) Pierre, présent porteur, garson de ma garde-robbe, pour chose que je lui ay comandé, et pour ce il y pourra séjourner jusques à ce que je le mande. Ne faillez de luy fournir l'argent qui luy sera necessere pour sa despense et ce dont il (aura... besoin) et feray expedyer les mandement nécesseres, et cependant vous pourrez garder ceste-cy, laquelle n'estant à aultre fin, sur l'assurance que vous n'y ferez faulte, e prieray Dieu vous avoyr Malet, en sa sainte et digne garde.

*De Illiers en Beauce, ce VIII^e^ jour de juing 1589.*

*Vostre myleur mettre et assuré amy.*

HENRY.

DE LOMENIE.

« Armagnac dyt que je n'ay point de chemyses, envoyez m'en »

AU DOS — *MALLET, Conseiller-Trésorier et Receveur-Général de mes Maisons et Finances.*

A LA ROCHELLE.

La lettre est de la main du sécrétaire, mais le post-scriptum est un autographe du Roi.

Au commencement de l'année 1589, au mois de mars, le Perche fut le théâtre d'un fait d'armes, que nous ne devons pas omettre.

(1) Pour « de la Pierre » forme méridionale.

Les ligueurs sillonnaient la contrée. Le comte de Soissons, en résidence à Nogent-le-Rotrou et investi, depuis la mort du duc de Guise, du commandement des armées royales, apprend que les compagnies de Sagonne, de Médavy, de Nicolo, partisans de l'Union, parcouraient la campagne. Il monte à cheval, avec sa troupe, qui était forte. On a voulu mêler un roman à cette rencontre. Le chef des Ligueurs aurait été attaqué, au moment où il venait de faire sa cour à une demoiselle Marguerite de Chaources (peut-être des Illiers-Radrets, à la Bazoche). Nous n'avons rien trouvé qui autorise cette légende. Les deux corps de cavalerie se rencontrèrent à la Croix-du-Perche. Le combat fut acharné. Cinquante ligueurs y perdirent la vie. Un certain nombre prit alors le parti de la retraite, et plusieurs furent faits prisonniers.

Les cavaliers du parti vainqueur se firent un trophée des casaques noires, semées de larmes et de croisettes blanches de Lorraine, qu'ils enlevèrent aux morts et aux prisonniers (1).

Après la prise de Brou, le roi de Navarre se prépare à rejoindre Henri III, qui l'a devancé, sous les murs de Paris. En vue de ce voyage et d'un siège imminent, il impose des réquisitions à la ville d'Illiers et aux paroisses limitrophes. « Le 11e jour de « juing 1589, Rémond Védel, cappitaine ordinaire du charroy. « (trains et équipages) de l'armée du Roy, nostre sire, estant, de « présent, en ce lieu d'Illiers, confesse que noble homme Me Guil- « laume Bellier, esleu, lui a présentement livré et mis en ses « mains, la quantité de *trente-sept chevaulx* de traict et harnois, « tout enharnachés, ansy qu'il est requis, pour servir à l'attirail « de ladicte armée, faisant partie de quarante chevaulx, ordonné « par le roi de Navarre, en vertu de pouvoirs à luy donnés par sa « majesté estre levés et imposés sur l'élection particulière *dudict « Illiers et pour des paroisses voisines.* » Ledict Védel en quitte et décharge ledict Bellier, etc. L'estimation de ces chevaux et harnois fut faite par des experts et consignée au registre du greffier de l'élection. Le montant devait être reparti sur les habitants des diverses paroisses. En 1592, Jean Rossart, marchand à Alluyes,

(1) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, I, p. 122.

qui avait fourni trois des chevaux mentionnés plus haut, n'était pas encore payé. D'autres contributions de circonstance avait en absorbé les ressources publiques. Il en fut réduit à actionner la ville, devant la Cour des Deniers, à Tours.

Cent trentre-cinq écus d'or furent alors repartis entre tous les habitants, et au moyen d'une indemnité de 15 écus, le procès fut annullé (1).

Comme un assez grand nombre de villes ne reconnaissaient plus l'autorité royale, les charges retombaient d'autant plus lourdes, les impositions de guerre étaient d'autant plus réitérées, pour le reste de la nation.

Le comte de Soissons, après le départ de Henri IV, frappe sur la ville d'Illiers, le 23 septembre 1589, une contribution de guerre de 1,000 écus d'or. Les notables Guillaume Bellier, Esprit Laîné, Gabriel et André Garnier, Jehan Janvier, Jacques Testu (2), Christin Gournil, Jehan Proust, Germain et Gabriel Elambert et les autres... s'assemblent et s'engagent à fournir la somme exigée, au Roi. De plus, comme ils le rappelleront dans une assemblée, tenue pour l'assiette des tailles, le 3 mai 1590 ils sont obligés de fournir certaines sommes de deniers, entre les mains de Me Yves Porcher, ce *pour subvenir aux magasins de la garnison, laissée dans le château d'Illiers, par M. le comte de Soissons.*

Cette garnison ne conserva pas le château bien longtemps. Elle semble avoir été fournie par le régiment de M. de Broise : car il existe une transaction notariée, entre deux soldats de ce régiment, passée à l'auberge de la Tête-Noire, le 21 septembre. Le gouverneur était huguenot, et nommé la Chauverie, gentilhomme d'un petit castel de Luigny. Pour maintenir l'eau des fossés, à une profondeur suffisante, on avait fait curer ceux qui longeaient la rue Saint-Hilaire.

(1) Une livraison de 150 minots d'avoine faite à la Tète-Noire semble aussi destinée à l'armée.

(2) Jacques Testu avança presque toute la somme : 1050 écus, sa veuve, auquel le comptable royal n'avait laissé qu'un récépissé, fut, plus tard, obligée d'envoyer à travers les partis ennemis, un vicaire de Saint-Jacques, Eloy Drouet, jusqu'à Mantes, pour obtenir un paiement.

Les magasins avaient été approvisionnés.

Le sire de Bréhainville, après la perte de Brou, se retira à Chartres, où sa compagnie, reconnue par le duc de Mayenne et subventionnée par la ville (Registre des échevins), rendit des services à la cause de l'Union. En effet, à la tête des forces que les habitants mirent à sa disposition, le fougueux capitaine alla assiéger Villebon, qu'il emporta. De là, il tourna ses efforts sur Illiers, son propre pays, qu'il devait avoir plus à cœur encore d'enlever au parti ennemi.

### III — *Attaque et prise d'Illiers, 1589.*

Cette ville était environnée d'un large fossé de 25 pieds de large, de 12 à 15 de profondeur. Plusieurs minutes de notaire portent à croire qu'au-delà du fossé, tenu au plein par le cours du Loir et des écluses, il existait un mur à l'intérieur. Cette muraille existait, du moins dans le voisinage des portes de ville (1) bien fortifiées. Ces portes étaient : celles de Chartres, de Beauce, de la Maladrerie, du Gué-Belerin, du Pont de Saint-Hilaire. Il pouvait exister une tour, au bout de la rue des Aumônes, vers le point qu'on appelle le *Jardin de la citadelle.* Mais nous n'avons jamais rien trouvé à ce sujet. Cette désignation peut venir de la proximité de la porte de Chartres, qui avait l'aspect d'une citadelle.

C'est à la fin de septembre ou en novembre 1589, que le capitaine de Bréhainville vient attaquer la ville. A cette époque, la Chauverie en est gouverneur, mais le seigneur de Dangeau, comme on le voit par des actes, y a lui-même sa compagnie. A l'approche de la troupe des ligueurs, qui venaient d'enlever Villebon, et certainement munis d'artillerie, la Chauverie peu rassuré, après un premier essai de défense, rendit, dit-on, la ville. Mais restait le château. Nous ne savons quel en était le capitaine

(1) Marin Liger et Michel Breton, « faiseurs de meurs », donnent quittance de 20 écus sol, pour avoir fait et fourni 5 toises de *meurs*, auprès des Portes (1595).

particulier. Ici, Bréhainville trouva une sérieuse résistance. Il avait double enceinte de murs, de tours et de fossés, alimentés par le Loir et une fontaine, située près de la poterne Le donjon était au centre de la seconde enceinte. Chaque porte très solide, dont l'ouverture se fermait au moyen du pont-levis et d'une herse épaisse, était surmontée de retraites d'où, par les mâchicoulis, les assiégés faisaient pleuvoir toute espèce de projectiles.

Le siège commença aussitôt. C'est une tradition que ceux du dedans, se sentant pressés trouvèrent moyen, par les caves du château, correspondant avec certaines autres de la ville, de faire sortir un émissaire, envoyé à Sully, qui était à Nogent-le-Roi, pour demander du secours. Mais ce secours ne pouvait arriver à temps.

Un gentilhomme du pays, nommé Deschamps (ce devait être le seigneur du Taillis, à Marchéville, par conséquent voisin de Bréhainville) détenu prisonnier au château de Nogent-le-Roi, par Sully, noua quelque liaison, avec des soldats de sa connaissance, qui le gardaient et le mirent en liberté. De concert, ils s'emparèrent du château. Pendant ce temps, Bréhainville pressait vivement l'attaque.

Le feu et l'artillerie durent faire des ravages, car des minutes de notaire nous apprennent qu'une ou deux maisons ont été détruites, à ce moment, vers Saint-Hilaire. Un acte déclare que l'on ne devra pas exiger la présentation du contrat de mariage d'une certaine femme : car il a été brûlé, avec d'autres papiers, dans des logis de la *basse-cour* du château (1).

Le brave capitaine se rendit donc maître du château, dont il emmena l'artillerie.

Il n'eut garde d'oublier la pratique des gens de guerre, en pareille rencontre. Il exigea de sérieuses rançons. Jacques Testu, par exemple, l'un des plus riches commerçants, fut taxé à 1700 écus, somme énorme à cette époque. Ce fut même la cause d'un

(1) Jacques Féron, marchand à la Tête-Noire, déclare que cette grande maison, dont il est locataire, a tellement souffert, qu'elle est moitié en ruines. Corbin, marchand de la Croix-du-Perche, y avait loué une chambre ; le curé de Mézières y avait résidé deux ans.

procès, plus tard, entre les héritiers. On prétendait que la moitié de cette lourde rançon avait été versée pour Gabriel Costé, beau-fils de Testu. A quoi ce dernier répondait qu'il était mineur à cette date, et que lès mineurs n'étaient pas sujets à rançon.

La Chauverie lui-même aurait été obligé de s'exécuter. C'est peut-être cet argent, qui excita la jalousie des soldats, placés sous les ordres de Bréhainville. Ils voulaient avoir part au butin. Cependant, d'après les usages, la rançon appartenait au capteur. Il fut obligé, pour apaiser les mutins, de leur distribuer quelque argent. Mais dégoûté de ces mesquines tracasseries, il résolut de se retirer à Illiers, près de son *manoir*. Il était fort modeste. Un pavillon annexé à une métairie, une petite chapelle, près de ce pavillon : le tout environné de fossés : au dehors une garenne : tel était le domaine de Bréhainville. Toutefois, il n'avait point perdu ses instincts belliqueux. De sa nouvelle retraite, acccompagné d'un petit nombre d'hommes d'armes de son parti, il partait en expédition dans la contrée, et pourchassait les *royaux*, partout où il pouvait les rencontrer. Ses ennemis, qui connaissaient sa bouillante ardeur, lui tendirent un piège. Ils l'attirèrent jusqu'auprès de Bonneval, alors au pouvoir des royalistes. Ils se divisent en deux bandes, dont l'une est masquée : et tandis que Bréhainville, avec peu d'hommes, se précipite vers un groupe, il est enveloppé par l'autre, et blessé mortellement. Quelques combattants, venus de Chartres, ses compagnons d'armes, se firent tuer à ses côtés, préférant mourir glorieusement, plutôt que de fuir lâchement. Le sieur de Péronville fut du nombre.

La ville de Chartres avait honoré les restes de Saveuse, l'un de ses défenseurs. Elle voulut montrer aussi sa gratitude et son estime envers Jean de Trouillart, seigneur de Bréhainville, un des capitaines les plus dévoués à la cause qu'elle défendait. Son corps fut ramené à Chartres, le 16 décembre. Des obsèques solennelles lui furent faites, aux frais de la ville. « Le 17 décembre, « 1589, dit le registre du Clerc de l'Œuvre, le corps de deffunct « M. de Bréhainville, lequel avoit esté tué à Bonneval, fut ap-« porté à l'églize, et l'on dict vespres et complies ; puis l'on fut

« quérir le corps en la maison de feu M. Chevreux en la rue « Muret ; et fut aporté en l'église Nostre-Dame, et fut dict l'obit « solennel et fut allumée la perche (1) ». Il fut assisté de toutes les paroisses de la ville, et conduit à l'église des Jacobins (aujourd'hui maison des religieuses de Saint-Paul) et inhumé à côté du grand autel du chœur.

### IV. — *Reprise d'Illiers par le parti royaliste.*

Sitôt que Bréhainville eut disparu, le sire de Dangeau, Jacques de Courcillon, protestant, se hâta d'accourir pour s'emparer d'Illiers, où sa compagnie avait séjourné, quelques mois auparavant. La place eut pu tenir (2). Mais on prétend que le gouverneur La Carrière fut gagné par argent, et livra le château, confié à sa garde. Il est vrai qu'aux époques de troubles politiques, les esprits sont naturellement portés au soupçon.

Illiers, dont les convictions catholiques étaient si profondes, avait donc, à sa tête, un zélé protestant. Heureusement, celui-ci n'avait que le pouvoir militaire. L'administration réelle restait tout entière à son légitime seigneur, Jacques de Daillon. Le sire de Dangeau était en famille à Illiers. Il avait épousé la fille de la plus riche bourgeoise de cette ville. Bourgeoise, elle l'était et voulut l'être jusqu'à la fin. Et pourtant, parmi les nombreux domaines qu'elle possédait, il en est qui pouvaient lui donner, de plein droit, la particule nobiliaire. C'était Barbe Lainé, veuve de Macé Baudrès, en son vivant, lieutenant du bailly. Les Baudrès, comme les Lainé, dataient de loin, et s'étaient, par le commerce, élevé à la fortune et même aux honneurs. Un Baudrès, marguiller, figure encore sur une poutre du XV^e^ siècle, à l'église. Sans doute, elle avait été fière de marier sa fille à l'héritier d'un grand nom, rejeton d'une des vieilles familles nobles de la contrée. Le prieur si érudit, si laborieux de Mondonville, Guillaume

(1) Grand cierge que l'on n'allumait que dans des jours solennels.

(2) Nous avons un texte qui prouverait que le château fut attaqué réellement : « lorsque le château estoit assiegez par les serviteurs du Roy. »

Laîné, était uni de parenté avec elle. Barbe Laîné, qui demeurait dans une grande maison, sur la place, communiquait, par les derrières, avec la Hoguesse, centre de réunion du petit groupe de protestants de l'endroit. Cette dame appartenait à la religion réformée et y persévéra jusqu'à sa mort Nous avons retrouvé et publié son testament. On a voulu donner à la Hoguesse une origine protestante. C'est sans fondement. La maison portait ce nom 40 ans avant l'époque calviniste.

En 1590, La Châtres et la Bourdaisière, gouverneur de Chartres, venaient de reprendre Châteaudun, au nom de la Ligue. Le duc de Longueville, à cette nouvelle, ne néglige rien pour rentrer en possession d'un des fleurons de son apanage. Il dépêche le maréchal d'Aumont, avec des forces suffisantes et de l'artillerie, vers Châteaudun. Ce seigneur était le beau-père de la Bourdaisière. Celui-ci ne se souciant pas d'en venir aux main avec lui, et se défiant de ses forces, opère sa retraite. Mais il y avait dans la place deux hommes qui se fussent cru déshonorés, en l'abandonnant. C'étaient La Patrière (de Beauce) et un capitaine basque, appelé Danvilliers. Après avoir couru tant d'aventures, ils voulaient tenter celle-là. Henri IV attachait de l'importance à cette ville, qui commande la route de Paris à Tours. Aussi, le prince de Conti eut-il mission d'amener des renforts au duc d'Aumont.

La ville fut bientôt investie. Il était impossible aux Ligueurs de tenir plus longtemps.

Mais alors, ils prirent un parti désespéré : ce fut d'incendier les faubourgs, qui renfermaient beaucoup de richesses, d'abondantes provisions de grain et de vin. Cet acte d'inhumanité ne devait pas les sauver. Après quelques volées de canon, ils se rendirent.

La Patrière fut fait prisonnier, avec quelques autres, mais, dit le chroniqueur Dunois, *il s'excusa des embrasements*. Le capitaine basque, arrêté et captif, sur parole, ne devait pas porter les armes, de six mois. Nous avons retrouvé, dans les minutes d'un notaire d'Illiers, un acte qui le concerne, et qui vient continuer et confirmer les informations de Châteaudun.

Le capitaine basque, n'étant point du pays, n'avait pas, pour la population, les mêmes ménagements que La Patrière, enfant d'Illiers, si voisin de Châteaudun. Aussi, c'est avec justice « que ce dernier s'*excusa de l'incendie* ». C'était en effet le bouillant Danvilliers, qui donna l'ordre de lancer des fusées par les fenêtres du château, pour en éloigner l'ennemi.

Joachim de la Ferrière, sieur de la Patrière et de la Mairie (d'Illiers), avait un passé qui proteste en sa faveur. Fidèle au drapeau qu'il croit celui de la cause légitime, on le trouve, successivement, dans la campagne du Poitou, en qualité de lieutenant de Lavardin ; dans le Maine où il tente, avec d'autres braves, de reprendre la ville du Mans ; au château de Falaise, où il résiste courageusement. Puis, contraint de revenir dans son pays, il est un des lieutenants du gouverneur de Chartres ; il y paie de sa personne et défend la portion du rempart de la ville, assiégée par Henri IV, entre la communauté des Dominicains et la porte Drouaise.

Enfin le roi, qui connaît sa droiture et sa bravoure, l'honore, plus tard, de la charge importante de gouverneur de la Ferté-Bernard. C'est dans l'exercice de ses fonctions qu'il y est mort. Il avait épousé Marguerite de Laubier. Voici le complément du renseignement que nous fournit le notaire d'Illiers. Danvilliers, prisonnier sur parole, n'attendit point l'expiration des six mois ni la ratification des conditions de la convention, jurée par lui. On le surprit, à la tête sans doute de quelques partisans, cherchant à reprendre Illiers, confié à la garde du sieur de Enart, au nom de Henri IV. Il fut arrêté. Bientôt déféré au conseil de Henri IV, alors au camp de Saint-Denis, son procès ne fut pas long. Le 25 juillet, arrivait à Illiers, un exempt chargé du message suivant, dont il fit tirer copie, par Me Jehan Berlant, notaire.

« Par le Roy, mandant en ce jour, et par la capitulation faicte « par Mr Daumont, mareschal de France, à la prise de Châteaudun, il est par exprès dict que *ung nommé Danvilliers, prins, demeureroit prisonnier* jusqu'à ce que eussent esté délivrées cer-

« taines personnes dénommées en la capitulation, lequel *ne por-*
« *teroit les armes de six mois*, contre le service de Sa Majesté. Aux
« teneurs de la présente capitulation, ledict Danvilliers de *pré-*
« *sent prisonnier à Illiers en Beaulse*, a contrevenu, ayant esté re-
« prins faisant entreprinse sur le dict Illiers. »

« A ces causes, Sa Majesté, par l'advis de son Conseil, a or-
« donné et ordonne que ledict Danvilliers *aura la tête tranchée*,
« enjoignant Sa Majesté au prévost de son hostel et grand-pré-
« vost de France envoyer un de ses exempts, avec deux de ses
« archers, pour le faire promptement exécuter. »

*Fait au camp de Saint-Denys en France, le 8 jour de juillet 1590.*

RUZÉ HENRY.

Collation de la présente copie a été faite sur l'original par Macé Bareau et Jehan Berlant, notaires royaux à Illiers, le 25 juillet 1590, et l'original a été rendu à Pierre Foullon, exempt des gardes du roi, sous la charge de M. le grand-prévôt, en son hôtel.

J. BERLANT. MACÉ BAREAU.

Pierre Foullon, exempt des gardes du roy, assisté de deux archers de la garde du roy, soubz la charge de M. le grand-prévost, en son hostel, porteur du mandat dont coppie, qui m'est présenté confesse que le seigneur de *Enart*, *gouverneur du château dudict Illiers*, présent, luy a mis en ses mains et présenté ledict *Danvilliers* pour estre envers luy faict la volonté de Sa Majesté, en obéissant audict mandement de la volonté du prince, déclare ledict Foullon, descharger le s^r de Enart par ledict acte.

Présents : ENART, *escuyer*, *sieur de Enart*, *demeurant à Illiers.*

BAREAU BERLANT FOULLON.

L'exempt emmena sans doute Danvilliers, pour le livrer au bourreau.

Au mois de mars 1591, le siège de Chartres, commencé le 11 février, par l'armée de Henri IV, suivait son cours, sans que les habitants, sous le commandement militaire du sieur de

Grammont, fussent résolus à se rendre. A cette date, on essaya de part et d'autre, d'entrer en conférence. Le comte du Lude, baron d'Illiers, avec Lavardin, Saint-Paul et Biron étaient les délégués du roi. Les assiégés étaient représentés par Grammont, *la Patrière* et la Pinellière. Ces entrevues, sans succès, d'abord, furent cependant un acheminement vers la paix. Quand il s'agit d'en signer l'acte, plusieurs capitaines s'y opposèrent jusqu'au bout. Il fut convenu qu'une députation serait envoyée au duc de Mayenne, pour demander du secours. Dans le cas où elle n'en recevrait pas, la ville se rendrait. Car l'artillerie du roi avait ouvert une large brèche. En attendant, des otages, des deux parts, furent échangés. Au nombre de ceux de la ville, était le capitaine *La Patrière,* preuve qu'on le considérait comme l'un des principaux chefs. Enfin, une bonne partie de la garnison s'en alla, et le roi fut reçu, avec honneur, dans la cité. Or, lorsque le siège touchait à sa fin (1), un gentilhomme blessé était *pensionnaire* de M. Philippe Malenfant, chirurgien à Illiers, dans la maison même du praticien, jusqu'à entière guérison. Des cavaliers royalistes comme lui, l'avaient pris pour un ligueur, et poursuivi jusque-là, le menaçant de *l'écharper.*

Guillaume de la Planche, natif de Rouen (tel était son nom), fait dresser, devant notaire, un acte de notoriété, attestant sa fidélité à la cause royale. Des témoins comparaissent : ce sont Jean de Gravelles, écuier, sieur des Fourneaux (petit fief voisin de Saint-Avit), Adrien Du Boys, aussi écuier, sieur de la Jousippière (?) près Tillières, appartenant à la compagnie du sieur de Chambray, et au service du roi, dans son armée, campée devant Chartres. Ils déclarent bien connaître Guillaume de la Planche, de Rouen, pour l'avoir toujours vu au service du roi, sous les ordres de feu le sieur de Carrouge (bailly de Rouen), à présent dans la compagnie du sieur de Gauville, qui tient garnison pour

(1) Au 22 mai, 1595, le chemin d'Illiers à Bonneval était encore si peu sûr que pour aller toucher et apporter, de cette dernière ville, les sommes d'argent appartenant aux mineurs de feu Jacques Testu, Germain Elambert choisit un homme résolu, le tanneur Liboys, qu'il fait escorter d'un archer du roi, avec deux chevaux.

Sa Majesté, au château de Tillières. Il l'a suivi pour faire partie des troupes royales occupées devant Chartres (1).

Samedi dernier, un soldat assisté de deux autres compagnons l'a poursuivi jusqu'en ce lieu, l'a blessé à la tête d'un coup d'estoc, lui reprochant d'appartenir à la Ligue.

Un neveu de ce gentilhomme, nommé lui-même de La Planche, et de la même compagnie, ainsi que Jean *Turpault*, *sergent de la garnison d'Illiers*, exigent que l'attestation demandée lui soit délivrée. En même temps, son cheval, arrêté par le sergent, jusqu'à l'éclaircissement de l'affaire, lui sera rendu.

A l'époque où la Ligue se préparait à la résistance, et se fortifiait dans Chartres, les paroisses avaient été mises en demeure de fournir des hommes de corvée et de l'argent (2). Maintenant, il s'agissait de réparer les dégâts et les ruines faites pendant le siège. La muraille présentait une large brèche ; en un seul jour, l'artillerie royale avait lancé 4000 boulets. Il fallait combler et niveler quantité de tranchées. Ordre est donné aux paroisses de fournir des ouvriers. Aussi le 27 juin, les gagers de Saint-Jacques, François Delarray, Marin Chabot et Jean Brosse, font marché avec trois journaliers. Ceux-ci s'engagent à aller travailler, en qualité de manouvriers, à Chartres, pendant un mois, moyennant 8 écus sol, pour chacun. -- En 1593, il paraît que ces travaux n'étaient pas terminés. Car la paroisse a versé au 18 août, 50 écus à quatre ouvriers, qui ont travaillé, pendant le mois de juillet, *aux forticfiations de la ville de Chartres*.

Cette ville, ainsi que celle d'Illiers, étant désormais soumise à la puissance royale, on eut pu espérer une paix complète et la sûreté des chemins. Il n'en était rien. La Ligue encore maîtresse dans Orléans et ailleurs, avait ses hulans, opérant à grande dis-

(1) Pendant le siège de 1591, des habitants d'Arganson, de Blandainville, de Nogent-sur-Eure, de Bailleau sont réfugiés à Illiers « à cause des gens de guerre et du camp devant Chartres ». Ils font baptiser leurs enfants, en l'église de Saint-Jacques.

(2) Dans le règlement arriéré des comptes de 1591, en la paroisse Saint-Jacques d'Illiers, les gagers reconnaissent qu'ils redoivent 80 écus sol à Catherine Chevalier, veuve Prévost, qui les a avancés pour faire face à toutes les réquisitions : provisions, voitures de blé, chevaux d'artillerie pour contribuer à la prise de Chartres.

tance, ou plutôt, des aventuriers de la pire espèce abritaient leur rapacité, sous ce drapeau.

C'est ainsi que le 6 juin 1592, la veuve Aubry et son fils, d'Illiers, cités à paraître en justice à Chartres, se mettent en route par le chemin qui passe à Beaufrançois. Là ils sont arrêtés par des ligueurs : Denis Aubry solidement attaché et sa mère sont séquestrés, jusqu'au soir, pour en extorquer quelque argent, dans une maison voisine.

Deux des notables commerçants de cette ville, Beaudoin et Chabot, et trois habitants de Saint-Hilaire, avec leur attelage, ont été rendus responsables des tailles, et emmenés prisonniers à Orléans, où ils furent retenus à leurs frais. Il a fallu trouver dans Saint-Hilaire, une grosse somme pour les racheter. Le notaire Jehan Berlant a même consigné une note, sur un coin perdu de son registre : « Marin Chabot me doibt ung escu que « j'ay presté à sa femme pour layder à paier sa ranson. » 1592 à 1593.

Comme le roi Henri IV avait des troupes Suisses dans son armée, il en envoya un certain nombre en quartiers d'hiver, à Illiers. Ils y séjournèrent, en décembre 1592 et janvier 93. Si une partie d'entre eux se conduisit honnêtement, il y en eut d'autres qui donnèrent lieu à des plaintes trop fondées. Dans le quartier de Saint-Hilaire, des maisons avaient grandement souffert : des dégradations, des démolitions même, marquaient le passage des fils de l'Helvétie.

L'un des capitaines (1), dont la troupe s'était bien comportée, ne voulut pas être compromis, par la plainte que l'on adressait au Roi. En faisant appel au témoignage de personnes honorables, telles que Me Mathurin Boudreau, vicaire de Saint-Hilaire, Antoine Radault, hôte du Mouton-Rouge, Denis Ménard, Jean Souchay Jean Aubry et autres, il prouve que les habitants de cette paroisse lui rendent justice, et n'ont point eu à se plaindre de lui, ni de ses hommes.

Ce qui a motivé les plaintes adressées au Roi et à son conseil,

(1) Michel Dupuis, capitaine du baillage de Gex, *nouvellement conquis*. Ces Suisses étaient donc Français.

ce sont « *quelques quidams et bendits* que, de concert avec M. le bailly, Estienne Guérin, il a fait arrêter, quelque temps auparavant. Pendant plus de six semaines de séjour à Illiers, les témoins déclarent que ses soldats n'ont rien détruit. Il est bien vrai que, sur certains points de la ville, tant en Saint-Jacques qu'en Saint-Hilaire, il y a eu des dégâts de commis. Mais ils sont l'œuvre d'autres Suisses, logés en ces quartiers. — Copie de cet acte fut délivré au capitaine Dupuis, pour s'en servir au besoin. — On avait été obligé, en certains endroits de se faire garder par des Suisses, pour échapper au pillage d'autres Suisses. « Le 19 janvier 1593, Petre Pope et Christofle Coudrepré, soldats Suisses de la compagnie du capitaine Verle, du régiment des enseignes de Glaris, reconnaissent avoir reçu de Germain Elambert, tuteur des enfants de feu Jacques Testu, la somme de 20 écus sol, pour avoir veillé à la garde et conservation d'une maison, appelée « la Grange Chesneau », aux faubourg de la rue de Chartres, pendant 37 jours « sans laquelle garde *la maison feust toute rompue et desmolye* ».

On a dû prendre les mêmes précautions à Masson et à la Guespière, paroisse de Saint-Avit. Les laboureurs de ces villages ont été obligés de payer et nourrir deux Suisses, pour la protection de leurs biens, « lorsque les Suisses ont été logés à Illiers ».

Les mêmes charges pesaient, plus lourdement encore, sur les paroisses environnantes : car là, ou l'on avait mal récolté, ou la liberté de circulation faisait défaut, on n'avait pu vendre. Joignez la maraude dans les campagnes.

Adam Gaullier, laboureur à Cernay, a été obligé d'emprunter par suite de l'enlèvement de son bétail « *par de certains gens de guerre* » (1593). A la fin de 1592, Magny a reçu ordre de l'Election de Chartres de fournir trois ouvriers pour travailler aux fortifications de cette ville, pendant le mois de novembre 1592 (1). Charonville s'exécute pour pareille contribution. — Souvent les commerçants d'Illiers font bénévolement des avances aux ga-

(1) Henri IV faisait bâtir une citadelle, à Chartres, près la porte Saint-Michel, pour se mettre en garde contre une attaque de la Ligue.

gers de certaines paroisses voisines, pour leur épargner des poursuites, des amendes et même afin de les tirer de la prison, pour dettes qui ne leur étaient pas personnelles.

Lorsque Henri IV fut devenu maître et souverain du pays, malgré ses sentiments débonnaires bien connus, il fit exercer des procédures de rigueur, contre certains ligueurs, sans doute plus compromis que les autres, peut-être impliqués dans des manifestations hostiles, après la soumission du pays.

Nous avons trouvé plusieurs mentions de confiscations de biens, dans la contrée, spécialement sur les familles Mestivier et de Bracquemont (1) à Illiers. Le registre de Me Jean Berlant, au 1er janvier 1593, contient copie d'une touchante requête, adressée au roi. Jeanne Lefèvre, veuve de Jean Mestivier, tutrice des enfants mineurs de Claude Mestivier, sa fille, supplie le roi de lui *accorder main-levée de la saisie* de ses biens, qui lui sont nécessaires pour élever ses petits-enfants. Elle atteste qu'elle n'a jamais adhéré à aucune Ligue, et qu'elle est prête à faire le serment de fidélité à Sa Majesté.

Les divergences d'opinion amenaient de temps en temps des scènes de violence Plusieurs fois, il y a eu des rixes jusqu'à effusion de sang, *au corps de garde*. En décembre 1591, Jacques Richault a été tué par Jacques Bourgeois, à la porte de la rue de Chartres. Le baron d'Illiers montre sa bienveillance en acceptant, quelquefois, les fonctions de parrain, à Saint-Jacques ; il se fait représenter. On est plus étonné de voir figurer, en personne, Mre Emmanuel Cacella, gentilhomme de la maison du roi de Portugal, et son capitaine de marine, et tenir sur les fonts l'enfant d'un simple particulier d'Illiers.

(1) En 1610, Joachim de Beauvais, écuier, sieur de Feugerolles, demeurant à la Caillardière, était gendarme de la compagnie de monseigneur le maréchal de Bois-Dauphin.

V. — *Les Daillon, seigneurs d'Illiers.*

Tant que Jacques de Daillon n'est pas marié, on voit figurer, à titre de propriétaire, dame Jacqueline de la Fayette (1595), ou encore la comtesse du Lude et son fils (1596), dans les actes concernant la seigneurie d'Illiers.

En 1593, Charles Grillon lui rend ses comptes à Illiers.

Mais en 1597, 14 avril, François de Daillon est présent, dans son château d'Illiers. Il règle, avec Bonaventure Gaudry et Gabriel Costé, sieur de Roussainville, ses receveurs. Ils étaient fermiers de la seigneurie. Ils lui versent un à compte de 250 écus sol. Pour faire ce versement, les tenanciers, étant sans doute en retard (1), ont emprunté cette somme à honorable femme Marie Parron, veuve de Jean Le Vasseur. Comme le comte du Lude commandait une compagnie de l'armée de Henri IV, il est à présumer qu'il la suivit dans le reste de la campagne et au siège de Rouen. Le 10 juillet 1594, il achète un cheval, à crédit, à Illiers. Dans cette ville, les réquisitions et les fournitures de chevaux et de pionniers continuent, pour les besoins de ce siège, comme pour celui de Chartres. Le bailly s'y rend lui-même, afin de faire livraison.

Dans plusieurs actes, dame Louise de Laval, dame de Ver, etc., épouse de Pierre de Montmorency, fait acte de propriété à Illiers, notamment la seigneurie du Fresne lui appartient. Dans une circonstance, elle descend à l'hôtellerie de « l'*Homme Sauvage* » *en face des Deux Anges* (contigue au presbytère), y règle ses affaires et rend foi et hommage au château d'Illiers. Elle mourut à Paris en 1599.

En 1615, le 26 janvier, Regnault Bélin, receveur du comté, vend à Me Julien Dourdaine, le droit de *Tabellioné* appartenant à la seigneurie, moyennant 50 livres tournois de rente annuelle (une

(1) Notamment Pierre Hardon, laboureur de Glatigny qui, après un exposé touchant de ses pertes et de ses malheurs, demande du temps pour s'acquitter. Hardon était encore fermier de Glatigny, en 1616; fermage 10 muids et demi de blé et 16 septiers d'avoines.

étude coûte un peu plus cher aujourd'hui). Le receveur se réserve les droits censiers, les rentes et *féodalités*. Ces derniers étaient le plus beau fleuron de la couronne seigneuriale. Ils correspondaient à nos droits de succession et de mutation. — Du domaine, relevait encore le *moulin à vent* de Nouvet, distinct du moulin à eau. Le même receveur loue, en 1616, la métairie de Beaufrançois et la *pêche des étangs* de ce lieu, au prix de sept muids de blé, à rendre dans les greniers du château. En outre le preneur versera 144 livres, pour le loyer des prés et pâtures, et pour la chasse aux lapins et aux oiseaux. — La moitié des poissons de l'étang de Beaufrançois se vendait 1500 livres en 1522. Le receveur était tenu de faire lever la bonde de l'étang, pour l'écoulement de l'eau, 6 jours avant la pêche. En 1616, le 8 mai, s'offrait un exemple de la recette de l'un de ces droits féodaux, le plus beaux revenu du seigneur. Demoiselle Jeanne de Couanon, veuve de Urbain de Rabestan, écuier, sieur de Sourches, demeurant au château et maison seigneuriale des Yys, s'engage à payer à Mr Regnault Bélin, lieutenant et receveur fermier de la seigneurie, 850 livres tournois, pour le rachat et profit de fief, pour l'adjudication à elle faite *par décret*, par M. le bailly de Chartres, de *la terre de Mesliers*, tenue féodalement du marquisat d'Illiers. Dès le 6 juillet suivant, elle versait 790 livres. — Avant elle, la seigneurie de Mesliers était la possesssion de la famille noble Breteau. En 1482, Matry Breteau en est le propriétaire ; en 1512, Guillaume Breteau ; en 1579, nous trouvons Pierre de Lambert ; en 1649, Mathieu Hézard ; en 1722, Joseph Charpentier; Louise de Graveson, dame de Mesliers, en 1582 ; la famille Patas de Mesliers, en 1782.

Le droit de *scelage* s'affermait, comme les autres.

Germain Elambert, en 1592, reçoit de Cheron Boulaye, marchand à Illiers, cinq écus un tiers pour le scellage de plusieurs pièces de drap et serge, au nom des mineurs de Jacques Testu, fermiers du sceau.

Indépendamment des drapiers, foulons, teinturiers et tanneurs, qui étaient les principaux industriels du pays, nous trouvons en 1597 une fabrique de chapeaux. Pierre Darreau vend à deux cha-

peliers de Chartres, deux grosses de chapeaux, une de chapeaux fins, à usage d'homme, l'autre, de laine du pays, à livrer de 15 jours en 15 jours, moyennant 14 livres 10 sols, pour chapeaux fins dits de laine de Castille, 11 livres 10 sols, pour chapeaux de laine du pays.

L'argent, à cette époque, avait une valeur supérieure, et les denrées étaient à bon marché. Un poinçon de vin valait 6 livres, 15 sols en 1559. Il est, naturellement, plus cher à la fin du XVI$^e$ siècle. Cependant en 1582, il se vend trois poinçons de vin d'Illiers, pour 13 écus un tiers. Huit charges de sabots assortis, amenés de Frazé, en bois de hêtre, sont estimées 12 écus sol.

Il se faisait, à la halle, un grand commerce de cuirs qu'un contrôleur marquait, et, prélevait un droit pour le roi.

Le bon marché de la nourriture nous apparaît, dans un acte de 1624. Un jeune homme de qualité, Louis Le Vasseur, sieur de Vauberré, se met en pension chez Germain Elambert. Il sera nourri, logé, blanchi, éclairé, chauffé, le tout selon son rang et paiera (le vin excepté) 90 livres tournois par an.

C'était le fils de feu Louis Le Vasseur, sieur de la Charmoie. La veuve Elisabeth de Thullières, en raison des dettes de son père, exerçait contre le jeune homme, non encore marié, des revendications.

François de Daillon était mort en 1633. Timoléon, son fils allait lui succéder.

Timoléon de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, était né au Lude, le 29 octobre 1600. Il épousa, en 1622, Marie Feydeau. Nous voyons Françoise de Schombert, marquise d'Illiers, intervenir, dans les actes plus souvent que François, son mari, et que Timoléon, son fils. En 1631, Robert Le Gendre, prisonnier à Illiers, remet entre ses mains sa charge de sergent du marquisat, du Chesne-Doré, de Glatigny, Auferville, Beaufrançois, Epeautrolles. En outre, le domaine possède et afferme les bois des Thibaudières, en la paroisse des Châtelliers, d'une contenance de 6 arpens. Les deux receveurs, fermiers de la seigneurie, louent le droit de pêche dans la rivière (autant qu'il sera bon de

le faire), à la réserve de la pêche des fossés du château, de la basse-cour et du jardin, pour 5 écus sol, par an. Illiers ne possédait pas encore de peseur d'or et d'argent. Le 4 juin 1650, se présente, devant le bailly Robert Janvier, l'orfèvre *Jehan Jacop* (le notaire a écrit selon la prononciation, or elle est allemande, sans doute un juif). Il est muni de lettres d'autorisation de la comtesse douairière du Lude, signées : Françoise de Schombert, lui donnant pouvoir de peser l'or et l'argent monnoyé, qui est distribué dans ce bourg (1) d'Illiers. Toute l'administration est présente. Jacop prête serment, promet d'exercer fidèlement son office, et est mis en possession, animé, sans doute, du désir de prendre les *intérêts* de la population, sans oublier les siens.

Le fils aîné de Timoléon, Henri de Daillon, est présent à Illiers le 29 août 1645. Il y est parrain, à l'église Saint-Hilaire, de Henri de Bernardin et signe : Henri de Daillon, chevalier, marquis d'Illiers. Son père ne devait pas prolonger son existence beaucoup au-delà de cette date. On lit au registre paroissial : « Le samedi, « 22 avril 1651, inhumation de haut et puissant seigneur, messire « Thimoléon de Daillon, compte du Lude, marquis d'Illiers et « seigneur de plusieurs autres lieux, mort de la goutte en son « château du Lude. » On sonna les cloches *toute la journée*, le 21 avril, à Saint-Jacques (Huet curé). — Le 13 juillet suivant, dame Françoise de Schombert, comtesse douairière du Lude, marquise d'Illiers, baronne du Chesne-Doré et dame de Briançon, suivait son fils dans la tombe. Elle alla prendre sa place, dans la sépulture de famille, au Lude. Il se fit un service pour elle, à l'église Saint-Jacques, ce jour, à la demande de son petit-fils, le comte du Lude. De passage à Illiers, il accepta l'hospitalité du presbytère, que lui offrit l'abbé Huet, curé de cette paroisse, et homme distingué.

Timoléon laissait pour enfants : 1° Henri l'aîné, 2° Françoise, qui épousa Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, 3° Charlotte-Marie, mariée à Gaston, duc de Roquelaure (c'est par elle qu'Il-

(1) On se sert de ce terme pour désigner Illiers lui-même, à l'exclusion des hameaux. Mais avec un château-fort, une enceinte continue et fortifiée, un chiffre respectable de population, Illiers est une ville.

liers et le Lude passèrent aux Roquelaure). Françoise visita cette ville. Dans les années 1638 et 1639, on brigua trois fois l'honneur de l'avoir pour marraine.

Henri de Daillon, chevalier des ordres du roi, comte du Lude, marquis d'Illiers et autres lieux, 1er gentilhomme de la Chambre du roi, né en 1625 et élevé à la cour, devint gouverneur des domaines et palais de Versailles, lieutenant général des armées, grand maître et capitaine général de l'artillerie, duc et pair du royaume en 1675.

Le 7 août 1656, il était parrain à Saint-Jacques, avec dame Marie Feydeau, comtesse douairière du Lude, veuve de Timoléon, sa propre mère. Un seigneur accablé de tant de titres, eut le regret de mourir sans postérité, à Paris, le 30 août 1585. Il avait été marié deux fois : 1° à Renée de Bouillé, 2° à Louise de Béthune. Il était né en 1615. Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, par son mariage avec Charlotte-Marie de Daillon du Lude, devint marquis d'Illiers. Il était fils d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France. Les baux passés de son temps, par Jean Belet, sieur de la Billanche, son receveur général, nous donnent une idée de différents revenus de la seigneurie. Le moulin à eau de Nouvet était affermé pour 52 septiers de blé avec les charges. Les herbages, pâturages et bois taillis de la garenne de la Grosse-Haye, allant d'Illiers aux Fournaux, pour 100 liv. annuelles. Le droit de pêche, de Mirougrain, au Gué-Belerin, 10 livres L'une des deux arches du pont de Saint-Hilaire étant en ruines, l'intendant de Rauquelaure, Pierre de la Carrière, fait en son nom, marché avec Jacques Meunier, maître charpentier, pour la réparation du pont de Saint-Hilaire, mettre un chevalet, des croix de Saint-André, abattre l'arche, refaire le bâtardeau, etc. Le bois sera pris dans les bois du marquisât, les voitures aux frais du seigneur.

Si nous comprenons bien, le pont ancien était délabré. On abat l'arche qui restait, et le pont, désormais remis à neuf, est un pont de madriers.

La même année 1674, l'intendant fait. avec le même charpen

tier, un autre marché, pour la restauration du *château* : à réparer, d'ici un an, un corps de logis, maison manable (1), grenier, chambre et *cachot* qui *a toujours servi de prison ordinaire* d'Illiers, à la réserve de la grosse tour de pierre qui est du côté des fossés, de faire tout ce qui est nécessaire de son *état de charpentier* (la maçonnerie n'y est pour rien), fournir le bois, faire couvrir de tuiles ledit bâtiment, le tout pour 100 livres dont 30 livres payées d'avance.

*Péage*. — Nicolas Ayns, tabellion, passe un acte, en 1674, en vertu duquel Gilles Joseph, fermier du droit de prévôté à Illiers, sous-loue son droit de péage, à Hébert et Charron. Moyennant 30 sols par an, ils pourront percevoir le péage *de la rue de Beauce*, pour toutes marchandises de l'état de charpentier, de charron, lattes et bardeau qui sortiront d'Illiers, depuis le coin de la Croix de la maison de défunt Jean Rousseau, jusqu'à la *Croix des Marains*.

Il y eut en 1672, le 3 juillet, une assemblée de paroisse, en l'église Saint-Jacques d'Illiers. Il s'agit de faire curer la fontaine Saint-Jacques, qui, faute d'entretien, *pourrait être ruinée*, au grand préjudice de ce bourg. On vote 90 livres pour ce travail. Le duc de Saint-Simon écrit que M. de Roquelaure ne fut pas heureux à la guerre. Toutefois, il y fut brave et y fit bonne figure.

Il se signala dans divers combats, fut blessé et fait prisonnier au combat, de la Marfée, en 1641, et à la bataille de Honnecourt, en 1642. Au siège de Gravelines et à celui de Courtrai (1644), il faisait les fonctions de maréchal-de camp. Devenu lieutenant-général, il reçut des blessures, au siège de Bordeaux. Le roi, aussi content de ses services que charmé de ses plaisanteries, le fit duc et pair de France. Il mourut en 1676, à 66 ans.

Son fils, Antoine Gaston, duc de Roquelaure commandait en chef, en Languedoc. Sa maison s'éteignit par le fait qu'il ne laissait que deux filles.

(1) Ces réparations semblent ne concerner que les communs.
Nous avons, en 1689, un état de lieu du château, en vue d'urgentes réparations, qui est bien différent. Le donjon est couvert en ardoises et surmonté d'une lanterne. Dans les greniers, nombreux et vastes, sont les blés de Glatigny, du Menard, de Beau-François ; un appentis très élevé est adossé au donjon.

A cette époque, Illiers eut à supporter des étapes et des séjours de troupes. La ville de Bonneval, par l'entremise de l'abbé commendataire de cette abbaye, avait fait parvenir ses plaintes jusqu'au trône, au sujet des fréquents passages et des stations coûteuses de nombreuses troupes, dans ses murs. Il fut décidé que l'on en dirigerait une partie par Illiers. C'est sans doute par suite de cette nouvelle disposition que les étapes des régiments des vaisseaux et d'Anjou firent un séjour en cette ville, dans le courant de 1676. A la fin de la même année, le marquis de Biron y prit ses quartiers d'hiver.

Le 18 décembre 1657, messire Huet, curé de Saint-Jacques vient de recevoir *le mandement* de la mort de dame Charlotte de Daillon épouse de M^gr de Roquelaure, morte en couches à Paris : une messe sera dite pour elle, pendant 40 jours.

Henri-François de Foix de Candalle, marquis d'Illiers, par son mariage avec Charlotte Marie de Daillon du Lude, veveu du duc de Raquelaure, était duc et pair de France. Gaston de Roquelaure avait laissé un fils, Antoine Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure. Il se dit, dans un acte à Illiers en 1713, héritier de dame Marie Charlotte, épouse, au jour de son décès, de monseigneur le duc de Foix.

En 1688, devant Michel Proust, bailly du marquisat, comparaît en la personne de Antoine Jacques de Gouin, écuier, demeurant à Nogent-le-Rotrou, Jean Baptiste Aubry, écuier, domicilié à Evreux, pour rendre foi et hommage à monseigneur de Foix, en raison de la terre et seigneurie de la *Rochepelière*.

Dans les actes du notaire de la seigneurie d'Illiers, les locations de tout ce qui en constitue le revenu, se succèdent. Ce sont des terres à Congé (Mignières) ; c'est la garenne du Chesne-Doré *où est situé ledit Chesne* ; la maison elle-même du Chesne-Doré et le Gros-Four ; l'étang des Couchets ; la métairie du Petit-Grand-Bois ; les prés, les bois taillis nommés les Bois-de-Reuse (18 livres par arpent de coupe) ; le moulin à vent d'Auferville ; le pré de Loiseau prés Vallière ; les *deux* moulins de Vallières ; 45 septiers de terre à Longé (Mignières) ; l'étang

de Heaulme-Fontaine ; l'étang du Fresne ; le droit de pinte sur les vins et cidres débités à Illiers ; le droit de hallage et mesurage (à la halle, sur le marché) ; le droit sur les étalages de marchandise de verre.

Il est fait une adjudication, le 25 juin 1713, au nom de Mgr le marquis d'Illiers, seigneur de Beaufrançois, Epeautrolles, Auferville, des arbres *de la garenne* de Beaufrançois, *la plupart morts et gâtés du grand hiver* de 1709, les autres vieux et anciens : à la réserve de 79 pieds d'arbres, chênes et ormes ; de la pêche dans les fossés d'Illiers, depuis la rue de Charmoye, jusqu'à la petite pâture, *appelée la Citadelle*. Mais ce qui est intéressant, c'est le bail de location *de la chasse* de l'étang de Haulme-Fontaine. Jean Beslet, receveur de Mgr de Foix, loue à Jacques de la Porte d'Ermenonville-la-Petite, la *chasse* de cet étang avec permission d'étendre *ses filets* au Petit-Etang, du côté d'Epeautrolles, moyennant 6 livres par an, 4 canards, 4 pluviers et 6 vanneaux, à fournir les canards et pluviers entre la Toussaint et Noël, les vanneaux, la dernière semaine de carême ; le droit de pêche, depuis les *planches*, près la Fontaine, jusqu'au gué du Filoir, figure dans les recettes, ainsi qu'un droit de 40 sols, sur les nouveaux cabaretiers, bouchers et charcutiers, et aussi *le droit de poisson d'avril*, en bloc pour 274 livres. Parmi ces droits, figuraient celui de prévôté, ceux de péage et d'étalage. Les messageries, pour voitures marchandises et paquets, d'Illiers à Chartres, rapportaient 30 livres, par an.

Les grands seigneurs, jouissant de tant de beaux domaines, ne pouvaient les habiter tous. Aussi, la grande seigneurie d'Illiers va-t-elle être affermée, comme une simple métairie.

Un acte solennel, portant la signature de J. François de Foix de Candalle, marquis d'Illiers, du 8 octobre 1674, autorise son intendant, messire Jean Blondeau, sieur de Frangy, à affermer soit par un bail général, soit par plusieurs baux, sa seigneurie d'Illiers. La procuration est passée en son hôtel, à Paris, rue neuve Saint-Augustin.

VI. — *Seigneurs d'Illiers par acquisition.*

Louis Phelippeaux, seigneur de Pontchartrain. La famille de Phelippeaux, très ancienne et honorable, était originaire de Blois. Après d'éminents services rendus à l'Etat, Louis de Phelippeaux fut élevé en 1699, par Louis XIV, à la dignité de chancelier, et le roi, en la lui conférant, y ajouta un compliment qui était plus glorieux encore que la charge elle-même.

En 1713, le 30 octobre, il achetait la *terre d'Illiers*, de M. le duc de Roquelaure. C'était sans doute comme revenu, plutôt que comme séjour.

Car l'illustre chancelier possédait son château de Pontchartrain, plus rapproché de Paris, plus agréable et plus somptueux que l'antique manoir du moyen-âge (1).

L'année suivante, un fidèle serviteur des précédents possesseurs, donnait, à Illiers, un bel exemple de fidélité et de reconnaissance. M. de Maisonneufve, ancien maître d'hôtel et secrétaire du duc de Foix, fondait dans l'église Saint-Jacques de cette ville, où il avait pris sa retraite, un service de 12 messes annuelles, pour le repos de l'âme de Mgr Henri François de Foix de Candalle, marquis d'Illiers, et pour son épouse. Cette fondation, qui figure encore sur nos registres, fut servie jusqu'à la Révolution.

Michel de Maisonneufve était profondément religieux et charitable. Il fit un don de 800 livres (somme qu'il faudrait quadrupler pour équivaloir aux taux d'aujourd'hui), à l'hospice de cette ville, alors très pauvre.

Sur la liste des associés de la conférie de Charité, il figure le premier.

Dès 1716 (17 mars) M. de Pontchartrain (2), en qualité de sei-

(1) Cependant l'intention du chancelier n'était pas d'y chercher une vie de joussances et de plaisir. Car, à l'époque où il achète la terre d'Illiers, il venait de se retirer du monde.

(2) M. de Pontchartrain avait épousé une demoiselle de Maupeou. Au dire de Saint-Simon, qui lui donne les plus grands éloges, elle était la mère des pauvres, et a dû répandre ses libéralités aussi à Illiers.

gneur d'Auferville et de Glatigny, eut à régler un différend avec Jean, marquis de Gassion et d'Alluyes, seigneur et propriétaire de la châtellenie de Launay, et à ce titre, seigneur *direct* et *immédiat* des terres d'Auferville et de Glatigny. Il y avait contestation, au sujet de l'étendue de la juridiction, entre le notaire du marquisat d'Illiers et celui de Launay.

Les deux parties s'étant communiqué leurs titres, il en résulta que c'était le notaire de Launay, qui avait le droit de tabellionné dans les localités objet du litige. Mais par concession gracieuse, M. le chancelier continuera à faire dresser les actes d'Auferville et de Glatigny, par son notaire d'Illiers (1).

En 1714, se dérobant aux honneurs et à la vie de la cour, l'illustre chancelier se démit de sa charge, et se retira à la maison de l'Oratoire, où il se *montra aussi grand par ses vertus qu'il l'avait été par ses places*. Louis XIV l'honora d'une de ses visites. Il venait de perdre sa femme, ce qui fut pour lui une immense douleur. Saint-Simon, dans ses Mémoires, mentionne, avec éloge, la *bienfaisance incroyable* de M. de Pontchartrain et de son épouse.

Phelippeaux de Pontchartrain, comte de ce lieu et de Maurepas, marquis d'Illiers et du Chesne Doré, ancien chancelier de France, *baron de Beines*, est parrain, à Saint-Jacques, de la cloche de la confrérie de Charité, en 1721.

Il confie, en 1722, à Gilles de Ganeau, greffier de la prévôté de Chartres, la régie de tout le domaine d'Illiers (2), baronnie du Chesne-Doré, Auferville, Beaufrançois, Epeautrolles, Glatigny, Le Grand-Bois, Brandelon, Longé en Mignières, terre du Clos-du-Curé, et de la Bailliverie et autres annexes (3) ; greffe et tabellionage ; péages, droits de pinte de vin et autres breu-

(1) En 1715, on loue au nom de M. de Pontchartrain, pour 650 livres par an, et *10 livres de sucre*, les *deux fours* bannaux, avec leurs droits, bâtiments. cours, granges, situés grande rue Saint-Hilaire, pouvoir de faire les coupes du bois de Reusse, moyennant 12 livres par arpent.

(2) Dès l'année précédente, Giles de Ganeau avait loué à Jean Noslet, praticien à Villebon, pour 9 ans, l'étang des Souches, près du Chesne-Doré, pour 45 livres annuelles.

(3) 1724, bail du moulin à vent du Gué-Bélerin.

vages à pot et à pinte ; courtages (droit de courtier) et criages de vin, langayage, aulnage, mesurage, deniers et mereaux. Signé : PHELIPPEAUX. GAUCHER, *bailly*.

Le chancelier mourut à Pontchartrain, en 1727, âgé de 84 ans. Lui et son épouse avaient fondé un hôpital, à Pontchartrain.

Marie-Rosalie Phelippeaux, sa fille, lui succéda dans la possession du domaine d Illiers Elle épousa le comte de Watteville (1), famile d'origine Suisse (Berne), dont une branche s'établit en Bourgogne. Par cette union, Maximilien-Emmanuel de Watteville devint marquis d'Illiers.

Cette dame comprit que la fortune impose des devoirs. Héritière des sentiments de bienfaisance de ses parents, elle constitua des rentes, en faveur des pauvres d'Illiers. En 1739, elle place :

1° en rente perpétuelle, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. 192 livres.

2° en rente perpétuelle sur l'Ordre du Saint-Esprit. 200 livres.

3° sur les Etats de Languedoc. . . . . . 200 livres (2).

Nous avons lu quelque part que madame de Watteville était la fondatrice de l'hospice d'Illiers. C'est une erreur à laquelle ses riches aumônes ont pu donner cours. Cet établissement était très ancien et dû à un bourgeois de Paris, pelletier, nommé Guillaume Chartain, en 1328. Mais il était très pauvre. Un siècle auparavant, 1633, il avait été transféré de la rue de l'*Aumône*, à laquelle il a donné son nom, dans la rue de l'*Oiseau-fléché*, où il est actuellement. Jacques Payer, maître d'hôtel de dame Françoise de Schombert, marquise d'Illiers, au nom de sa maîtresse, loue une maison et appartenances, *de présent en ruine*, *appelée l'Hostel-Dieu*, contiguë à la rue de l'Aumône, à un particulier. Preuve que l'hospice était transféré ailleurs. Non seulement le local était amélioré, quoique très modeste encore, mais il était desservi par des religieuses dévouées, sœurs de Saint-Paul de

(1) Des comtes d'Altorf, marquis de Conflans.

(2) En 1753, madame la comtesse de Watteville fut marraine avec Mr de Fleury, évêque de Chartres, de la grosse cloche, nommée Jacques, pesant 4000.

Chartres. Le soin des malades et l'instruction des petites filles étaient l'objet de leur mission, à Illiers, où leur présence est constatée avant 1715.

Le traitement qui leur avait été alloué, à leur arrivée, était si modique que, en 1748, la supérieure, sœur Louise Alloiteau, était forcée de demander une légère augmentation. Elle priait qu'on lui accordât à elle et à sa compagne, bientôt aidée d'une troisième sœur, une augmentation d'un septier de blé et de 20 livres, par an. La commission administrative, tout d'abord favorable, hésita ensuite. Mais une lettre de Monseigneur de Fleury, évêque de Chartres à Madame de Watteville, fit accorder ce légitime supplément (1753).

*Frédéric Phelippeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, ministre d'État, fils du chancelier Louis-Jules Barbon Mazarini Mariani, duc de Nivernais, et dame Hélène François-Angélique Phelippeaux, son épouse.*

Tels furent, à la mort de la comtesse de Watteville, les héritiers de la seigneurie d'Illiers. Ils ne la gardèrent pas longtemps. Car dès 1781, ils la vendaient à

Léon Hector Patas de Mesliers, écuier, lieutenant-général du Baillage Criminel, au Châtelet d'Orléans. Il avait épousé Mélanie Colas des Francs. Monsieur Léon Patas était seigneur de Meliers. dès 1752. En 1774, maître Léon Patas, écuier, seigneur du Bourg-Neuf assistait. en l'église Saint-Hilaire d'Illiers, aux funérailles du sieur Garnier de Boisville, capitaine des grenadiers.

M. Patas de Meliers, devenu seigneur du marquisat d'Illiers, de la baronnie du Chêne-Dore, etc., loue en 1784, la métairie du Cormier, à Frazé.

Il se réserve, au Cormier, la partie des bâtiments qui est du côté du soleil levant et une écurie : les bois taillis et haies de clôture. — En 1783, il affermait 7 septiers de terre à Philippe, domestique de M^me^ de Valle, demeurant au château de Lessart (Frazé).

En la même paroisse, il loue la métairie de Chaussepot, se réservant la pépinière d'arbres à fruit.

Les jardins du château d'Illiers (qui l'entourent) sont affermés par lui à Dufour.

Monsieur de Carvoisin, ancien officier, de présent au château de Durbois (Billancelles) prend à loyer, de Lhérineau, hôtellier de la Corne, une maison, rue de l'Etape au Cidre, à Illiers (1784).

— La Commission administrative de l'hospice (dont les faibles revenus ont été augmentés, vers 1698, de ceux de la Maladrerie) est ainsi composée, en 1784 : Me Louis Perdreau, bachelier, curé de Saint-Jacques — Me Joseph Bichon, *maire* de la ville — Sr François Jumeau, marchand drapier ; Sr Louis Margerie, marchand, administrateur électif ; Sr Jean Tardiveau, marchand, receveur. — A l'approche de la Révolution, M. Patas de Meliers (1) eut procès avec la fabrique, relativement aux honneurs seigneuriaux. Il n'eut pas gain de cause. L'administration révolutionnaire lui contesta aussi la propriété des terres de la Hoguesse, confisquées sur les Protestants

M. de Meliers, par son testament passé à Illiers, en 1823, lègue, *hors part*, à son fils aîné Léon Hector Patas d'Illiers, écuier, le château d'Illiers. Ce dernier demeurait à Orléans et devint maire d'Olivet. Il était décédé avant 1844.

Sa veuve était dame Jeanne Françoise Ernestine Cartier de la Malmaison. A cette date, l'héritier aliéna 12 ares de terre des jardins du château.

Les enfants et héritiers de M. Léon Hector Patas de Meliers, seigneur d'Illiers, maire d'Olivet, sont : 1° Léon Arthur Patas d'Illiers, chevalier de la Légion d'honneur ; capitaine au corps royal d'Etat-major de l'armée, aide-de-camp du général de Lamoricière, en garnison à Oran (1844), non marié.

2° Marie-Félicité-Laurence Patas d'Illiers (encore mineure) épouse de Georges-Luc-Ernest Dupré de Saint-Maur, propriétaire, demeurant au château de Bon-Hôtel (Ligny).

(1) M. de Meliers est encore à Illiers en 1792, où il paie le loyer de son banc d'église.

3° Léon-Charles-Ernest Patas d'Illiers, propriétaire, demeurant à Orléans.

Peu après 1880, le dernier propriétaire du château d'Illiers l'a vendu à M. Eugène André, commerçant, qui a installé, dans la cour où fut le donjon (démoli après une tempête qui avait enlevé la toiture) une scierie à vapeur. A part quelques réparations, faites à la fin du XV[e] siècle au sommet de la porte principale, ces vénérables constructions sont fières de leur 882 ans d'existence.

La seigneurie affermait la chasse de la garenne des Perruches, et tirait un revenu du moulin du *Gué-Pèlerin*, à Illiers. D'autres moulins à vent ont disparu, notamment celui de la Buttte. Un autre disparu de la plaine des Dauffrais. Quant au moulin de la Mérie, il relevait du Chapitre de Chartres. Un droit avait été mis sur les Verriers, qui étalaient leurs articles au marché. Au midi de la ville, on rencontrait, à cette époque un groupe de maisons, à la Croix-Hauldry. Un peu plus loin, la métairie de la Pinsonnière, qui consistait en 61 arpens et demi. Le moulin Ronce, près Montigny-le-Chartif, appartenait à l'un des membres de la famille d'Illiers, sieur de la Boussardière. Avant 1512, il était loué à Guillot Ronce. Cette famille continua à l'exploiter, et le moulin prit son nom.

**Prévôté**. Le prévôt était, entr'autres fonctions, chargé de surveiller les péages et d'en faire acquitter les droits. C'était l'octroi du temps. Il le prenait à bail.

Gilles Joseph, fermier du droit de prévôté du bourg d'Illiers (pour distinguer la ville de ses hameaux), concède, pour 18 mois aux sieurs Hébert et Charon, le péage, et sortie de toutes les marchandises de l'état de charpentier, charron, lattes et bardeau, et autres bois qui sortiront, dans la rue de Beauce seulement, depuis le coin de la Croix de la maison de défunt Jean Rousseau, jusqu'à la Croix des Marains, moyennant 30 sols par an. On voit que ces droits étaient légers (1674). En 1600, il est fait mention « de la *nouvelle imposition*, sur toutes sortes de marchandises, Nicolas Hamelin, marchand à Orléans, paie un

droit d'entrée, pour 48 bussarts de vin blanc d'Auvergne, amenés à Illiers. En 1593, il y avait des troupes dans la ville : Gabriel Elambert (que nous recommandons encore aux prières en 1904) achète, à Mer, 100 charretées de vin, pour 25 écus et demi la charretée, rendu à Illiers.

### VII. — *Un sermon à Saint-Jacques d'Illiers, le jour de la Pentecôte 1592.*

Les dissensions politiques et religieuses ont pour effet d'exalter les esprits et de les porter aux voies extrêmes. Les fureurs de la Ligue et l'horreur du Protestantisme ont pu produire Jean Chatel et Jacques Clément.

Il y aurait une grande injustice à rendre responsables de ces crimes, des Ordres religieux qui y furent étrangers.

A Chartres, un jeune novice dominicain, né à Illiers, lâcha quelques paroles au sujet de Henri IV. Ce propos de jeune homme fut relevé, l'adolescent arrêté, jugé et envoyé à la mort. Naturellement, l'odieux en rejaillit sur la maison des religieux de Saint-Dominique, qui était située dans la rue Saint-Jacques, à Chartres.

C'est, je pense, ce qui détermina le père Louis Du Hamel, dominicain, docteur en théologie, à faire une démarche solennelle, en vue de se justifier et de justifier, en même temps, la doctrine de son ordre.

Il vient à Illiers le 8 novembre 1609 et convoque en l'étude du notaire Le Sueur, les notables de la paroisse Saint-Jacques. On compte parmi les assistants Lucas Aubry, les sieurs Mallet, Ayns, Proust, Beaugars, Mes Michel Denis, Eloy Drouet, François Groulx prêtres, le chirurgien Philippe Malenfant, Philippe Gasteau, praticien, Etienne Berthier, apothicaire et autres. Tous interrogés, répondent qu'il se souviennent et attestent que le jour de la Pentecôte 1592, il assistèrent à la prédication de Me Du Hamel, en l'église Saint-Jacques d'Illiers. « Ils enten-« dirent comme ledit Duhamel preschant des effets du Saint-

« Esprit, fist une allusion de la conversion de saint Pol avec « celle du roy, notre sire, auquel et en tous les aultres roys, « Dieu règne, commande et veult que l'on leur obéisse quels « qu'ils soient, ayant tous une égalle puissance qui vient de « Dieu, à laquelle il n'est pas loysible de résister. Si l'on ne vou- « lait rompre l'ordre qu'il a establi au monde. Il gouverne par « les roys, sans recognoistre autre supérieur que Dieu » Et pour avoir presché ce que dessus, lesdits assistants sont mémoratifs *qu'il y eut quelques séditieux qui en firent un grand tumulte* (les ligueurs) *disant qu'il estoit un maheutre etc.* (nom que la ligue donnait aux soldats royalistes, et par extension aux royaux eux-mêmes) estant adverty que ceulx de la Ligue de la ville d'Orléans attentoient à sa personne : Lequel Duhamel iceulx attestants ont toujours recogneu tenir et affectionner le service du roy : Et dont et de ce que dessus ledit frère Loys Duhamel, à ce présent, a requis, demandé acte : auquel a été octroyé les présentes, pour luy servir et valoir en tants et lieu que de raison : Fait, requis et octroyé, en présence de Jehan Maneulxt et de N. Thiboust, demeurant à Illiers, qui ont, avec les cy-dessus nommés, signé la minute. Arresté au domicille dudit notaire, après midy, le huitième de novembre mil six cent neuf. — On voit les deux partis en présence, dans le même auditoire, et combien délicate était la position de l'orateur. A cette date, Henri IV n'était pas encore converti et l'on se plaignait qu'il différât de se faire instruire.

Quant à l'épithète ou injure de *maheutre,* c'était le nom de la manche, qui couvrait la moitié du bras, dans l'uniforme des troupes royales.

## VIII. — *Enrôlements à Illiers et aux environs, sous Louis XIII.* 1619-1636.

L'époque de la Ligue avait fait peser de lourdes charges sur le pays. Le règne de Louis XIII venait lui demander de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

**En 1619,** le roi réunit des troupes, à la hâte, soit pour demeurer

autour de Metz, soit pour opposer des forces à un mouvement possible des protestants.

Au commencement de 1619, les deux paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Hilaire reçoivent l'ordre de fournir seize soldats, huit pour chacune. Il fallait les équiper et les payer. Michel Berthin s'engageait envers la paroisse de Saint-Jacques, pour aller au service de Sa Majesté, en qualité de charpentier. On lui fournit 1 pourpoint de toile, 2 chemises, 1 paire de guêtres, 1 paire de souliers de vache, 1 douzaine d'éguilettes de cuir, 1 ceinture de cuir, et comme solde, 12 livres tournois, par mois.

Saint-Hilaire sera représenté par Pierre Foucault qui, en qualité de pionnier, recevra, outre l'habillement, 9 livres seulement. Au dernier moment, il se fait remplacer par Jean Guignart. Les noms des autres ont, sans doute, été enregistrés par d'autres notaires.

En 1633, Louis XIII fait lever une armée, destinée à marcher contre les Espagnols, en Picardie et en Flandre. De nouveaux enrôlements se font à Illiers. Le 25 mars, René Bourgeron, dit la Chaussée, âgé de 20 ans, natif de Saint-Denis-les-Puits ; Guilleaume Pichot, dit la Fortune, 21 ans ; Guilleaume Couldray, dit les Lauriers, ont promis volontairement, jusqu'à emprisonnement de leur personne, aux gagers et habitants de Saint-Hilaire de s'enrôler — Ces jeunes soldats combattirent, en Picardie et en Flandre — sous le commandement supérieur ou du moins aux côtes du duc de Candale, seigneur d'Illiers, de servir pour ladite paroisse, aux armées du roi, dans le régiment de Normandie ou autres occasions qu'il plaira à Sa Majesté ; ils suivront lesdits gagers, au lieu destiné au rassemblement. Ils devaient être présentés aux commissaires de l'armée, et être acceptés.

Bourgeron touchera 9 livres, et recevra un habit complet de drap neuf, une épée, un beaudrier, une paire de souliers. A Pichot, il est alloué 27 livres, peut-être en raison d'une profession, et le même habillement. Ils ne jouiront de la solde qu'après leur enrôlement définitif. Eloy Hubertin, dit la Pointe, s'engage le même jour, pour la même paroisse.

Méréglise sera représenté par François Roze, dit la Roze, ori-

ginaire de Saint-Avît. Il promet de se rendre le lendemain (26 mars) à Châteauneuf, lieu de la concentration. Il sera tenu, à la fin du service, de tirer un certificat du colonel ou du capitaine du régiment où il aura servi. Solde 40 livres et l'habillement.

Le 24, Michel Joubart, dit Saint-Avît-les-Guespières, et Madelain Potron, dit les Ormes, s'engagent envers la paroisse de Saint-Avît, à fournir le service militaire, moyennant 50 livres pour chacun : ils sont mariés. Un versement de 30 livres sera fait immédiatement à leurs femmes. Pour Joubart, les 20 autres livres seront déposées entre les mains de son beau-frère. Potron confie ses 20 livres à Marie Ermenouet, pour être versées, par quinzaine, à Madelain Potron, son père, et à sa famille. Dans ces jeunes gens qui s'engagent, on remarquera l'humanité et le dévouement. Dans un acte, un engagé stipule, en cas de décès, deux messes à sa paroisse. Pierre Brière, 40 ans, s'engageait, dès le 10 mars, pour Charonville. Il stipulait 30 livres et 1 sextier de blé pour vivre, en attendant le départ. Ermenonville-la-Petite avait choisi Simon Guionnart. Ce n'est pas sans motif qu'il pourvoyaient aux besoins de leur famille; tous ne revenaient pas.

Un de ces jeunes volontaires va nous raconter la mort de l'un de ses camarades. En cette même année 1636. le 19 novembre, comparaît, à Illiers, devant le notaire Simon Proust, Jehan Hubert, *dit Saint-Avit*, de la paroisse dudit nom, lequel a juré et « attesté, en toute vérité, que lui étant au service du roi, sous « la charge de M. de Villeléon, *dit Capitaine*, et sergent-major au « régiment du sieur marquis de Brézé.. étant campé devant la « ville de Nimègue, pays de Flandre, était en icelle compagnie « soldat portant les armes, Jehan le Grand, *dit le Vengeur*.. il dit « l'avoir vu, fréquenté, bu et mangé avec lui, durant sa vie, lui « disant qu'il était natif de Bonneval-en-Beauce, jeune cadet de « l'âge de 22 à 23 ans, le poil lui poussant au menton et les che- « veux tirant sur le noir, lui disant être mineur, sans père et « mère et n'ayant qu'une sœur et dans son bien .... lequel « Le Grand, dit le Vengeur, est mort et enterré dedans un lieu, « au pays proche le Rhin, devant ladite ville de Nimègue, par « une maladie de flux de sang, le mal duquel l'a pris devant la

« ville de Termonde (?) quittant vers la ville de Louvain, et est « mort environ vers le jeudi d'après saint Avit 1635. Le jurant « atteste, devant nous notaire, avoir enterré ledit Le Grand : « et de tous ces faits a dit de vérité, juré et affirmé, en présence « de Macé Aubry et de Me Michel Garnier, etc. »

## IX — *Une Quérimonie, en 1625.*

On sait en quoi consistait la quérimonie ou plainte. A la suite d'un vol ou autre crime, la personne lésée obtenait de l'Official (Ici ce fut l'official d'Illiers) l'autorisation d'obliger, au moyen de trois publications faites en chaire, tous ceux qui connaîtraient les coupables, à le révéler, en conscience et sous peine d'excommunication. Car la société tout entière est intéressée à la répression du mal.

Au mois de juin 1625, maître François Dubreuil, docteur en théologie, curé de Saint-Jacques d'Illiers, venait de mourir. La plus grande partie de ses effets n'avait pas tardé à disparaître. Jean Brissot, qui était peut-être héritier, obtint autorisation du bailly, de faire lancer une Quérimonie par l'official d'Illiers, représentant l'official du Grand Archidiacre de Chartres.

Messire Blaise Souault, prêtre, chanoine de l'église (chapellenie fondée) a vu entre les mains de deux personnages « un corporalier de velours rouge, avec des voiles de différentes couleurs, de damas et taffetas, avec un missel » — toutes choses appartenant au défunt. Il a aussi ouï dire à son vicaire, Charles Loiseleur, que le jour du décès, il avait vu les mêmes personnes s'approprier 50 minots de blé et certaine quantité d'avoine, que Me Dubreuil avait, en son grenier. Un clerc tonsuré atteste les vols d'ornements, puis celui d'une soutane, et d'une chapelle à mettre sur la tombe des morts. En la possession de Jacques Pognant, il a reconnu un chaudron d'airain, un gril, une paire de pincettes, appartenant au défunt.

Maître Jacques Pasquier, chanoine de Saint-Jacques, était au presbytère, le jour du décès. Il a vu recueillir et emporter le

linge sale : un jeune domestique de ces deux hommes peu délicats a déménagé plusieurs objets, entr'autres le drap qui était devant la cheminée. Il atteste qu'ils ont pris 19 écus, et environ 100 sols ou un écu, dans les poches du haut de chausse de Me Dubreuil. Enfin, depuis les gants jusqu'au miroir, jusqu'à une chasuble de satin figuré, tout a été ravi.

J'avoue qu'en lisant ces dépositions, je n'ai pu croire à un vol ordinaire. Les auteurs de cette spoliation ne se cachent pas, ne craignent pas d'avoir des témoins de leurs larcins. On reconnaît, entre leurs mains et à leur usage, les objets dérobés.

Il doit y avoir, ici, une explication.

Probablement, Dubreuil n'ayant pas de famille autour de lui, ni d'héritiers proches, ces hommes se seront fait donner, de vive voix, dans ses derniers moments, par le malade, les objets mobiliers et valeurs à leur convenance. Autrement, ils n'auraient pas osé, avec tant de hardiesse, faire main-basse sur le mobilier du défunt.

Mais, comme ils n'avaient point d'écrit et étaient sans titres, une action, en justice, pouvait être intentée contre eux.

On voit que la quérimonie avait eu tout son effet. Elle a forcé à parler tous les témoins.

---



TRUMEAU
DU GRAND PORTAIL

# CHAPITRE XI

## Les Églises d'Illiers

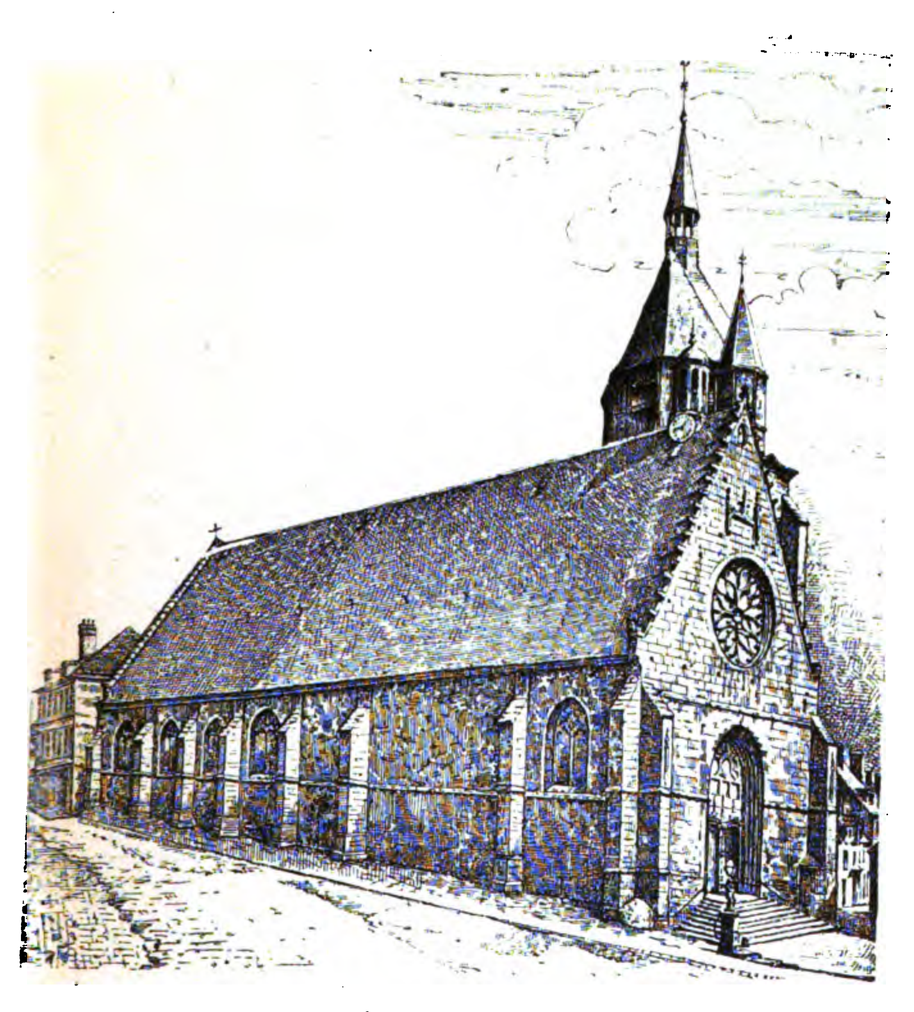
### I. — *L'église Saint-Jacques d'Illiers* (1).

La restauration de cette église n'a pas de date précise : aucun document ne nous reste à ce sujet. Mais, par le style de son architecture, on peut déterminer l'âge de ce monument. Il est du XVe siècle, 2e moitié.

Tout indique le gothique flamboyant normal et de la bonne époque. L'église a été aux trois quarts rebâtie après 1450. La guerre venait de finir, Florent d'Illiers, à qui l'on attribue l'honneur de cette restauration, venait de revoir ses foyers : c'était l'heure de songer à relever les ruines.

Dans le voisinage, les beaux vaisseaux de Marchiéville, de Magny et d'Ollé appartiennent au XVe siècle, parfois, comme à Magny, avec des parties plus anciennes. Impossible de bâtir ou de restaurer avant cette époque, car, aux pillages des grandes compagnies de la fin du XIVe siècle, avaient succédé la guerre et les incursions de cavalerie des deux partis, de 1411 à 1440. Les populations terrifiées se réfugiaient

(1) En 1656, une visite d'archidiacre indique 3300 communiants à Saint-Jacques, 800 à Saint-Hilaire.



ÉGLISE D'ILLIERS

souvent dans les églises, ou tâchaient d'y mettre, en sûreté, leurs céréales, leurs effets les plus précieux.

L'ennemi forçait ces asiles qui eussent dû être inviolables. Ici l'incendie, là le manque d'entretien, pendant un laps de temps considérable : enfin, la pauvreté des populations, rançonnées ou forcées d'interrompre la culture : autant de causes qui ne permirent ni de restaurer ni de bâtir.

Toutefois la construction totale ne fut achevée qu'après la mort de Florent d'Illiers, puisqu'on lit la date de 1497 sur la dernière poutre.



PORTE ROMANE DE L'ÉGLISE D'ILLIERS
*Côté Nord.*

Dans une excursion faite à Illiers, M. Lucien Merlet et M. Paul Durand, tous deux archéologues éminents, ont observé et décrit l'église de Saint-Jacques d'Illiers. Dans la séance de la Société Archéologique de Chartres, du 20 août 1860, M. Merlet en donne la description.

Nous compléterons, nous rectifierons, au besoin, certains points de détail.

L'église d'Illiers est tout entière du XV[e] siècle, *excepté la vieille porte plein-cintre*, en grison, à double arceau, et la partie de la muraille, du côté Nord, où l'on distingue encore le dessin des fenêtres de la même époque, masquées aujourd'hui, c'est-à-dire, selon nous, de la fin du XI[e] siècle (1). C'est tout ce qui reste de

(1) Ce qui contribue à prouver l'antiquité de l'église primitive dont cette porte est un dernier témoin, ce sont les sarcophages retrouvés tout autour, dans l'ancien cimetière, devenu la place publique. Il faut que ce cimetière ait occupé toute la largeur de cette place, y compris la rue Florent. Car dans les travaux de canalisation, on a mis au jour deux de ces sarcophages en pierre tendre.

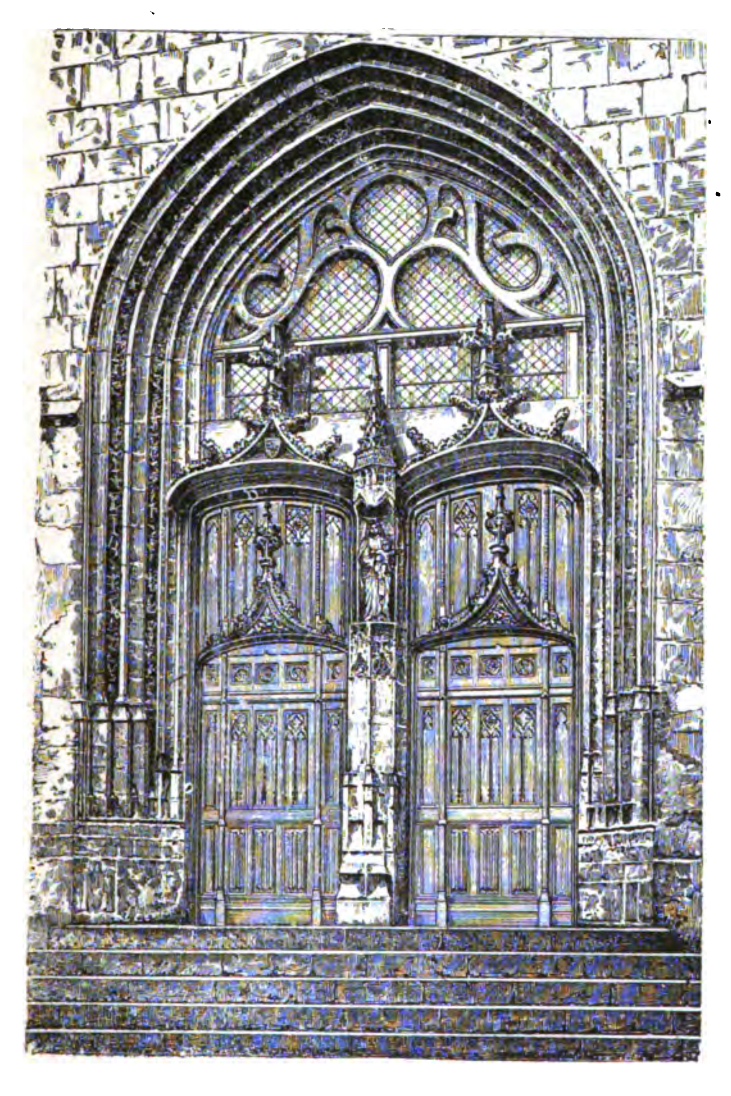
l'église primitive. Il semble que ce vaisseau n'a pu être achevé avant les dernières années du XV$^{e}$ siècle ; car l'avant-dernière poutre, près de la rosace, porte les armes des Daillon du Lude, associées à celles d'Illiers. D'un autre côté, un testament prouve que la vieille église subsistait encore en 1449. Car Samson, maître barbier, et partant chirurgien, notable de cette ville, veut être inhumé entre les *quatre poteaux du clocher*.

La belle tour actuelle daterait des premières années du XVI$^{e}$ siècle. La grande chapelle, qui s'ouvre à sa base, porte à sa voûte, des nervures et des pendentifs de cette époque.

Le portail et la façade sont du XV$^{e}$ siècle. C'est ce qu'il y a de plus monumental dans l'édifice : on y entre par un large escalier de pierre à neuf degrés. La porte est partagée en deux, par un trumeau, orné de moulures et d'une niche sculptée, contenant la statue de la Mère de Dieu. Tout autour de cette porte, court un rinceau de feuillage, dans lequel se jouent des animaux fantastiques. Au sommet de chaque baie de la porte se voyaient des écussons : martelés à la Révolution, ils ne permettaient plus de reconnaître les armoiries. Sous l'administration de M. Marquis, curé de la paroisse, cette porte a été restaurée à grands frais : les ornements ont été restitués et les blasons de Florent d'Illiers et de Jeanne de Couttes ont repris la place qu'il est présumable qu'ils occupaient. Des portes monumentales en chêne, couvertes de sculptures, œuvre de M. Malenfant, sont venues compléter cet embellissement. Mais l'imposte ogival et vitré, surmontant la grande baie, offre, malheureusement, des menaux de la deuxième moitié du XVI$^{e}$ siècle. Peut-être l'église a-t-elle souffert à l'époque de la ligue, où le château fut assiégé.

En outre, lorsqu'on examine attentivement le haut de cette grande porte, on remarque un fragment de tombe, noircie par le temps, avec un reste d'inscription. La foudre pénétra par là, au XVIII$^{e}$ siècle. L'ouvrier trouva tout simple d'emprunter cette pierre, au cimetière environnant l'église.

Une belle rosace aux rayons flamboyants, orne le pignon : elle n'a pas moins de cinq mètres de diamètre. Au-dessus se voit une belle accolade qui protégeait trois écussons. Un cadran



PORTE D'ENTRÉE DE L'ÉGLISE D'ILLIERS

solaire avait aussi été appliqué à cette façade. Toutefois, dès le XVIe siècle, l'église possédait une horloge (1). Les rampants du toit aigu, qui est très élevé, sont ornés de crochets, en forme de feuillages : ces rampants se terminent par des animaux grotesques, selon la coutume de l'époque. Le mur du midi est percé de cinq fenêtres flamboyantes. Elles sont à deux baies, excepté celle qui est destinée à éclairer le maître-autel : elle est plus large et a trois menaux. Le dessin des menaux est partout identique. Du côté Nord, même régularité des fenêtres. Malheureusement, la Révolution a laissé envahir l'entre-deux des contreforts, par des échoppes, devenues, par abus, des maisons. Deux ou trois ouvertures se trouvent ainsi obstruées et enlèvent à la nef inférieure la lumière qui lui était nécessaire. Ces ouvertures sont justement les vieilles fenêtres plein-cintre, de l'époque de la porte du Nord.

Par suite des dernières constatations que nous venons de faire, voici ce que nous pouvons établir :

1° La reconstruction de l'église n'était point commencée en 1449 (Témoin le testament de Samson).

Le vieux clocher de bois (comme à Dangeau) subsistait encore. Il occupait l'angle du vieux mur conservé du Nord.

2° La date de 1497 inscrite sur la poutre (3e à partir du mur de la tribune) doit être celle où, le vieux clocher de bois étant supprimé, la tour neuve lui succédait. Elle est donc de ce temps. Elle ne fut pas construite d'un seul jet, avec l'ensemble de l'église. Car, à notre grand étonnement, nous voyons une large gouttière de pierre faisant corps avec la tour, qui devait recevoir l'égoût, et qui, désormais inutile, se trouve placée et cachée bien au-dessous du toit d'ardoise et de sa noue.

Lorsqu'on entre dans l'église Saint-Jacques, on est frappé de sa grandeur : c'est une vaste et unique nef de 44m70 de longueur, sur 14m30 de largeur, se terminant carrément : ce qui n'est pas la forme la plus élégante. La voûte ogivale de son lambris peint et historié, est fort élevée. Ses murailles sont entièrement décorées de dorures sur un fond grenat. En arrivant à Illiers, M. Carré

(1) Une heure après midi, à l'horloge d'Illiers (acte de 1583).

trouva une église sombre et dénuée de tout ornement. C'est à lui que l'on doit les peintures, et la richesse de décor des murs et des lambris. Mais ce qui donne à l'église Saint-Jacques un caractère particulier, c'est que dans toute sa longueur, à hauteur des fenêtres, elle est revêtue d'un lambris de chêne, dans le goût du siècle de Louis XIV. Dans le chœur et le sanctuaire, ce lambris encadre des tableaux médiocres, malheureusement, sauf les quatre Evangélistes, qui sont meilleurs et signés : DUMETS.

Les poutres élégies et moulurées, dans le style du XV^e^ siècle sont elles-mêmes remarquables. Elles ont été, ainsi que les aiguilles, rehaussées de peintures. Chacune de leurs extrémités est terminée par une tête de rageur. Il a fallu des chênes gigantesques, pour fournir de telles pièces, lorsqu'on songe qu'on a dû sacrifier le tiers de l'arbre, pour obtenir la dimension pleine et bien uniforme de la poutre. Une inscription, sculptée au centre de l'une d'elles, apprend que cette poutre a été prise sur un tronc qui en a fourni six autres. Au-dessous de chaque poinçon, il y a des ornements sculptés et toujours variés.

La seconde poutre du sanctuaire, placée en face de l'autel, a été plus soignée que les autres.

Sur ses angles, un semis de coquilles, rappelant le vocable de l'église. Puis au milieu, un écusson portant, en traits rudimentaires, les instruments de la Passion. Sur l'autre face, un personnage couché, d'un art bien imparfait : c'est le Christ, tenant le globe du monde, surmonté de la croix. L'artiste a voulu harmoniser sa sculpture, avec le sacrifice de l'autel. La troisième, offre dans l'écusson deux coquilles et un glaive. C'est le souvenir du martyre de saint Jacques (1).

Le 4^e^ entrait offre une inscription, en lettres gothiques :

L'AN MIL C.C.C.C. LIII, JUIN 8
JEY FU MISE DES LIARDS
DE J. JANVIER, J. GERVAISE, NIC.
SOREAU, GAGERS DE CÉANS.

(1) Le 3 août 1788, Jean-Louis Lespes, marguiller en charge, est autorisé à traiter avec Jacques Rivet, charpentier, pour supprimer le petit clocher qui est à l'extrémité de la nef, et à transférer la cloche, nommée *Perrette*, dans le clocher de la tour.

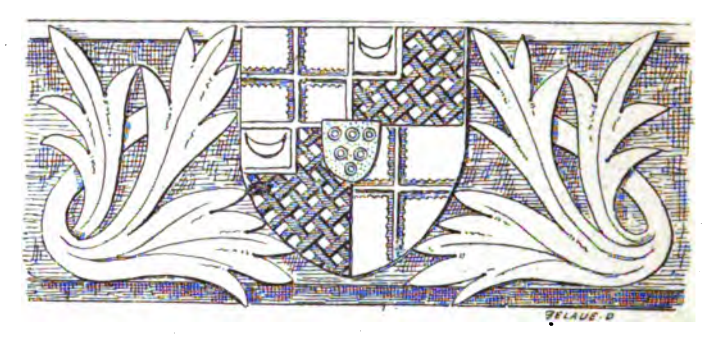
Donc on posait la charpente de l'église restaurée, en 1453.

Au-dessous du poinçon, on distingue deux écussons : l'un d'Illiers, *d'or à 6 annelets de gueules :* l'autre mi-parti ...... et du Lude... *à la croix engrelée...* Des feuillages ornent le centre des autres poutres.

L'une d'elles, placée au bas de la nef, va nous donner, par son inscription, une date importante :

> L'an mil C C.C.C. et IIII$^{xx}$ dix-sept
> Cy nous fidrent mettre debot
> Robinet, Pineau, Jehan Baudrès (1)
> Robinet Festu, de céans gagiers.

On remarquera l'écart énorme (44 ans) qui sépare la pose de la première poutre de celle de cette dernière. L'avant dernière, au-



dessus de la tribune, donne une date concordante avec 1497 : car elle porte les armes de Jacques de Daillon, baron du Lude et Jeanne d'Illiers, son épouse.

Comme nous l'avons dit plus haut, le clocher de bois, étant supprimé, permettait de régulariser la toiture de cette extrémité de l'église. On avait au XVIII[e] siècle attaché, à l'une de ces poutres, une inscription que nous conservons.

Elle rappelait que le couvreur Charles Esneuf, occupé à araigner, était prêt à tomber de cette hauteur. Pendant 20 minutes, il était resté suspendu, par les mains, à la poutre. On apporta 3 lits et il put tomber, sans fracture.

(1) Un acte de 1482 mentionne Jehan Baudrès, drappier à Illiers et Perrine sa femme, comme propriétaires de la métairie de Chahuteau (Dangeau).

## Les vitraux.

M. l'abbé Carré trouva la grande fenêtre de l'abside presqu'entièrement murée. Il la fit ouvrir, aux trois quarts, et y fit poser une belle verrière, à cinq meneaux. Le Sauveur du monde tenant le globe terrestre à la main, y tient la place d'honneur. A ses côtés, saint Jacques et saint Jean-Baptiste, patrons de l'église. Puis. d'un côté Miles d'Illiers, évêque, et Florent d'Illiers, sous l'armure des chevaliers du XVe siècle, inclinant respectueusement la tête vers le Christ. Nous n'avons qu'un reproche à faire à ce vitrail artistique : c'est que deux personnages *non canonisés* sont sur le même plan, de la même taille, que le Christ et les deux saints. Ce qui est contraire aux règles de l'iconographie catholique. Il est regrettable que l'on n'ait pas conservé le blason d'Illiers et autres écussons, que M. Merlet a vus dans ce qui restait de la pointe de l'ancien vitrail.

Sous la même administration pastorale, la chapelle, placée au pied de la tour, fut restaurée, et un grand vitrail, au fond, deux grisailles sur les côtés, vinrent l'éclairer et l'embellir. Cette chapelle, d'une bonne grandeur, est l'œuvre qui, avec la sonnerie, fait le plus d'honneur au zèle de M. Carré. Le fond en est enrichi de niches et de pinacles, surmontés de crosses végétales. Sur les parois, se déroule une série d'arcatures : dans les entrecolonnements, les scènes de la vie de la sainte Vierge, aux teintes douces et harmonieuses, se succèdent agréablement.

Scellées dans les murailles, les croix de consécration attestent que l'église a eu l'honneur de cette cérémonie. L'évêque consécrateur dut être Miles d'Illiers. Dans le chœur, avant 1686, existaient deux autels adossés à la muraille, de chaque côté : l'un dédié à saint Michel, l'autre à saint Denis l'Aréopagite. En 1610, Me André Brière, prêtre habitué à Saint-Jacques, chapelain de Saint-Barthélemy, demande, dans son testament, à être inhumé près du pilier de l'autel Saint-Michel. A ce pilier, on attachera un orceau d'étain, afin que chacun puisse donner de l'eau bénite sur sa fosse.

Ces autels étaient affectés à deux confréries : les ouvriers sergers s'étaient associés, sous la protection de saint Denis. Lorsque, vers le même temps, on songea à bâtir une sacristie, ces autels venaient d'être démolis. Le cintre de pierres sculptées, où se voyent des têtes d'anges et de chérubins, servit à former l'encadrement de la fenêtre de la sacristie.

De chaque côté du maître-autel, des crédences, ménagées dans l'épaisseur de la muraille, indiquent la présence d'autels latéraux. En effet, en 1595, Macé Lubin, tailleur, ambitionne la faveur d'être inhumé « devant l'hostel saint Eloy ».

L'autel de la sainte Vierge et celui de saint Marcou étaient près de l'entrée du chœur.

Les confréries établies en cette église étaient nombreuses. Une des plus anciennes, qui demanderait un article à part, était celle de la *Charité*. Elle avait été régulièrement approuvée en 1505, par René d'Illiers, évêque de Chartres, au château de Pontgouin.

A la suite de la guerre de Cent ans, une maladie pestilentielle avait désolé le diocèse. Souvent dans ces circonstances, la terreur éloigne du lit des malades et des morts : les pauvres, surtout, sont exposés à demeurer sans sépulture.

Encouragés par l'église, des hommes de foi s'étaient réunis en confrérie, et ils croyaient, avec raison, faire acte de grande charité en se vouant à l'œuvre de l'ensevelissement des morts.

L'institution, à son origine, était donc digne de tout éloge.

Avec le temps, les legs et les dons lui avaient constitué un assez beau revenu. Elle faisait célébrer des messes pour les défunts, avait son chapelain particulier, sa chapelle sous la tour, et un lieu de séance, dans une vaste salle, au-dessus de la voûte de cette chapelle. Avec tout l'ensemble de ses dignitaires, sous la direction du roi de la Confrérie, elle fournissait un imposant cortège aux funérailles des membres honoraires et assistait les pauvres.

La confrérie du Saint-Sacrement établie à Saint-Jacques était ancienne.

En 1637, à une époque malheureuse, la confrérie de Saint-Denis se fonda, en vue de subvenir à l'extrême « nécessité et mi-

« sère des pauvres compagnons sergers et autres nécessiteux ». Les autres confréries étaient celle de Notre-Dame de Liesse, celles de Sainte-Anne, de Saint-Michel, de Saint-Blaise, Saint-Sébastien et Saint-Roch.

La confrérie du saint Nom de Jésus avait aussi son administration propre et des revenus.



MAÎTRE AUTEL DE L'ÉGLISE D'ILLIERS

Saint Luc paraît avoir été le patron des chirurgiens réunis et saint Hommebon était honoré par la confrérie des Tailleurs.

La chaire et le banc-d'œuvre sont dans le plus pur style Louis XIV. La même époque a vu créer le colossal rétable à colonnes corinthiennes et les autels latéraux, qui en forment comme les ailes. Les moulures, les festons y ont été prodigués.

(1) 1646, le curé de Saint-Jacques annonce, le 7 juin, la procession à la chapelle du château, en l'honneur de saint Médard, qui en est le patron.

Mais si le rétable avait une valeur relative, le tombeau d'autel et le tabernacle étaient pauvres. Le pasteur de la paroisse, auteur de cette notice, a pensé que le vrai principe des restaurations était d'harmoniser le mobilier, avec le style primitif de l'église. Laissant comme fond de décor la menuiserie Louis XIV, il a, sur les plans et par le ciseau de M. Haussaire, sculpteur de Reims, érigé un autel vraiment artistique, du style XV[e] siècle très ornementé et très élancé :

Les colonnes de marbre s'y marient à la pierre, et les parties pleines y étincellent de mosaïques de Venise. Sous la même administration, on a pu successivement meubler l'église d'un orgue, de nombreux vitraux et de pavages céramiques, ou même de mosaïque de marbre.

Dans cette vaste nef, un peu sombre, tout est vieux chêne. les bancs fermés comme les stalles du chœur. Dans l'un de ces bancs, entendait la messe le jeune Adrien Bourdoise. lorsque l'appel de Dieu lui indiqua sa voie. Clerc, à peine adolescent, chez un notaire à Illiers, il a signé bien des actes que gardent encore les minutes de Jehan Berlant..

Quelques-uns de ces bancs datent de Louis XIII, et même, d'au-delà. L'un d'eux, dont le dossier est à étoffes plissées, remonte au XV[e] siècle et est plus ancien que Luther.

## Le Clergé de Saint-Jacques

La paroisse a compté plus de 2000 habitants, tant dans la ville que dans les hameaux. Saint-Hilaire avait un total de 12 à 1500 âmes. Illiers, à cette époque, accusait un chiffre de population bien supérieur à celui actuel : il était de 3600.
Quantité de hameaux ont disparu. Cette petite ville, malgré son importance, n'était point doyenné, mais faisait partie du vaste doyenné de Brou.

Henri, titulaire d'Illiers (1227), est le plus ancien curé connu : il figure au XIII[e] siècle. Nicolas Gillot administrait la paroisse, après 1400. Il fut contemporain de Pierre d'Illiers. Mais après

lui, Saint-Jacques n'eut que des curés commendataires, c'est-à-dire, qui jouissaient du bénéfice, sans résider. Ce furent Miles d'Illiers, 1458, puis René d'Illiers et (1528) Miles, évêque de Luçon.

En 1553, Pascal Duhamel prend possession de la cure, par procureur : c'était un prêtre du diocèse de Bayeux. Il est en même temps pourvu du titre de la chapelle Saint-Barthélemy, et maître de la Léproserie. Lui-même parait n'avoir jamais été que commendataire.

Pendant ce long laps de temps, un vicaire gérant, aidé d'un ou deux chapelains, faisait les fonctions paroissiales. Les ecclésiastiques étaient nombreux, dans la paroisse. Un chapelain fut toujours attaché à Saint-Barthélemy. Le château avait sa chapelle Saint-Médard. La confrérie de la Charité avait son chapelain spécial. Indépendamment du clergé paroissial, Illiers possédait une officialité, c'est-à-dire, un ressort de l'officialité du Grand archidiacre de Chartres.



### Les Chanoines d'Illiers

Nous nous servons de ce mot qui est impropre, mais constamment employé dans les actes des notaires.

Jeanne d'Illiers, en quittant son pays natal pour habiter le château du Lude, avec Jacques de Daillon, son époux, n'oublia pas ses chers défunts.

Elle fonda, de concert avec son mari, plusieurs *chapellenies*, dans l'église de Saint-Jacques. Les prêtres qui en étaient pourvus devaient célébrer la messe, suivant les intentions des sieur et dame du Lude. Les honoraires annuels, pour rémunérer le service des chanoines, étaient de 100 écus sol. Ils prenaient le titre de chanoines, et le curé de Saint-Jacques était leur *doyen*. Nous avons toute une liste de ces chanoines.

### Officialité

C'était un tribunal ecclésiastique, chargé de juger certaines causes de droit canonique.

Il était présidé par l'Official : ainsi en 1512, cette fonction est remplie par maître Marin de Commargon, de la famille noble de Méréglise. Dans le cimetière de cette église, nous avons remarqué une grande pierre tumulaire, sans inscription : une immense balance en couvrait seule la surface. Nous pensons que c'était là la tombe du juge ecclésiastique.

A côté de l'official, était le promoteur.

Il y avait un procureur et un appariteur en cour d'église, un greffier de l'official.

En 1621, Fiacre Langlois était official et curé de Saint-Hilaire de cette ville.

Des ecclésiastiques étaient parfois choisis par les parties, et chargés de plaider pour elles.

En 1633, Jean-Baptiste Huet, doyen de Saint-Jacques, est official.

Le plus célèbre parmi les curés de Saint-Jacques est Me Jean Sabellat, originaire de Clermont. Curé de Thiverval en 1540, il était déjà chanoine titulaire de Notre-Dame de Chartres en 1533. C'était un littérateur de mérite, et surtout grand helléniste. A l'érudition, il joignait la connaissance du droit. Sa réputation d'homme d'étude l'avait mis en relation avec les écrivains de son temps. Les éloges que lui a donnés Charles Dumoulin, ministre protestant bien connu, ont fait craindre qu'il ne fût partisan des idées nouvelles (1).

Il apparaît en qualité de curé de Saint-Jacques, en 1586. Quelques actes de baptême, en latin, ont été redigés par lui, mais il ne fit, à Illiers, que de courts séjours.

En 1593, il conclut un arrangement avec Marin Lefebvre, chirurgien à Illiers. Celui-ci a soigné chez lui et nourri un certain temps, Thomas Thoret, malade, neveu de M. Sabellat. Le chanoine, de son côté, a donné l'instruction aux fils du chirurgien. Ils se donnent mutuellement quittance.

Thomas Thoret, succéda à son oncle, dans la cure d'Illiers, et comme lui, fut nommé à un canonicat. Marin Lefèbvre a laissé un ouvrage intitulé : *Les merveilleux effets de deux admirables fontaines situées en la forêt d'Ardennes à Bellême* (1577).

Jean-Baptiste Huet, doyen de Saint-Jacques (1630 à 1660) était de Châteauneuf en Thimerais. Les relations qu'il avait eues avec le duc de Vendôme, lui valurent l'honneur de sa visite, au presbytère d'Illiers. Le 30 décembre 1658, le duc de Beaufort relevant de maladie, vint coucher dans la maison du curé de Saint-Jacques, et le lendemain, lui fit la gracieuseté de l'emmener à Châteauneuf.

Le 22 juillet, le duc de Vendôme honorait de sa visite messire Huet, qu'il conduisit à son château d'Alluye. Son frère Abel Huet, avocat, conseiller en Parlement, avait un titre de noblesse et demeurait à Châteauneuf.

(1) Un différend qu'il eut avec le Chapitre le porta à écrire une apologie, dont six propositions furent censurées par la Sorbonne.

## La sacristie

On sait que la plupart de nos églises n'avaient pas de sacristie. Le prêtre revêtait ses ornements derrière le maître-autel : là, se gardaient des coffres contenant les chasubles, etc. Mais cette disposition était incommode, le local étroit, insuffisant et peu favorable à la conservation des ornements. En 1686, Me François Girard, curé de Saint-Jacques, d'accord avec les gagers et les habitants publiquement consultés, fit marché avec Jean Malsa, maçon, probablement limousin, moyennant 50 sols par toise de maçonnerie, pour la construction d'une sacristie. Il ferait enlever les démolitions, provenant du maître-autel et des autels de saint Michel et de saint Denis, et les ferait porter dans le cimetière. Pour cette construction, il *percerait* la muraille de l'église, y ménagerait une porte avec son encadrement de pierre et de menuiserie, donnant accès à l'intérieur, et *une* vitre de grandeur convenable.



PORTE DE L'ÉGLISE DU CÔTÉ DE LA SACRISTIE

C'est la sacristie qui subsiste de nos jours.

L'église conserve deux crédences qui ont leur prix, l'une de l'époque de Louis XIV, l'autre du style Louis XVI.

La révolution a fait main basse sur tout ce qui était précieux et antique. Il ne reste qu'un certain nombre de vieilles guipures

(anciennes nappes à pain bénit, offertes par les familles notables), en outre, un grand plat d'étain aux armes des Abot. Jeanne d'Abot était l'épouse de Robert de Durcet, écuyer, sieur de Tansonville (Illiers). Elle lui survécut et fut inhumée dans l'église Saint-Jacques en 1671, âgée de 85 ans. C'est ce qui explique la présence de cet objet.

La sacristie renferme un certain nombre de tableaux de peu de valeur. On y voit le portrait bien réussi d'un vieux bedeau, Jacques Godard, qui tenait une petite école, dans l'étroite maison du sacristain. Ce brave homme eut un rôle que sa bonne foi et ses droites intentions excusent. Il continua, comme par le passé, à ouvrir et fermer l'église, sous le régime des décades, pendant la Révolution. Nous ne parlerons point de cette période de l'histoire d'Illiers, à cette terrible époque. Tout d'abord, là comme ailleurs, la population voulait des réformes, mais ne songeait pas au renversement de la monarchie. Des agents envoyés de Paris, des tribuns vinrent travailler l'esprit public, exciter le zèle républicain. Il eut de la peine à se produire. Les jeunes gens offrent à la municipalité de remonter eux-mêmes et à leurs frais, les cloches que l'on avait descendues (1). L'administration se plaint de ce que les ouvriers affectent de paraître dans les rues avec leurs outils et leur tablier de travail, le jour de la Décade !

On a souvent parlé des richesses du clergé, dans l'ancienne France. Sans doute, les évêchés, les chapitres, les abbayes possédaient de très grands biens : on oublie de dire que de grandes charges étaient attachées à ces biens. Mais ce que nous avons cent fois constaté, c'est la modicité de fortune du clergé paroissial. A partir du XVe siècle, nombreux étaient les prêtres résidant à Illiers, plusieurs de la ville même. Or, nous les trouvons logés dans de modestes demeures, parfois dans une chambre unique. Les inventaires et les testaments révèlent un mobilier aussi simple que le logement. La vie n'était possible qu'en raison du bas prix des choses de première nécessité.

(1) La réponse de la municipalité se faisant attendre, ils remontèrent bravement les cloches, et les sonnèrent avec un joyeux entrain. En 1797, on se plaint que les ouvriers s'abstiennent de travailler le dimanche,

Comme tous les paroissiens, à cette époque, remplissaient leurs devoirs religieux, le clergé de Saint-Jacques était suffisamment occupé par les exigences de son ministère. Le nombre des baptêmes, chaque mois, pour cette paroisse seulement, est vraiment étonnant. Sans doute la petite vérole et la diphtérie, contre lesquelles on n'avait point encore de remède efficace, emportaient bon nombre d'enfants : autrement, le chiffre de la population aurait doublé en 20 ans !

Afin de suppléer le clergé paroissial, des religieux étaient appelés pour les stations de l'Avent et du Carême.

C'est ainsi que le Carême ou l'Avent fut prêché, en 1570, par frère Médard de Laval, dominicain, mort au couvent de Saint-Jacques, à Chartres en 1598. Cette maison compta aussi, au nombre de ses prédicateurs les plus renommés, Jean Breton, né à Illiers, mort en 1619.

Un autre orateur,du même ordre et du même couvent,prêchait à Saint-Jacques d'Illiers, le jour de la fête de la Pentecôte,1592. Il s'appelait Louis du Hamel, devenu depuis docteur en théologie. L'effervescence des esprits, à l'époque de la ligue, l'odieux et injuste soupçon,que l'attentat de Jacques Clément avait jeté sur l'Ordre de saint Dominique, firent que quelques esprits mal disposés,voulurent incriminer ce sermon. Pour l'honneur de l'Eglise et des enfants de saint Dominique, le frère du Hamel tint à prouver son innocence, et à réduire au silence la calomnie. Il vint à Illiers le 8 novembre 1609, et là, en présence de Michel Denis, vicaire, de Eloy Drouet, prêtre habitué et d'un certain nombre de notables, il résuma son discours.

Prêchant sur les effets du Saint Esprit, il compara la conversion de saint Paul à celle du roi : parla de l'obéissance due au Souverain, d'après l'ordre de Dieu d'où vient toute puissance.

Bref, sa doctrine était parfaitement orthodoxe et de nature à inspirer le respect de l'autorité.

Les témoins déclarèrent avoir très présents les termes de ce discours. Ils attestent que quelques séditieux protestèrent avec violence et tumulte, traitèrent le prédicateur de *maheutre* qu'il fallait éviter, et que les Ligueurs d'Orléans attenteraient à sa

personne. Les susdits l'ont toujours connu affectionné au service du roi. Frère Duhamel requit acte de cette déclaration.

La mission la plus célèbre est celle qui fut donnée par M Olier, en 1637. Il était accompagné de MM. du Ferrier et de Bassancourt, ses auxiliaires. Elle produisit les plus heureux effets dans toutes les classes de la société. M. Bellier, officier de la Reine était venu demeurer dans l'une de ses terres, près d'Illiers. Les prédications de M. Olier firent une impression si profonde dans leurs cœurs que les deux demoiselles entrèrent, dans la suite à la Visitation : deux de leurs frères embrassèrent l'état religieux ; le troisième mourut jeune, et le quatrième qui devint un fervent chrétien, étant mort peu après son mariage, sa veuve se consacra à Dieu, dans la congrégation de la Providence.

Ce fut au cours de cette mission que M. du Ferrier visita une pauvre fille malade, aveugle depuis quarante ans. Elle demeurait dans une petite maison voisine du cimetière (et par conséquent de l'église). Elle avait perdu sa mère à douze ans et était devenue aveugle à cet âge. Tombée aux mains d'une belle-mère, elle en fut traitée avec la dernière inhumanité. Sa vie était un problème. Elle gagnait quatorze deniers à filer et trouvait moyen de vivre avec ce chétif gain. Elle se nourrissait de pain et d'eau, et depuis plusieurs années avait pris à sa charge une petite parente orpheline, pour l'élever dans la crainte de Dieu. Par le chemin de la souffrance, endurée avec sérénité, elle était parvenue à la plus haute sainteté. Un homme, victime d'un accident de voiture, avait demandé qu'elle touchât ses fractures, et Dieu avait permis qu'il fut guéri. Françoise Fouquet était son nom. Quand le missionnaire lui administra les derniers sacrements, une grande affluence de gens se rendit à sa maison.

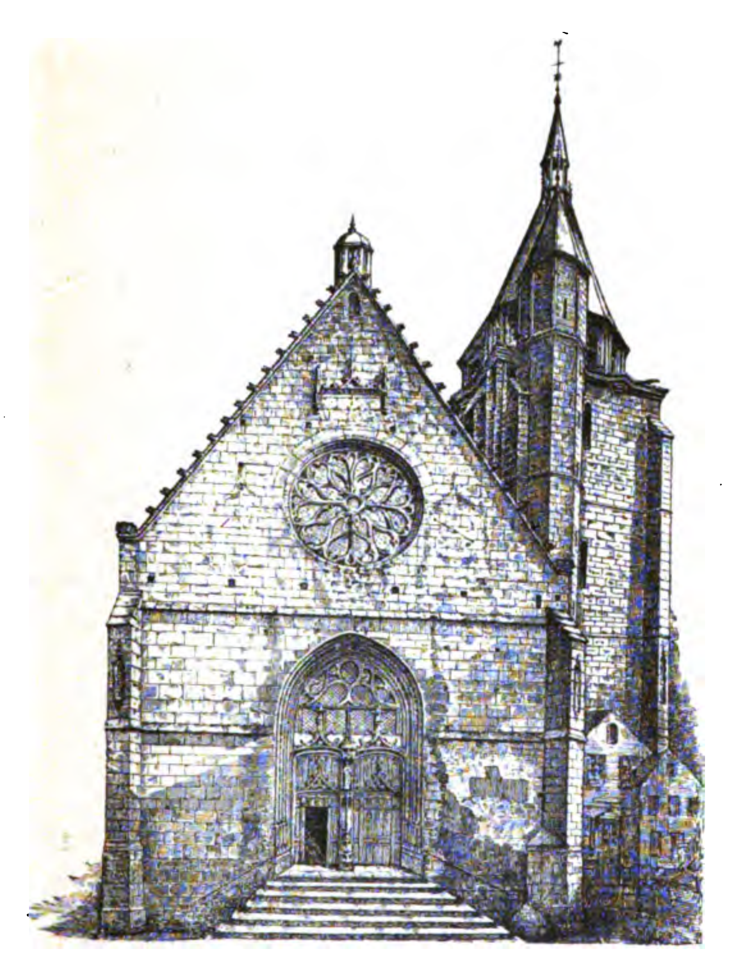
Il semble que Dieu eut voulu, pendant la mission d'Illiers, ménager un événement miraculeux pour donner plus d'autorité et de crédit à la parole des ouvriers évangéliques. Voici le fait relaté dans les mémoires de famille de M. Colas de la Noue, l'un de ces respectables magistrats qui préférèrent briser leur carrière que de forfaire à la conscience et à l'honneur. L'abbé de Pormorant originaire d'Orléans, arrière grand-oncle de M. de

Lanoue, vint se joindre aux coopérateurs de M. Olier. Il apportait avec lui un tableau de saint Joseph, devant lequel la dévotion chrétienne avait déjà obtenu d'insignes faveurs. Une pauvre mère de la paroisse Saint-Hilaire, près de ses couches, allait mourir, sans que son enfant, malgré son vif désir, put recevoir le Baptême. L'abbé de Pormarant lui porte son tableau Le pieux missionnaire et les fidèles prient avec ferveur. La malade avait la foi : elle tourne sa confiance vers le saint Protecteur : Elle ne s'en sépare plus jusqu'à son dernier soupir. Les chirurgiens retirent alors l'enfant du sein de la mère, et constatent devant, tous les témoins de cette scène, que l'enfant est mort. Mais presqu'aussitôt, le voici qui donne signe de vie. Ils s'écrient : « Il est vivant. » On le baptise aussitôt. C'était la faveur que la prière des fidèles avait demandée : il ne survécut pas davantage. Ce miracle émut toute la population. M. le curé de Saint-Hilaire dédia une chapelle à saint Joseph, en souvenir de cette insigne faveur. Une confrérie se constitua sous son vocable, et chaque année, la paroisse de Saint-Jacques allait en pèlerinage à Saint-Hilaire le jour de la fête du glorieux patron de la Sainte-Famille.

En jetant un regard en arrière, sur cette longue liste de pasteurs qui furent placés à la tête de cette paroisse, nous avons la satisfaction de n'y rencontrer que de dignes prêtres. L'histoire ne nous a rien révélé qui put ternir leur réputation.

Ils eurent la sollicitude des pauvres, si nous jugeons des devanciers, par le dernier qui clôt le XVIII[e] siècle, messire Louis Perdreau. Ce qui nous reste de ses comptes de charité, nous le montre donnant du travail, l'hiver, aux pauvres femmes qui filaient le chanvre, des secours variés aux différentes classes d'indigents. — Illiers, avant 1793, fut une ville très religieuse, on peut dire sans exception.

En 1777, le père Honoré Bigeault, récollet de la maison de Saint-Lazare, près Châteaudun, venait de prêcher la mission, à la grande édification de tous. Elle eut pour couronnement, le 3 mars, un dimanche soir, une imposante procession, telle que nous n'en reverrons plus de semblable. Tous les cœurs étaient unis, alors,



FAÇADE DE L'ÉGLISE D'ILLIERS

dans les sentiments d'une même foi. A l'heure où nous écrivons, ils sont profondément désunis. Les deux paroisses ne formaient qu'un seul cortège. Une grande croix de fer de 12 pieds de haut (peut-être celle qui fut érigée sur le calvaire et qui préside au repos des morts, aujourd'hui) était portée par des hommes. Cent petites filles, conduites par les sœurs de Saint-Paul, ouvraient la marche. Cent cinquante autres enfants suivaient : les deux confréries du Saint-Sacrement et de la Charité : un corps de 150 hommes sous les armes, commandés par leur colonel, etc. Enfin le clergé des deux paroisses. Un discours entraînant fit vibrer tous les cœurs, lorsque cette croix fut plantée sur le marché, situé près la porte de la rue de la Maladrerie.

Cependant le cimetière séculaire, qui environnait l'église, était devenu insuffisant, malgré les sépultures faites dans l'église elle-même. On craignait aussi son insalubrité au milieu d'une ville.

Le 3 décembre, après enquête et inspection du terrain, M. Perdreau, curé de Saint-Jacques, bénit le nouveau cimetière, pour les deux paroisses, dans le terrain appelé la *Vigne*. Nous regrettons que les experts consultés n'aient vu que la superficie. Après trente ans de service paroissial, nous affirmons qu'un sous-sol, baigné par l'eau une partie de l'année, est impropre aux sépultures (1).

L'ancien cimetière, lorsqu'on enleva les terres, laissa à découvert des sarcophages. Lorsqu'on fit récemment des tranchées pour la canalisation des eaux, on en trouva encore deux ou trois, en pierre blanche et sans rien de caractéristique, dans la rue Florent d'Illiers. Ce qui est tout à fait étonnant. Ceci prouve qu'aux siècles reculés, l'ilot de maisons où se trouve l'hôtel de l'Image et autres constructions, n'existait pas, puisque le cimetière s'étendait au-delà. On remarquera que sur la place moderne, il existait une halle couverte, détruite à la Révolution (2).

(1) La fabrique céda 1 septier de terre, en échange des 3 minots de terrain du nouveau cimetière.

(2) Pendant cette Révolution, le presbytère de Saint-Jacques d'Illiers devint l'arche de Noé. La municipalité s'installa au rez-de-chaussée ; une classe de garçons et une classe de filles, au premier; un club dans la grange.

Le clergé du diocèse témoigna l'estime qu'il professait pour M. l'abbé Perdreau lorsqu'il l'élut secrétaire de la commission chargée de rédiger les cahiers de son ordre.

Le 14 juillet 1790, l'autel de la Fédération fut dressé sur la place du Calvaire. La messe y fut célébrée, et des salves de mousqueterie annoncèrent l'élévation. Le serment fut prêté, à la suite, et un vibrant discours associant dans un même respect le culte de la religion et l'amour *du plus chéri des rois*, célébra les douceurs de la fraternité. Le 20 octobre, on publiait la Constitution, aux applaudissements des citoyens, sur cette même place. On dépensa 12 livres de poudre pour trois décharges générales. Deux rondelles de cidre furent consacrées à rafraîchir les assistants, et cinquante douzaines d'échaudés leur furent offertes. — Le 21 novembre, la municipalité vote des frais de déplacement à MM. Perdreau, curé, et Brault, procureur du roi, pour aller solliciter de l'Assemblée nationale l'établissement d'un district à Illiers. Nous avons lu le mémoire présenté à Paris, pour obtenir à Illiers le siège d'un *Baillage royal*. Les motifs allégués sont :

1° Cette ville a 2000 habitants dans son enceinte, et 1000 au dehors (1). Ce chiffre de population doit lui assurer la préférence sur Brou, qui n'a que 1500.

2° Elle a un très fort marché, surtout en hiver.

3° Elle est centrale et également éloignée des villes.

On allègue aussi son passé historique, et le rôle glorieux et si patriotique de Florent d'Illiers.

Perdreau, président, du Comité signe en tête.

La rédaction de ce mémoire était très probablement son œuvre. Tous les notables de la ville signent après lui.

Ces noms nous donnent la physionomie d'Illiers, à cette époque :

Ce sont : De Sainte-James, commandant de la milice nationale ; Jouzeau ; Tramblay, receveur syndic ; Liber ; Sachet ; sous-lieutenant de la garde nationale ; Manoury, échevin ; Froger, capitaine ; Galoppe, lieutenant de la garde nationale, de Lamirault, colonel ; J. Rouvray major et secrétaire général ;

(1) En réalité elle avait 3600 habitants.

Brault, procureur du roi; Bichon, *maire* (curé de Saint-Hilaire); Aubry; Tardiveau, greffier; Jousse; Remy; Jumeau, premier échevin; Fresnaye; chevalier de Sainte-James, lieutenant-colonel; Aubry, secrétaire; Pierre Thibaut, roi de la confrérie de Charité.

Une grande misère se fait sentir dans la ville. Le peuple espérait sans doute être déchargé, désormais, de toute contribution. Le receveur des aides n'est plus en sûreté : tant les rentrées d'impôts sont odieuses à une population appauvrie. On est obligé de faire venir un détachement de dragons, sous le commandement de M. de Mauny, pour accompagner le percepteur. Le projet d'une route de Chartres à Brou est mis en avant. Des mains réactionnaires détachent les affiches promulguant les lois et les délibérations. Les droits de péage, qui rapportaient 40 livres au seigneur, sont supprimés ; supprimée toute distinction dans la distribution du pain bénit.

Les fossés et les remparts de la ville d'Illiers, qui ont toujours été et qui sont encore à la charge de la commune, ainsi qu'il résulte de l'arrêt du conseil du Roi, du 26 septembre 1671, doivent nécessairement faire partie des biens communaux. Le 8 novembre 1791, la municipalité vote un traitement pour les maîtres de l'école. Ils enseigneront gratuitement les enfants pauvres, jusqu'au nombre de 24. Le 15 décembre, le sieur Poulain, fabricien, demande à être autorisé à acheter des objets nécessaires à l'église. On lui répond que c'est inutile, vu que la paroisse Saint-Hilaire, et par conséquent le mobilier de son église, vont prochainement être réunis à Saint-Jacques.

Le citoyen Besnard, ex-vicaire, continue ses fonctions, après avoir refusé le serment. On s'en plaindra à M. Perdreau.

Le 4 janvier 1792, la garde nationale d'Illiers est requise pour empêcher le trouble que viennent faire, en cette ville les habitants de Marchéville et des environs.

Le samedi 7, elle devra maintenir la tranquillité et empêcher que ces perturbateurs ne s'introduisent avec des armes et des bâtons.

*19 janvier.* — Jusque-là, M. Perdreau était seul chargé de dis-

tribuer les secours aux pauvres. Il demande qu'on lui adjoigne trois administrateurs. Il va être créé des ateliers de charité.

La Révolution n'eut point, à Illiers, le caractère de violence et de cruauté qu'elle revêtit dans d'autres localités. Mais, progressivement. sous la pression des démagogues de la métropole, elle se fit intolérante et en vint à proscrire la religion et le culte catholique. En juin 1791, la garde nationale fut convoquée pour la procession de la Fête-Dieu. Jusque-là le clergé était demeuré à son poste. Le Souverain-Pontife avait été consulté au sujet de la Constitution civile du Clergé. Elle était contraire à la loi de l'Eglise et à la conscience, mais comme la réponse se faisait attendre, en raison du retard calculé que le cardinal Loménie de Brienne, ministre, mit à la publier, le doute pouvait être permis. C'est ce qui explique le serment prononcé, à la grand'messe de l'église Saint-Jacques, le 23 janvier 1791, par messire Louis Perdreau, curé, et par ses deux vicaires : Niochau et Besnard.

Le doyen d'Illiers était trop instruit et trop consciencieux pour persévérer dans son erreur. Il connut la décision de Rome qui condamnait la Constitution et interdisait le serment. Il vit presque tous les évêques, et la majeure partie des membres les plus distingués du clergé prendre, au prix d'indicibles sacrifices, le chemin de l'exil.

Sa conviction fut faite : il n'attendit pas plus longtemps. Le 3 juillet 1792, le Corps municipal assemblé eut communication de la rétractation de M. Perdreau, inscrite au Registre des actes religieux de la paroisse. En même temps, une lettre, dans laquelle cette rétractation était formulée en règles, lui était adressée.

Les relations de l'administration d'Illiers, avec le nouveau seigneur, Hector Patas de Meliers, devenu acquéreur de la seigneurie d'Illiers, étaient tendues, dès avant la Révolution. M. de Meliers exigeait les honneurs seigneuriaux, c'est-à-dire, qu'on lui présentât l'encens et le pain bénit sur un plateau. Le curé de Saint-Jacques, l'abbé Perdreau et les marguillers s'y refusaient, alléguant, sans doute, que le nouveau propriétaire du domaine n'avait rien de commun avec les anciens seigneurs fondateurs. Il y eut procès. La fabrique eut gain de cause. Autre

sujet de litige. M. d'Illiers avait fait abattre de grands arbres, qui croissaient au bord des fossés de ville. La Commune les revendiqua. Le droit de péage, un des revenus du château, fut supprimé. La municipalité considère qu'il n'y a de prison, dans la ville, que celle qui appartenait au *ci-devant* seigneur; il est nécessaire d'en créer une (1791). Il est question de supprimer les halles. Le sieur Patas (d'Illiers) adresse un mémoire en forme de répétition, relativement à ces halles. Il représente leur utilité : elles existent depuis quatre ou cinq cents ans. On lui suppose des vues intéressées, vu qu'il avait un droit de hallage, supprimé par la loi, en 1790. On allègue que la halle rend la rue trop étroite; elle sert de refuge aux vagabonds, et la nuit, les passants sont exposés à être attaqués et maltraités. On en a vu des exemples.

Le 3 juillet 1792, la municipalité s'alarme, en voyant la paroisse de Saint-Jacques sans prêtre, par la rétractation et le départ du curé et des vicaires. Elle craint un soulèvement dans la population. Comme, malgré le chiffre des habitants, il ne doit plus exister, à Illiers, qu'une seule paroisse, elle prend une délibération tendant à obliger le curé de Saint-Hilaire (assermenté) à remplir les fonctions curiales : « on avisera à ce qu'il lui soit procuré *deux vicaires*, afin que le service se fasse, de façon à ce que les *citoyens ne puissent en souffrir.* » On voit que le sentiment religieux domine encore. Bientôt, on allait décréter que le chœur et la sacristie seraient réservés pour les réunions du *Décadi* : la nef, à une heure différente, serait réservée au culte religieux. Bientôt, on ferait abattre les statues des saints. Galoppe, notaire, greffier de la commune, veut faire scier, pour en faire du bois de corde, ces statues de bois. L'ouvrier s'y refuse. Il prend une scie et lui donne l'exemple. Une tradition constante le représente atteint, dans la suite, d'étranges et intolérables douleurs des viscères, réduit, comme dernier espoir, à faire un pèlerinage à saint Rémy d'Auneau, et après avoir trouvé soulagement, revenu à des sentiments plus chrétiens. L'enlèvement des croix ne se fit pas sans protestation, sans résistance même de la part des populations. A Luplanté, on ne put raccoler que deux individus étrangers au

pays. Les habitants opposèrent une résistance qui dura deux jours.

L'exagération des idées de liberté, d'une part, et la misère de l'autre allaient apprendre qu'il est dangereux et criminel d'ôter au peuple le respect de l'autorité. Le Perche, pauvre à cette époque, souffrait plus qu'une autre contrée, de la cherté du pain. Poussés à bout par la détresse, les paysans de la contrée de Brou, d'Unverre et autres communes arrivèrent à Illiers le 23 novembre 1792, au nombre d'environ 4000. Meréglise, Frazé, Happonvilliers, Combres, La Croix-du-Perche, Chassant, Luigny, Miermaigne, Nonvilliers, Grandhoux et Vieuvicq avaient fourni leur contingent. De gré ou de force, les maires, les procureurs et officiers municipaux marchaient avec la troupe. Leur but était d'imposer et de fixer par la violence le prix des denrées.

Le froment serait taxé à 18 livres; le méteil à 15; le seigle à 12; l'avoine de 6 à 7; l'orge à 10; le beurre à 10 s.; les œufs à 6 s.; les auribus à 4 s.

Ils dictent ces conditions au conseil municipal d'Illiers fort effrayé. Celui-ci répond qu'il n'est pas en son pouvoir de déférer à ce vœu. Il va en référer au District. Les paysans ne tiennent aucun compte des raisons alléguées. Ils forcent les laboureurs, venus au marché, de vendre au prix fixé par eux. La troupe des émeutiers contraint des habitants d'Illiers de les suivre. Ils s'emparent du maire et de ses collègues, et les entraînent, la nuit, dans leur marche, vers Chartres, en vue d'exercer la même pression, sur les marchands de cette ville.

Historien, nous enregistrons des faits. Mais nous ne nous croyons pas le droit de juger avec rigueur ceux que la faim et les nécessités de leurs familles avaient fait sortir de leur calme et de leur modération. La patience a des bornes. Des orages et une grêle meurtrière avaient détruit, sur pied, les récoltes. La disette faisait peser, sur le pauvre, ses dures privations. Taxer le blé à 18 livres, c'était l'évaluer à près de 22 fr. Or 22 fr. de cette époque, en seraient 50 de la nôtre.

Si les choses en venaient là, le peuple de nos jours ne se contenterait pas de taxer le pain, il le prendrait.

La légion Germanique qui fit séjour à Illiers, du 7 décembre au 18 février 1793, put donner une idée de ces habitudes de licence. L'insubordination et les maraudages y étaient passés en coutume.

Le lieutenant de gendarmerie veut réprimer ces hôtes incommodes. Ils lui répondent qu'ils se f... de lui, comme de toutes les autorités : qu'ils ne reconnaissent pas de supérieurs. Après un vol de volailles, le maréchal des logis de ces étranges soldats, repris par le maire, le menace de le jeter par la fenêtre.

Trois soldats voulaient assassiner un aubergiste, qu'ils traînaient par les cheveux. Le citoyen Aubry, chargé de la police, se transporte à l'auberge où ils buvaient. L'un d'eux fermant la porte, le menace de *lui lever une aile* ou de lui *couper le col* : il parle de lui enfoncer son sabre dans le ventre.

Ils se rendent à sa demeure, pendant qu'il va porter plainte à la gendarmerie, le demandent à sa femme, ne parlant que de le tuer. Un instant mis en fuite à l'approche des gendarmes, ils reviennent la nuit. Enfin, par une porte de derrière, le commandant de la garde nationale parvient à les dominer, en menaçant de tirer.

Ceux qui ont entendu décrier le moyen-âge et énumérer ses nombreuses redevances, dîmes ou péages, feront bien de faire une étude des appels incessants que faisait, à cette époque, la République à tous les citoyens.

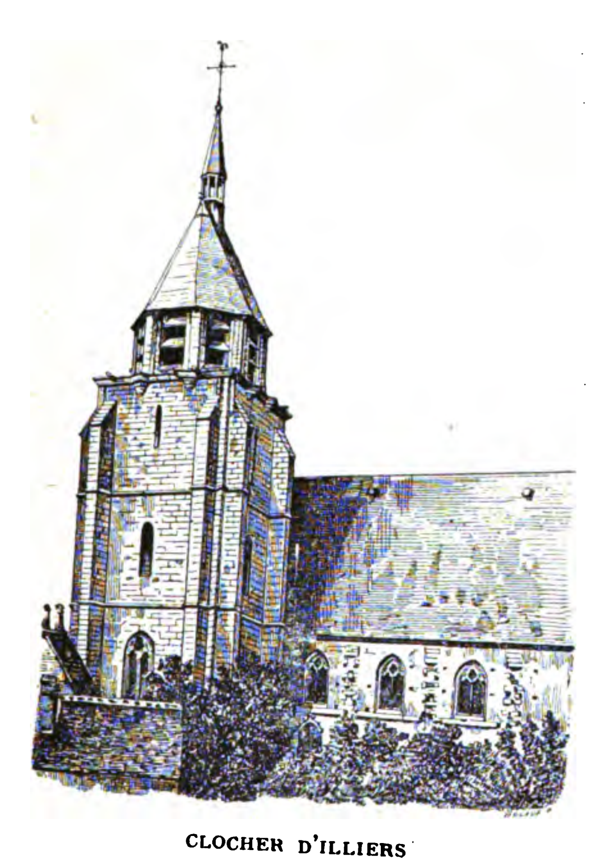
Il était demandé 50 couvertures pour les armées, à la municipalité. Parmi les notables mentionnés, nous reconnaissons le citoyen Bichon, ex-curé, ex-maire. Il offre sa couverture, après avoir déjà abandonné son indemnité de traitement, en faveur de la patrie.

Un ouvrier est nommé directeur de la fabrique du salpêtre. Quarante cordes de bois sont offertes et envoyées à Chartres pour cet objet. Le 3 prairial, appel pour une fourniture de *vieux chiffons* et de rognures de parchemin.

Tout doit être apporté à l'ex-presbytère.

On demande du bois propre à être converti en poudre.

On invite à brûler les fougères, mousses et bruyères pour pro-



CLOCHER D'ILLIERS

duire des sels à poudre. Le citoyen Laille, salpétrier, demande une grande chaudière pour opérer en grand. Le citoyen Laille se contente de se promener dans les campagnes, pour *déguster les terres*, laissant les salpêtres se corrompre.

Réquisitions de vivres, blés, avoines. On force de les battre et de venir les vendre. Invitation pressante d'apporter du bois, des terres pour salpêtre et des cendres, des chiffons. On s'assure de ce que vous avez, de ce que vous pouvez fournir. Taxe : un demi-litre de cendre pour salpêtre, *par tête*.

Il est fait recherche des nobles résidant dans la commune. On ne cite que les citoyens : Langedoue, officier de la gendarmerie. François Cousturier de Sainte-James, Bonne Louis-François Lamirault de la Saugerie, René Perrier (Montjouvain), les filles de Cosne, Marie Languedoue, agent des ci-devant nobles : Louis-Antoine Mallart, Delarçon, étranger (1793).

Les titres des fabriques de Saint-Jacques et Saint-Hilaire sont remis à la Commune.

Le 31 octobre (1793) les citoyens Bellier, Perrier, Estienne, Boisseau, Jousseau et Proust, propriétaires de différents fiefs ; Brault, Fresnaye, Galoppe, Tramblay, père et fils, Mallard, notaires en cette ville, ont déposé différents titres féodaux, censiers et autres droits supprimés, en la maison commune, lesquels, suivant la loi, ont été brûlés. Novembre (1793), la municipalité expose que le citoyen Patas (d'Illiers) ne jouit qu'à titre d'usurpation, d'une maison, cour et jardin, et de 30 à 40 septiers de terre labourable et bâtiments d'exploitation, le tout sis à Illiers, abandonnés par suite de la révocation de l'Edit de Nantes. Ce lieu, appelé encore la Hoguesse, était le centre de réunion des protestants d'Illiers. Il avait été acquis comme chose abandonnée ou confisquée, au profit du seigneur.

Le 9 pluviôse an II, l'agent national vient faire une de ces déclamations emphatiques qui sont le style de l'époque, et déclare que le règne du fanatisme est fini, celui de la Raison doit seul dominer. L'église, désormais, après avoir vu disparaître tous les signes de la piété, deviendra le temple de la Raison.

Le citoyen Lamy, instituteur, et sa femme, institutrice, qui

arrivent de Châteaudun, et demandent un local, pour tenir école, ne peuvent trouver d'autre lieu que l'ex-presbytère de Saint-Jacques. Impossible de les envoyer à celui de Saint-Hilaire, en mauvais état, inabordable en temps de pluie : de plus, il sert de logement au chef *de l'atelier du Salpêtre* qui opère, près de là, *dans l'église Saint-Hilaire.*

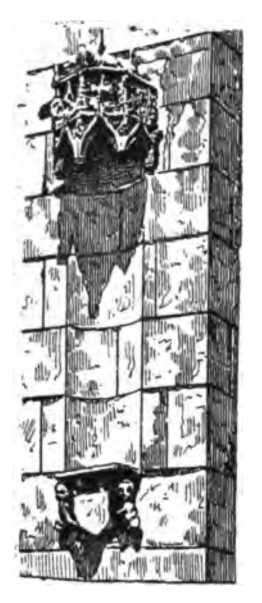
Le citoyen Fleury, représentant du peuple, vient presser l'envoi des contingents pour l'approvisionnement de Paris : peines nombreuses édictées contre ceux qui ne livrent pas la part fixée de leurs grains

Enfin, un jour vient où les habitants honnêtes respirent, et leur premier soin est de protester, par écrit, contre le Comité de salut public d'Illiers (26 germinal an III). Justice est rendue aux citoyens Aubry père, Moisan, Gouillon, Tasset, Sachet, Dufresne, qui se sont montrés modérés. Mais Coupry, Galy, Richard cordonnier, Hamelin, Lejeune, Maugras n'ont cessé de propager l'esprit de terreur, en faisant *une infinité de dénonciations* vagues et incendiaires. Edme Lamy, ancien membre de surveillance de Châteaudun, a non seulement perdu l'estime des citoyens, mais encouru leur indignation, en propageant des opinions contraire à la sécurité des propriétés. Enfin René-Louis Brault et René Quentin Tasset sont dénoncés au représentant du peuple, comme ayant perdu la confiance publique.

## La Tour Saint-Jacques

Cette belle tour, de la plus grande dimension, puisque la chapelle qu'elle abrite a 6 mètres de largeur, sur 9 mètres de profondeur, est bâtie en pierre de taille. Les deux niches, ménagées sur ses piliers, sont très élégantes, les dais du plus pur flamboyant. A leur base, un écusson devait être aux armes du Lude et d'Illiers : deux anges le supportent.

L'autre niche, portait également un écusson, gratté comme tout ce qui était nobiliaire : les supports sont différents : ce sont deux singes.



NICHE DU CLOCHER

Cette tour, de la fin du XV^e et peut être des premières années du XVI^e, est restée inachevée. Elle était destinée à recevoir un clocher de pierre : les pilastres qui devaient le porter existent encore : et les encorbellements angulaires attendent les contreforts qu'ils devaient supporter. Le clocher neuf de la cathédrale peut donner une idée de ce qu'eut été le monument, mais avec beaucoup plus de simplicité.

A défaut de flèche en pierres, on a surmonté la tour d'un clocher en ardoises, de forme évasée, surmonté d'une petite flèche ajourée. C'est un des points culminants de la contrée. Une belle sonnerie de trois cloches meuble son beffroi.

## II. — *Église paroissiale de Saint-Hilaire.*

L'église de la seconde paroisse d Illiers donnait son nom au faubourg Saint-Hilaire. Située au-delà du pont et sur la rive droite du Loir, elle appartenait à la région du Perche. Un certain nombre de hameaux grossissaient le chiffre de sa population.

Une voie étroite, tendant vers Meréglise, séparait cette église du pont du Loir. Autour d'elle, s'étendait le cimetière, contigu au presbytère. Autant que nous pouvons le juger, par les pierres de taille qui en proviennent et qui sont éparses çà et là, elle était du commencement du XVI^e siècle.

Des corbeaux de pierre sculptés, que nous avons découverts dans un jardin, et qui lui ont appartenu, indiquent, par là même qu'ils supportaient des poutres, qu'elle avait un lambris, et non une voûte.

Des devis pour peintures murales et pour vitraux, de date ancienne, nous sont passés sous les yeux. Mais, l'église étant détruite, ils sont maintenant sans intérêt. La paroisse paraît avoir

longtemps, comme Saint-Jacques, été confiée à des commendataires absents. Le *chapelain* en titre administrait avec l'aide d'un vicaire. Saint-Hilaire avait sa fabrique, ses réunions propres, lorsqu'il s'agissait des affaires paroissiales. Mais dans certaines circonstances où l'intérêt général était en jeu, les habitants des deux paroisses se réunissaient en assemblée plénière.

C'est ainsi qu'en 1614, une réunion générale a lieu, non plus *à la tablette de l'église,* comme c'était l'habitude, mais à l'*Auditoire* de la ville, c'est-à-dire dans la salle où l'on rendait la justice. Les habitants délibérèrent sur les moyens à prendre « pour empes-« cher les *Incursions des gens de guerre* et aultres qui facillement « pourroient entrer dans ce lieu et bourg et les ruyner. Ils con-« viennent de faire reparer les clostures, ponts et portes dudit « lieu, la plus grande partye ruynés par la longueur de la paix. » (Il faudrait plutôt attribuer ces ruines aux deux sièges de 1589).

Les notables, le bailly en tête, sont d'avis de prélever, après autorisation du roi, une somme de 3000 livres tournois, sur tous les habitants, pour effectuer ces réparations.

Le faubourg Saint-Hilaire avait plus souffert que le reste de la ville, dans les attaques de l'époque de la Ligue. La paroisse possédait des biens spécialement affectés aux pauvres. Le revenu leur en était appliqué.

Le plus ancien curé connu de Saint-Hilaire est Guillaume de Nicorbin (près Voves) en 1342. Etienne Denoir, licencié en décret, figure à la date de 1481. En 1472, Jean *de Paris.* Le titulaire, à titre commendataire, en 1553, est un grand personnage : c'est Anthoine Le Cirier, conseiller en parlement, devenu évêque d'Avranches, et présent au Concile de Trente en 1562.

Celui dont les pauvres doivent surtout garder la mémoire avec reconnaissance, c'est M. Jean-Baptiste Loiseley. D'une honorable famille, encore représentée à Illiers, il administrait l'église Saint-Hilaire de 1709 à 1740, et était licencié en droit. Par son testament devant Bérault, notaire, le 31 décembre 1740, il lègue à l'Hôtel-Dieu d'Illiers, tous ses meubles et effets mobiliers. L'ensemble a produit environ 6000 livres, qui représenteraient une somme trois fois plus grande, à notre époque.

La Commission administrative accepta ce legs, le 23 janvier 1742, avec mention élogieuse et reconnaissance. Elle voulut même qu'une inscription conservée jusqu'à ce jour, rappelât aux malades et à la postérité le don généreux du charitable pasteur. — A un autre titre, mais avec des restrictions dans l'éloge, Mᵉ Joseph Bichon, licencié en droit civil et canonique, a eu une certaine célébrité.

Son administration, commencée en 1755, s'étend jusqu'au dernier jour de l'exercice du culte, à Saint-Hilaire.

Les villes commençaient à élire des *maires*. L'abbé Bichon, en raison de sa connaissance du droit, fut nommé *maire* d'Illiers. Il en porta le titre jusqu'à la Révolution. Le curé de Saint-Hilaire avait prêté le serment illicite de fidélité à la constitution civile du clergé, puis les autres serments ; il avait déclaré renoncer à ses fonctions.

Son âge avancé pouvait, en quelque chose, atténuer sa faute. Il vient, le 1ᵉʳ thermidor de l'an III, essayer de la réparer. Il atteste devant la municipalité, que l'*abdication* qu'il a faite de ses fonctions, *ne lui a été dictée que par des motifs de terreur.* » Il ne devait plus habiter son presbytère. Car nous le voyons, pendant la Terreur, devenu le logis du « maître du Salpêtre » qui, en exerçant son art, l'a mis en pitoyable état.

Bientôt l'église elle-même, achetée à démolir par l'apostat Louis Suhard, originaire de la paroisse, allait disparaître. Les hautes murailles ne furent pas de suite abattues. La rue était étroite. Des passants alléguèrent le danger de la chute des pierres : alors la pioche des démolisseurs fit disparaître, pour toujours, ce qui restait de l'église Saint-Hilaire.

Ce qui prouve qu'à Illiers la suppression du culte catholique s'était opérée contre le gré de la majorité de la population, c'est que dès le 29 ventôse de l'an III, une pétition, signée d'un *très grand nombre* d'habitants, adressée à la Commune, demandait la liberté d'exercer ce culte, dans l'église Saint-Jacques, l'un d'eux acceptant, s'il le fallait, de payer le loyer de cette église.

On les autorise à se servir provisoirement de l'église Saint-Jacques.

C'est à la date du 2 juillet 1792 que le registre des actes religieux nous donne la rétractation de M. Perdreau. Il l'écrivait à huit heures du soir.

Le lendemain, il y avait un mariage. On dut aller chercher Germond, curé de Blandainville pour le célébrer.

En formulant sa rétractation, l'abbé Perdreau n'avait rien à regretter, dans le passé. Car il avait mis à son serment toutes les restrictions que lui suggérait sa conscience éclairée. Il savait quel était le sort qui lui était réservé. Réfractaire, il était, par le fait même de sa généreuse résistance, condamné à la déportation Volontairement, il prit le chemin de l'exil. Une longue lettre de lui datée du 8 septembre 1792, donnée par la *Voix de Notre-Dame* en 1893, nous fait assister aux cruelles perplexités, aux mauvais traitements, aux menaces de mort vingt fois répétées, qui marquèrent le voyage de M. Perdreau et de l'abbé Besnard, son fidèle vicaire, de Chartres à Dreux, et surtout dans cette dernière ville.

Ils louèrent une voiture et partirent le 4 septembre, à quatre heures et demie du matin. Leurs conducteurs, gagnés probablement à l'esprit révolutionnaire, ne tinrent, à leur égard, aucune des conditions fixées.

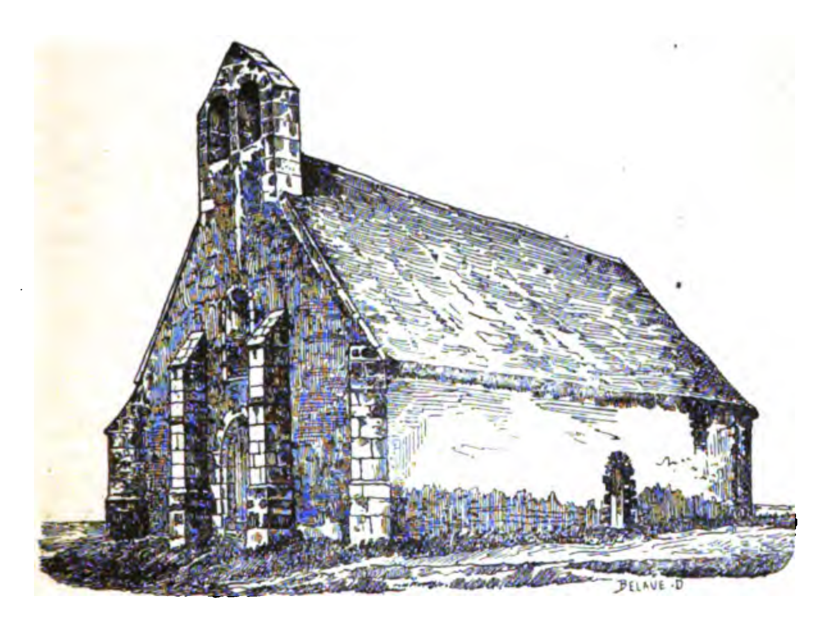
Ils devaient voyager isolément. Bientôt, ils s'aperçoivent qu'ils sont suivis par dix voitures remplies de couperets. La ville de Dreux devait être évitée. Les conducteurs la leur font traverser.

Un peuple immense les entoure, demandant à grands cris que l'on dresse la guillotine. Les officiers de la municipalité eurent grande peine à les protéger, en les faisant entrer dans l'Hôtel-de-Ville. La foule hurlait, au dehors, des cris de mort. Les jurés se trouvaient, par hasard, convoqués dans la ville de Dreux. Parmi eux, trois habitants d'Illiers étaient présents. L'abbé Perdreau court à eux pour les embrasser. Soit qu'ils fussent glacés par la peur, soit indifférence, ils restèrent froids en face de ses avances. Là, se trouvait M. Aubry, qui avait été l'ami de son curé, qui en avait même reçu des services. L'infortuné pasteur se convainquit une fois de plus, de cette vérité, que, lorsqu'on est dans le malheur, il n'y a guères à compter sur l'amitié des hommes.

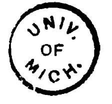
Les magistrats, pour apaiser la populace, lui promirent que ces réfractaires ne perdraient rien pour attendre. On allait les diriger vers une ville où justice serait faite. Leurs passe-ports exhibés et placés sous la sauvegarde de la nation (ce qui était une faible garantie à cette époque) ils purent repartir avec leur conducteur. Mais ce dernier qui paraît avoir été un être pusillanime ou un traître, passant dans un village où la présence de ces suspects ameuta la population, refusa de continuer le voyage. Ils durent, à pied, la nuit, poursuivre leur route vers Chartres, mourant de faim et de soif. L'alarme était donnée dans toute la contrée. Enfin, au Péage, ils purent prendre quelque réfection et parvenir à Chartres dans un état lamentable.

C'est de cette ville que M. Perdreau gagna la frontière. On apprit qu'une noble famille de Pologne lui avait confié l'éducation de ses enfants et avait été sa bienfaitrice. De son exil, l'abbé Perdreau faisait passer des secours à sa sœur. Il mourut saintement à Vienne en Autriche. C'est pour nous un honneur de succéder à un confesseur de la foi.





CHAPELLE SAINT-BARTHÉLEMY


UNIV.
OF
MICH.

## CHAPITRE XII

### La Maladrerie de Saint-Barthélemy

La lèpre est, comme l'on sait, une des plus pénibles, une des plus humiliantes maladies qui affligent l'humanité. Elle est sans remède. De bonne heure, elle inspira la compassion, chez les chrétiens. Ce ne sont point les Croisades qui l'ont introduite, elles ont pu seulement la propager davantage. Longtemps, avant ces expéditions religieuses, il y avait des lépreux et même des léproseries, en France.

Celle d'Illiers, bâtie au sud de la ville, à deux cents mètres environ de l'enceinte, nous paraît remonter à la fin du XI[e] siècle. Sa chapelle subsiste encore, avec son campanile à deux baies, ses fenêtres plein cintre et son abside arrondie. On ne peut pas en attribuer la fondation à d'autres qu'aux seigneurs d'Illiers. Car le Cartulaire de l'abbaye de Thiron mentionne, en 1250, une rente annuelle de 20 septiers de blé et avoine, qui a été donnée, sur les revenus de la terre des Lépreux d'Illiers, avec un muids de blé, pris dans leurs dîmes. Et cette rente n'est point nouvelle. Elle suppose donc que la Maladrerie existait depuis longtemps. En 1313, Geoffroy, seigneur d'Illiers, approuve et confirme la donation faite aux Lépreux, par Guillaume de Prunelé. Dans le censier (incomplet) qui nous reste, daté de 1554, il est fait allusion à un acte de Jean Chevilleau, tabellion à Illiers, en 1317.

Cette dotation importante dont on peut distraire un si considérable revenu pour l'abbaye de Thiron ; les dîmes, la quantité de droits de cens, sur les maisons de la rue de Maladrerie, tout cela ne peut s'expliquer que par la libéralité du seigneur local. Il est donc le fondateur. Autour de la chapelle, une pièce de terre

dépendait de la léproserie. Le chemin de Bonneval séparait cet édifice de la maison d'habitation des Lépreux, comme aujourd'hui. Elle est transformée, sous le nom de la *Grand'Maison*. Nous ne connaissons pas le nombre des malades, à l'époque du moyen-âge. Il a dû être assez notable, pour que l'on ait doté l'établissement d'une chapelle de bonne grandeur. Mais, comme partout ailleurs, ce nombre alla en diminuant toujours, à l'approche du 17e siècle. L'administration ou plutôt la direction était généralement confiée à un ecclésiastique. Mais, comme il arrivait à ces époques, cet ecclésiastique, à partir de la fin du 14e siècle, se choisissait un suppléant et ne résidait pas. Il louait le revenu, spécifiait les charges qu'aurait à remplir le fermier du temporel, et se réservait une rente. Ceci était généralement pratiqué, en France, pour tout ce qu'on appelait *bénéfice simple* et n'obligeant pas à la résidence. Si l'on trouve que c'était là méconnaître, en quelque chose, l'intention première du fondateur, nous n'y contredirons pas.

Les maladreries, isolées dans les champs, ont été généralement ruinées, à l'époque de la Jacquerie ou des ravages des bandes Navarraises. Nous sommes étonné de retrouver la chapelle Saint-Barthélemy encore debout. Car nous possédons un acte authentique, attestant la présence de quelques-unes de ces bandes, Galloises ou Bretonnes, qui avaient leur quartier général, dans le château de Rabestan. Or notre léproserie était toute voisine. Si la ville était protégée par ses larges fossés, ses portes fortifiées et son château, Saint-Barthélemy, placé à l'extrémité du faubourg, restait sans défense. La maison d'habitation a dû souffrir d'un tel voisinage. Des réparations ont été faites à la chapelle. Car les contreforts sont bien postérieurs au reste de l'édifice.

Voici les noms des maîtres de la maladrerie, qu'il a été possible de recueillir.

1410. — Jacques de la Renaudie, chapelain et maître de la maladrerie, résigne en faveur de Jean Cornac.

1410. — Jean Cornac.

1447, 16 mai. — Maître Robert Giroust, clerc, bachelier en

Décret, maître de la maladrerie. Il fait l'abandon de dix septiers de blé, en faveur de l'abbaye de l'Eau, en raison de l'épidémie qui régnait alors au pays Chartrain. La métairie de Rozai-au-Val, propriété de l'abbaye, était grevée de cette rente.

1487. — Miles d'Illiers, maître de la maladrerie. Avant cette date, ce bénéfice, comme on disait alors, a dû rester longtemps dans la famille d'Illiers.

1553, 14 février. — Par son représentant, Me François de Verne, Pascal Duhamel, prêtre du diocèse de Bayeux, prend possession de la chapelle Saint-Barthélemy, en qualité de maître de la Léproserie. Assistent, comme témoins, Me Yves Le Fèvre, official d'Illiers, François Loriot, vicaire de Saint-Jacques; François Poyrier, prêtre. Avant 1580. Me Martin-Gaucher, titulaire.

1588. — Me Jacques Thonart, régent en l'Université de Paris, au Collège de Bourgogne.

1589. — Jacques Testu, hôtellier de « l'Homme Sauvage », était un des riches particuliers d'Illiers. Mais le sire de Bréhainville, après la prise de la ville, le mit à rançon, et à un taux très élevé. Il mourut peu après. Il n'a donc pu achever son bail de 9 ans.

1593 à 1596. — Me Michel Denis, official d'Illiers, est *chapelain* (1) et receveur fermier du temporel de la maladrerie. — 1607 Jean Ayns, fermier.

En 1597, Jacques Thonart est devenu doyen de Notre-Dame de Dammartin. Il afferme le temporel de la maladrerie, le 2 mai 1597, pour neuf ans, à Mre Philippe Grillon, procureur fiscal de la baronnie d'Illiers, moyennant 40 écus sol de rente annuelle, aux charges suivantes: il sera tenu de faire chanter, chaque semaine, deux messes, aux jours accoutumés, — de faire célébrer une grand'messe, chaque année, la veille et le jour de *Monsieur Saint-Berthelemy*, — de payer 10 écus sol à *deux lépreux*, chaque année, ce qui est la pension ordinaire.

(1) Les titulaires étant absents, le service divin se faisait par des chapelains. En 1600, Maurice Buisson. En 1607, ce fut Me Lucas Brette. En 1606, Michel Hérisson. En 1609, Jacques Delisle.

– Il servira un muids de blé, annuellement, aux abbé et religieux de Thiron, rente à laquelle ils ont droit, et Me Thonart donne plein pouvoir à Philippe Grillon, pour faire tous actes de procédure nécessaires et pourvoir à l'entretien ou à la restauration de la chapelle.

Il y eut quelques lépreux à la maison de Saint-Barthélemy, jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, mais pas au delà. En outre, des pensions (très modestes) étaient prélevées sur cet établissement, en faveur de lépreux ou lépreuses de quelqu'autre maladrerie, telles que celles d'Etampes, d'Orléans, de Saint-Lazare, d'Issoudun. Années 1601-1604-1606.

Au 28 décembre 1601, Me Mathurin Robert, chanoine de Chartres, reconnaît que Catherine Hoyau, veuve de Philippe Grillon (fermier de la maladrerie) lui a versé 29 livres tournois, pour la restauration de la chapelle. Un mémoire de 1602 nous apprend qu'on a dépensé et payé 4 livres tournois « pour avoir retaillé un crucifix, peint icellui, ensemble l'image de saint Méen étant en cette chapelle ». — Le fils de Malenfant, chirurgien à Illiers, fit deux fois, le pèlerinage à Saint-Méen, en Bretagne.

En 1610, Me André Brière, dans son testament, lègue à la chapelle, son calice d'étain, avec lequel il avait coutume d'y dire la messe.

1625. — Me Pierre Pasquier, prêtre, résidant en Anjou, est titulaire du revenu de cet établissement.

— Depuis Michel Denis, le fermier réel et local était Jean Lefebvre, qui l'était encore en 1634 (1), mais cette gérance avait eu des intermittances.

1663. — Pierre Pasquier, prêtre, sieur de Mélidou, devenu archidiacre d'Alby, eut un procès avec Lambert du Frou, garde du corps du Roi, relativement à la jouissance du revenu de Saint-Barthélemy.

(1) A cette date de 1634, c'est le frère du Procureur fiscal, Isaac Fallou, c'est-à-dire Jean Fallou, secrétaire de l'évêque d'Agen, qui est receveur de la Maladrerie.

Henri Gouault, doyen du chapitre Notre-Dame de Chartres, fut le dernier pourvu du bénéfice de la Maladrerie, par le Grand Archidiacre. Il jouissait, de ce chef, de 600 livres de rente, et se contentait de venir dire la messe, le jour de Saint-Barthélemy. Les choses en étaient là, lorsque l'Edit de 1672 vint réunir les maladreries à l'Ordre du Mont-Carmel. Me Henri Gouault obtint, alors, de conserver le titre de chapelain, au nom de l'Ordre. Il recevait 100 livres d'honoraires. Bientôt, on constata que la nouvelle administration était préjudiciable aux malades. L'état primitif fut rétabli, et Me Gouault rentra en possession. Il mourut en 1694. C'était l'époque où Louis XIV allait annexer le revenu de Saint-Barthélemy à l'hospice d'Illiers. La mesure fut générale en France.

Les revenus de la Maladrerie et ses propriétés consistaient en 1788 : 1° en 8 septiers et mines de terre labourable aux environs de la chapelle.

2° Trois mines de terre en pré, situées près de Meréglise.

3° Un petit pré, contenant trois minots, près des planches du moulin de Nouvet.

4° Les droits de dîme, droits de péage et autres, appartenant à cette chapelle. — En 1553, un grand nombre de maisons de la rue de Maladrerie, ou de l'intérieur de la ville, paient des droits de cens à Saint-Barthélemy. — Le jour de la fête de ce saint, une foire très fréquentée se tenait devant la chapelle. Ce jour-là, les droits de place, d'étal, de péage appartenaient à la Léproserie.

Le fermier était tenu de servir à l'abbaye de Thiron une rente de 6 septiers de froment, et de 6 septiers de méteil. De plus, l'adjudicataire, qui était Michel Thireau, laboureur, versait à la caisse de l'hospice, un fermage de 470 livres. — Depuis la réunion à l'Hôtel-Dieu, il n'y avait plus de *maître de la maladrerie*, mais un prêtre était attaché à la chapelle, pour y célébrer une messe, le mercredi et le dimanche.

Plusieurs personnes y choisirent le lieu de leur sépulture. Quelques fondations furent faites, à cette occasion.

Au milieu du XVIIIe siècle, les tanneurs d'Illiers, au nombre de 8 maîtres, se formèrent en corporation, se choisirent saint

Barthélemy pour patron. Tous étaient tenus, par leurs statuts, d'assister à la grand'messe et aux vêpres, ce jour-là, de le regarder comme une solennité et de s'abstenir de tout travail.

Les offices étaient célébrés à la chapelle de la Maladrerie.

## L'HOSPICE D'ILLIERS

La date précise de la fondation de l'hospice d'Illiers est 1328. Le fondateur fut Guilleaume Chartain, pelletier, bourgeois de Paris. Cette maison charitable était, alors, située près de la porte de la ville, dite *porte de Chartres*. On conçoit que lorsque Illiers fut attaqué, ce voisinage fut très funeste aux bâtiments de l'Hospice, si rapprochés d'un point, assailli par l'ennemi. Au moyen-âge, tout hospice porte le nom d'*Aumône* ou de Maison-Dieu. C'est précisément ce nom qui a passé de l'hospice même à la rue contiguë, appelée rue de l'Aumône, et, dans les temps modernes, rue des Aumônes.

Nous avons, ainsi, une preuve de l'ancienne situation de notre Hôtel-Dieu. C'était, à l'origine, si l'on en juge par son état au XVII$^{e}$ siècle, un fort modeste établissement. Cinq pauvres lits en composaient l'ameublement. L'hospice, dans la pensée première des fondateurs, était destiné à *héberger*, *une nuit*, les pauvres passants, les pèlerins indigents.

Ses modiques ressources pouvaient suffire; pour atteindre un but si restreint. La plupart des Ordres religieux, voués au soin des malades, n'existaient pas encore. A Chartres, comme à Châteaudun, des prêtres, des *frères condonnés* et aussi quelques femmes pieuses, servaient les malades de l'hôpital.

A Illiers, l'on mettait en adjudication la régie de l'Hospice. De braves gens, religieux et consciencieux, se chargeaient de faire face aux obligations de l'hospitalité, avec les revenus qui lui étaient affectés. De loin en loin, quelques legs venaient augmenter ces ressources. C'est ainsi qu'au nombre des gentilshommes et notables d'Illiers, refugiés à Châteaudun, devant l'invasion Anglaise et Bourguignonne, se trouvait, avec son mari,

Denise, femme de Berthrand de la Gironde, commerçant. Elle fait son testament en 1420, et lègue 6 deniers tournois à l'*Aumône* d'Illiers. L'entrée de l'ennemi, par la porte de Chartres, a dû causer quelques ruines. Aussi, en 1448, le notaire Sicler mentionne, dans un acte « *une place et masure où soulait* (*solebat*, « avait coutume d'être) *avoir maison et ferme, tenant d'un côté* « *à la place et jardin de l'Aumône.* » Ainsi la guerre avait laissé des ruines, à côté de l'hospice qui, lui-même, avait dû souffrir quelque dommage.

Nous ne connaissons pas les administrateurs de cet établissement avant 1582. Le 2 décembre, de cette année, Gilles Gervaise « *maistre de l'Ausmône d'Illiers* », loue un jardin, sis au Fresne, paroisse de Blandainville, propriété de l'Aumône, pour 6 sols 3 deniers tournois de rente. A la date de 1694, c'est Louis Macé, sergent de la baronnie d'Illiers, qui est devenu « *maistre et administrateur de la maison et hospital* du dit lieu ».

Il donne quittance à noble femme Barbe Laisné, veuve de Mre Baudrès, demeurant à Dangeau, de la somme de 37 sols 6 deniers, pour trois ans échus de location, d'une grange et écurie, faisant partie du *Clos Chaisneau*. Cette grange a une histoire. Située rue de Chartres, presqu'en face de l'hospice, on fut obligé de la faire garder contre les déprédations des Suisses en garnison, par d'autres suisses salariés.

La direction de l'Hôtel-Dieu passe ensuite à Gilles Regnou, laboureur, et à Jeanne Macé, sa femme.

En 1608, ils résident à Miseray et louent, à leur tour, la régie de la maison et dépendances, pour neuf ans, à Gilles Cornu, marchand, habitant d'Illiers. En vertu de son bail, il jouira des revenus, mais il est tenu « *de recevoir tous les pauvres qui viendront pendant le dit temps au dit Hôtel-Dieu, et iceulx loger et héberger pour une nuit seulement* », chaque année, et ainsi *qu'on a coutume* de le faire.

Les bailleurs remettent « *quatre lictz et une couchette — trois d'iceulx avec la couchette, garnis de chacun une couverture de lict*, et *l'autre lict non garny* ». On fournira, au preneur, une couverture pour le garnir... avec douze draps de lit dont sept

neufs et cinq vieux... avec les charlis ; qui sont à l'Hôtel-Dieu plus, une huche de bois de chêne à *portion* fermant, un marche-pied (étagère) long et une crémaillère.

Gilles Regnou s'engage à fournir au nouveau régisseur, de l'*estrain* (paille) pour mettre aux lits de la maison, et des linceuils, quand besoin en sera. Ce dernier devra rendre à la fin du bail, le mobilier à lui confié, mais seulement dans l'état où il se trouvera, sans qu'on puisse rien exiger de lui. Ce bail annulle le précédent, pour lequel Regnou, Bourdelais et Brunet avaient solidairement soumissionné pour la régie de l'Hôtel-Dieu. Et pour lui-même Regnou est déchargé de la responsabilité de *sept draps qui ont été pris*. Il lui reste l'obligation d'entretenir la couverture de la maison et autres réparations nécessaires.

Le sergent de la baronnie, Guillaume Breton, signe comme témoin, et aussi, sans doute, comme représentant l'autorité seigneuriale. Gilles Regnou était fermier du prieuré d'Epautrolles, c'est-à-dire de l'ensemble des revenus du prieur. — L'Hôtel-Dieu avait des titres anciens, dont nous regrettons la perte. Car en 1606, l'un des trois associés, nommés plus haut, étant venu à mourir, sa veuve, Dauphine Macé, remet les *papiers, lectres, titres etc, et sommes de deniers* » aux deux autres administrateurs.

Gilles Cornu, *gardien de l'Hôpital*, malade et prêt de sa fin, faisait son testament, le 17 mars 1611, et a dû être inhumé en l'église Saint-Jacques.

L'entretien du bâtiment de l'Hôtel-Dieu a-t-il été négligé, dans les années suivantes ? On est tenté de le croire.

Car voici un acte qui nous le représente dans un triste état.

Le 21 novembre 1633, Me Jacques Payer, maître d'hôtel de Mme la marquise d'Illiers, (Françoise de Schombert), muni de procuration, loue à Pierre Meunier, charpentier « *une maison et appartenance, estant de présent en ruine* (1), appelée l'Hostel-Dieu », pour 25 sols de rente. Il sera tenu de la mettre en bon état.

(1) 1646, 23 juin : Les confrères du Saint Nom-de-Jésus rendent aveu à Timoléon de Daillon, marquis d'Illiers, pour cens et rentes, rue des Fumiers et *rue de Chartres* « provenant de l'ancien Hôtel-Dieu qui est tombé en ruines ».

Evidemment, un nouvel asile a été donné aux malades, sur un autre point de la ville. Sans doute, M^me^ de Schombert a dû donner le nouveau bâtiment, puisqu'elle dispose de l'ancien (1). L'état des finances de l'hospice, sensiblement réduites, peut nous expliquer cette détresse. Le 21 décembre 1720, les deux paroisses de la ville sont convoquées à la tablette, et représentées par leurs curés, M^es^ Angibouest et Loiselay : Pierre Aubry, administrateur du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu, Jean Brindeau, receveur de la confrérie du Saint Nom-de-Jésus, établie au profit des pauvres (2), et du legs de feu M^re^ Jullien, curé de Blandainville, fondateur, et de Pierre Génegé, proviseur de la Boîte des Trépassés. Objet de la réunion : Le Roi a voulu donner *un cours forcé* aux billets de la banque royale, et ces billets sont décriés. Malheureusement, la plus grande partie des rentes, qui avaient été constituées, à prix d'argent, sur cette banque, au profit des deux fabriques, de l'Hôtel-Dieu, de la confrérie, de la caisse des Trépassés, l'ont été *en billets* de cette banque. De plus, Sa Majesté a fait défense aux Fabriques, hôpitaux et établissements *de main-morte*, de placer ce remboursement, autrement que *sur la Compagnie des Indes ;* l'assemblée charge les gagers et administrateurs de se conformer à cette décision, mais en prenant toutes leurs sûretés.

Il est manifeste que l'Hôtel-Dieu a dû subir, de ce fait, une perte considérable. C'était le prélude de celle qu'il devait éprouver en 1793.

Cependant, depuis son changement de local, la maison des pauvres malades avait vu ses revenus s'accroître. En 1687, par son testament, devant J. B. Havardin, notaire, M. Jullien curé de Blandainville léguait aux pauvres de Saint-Jacques d'Illiers une métairie, avec 72 septiers de terre.

Sans doute, ce don n'était pas fait à l'hospice, mais il lui fut attribué sous la Révolution. Vers 1698, les biens de la maladre-

(1) M^me^ de Schomberg a donné la censive de la rue de Chartres à la confrérie du Saint Nom-de-Jésus.

(2) Elle se composait de dames charitables, en faveur des pauvres honteux.

rie de Saint-Barthélemy, comme ceux de toutes les maladreries de France, avaient été réunis aux propriétés de l'hospice. — Lettres patentes de Louis XIV affectant, à un hospice, à Illiers, les biens de la maladrerie. — Puis, en 1706, $M^e$ Michel de Maisonneufve, agent des affaires de M. le duc de Foix, avait légué 800 livres, à l'Hôtel-Dieu « pour être employées à la subsistance des pauvres malades ». Il demandait, en retour, à être inscrit « au martyrologe de l'Hôtel-Dieu, recommandé aux quatre-fêtes de l'année comme bienfaiteur, et qu'on lui dit trois messes, après son décès ». Ce qui a été exécuté jusqu'à la Révolution.

En 1713, l'assemblée de ville nomme, pour 3 ans, sauf approbation du seigneur d'Illiers, M. Gaucher, administrateur des biens de la *Maladrerie* et de l'Hôtel-Dieu.

A cette époque, le soin des pauvres malades allait cesser d'être confié à des mains mercenaires.

Les estimables sœurs de Saint-Paul (connues dans ces temps, sous le nom de sœurs de Saint-Maurice) venaient d'arriver à Illiers. Une modeste quittance, que nous avons pu retrouver, est venue nous donner une date longtemps cherchée. La présence des sœurs, à Illiers, a précédé 1715. Elles ont dû être chargées de l'hospice, peu après 1710. « Monsieur Manceau, « maître serger, receveur du temporel des pauvres, légué par « M. Jullien, curé de Blandainville, a donné à *sœur Rose* de « l'Hôtel-Dieu, en l'année 1715 : »

| | | |
|---|---|---|
| Du 14 juillet. . . . . . . . . . . . . | $3^l$ | |
| Du 26. . . . . . . . . . . . . . . | $1^l\ 16^s\ 3^d$ | |
| Du 2 décembre. . . . . . . . . . . | $10^s$ | |
| Du 17. . . . . . . . . . . . . . . | $1^l$ | |
| Du 28. . . . . . . . . . . . . . | $19^s$ | etc. |
| | $7^l\ 17^s\ 9^d$ | |

A l'heure où nous écrivons, nous avons le bonheur, (nous qui avons eu un oncle Supérieur-général de cet Ordre et une sœur aînée, membre de cette pieuse communauté), nous avons le bonheur de retrouver ces religieuses, dans le même Hôtel-Dieu, au poste d'honneur du dévouement, après 200 ans ! — Mais le

premier local, affecté aux malades, était bien insuffisant. Un prêtre aisé et généreux y pourvut. C'est le respectable M. Jean-Baptiste Loiseley, curé de Saint-Hilaire. Il a donné une maison à l'hospice, maison probablement attenante.

C'est le procès-verbal des administrateurs, du 8 juin 1716, qui nous l'apprend. Sous la présidence de Jacques Gaucher, sieur de Roussainville, bailly, sont réunis le procureur fiscal et Me Pierre Aubry, maître serger, administrateur, nommé par Mgr de Pontchartrain, à deux heures, « en la chambre dudit Hôtel-Dieu, « *rue du Gué Bellerin* (1), près l'Oiseau-Fléché (auberge), *dans la* « *maison aumosnée* audit Hôtel-Dieu, par *Me Jean Baptiste Loi-* « *seley*, curé de Saint-Hilaire ». Il s'agit de publier et de mettre aux enchères, le bail du revenu temporel de la chapelle de la Maladrerie de ce lieu, *annexé à l'entien hospital et Hostel-Dieu de ce lieu.* Mais le digne curé de Saint-Hilaire, enfant d'Illiers, homme distingué et licencié-en-lois, devait par son testament de 1740, faire une libéralité beaucoup plus importante, à l'Hôtel Dieu (2).

Les administrateurs ont voulu éterniser le souvenir de sa bienfaisance, par l'inscription suivante, qui se lit encore dans une salle de l'hospice :

JHS.

« O vous qui viendrez icy, admirez la charité de Me Jean-
« Baptiste Loiseley, curé de Saint-Hilaire de cette ville, qui a
« laissé 8000 livres, pour les pauvres de sa paroisse et pour cette
« maison. La veuve et l'orphelin publient sa tendresse, sa pa-
« roisse son grand zèle, toute la ville sa sagesse ; et ce lieu par-
« lera éternellement de son amour pour les membres souffrants
« de Jésus-Christ, l'Homme de douleur.

*Priez Dieu pour luy.*

(1) C'est aujourd'hui la rue de l'Oiseau.

(2) M. Loiseley fut à la tête de la paroisse Saint-Hilaire de 1709 à 1742. Il appartenait à une honorable famille qui survit encore en quelques habitants.

Les religieuses de Saint-Paul ne furent, d'abord, que deux dans l'établissement : l'une soignait les malades peu nombreux (1), l'autre donnait gratuitement l'instruction aux petits enfants. Car l'archidiacre, en visite à Illiers, note en 1715, deux maîtresses (sans fondation) à Saint-Jacques. La religieuse devait être une de ces institutrices. En 1748, la supérieure, sœur Alloiteau, représente aux administrateurs, l'insuffisance de leur traitement. Cette réclamation avait surtout en vue, l'allocation d'une troisième sœur, pour faire la classe (2). L'intervention de l'évêque, Mgr de Fleury, près de madame la comtesse de Watteville, parvint à leur faire obtenir un supplément trop légitime. En 1743, dans les clauses du bail des revenus de la Maladrerie, l'administrateur insère l'obligation, pour le preneur, de délivrer aux sœurs, 3 septiers de blé, de leur faire faire un pain bénit et de fournir 4 cierges, de chacun demi-quarteron, *au jour de Saint-Barthélemy*.

Voici les noms que nous avons pu relever :

1715. — Sœur Rose paraît avoir été la première supérieure.

1720. — Sœur Bruneau, sœur Marguerite.

1722. — Sœur Marie-Louise des Marais, *gouvernante de l'Hôtel Dieu*, est marraine à Saint-Jacques.

Avant 1740. — Sœur Alloiteau, supérieure.

1754. — Inhumation de sœur Thomasse Fouquet, gouvernante de l'Hôtel-Dieu.

17.. à 1787. — Sœur Marie-Louise Huet.

1774 à 1787. — Sœur Jeanne Braquet, morte à 58 ans, supérieure.

1787-1797. — Sœur Marguerite Levacher.

1793. — Sr Geneviève Jumeau.

1787-1797. — Sr Madeleine-Thérèse-Barbe Fontaine. — Sr Geoffroy, sous l'habit laïque, se retira à Chartres, et fit la

(1) Il n'y a que 4 lits en 1753.

(2) C'était à l'évêque que la supérieure avait adressé sa demande. Il en écrivit à M. Hersault, curé de Saint-Jacques, et dans cette lettre Sa Grandeur qualifie les deux sœurs de Saint-Maurice de maîtresses d'école et gouvernantes des malades.

classe aux petits enfants. Sa pénurie était si grande, que sa famille était obligée de lui faire passer du pain. Elle appartenait à d'honorables cultivateurs de Viabon. Il est visible que la maison, depuis la moitié du XVIII[e] siècle, se composait de trois religieuses. S[r] Geoffroy. S[r] Egasse. S[r] Genevièvre Jumeau. Dans le rapport fait au District de Chartres, 26 janvier 1792, MM. Bichon, curé de Saint-Hilaire, et Perdreau, curé de Saint-Jacques, Aubry père et Aubry l'aîné, en faveur d'un établissement d'ateliers de charité pour les pauvres (filature de laine ou tricot de bonneterie) disent que « l'hôtel-Dieu d'Illiers est un monument (!) bien plus propre à rappeler, au corps municipal, le souvenir de l'*humanité* de ses ancêtres, qu'à lui donner une idée de leur *opulence*. Il ne contient que *six lits*, et ses revenus sont réduits à environ 1600 livres, par la suppression : 1° *des dîmes*, 2° la charge *des impositions* (l'Etat prélevait le 5[e] !). Il aurait pu encore se trouver au pair, à la fin de l'année « *si les rentes constituées sur le Clergé de France*, lui eussent été payées. Il lui est dû d'arriéré, en ce moment, 1500 livres. Le revenu de Saint-Barthélémy lui a été attribué, il est vrai ; mais là, aussi, les dîmes sont supprimées, et la ferme de Rozay-au-Val, à Bailleau-le-Pin, a été vendue, sans que réserve de la rente de 6 septiers de blé due à l'hospice, ait été faite.

Il y a, à cette date, deux salles pour les malades, *une chambre* pour les sœurs, une autre où se tiennent les assemblées du bureau, une autre, longue et étroite, où se tiennent des écoles, en grande partie, de charité. On apprend à beaucoup d'écolières, à tricoter.

Le règlement de l'an III, 29 ventôse, porte que les élèves n'auront congé que les decadis, quintidis et quelques jours prévus par la loi, c'est-à-dire aux fêtes nationales.

L'an IV, 21 pluviôse. La commission se voyant, par la diminution de ses revenus, dans l'impossibilité de faire face à ses charges, propose (ce qui fut ensuite réalisé) de réunir *les biens du Bureau des Pauvres* à l'hospice, (qui déjà blanchit et entretient le linge qui leur est destiné), de sorte que ces revenus réunis serviront et pour les malades et pour les pauvres. Ainsi, c'é-

taient deux prêtres, M. Loiseley et M. Jullien, dont les libéralités formaient le fonds de la bienfaisance, à Illiers. M. Hersant, curé de Saint-Jacques, avait lui-même constitué une petite rente.

En 1794 (an II, 5 nivôse) Madelaine-Thérèse-Barbe Fontaine, ex-sœur du ci-devant Saint-Maurice, prête le serment prescrit par la loi du 14 août 1792, conçu en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Nation, et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en la défendant. » Ce qui prouve qu'elle était encore en exercice, à l'hospice. Sœur Marguerite Levacher, directrice, signe un acte, en cette qualité, à la mairie (1793).

Il y a lieu de croire que la sœur Levacher, mentionnée plus haut, est celle de ce nom, qui fut emprisonnée, pour la foi, à Rambouillet, avec un certain nombre d'autres, et l'abbé Barentin, chapelain.

Quant à sœur Egasse, que l'on appelait communément sœur Gasse, elle continua, sous l'habit séculier, de faire la classe à de petits enfants, à Illiers, sous la Terreur. Nous avons connu le très honorable commandant des pompiers, qui, à l'âge de 80 ans, s'honorait d'avoir été son élève. Une jeune fille, formée à son école, demoiselle Foulon, fut elle-même institutrice, au commencement du XIX[e] siècle, à Illiers.

— Le roi de la Charité, le trésorier et les frères assistaient au convoi des pauvres gens, morts à l'hospice.

Le 21 octobre 1805, le culte catholique avait recouvré son libre exercice. M. Corbière, curé d'Illiers, célébrait les funérailles de Marie-Madeleine Zeude, de la congrégation de Saint-Paul, sœur hospitalière, décédée à l'Hôtel-Dieu de cette ville, à l'âge de 62 ans. — Sous l'administration de M. Carré, l'école fort à l'étroit et mal placée dans une aile de l'hospice, fut transférée ailleurs. Elle est devenue, depuis 50 ans, école libre. Les bâtiments de l'hospice ont été restaurés, et des chambres confortables, pour malades payants, ont été ménagées, dans l'aile abandonnée.

---




VITRE A LA CHAPELLE DE LA COMMUNION
DERRIÈRE LE CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINTE-FOY DE CHARTRES

(*Biblioth. nat., Cabinet des Estampes, P. e, 6, f. 6*).

---

*PORTRAIT DE FLORENT D'ILLIERS*
*ET DE JEANNE DE COUTES, SA FEMME*

## Bienfaisance et Aumones

La charité étant l'essence même et la vertu fondamentale de la Religion Catholique, parmi une population aussi chrétienne que l'était celle d'Illiers, l'assistance des pauvres devait être en honneur. C'est ce sentiment de compassion qui inspira, au milieu de fléaux publics, la pensée d'instituer une Confrérie charitable, destinée à procurer, aux pauvres, aux délaissés, des funérailles fraternelles et convenables. Toutes les conditions, depuis les plus humbles jusqu'aux plus relevées, vinrent s'inscrire sur le registre de cette association bienfaisante, comme sur le livre d'or de la charité. Les moins fortunés crurent prêter à Dieu en grossissant son modeste trésor de leurs offrandes, de leurs legs pieux. C'est encore une pensée de bienfaisance qui présida à l'établissement, au XVII[e] siècle, de la Confrérie de Saint-Denis, en vue, principalement, de secourir « les pauvres compagnons sergers ».

La fabrique de Saint-Jacques possédait une maison près le cimetière (contigu à l'église) et un pré, au lieu de Guignart. Elle loue le tout 30 écus. Cette somme, plus considérable qu'elle ne nous paraît, est destinée à être convertie en pain. Le locataire doit la verser à l'Ascension, afin qu'on puisse faire une grande distribution aux pauvres, à la fête de la Pentecôte. Dans son testament, la dame Gournil, du moulin de la Billanche, lègue 8 septiers de blé, qui bientôt transformés en pain, devront passer en aumônes, à différentes dates, en faveur des pauvres en général, et des pauvres honteux.

L'historien pourrait être taxé d'ingratitude, s'il n'apprenait pas à la postérité que, dans la détresse de 1739, un soir d'hiver, Monseigneur de Mérinville arriva à travers les chemins boueux, à Illiers, pour y apporter de larges aumônes.

M[re] Eloy Drouet, vicaire de Saint-Jacques en 1590, avait légué un septier de terre, à Bérou, à la confrérie de la charité.

Jeanne Gournil, nommée plus haut, outre une *donnée* générale le jour de ses obsèques, et plusieurs fondations pieuses,

ordonne que l'on distribue, pour les vêtir 13 aunes de drap à 13 pauvres. Rien n'est plus commun, dans l'expression des dernières volontés des dames pieuses du pays, que de trouver un don de six septiers de blé pour les indigents. Les pains qu'on en tirera seront distribués dans l'ordre suivant : la valeur de deux septiers, le jour des funérailles — deux autres, à l'anniversaire, et deux pour les pauvres honteux. — Jeanne Guiard, veuve Latouche, laisse à l'Hôtel-Dieu un lit garni de housse de petite serge verte, un matelas, un lit de plume, son traversin de même plume, plus 6 septiers de blé, pour la distribution.

Messire François Le Vasseur, curé de Saint-Hilaire, entr'autres libéralités, lègue 20 livres de rente, en faveur des pauvres de sa paroisse. Par suite de son don, il y avait, en cette paroisse, une maison qu'on appelait la maison des pauvres. Mais M. Loiselay, licencié en droit, curé également de Saint-Hilaire surpassa ces largesses, par la somme importante qu'il légua à l'hospice d'Illiers au XVIII$^{e}$ siècle.

Les indigents d'Illiers éprouvèrent aussi le bienfait de la généreuse charité de M. le curé de Blandainville, nommé Jullien. Son testament (1620) les constituait propriétaires de biens fonds, dont la rente leur était fidèlement repartie. A la Révolution, la détresse de l'hospice, dont les revenus avaient disparu dans le cataclysme financier, obligea de lui attribuer le bien des pauvres.

La Confrérie du Saint Nom de Jésus, qui existait dès 1600, avait pour but de soulager les indigents.

## Clocher de Saint-Jacques en 1621

Il est difficile d'admettre que la tour, achevée fin du XV$^{e}$ siècle, ait attendu si longtemps son couronnement. Peut-être, avec l'espérance de l'achever, en la surmontant, selon le premier projet, d'une flèche de pierre, ne l'avait-on couverte que provisoirement. C'est ce qui expliquerait l'acte suivant : — « 1621, 4 octobre, « Pierre Huart, maître charpentier, demeurant à Combres, s'en-

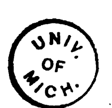



**VITRE A LA CHAPELLE DE LA COMMUNION**
**DERRIÈRE LE CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINTE-FOY DE CHARTRES**

*(Biblioth. nat., Cabinet des Estampes, P, e, 6, f. 7.)*

---

*PORTRAIT DE CHARLES D'ILLIERS, CHANOINE DE CHARTRES*


UNIV.
OF
MICH.

« gage à faire *un Pavillon* qui sera placé sous les 8 piliers de la tour « de Saint-Jacques d'Illiers — à faire la charpente et le beffroy qui « doit être placé sur la dite tour, *avec une lanterne* au-dessus dudit « pavillon, à proportion d'icelluy. Il sera tenu de fournir toutes « les choses nécessaires, pour monter les bois.

« Il devra avoir terminé pour le jour de *Pâques Charnelle*, moyen- « nant 264 livres tournois. On fournira audit Huart 30 journées « d'homme, pour aider à monter les bois, sur la voûte. Il pourra « prendre une partie des copeaux, pour son usage, le surplus re- « viendra à la fabrique. — Jacques Gaise, Jullien Phelippeau, « Toussaint Richer, gagers.

L'église Saint-Jaques dut réunir toutes ces ressources, pour faire cette importante et nécessaire construction. La modicité de son revenu nous est attestée par une délibération des marguilliers, à la Tablette, le 1er octobre 1673 La Fabrique a été taxée par l'Etat, à 120 livres. On avise au moyen de recourir au Conseil du Roi, pour faire *modérer* cette taxe, et de trouver les fonds, pour payer le surplus, dans les 8 jours « ladite Église et « fabrique n'ayant aucuns moyens ni revenu, étant en mauvais « état de réparation ».

La tour Saint-Jacques est le plus monumental souvenir que nous conservions de Florent d'Illiers. Nous sommes heureux de profiter d'une découverte de Monsieur le chanoine Métais, et de pouvoir placer ici le portrait contemporain et sans doute authentique, de l'illustre fondateur, de sa femme Jeanne de Coutes, et de *Florent le Jeune*, leur fils, chanoine de Chartres, chancelier du chapitre. C'est dans la collection Gaignières que M. l'abbé Métais a eu la bonne inspiration de chercher et la joie de découvrir ces portraits, copiés, avant la Révolution, sur un vitrail offert par Florent, bailly et capitaine de Chartres, à l'église Sainte-Foy qui pouvait être sa paroisse.

Les personnages sont à genoux, au bas de cette verrière, dans l'attitude de la prière.

### Chapelle de Saint-Médard du chateau.

Le 8 mars, 1669, baptême, à la chapelle de Saint-Médard du château, de Claude Proust, fils de Robert Proust, receveur du marquisat, et d'Agnès Potier : parrain Claude de Commargon, seigneur de Méréglise : marraine Françoise de Daillon, fille de M. le comte du Lude. Même jour, même chapelle, mêmes cérémonies, mêmes parrain et marraine de : François Louis de Bision, fils de Thomas de Bision, écuier, sieur de Bosse (1).

### Les protestants a Illiers.

La *religion réformée* s'est implantée, en France, grâce à ces deux causes : 1° La connivence et la protection ostensible d'un grand nombre de seigneurs. 2° L'absence des titulaires des cures. A une époque où il était de la dernière importance que le pasteur fut au milieu de son troupeau pour le prémunir et le défendre, il habite souvent une ville éloignée, il remplit une autre fonction.

Illiers n'avait point, que nous sachions, de curé résidant, dans ses murs, à la date de 1550 (ou 1559), que Théodore de Bèze assigne à l'introduction du protestantisme. Le ministre Antoine de Chandieu vient y faire ses premiers prosélytes. Les deux cures étaient encore *en déport*, les vicaires restaient seuls, pour faire face à un ministère suffisamment laborieux, avec une importante population, pour en être absorbés. Les ministres ambulants étaient de beaux discoureurs, dont la parole pouvait séduire les âmes peu éclairées.

Toutefois, il n'y eut jamais qu'un bien petit nombre de Réformés, à Illiers. Le voisinage de Dangeau et de son temple purent contribuer à maintenir, dans les opinions calvinistes, ce petit

(1) Chapelains dont l'office avait été fondé par les premières Dames du Lude, pour célébrer des messes en faveur de leurs aïeux et parents, en l'église de Saint-Jacques. Le curé prenait le titre de Doyen de ces chanoines.

troupeau. La présence, en cette ville, de Barbe Lainé, veuve Baudrès, si riche, dont tant de personnes dépendaient, et son zèle pour sa religion, ont certainement eu une grande influence dans le pays.

Son gendre était le sire de Dangeau. Celui-ci reprit Illiers, à la fin de 1589 : sa troupe séjourna à Illiers. Le protestantisme ne put que bénéficier de l'autorité que lui donnait le nom et l'exemple du grand seigneur, protestant lui-même, et protecteur de la petite église, formée autour de son château. Nous avons remarqué, au hameau du Noyer, une sorte de grange, qui ne semble pas avoir été bâtie pour cette destination. Un examen attentif de l'intérieur, nous a porté à croire que ce bâtiment avait servi de *prêche* pour les protestants, à une certaine époque. Le lieu le plus connu de leurs réunions a été la maison, dite la *Hoguesse* (rue Florent d'Illiers), qui avait des dépendances. Trente à quarante septiers de terre formaient sa dotation. Le tout, confisqué à la Révocation de l'Edit de Nantes, devint propriété du seigneur d'Illiers. Par droit d'acquisition du domaine, M. Petas de Meliers, possédait ces biens. Dans une assemblée de la commune, en 1793, la municipalité expose que ces immeubles, autrefois confisqués, doivent, en justice, cesser de lui appartenir. Ce que la majorité approuve.

En 1613, le dimanche, 17 mars, les paroissiens de Saint-Jacques, sur assignation du Lieutenant au bailliage de Chartres, étaient appelés à se prononcer sur ce sujet. *Est-il avéré que les protestants ont joui d'une possession paisible, à Illiers, de l'exercice pulbic de leur culte ?*

Cette enquête était faite, à la demande d'Estienne *Brunet et autres de la Religion prétendue réformée.* Nous nous sommes mis à la recherche de renseignements sur ce personnage. C'était un petit marchand, gêné dans ses affaires. Il avait 300 livres de dettes et vendait, pour payer, 5 septiers et demi de terre.

Possédant, près de la mairie de Houdoir, il redevait le champart au Chapitre. Le procès-verbal de la délibération porte que les religionnaires ont prétendu avoir exercé publiquement leur culte en 1596 et 97. Les gagers et notables de la paroisse ré-

pondent que Mgr du Lude est seigneur d'Illiers, que, s'ils ont eu libre exercice, ce ne peut être qu'avec son autorisation et celle des officiers qui le représentent, c'est donc à lui d'affirmer ce fait.

Deux frères *Scalberg,* originaires du nord, et protestants, habitaient Chartres, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. L'un était médecin, l'autre ministre du Temple de Pont-Tranchefétu. Le docteur en médecine, Louis Scalberg acquit une petite demeure, avec dépendances, sur le bord du Loir, au-dessous de Mirougrain. Le nom que porte cette petite clôserie, *la Scalberg,* paraît être le sien (1675). On ne dit point qu'il ait émigré, à la révocation de l'Edit de Nantes. Car il est toujours propriétaire en 1689. Il possède une vigne. Son vigneron, qui demeure en la paroisse Saint-Hilaire a été victime de coups et de mauvais traitements. Il porte plainte contre l'individu qui est l'auteur de ces brutalités. Nous n'avons pas d'autres documents sur le protestantisme.

## INSTRUCTION. — ECOLES D'ILLIERS.

Les renseignements relatifs à l'existence des écoles, dans le moyen-âge, nous manquent : mais ceci ne prouve pas qu'il n'y en eut point. Les abbayes d'hommes et de femmes avaient généralement des pensionnaires.

Beaucoup d'ecclésiastiques recevaient, chez eux, des enfants pour leur enseigner les premiers éléments. En 1643, maître Pierre de Cosne, du Houssay, met ses deux fils Jacques et François de Cosne en pension, chez maître Martin Aubert, curé des Yys, pour 148 livres par an. L'Eglise, dans ses conciles, avait recommandé d'établir partout des écoles. Chez nous, le saint et savant évêque Fulbert était à la tête d'une école qui garda longtemps et mérita sa brillante réputation. Il est impossible qu'un tel maître n'ait pas favorisé le développement de l'instruction dans son vaste diocèse. On est parfois étonné de trouver un maître, en exercice, dans de petites paroisses, à une date où l'on n'aurait pas osé le supposer. La Révolution

ayant détruit presque tous les documents intéressant le passé de nos communes rurales, il est très difficile de rétablir la mémoire des institutions locales. Ce n'est donc pas sans peine, que nous avons pu arracher à l'oubli les noms, relativement nombreux encore, des maîtres des écoles d'Illiers.

Maître Philippe Bersil, maître-ès-arts, à Illiers, est l'instituteur le plus anciennement connu, 1482. Sa maison était située dans la rue qui va de Saint-Jacques à la maladrerie.

1512, et années suivantes : -- M<sup>e</sup> Mathry Chantemesle, prêtre, « est maistre de l'escolle d'Illiers ». La confrérie des Tanneurs confie un orphelin de *la corporation* à Jean Arnoul qui devra l'envoyer aux écoles.

1586. — M[e] Mathurin Oudet, maître ès-arts, tient une école. Il était mort en 1589.

1588. – M[e] Philippe Gasteau (1), praticien, maître de pension. La veuve Ménager, de Thivars, met son fils en pension chez lui. Jean Boysart, de Luplanté lui confie, pour un an, son fils Etienne, moyennant 23 écus, 1 livre. L'écolier est plus âgé : le maître lui apprendra quelques notions de procédure. L'élève signe l'engagement.

A la même date, un simple ouvrier, tuteur de Michel Foucher, de Boissay (Dangeau), le place en pension, pour 17 écus. En général, les constitutions de tutèle contiennent la mention de l'obligation d'envoyer l'enfant aux écoles.

1590. -- M[e] Charles de La Fontaine, prêtre, licencié ès-arts. On place chez lui les deux filles de Jacques Testu, toutes jeunes enfants. C'était une pension.

Il vit encore en 1601.

1593. — Michelle Chevalier, veuve Lamaire, règle avec M[e] Denis Boullyre, vicaire de Saint-Jacques, des frais de son éducation. Elle énumère tout ce qu'elle a dépensé, pendant

(1) M[e] Gasteau avait eu pour pensionnaire, malheureusement décédé chez lui. Olivier de Lambert, fils de Antoine de Lambert, sieur de Livarron.

M[e] Sabellat, curé de Saint-Jacques et chanoine de Chartres, avait lui même instruit les fils de Malenfant, son médecin (1589).

En 1622 le collège Monthéan était florissant en cette ville.

18 ans, pour les régent et maître d'école, et pour les bons soins dans sa maladie. Elle lui donne quittance de tout ce qu'il peut lui devoir, à la condition qu'il fasse célébrer des messes et distribuer des aumônes, à son intention.

1594, janvier. — François Groux, de Chassant, met deux mineurs, en pension, chez Me Boullye, *jusqu'à l'âge adulte.* —1612 à 1639 : l'école de Me J. Garnier est qualifiée collège : on y enseigne le latin.

1596. — Pierre Elambert tuteur de Jacques Rouet le met en pension, chez Me Lazarre Poussin, prêtre habitué à Saint-Jacques. Il paie un terme : 96 écus et 4 septiers de blé. Après quatre ans d'étude, l'enfant est placé chez Me Gasteau, le praticien.

1597. — Sébastien Le Beau, curateur de René du Bois sera tenu de l'envoyer aux écoles. Il est de Charpinte (Blandainville).

1611 à 1655. — Jacques Moreau, écrivain, maître d'école, rue de Fontaine. Il fut inhumé le 29 août 1655. Le lendemain, la confrérie de Saint-Denis fit célébrer un service, à son intention. Le mardi suivant, la Confrérie du Saint-Sacrement lui rendait semblable devoir.

1616. — Me Julien Garnier, *maître ès arts libéraux*, régent à Illiers. Sa fidèle domestique lui lègue, en mourant, son mobilier pour reconnaître *les bons services qu'il lui a rendus, depuis qu'elle le sert.* (Ce qui suppose, de la part du maître, un long exercice de l'enseignement), à la condition qu'il fasse, pour elle, célébrer des messes et distribuer des aumônes. Germain Elambert, un des notables de la ville, met, chez lui, en pension, pour un an, Louis Rossart. Nourriture, entretien et instruction, 60 livres, et un poinçon de cidre (1).

1616. — Gabriel Dubois, orphelin, est confié à Me François Groulx, prêtre, chanoine de Saint-Jacques, pour 2 ans au moins.

En 1639, époque d'épidémie, Suzanne Elambert fait ses dispositions dernières et charge son mari d'envoyer Jean et Marie, ses chers petits enfants chez le *Principal du Collège.*

Beaudoin, acolythe, a tenu école jusqu'à sa mort.

(1) Avant 1600, nous trouvons encore Me Christofle Péan, qui était spécialement *maître écrivain,* prenait des pensionnaires. Il passa à Brou.

1710. — Nicolas-Simon, maître d'école à Saint-Jacques.

1728. — André-Toussaint Chereau tient une école.

1721-3. — André-Jérôme Chereau enseigne aussi l'enfance.

1746. — Jacques Godard, sacristain et maître d'école.

La Révolution de 1793 le trouva en exercice, et il survécut. Son portrait est conservé à la sacristie.

1777. — Louis-François Tasset, maître de pension, dans une maison située rue des lavoirs.

1778. — François-Louis Tasset, maître de pension.

1780. — Pierre Fouquet, tient de petites écoles.

1788. — Cheron Néron.

1786-1794. — Louis Laurent Peyé, instituteur.

1798. — Rossignol Abraham affirme sa soumission aux lois du Gouvernement, et demande à exercer sa profession d'instituteur à Illiers.

Au moment de la Révolution, arrivent, de Châteaudun, le citoyen Lamy, instituteur, et sa femme. On installe deux écoles dans les chambres hautes du presbytère. Après la Terreur, la population témoigna sa réprobation contre cet homme, étranger que l'on ne voulait déjà pas recevoir, précédé d'une réputation défavorable, et qui s'est joint à quelques individualités *pour terroriser* le pays.

Les procès-verbaux de visite des archidiaires, aux 17e et 18e siècles, mentionnent *des écoles, dans les deux paroisses.*

1710. — René Haudebourg, maître d'école en 1722 à Beaumont.

1719. — Jean Le Plût, instituteur.

1721. — Nicolas Crouin, sacriste à St-Hilaire et maître d'école.

1791. — 28 juin. « Les précepteurs de la jeunesse Pierre Rouvray, Jacques Godart, Louis Laurent Peyé et Jean Goux prêtent serment.

1798. — Charles Buret, démissionnaire à cette date.

1798. — Pierre Denfert lui succède.

1800. — Sébastien Delorme instituteur exerçait à Saint-Hilaire d'Illiers, même avant cette date.

1829. — Mathias-Louis Moreau, est encore en exercice à cette époque.

Nous ne devons pas oublier un autre maître disparu. Maître Macé Poupardeau, prêtre, originaire d'Illiers, tenait école, en cette ville, avant 1700. Plusieurs sergers viennent déclarer devant Bérault, notaire, qu'ils l'ont bien connu, *pour être allé à son école*. Il résida ensuite à Dourdan (alors du diocèse de Chartres).

Il est absent depuis 8 à 9 ans, *étant parti pour aller* en pèlerinage. On suppose qu'il est décédé.

## Ecoles de Filles

Celles-ci paraissent moins anciennes. Et cependant il en existait. Car nous avons relevé, sur différents registres, beaucoup de *signatures de femmes* à une époque où l'on n'a pas la preuve de l'existence des écoles de filles.

L'une d'elles ne sachant pas signer, a symbolisé son nom d'une façon ingénieuse. Son nom était *Loiseau* Elle a dessiné, tant bien que mal, *un oiseau* les ailes déployées.

Lors même qu'il n'y aurait pas eu d'écoles aux XV[e] et XVI[e] siècles, spéciales pour les petites filles, nous savons par les actes, qu'on les envoyait à la classe des maîtres.

C'est ainsi qu'en 1513, Perrine Foucher, âgée de *trois ans*, dont la mère est remariée, est confiée, par ordonnance du bailly, au beau-père qui devait l'entretenir *et l'envoyer à l'école.*

La première maîtresse bien authentique, sauvée de l'oubli, est Marie Hamart. L'année 1602 la trouve en fonction, mais elle pouvait exercer depuis longtemps.

Elle prend des jeunes filles en pension : à côté de l'enseignement primaire, elle place l'initiation de ses élèves, aux travaux de leur sexe. Une jeune châtelaine, dont la mort prématurée est rappelée par une inscription funèbre, dans l'église de Frazé, *Jacqueline de Conan*, place chez elle une orpheline, nommée Anne Le Maire. La maîtresse est chargée de lui enseigner, pendant « deux ans, *à prier Dieu*, à écrire, *broder des ouvrages de laine*, « coudre ès-linge, point coupé, et tout ce qui est du ressort de la-

« dite demoiselle : la nourrir et entretenir, etc. pour 12 écus sol, dont moitié a été versée d'avance. Ce sont les domestiques de confiance de M. Nicolas de Conan qui s'acquittent de cette mission, au nom et des libéralités personnelles de la noble châtelaine.

Ceci nous apprend que ceux qui détenaient la fortune, au temps passé, compatissaient aux besoins des humbles et des malheureux. Ils savaient leur venir, utilement, en aide. Mme Catherine d'O, dame de la Vieuxville, assure également l'instruction à une autre orpheline, Lubine Rouget, qu'elle confie, pour un an, à Marie Hamart. Elle verse 18 livres tournois, et l'acte d'engagement est signé *par un jeune clerc* qui deviendra un saint prêtre, un homme illustre dans l'histoire de l'Église : Adrien Bourdoise. La maîtresse était locataire d'un cordonnier, Charles Duhamel : son logement était modeste : elle payait 9 livres de location.

Nous pensons que cette maison était sise sur les douves du château.

1619. Après Marie Hamart, Jeanne Leduc, fait la classe, dans le logement indiqué plus haut.

Elle est maîtresse d'école et d'apprentissage Madeleine Ayns est placée chez elle, pour 18 mois. Elle se charge de lui apprendre à lire, écrire et la couture.

Marie Audonneau a aussi tenu école.

Vers 1660, des Filles de la Croix fondent un petit établissement, rue de Chartres à Illiers.

Mlle Bèlier, dont le père, avec toute sa famille, sut si bien profiter de la mission de M. Olier, à cette époque, animée d'un saint zèle, se rend à Paris et entre dans une association, destinée à enseigner les pauvres.

« Une pieuse demoiselle, la sœur Marie Chéramy, fille toute « pleine de charité et de piété, qui avait, auparavant, *enseigné* « *dans le bourg d'Illiers* (avant 1671) s'associa d'autres jeunes « filles pour la seconder et lui succéder. Elle passa, ensuite, à « Armenonville-les-Gastineaux (1) (Eure-et-Loir). »

1673. Anne Martin, veuve Richard Ronce habite Illiers et

(1) Vie de M. Olier. Registres ecclésiastiques d'Armenouville.

comme elle passa à Authon, pour y tenir école, nous avons tout ieu de penser qu'elle avait aussi des élèves en son premier séjour.

1715 et années précédentes, la visite d'archidiacre signale la présence de *deux maîtresses* à Saint-Hilaire d'Illiers.

Comme la paroisse Saint-Jacques était beaucoup plus populeuse, on ne peut douter qu'elle n'en eut autant.

C'est vers ce temps que les premières sœurs de saint Paul sont placées à la tête de l'hospice de cette ville.

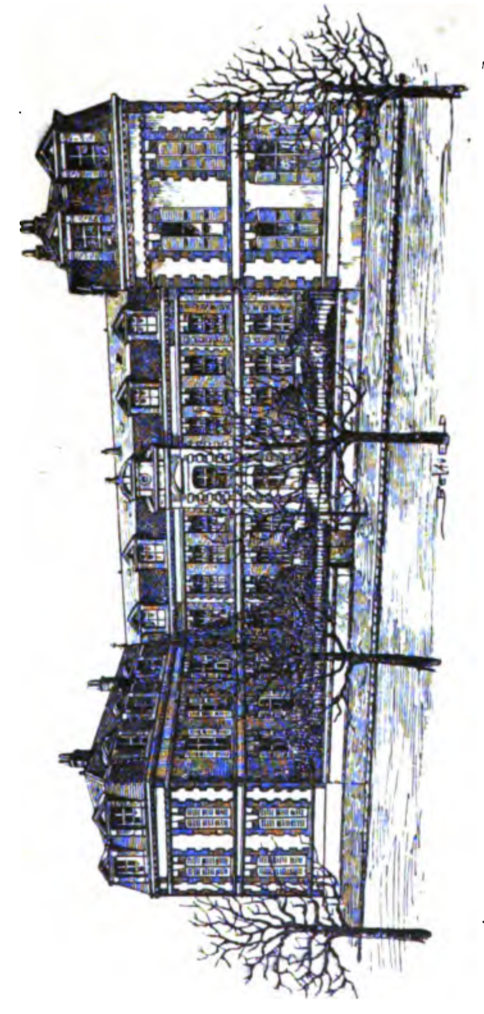
Il est très-possible que l'épidémie qui sévit en cette localité, vers 1710 (1), ait été le motif qui ait porté la population à faire appel à leur dévouement. Les sœurs Rose et Bruneau inaugurèrent ce service. L'une d'elles soignait les malades, l'autre (2), probablement, instruisait quelques jeunes enfants. Mais c'est surtout en 1753, qu'elles apparaissent comme maîtresses d'école en titre. Sur leur plainte de la modicité de leur retribution, Mgr de Fleury adresse, de leur part, une demande de supplément, à la commission. Ce supplément, elles ne le demandaient pas précisément pour elles, mais en vue de s'adjoindre une *troisième compagne, pour l'instruction* des enfants. Sans doute, le nombre de leurs élèves s'était accru. Nous avons les noms des religieuses qui se sont succédé dans l'enseignement. La classe se faisait dans une petite école de l'hospice. Comme la plupart des salles d'école, à la campagne, à cette époque, le local était fort modeste. Les sœurs ont continué leurs fonctions, *même sous le régime terrible de la Révolution.* Sœur Egasse, forcée par les circonstances, revêtit l'habit laïque, et n'interrompit point sa classe. Nous avons connu le respectable commandant des Pompiers, âgé de 80 ans. Il s'honorait d'avoir été, tout petit enfant, l'élève de la sœur Egasse.

---

(1) On constate, dans les Registres, un nombre effrayant de décès.

(2) Le relevé de l'archidiacre en visite à Illiers, en 1715 porte : deux maîtresses à Saint Jacques, sans fondation.

Deux maîtresses à Saint-Hilaire (non fondées).



ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 1906

## CHAPITRE XIII

### ORGANISATION D'ILLIERS AU TEMPS PASSÉ

#### 1° — BAILLIS D'ILLIERS

Dans les villes importantes, on distinguait le bailli du prévôt. Le premier seul était chargé de rendre la justice ; le second veillait à la rentrée des péages et des octrois, à la répression des délits et des crimes. Dans les localités moins importantes, le même magistrat cumulait ces deux fonctions. Il avait toujours un *lieutenant*, pour le suppléer, au besoin.

Nous donnerons la série des baillis et de leurs lieutenants dont nous avons pu découvrir les noms.

Nicolas Le Fèvre, année 1385.

Jehan Grenet, 1445.

Robin Pluchet, *lieutenant*, 1445-8.

Robin Pluchet, prévôt 1447.

Jacques Thomas, bailli d'Illiers et de Brou, 1502-1504.

Jehan Festu, prévôt d'Illiers.

Guilleaume Gouin, juge et prévôt d'Illiers, de Brou, de Nemours 1510-1513.

Nicolas Ayns, *lieutenant*, 1512.

Etienne Champrond, sieur d'Ollé, 1512.

Gabriel Lefèvre, prévôt, 1521-1529.

Antoine de Villeneufve, sieur d'Ecurolles, *lieutenant*, 1521.

Guilleaume Piguerre, licencié, sieur de la Bouteillerie, écuier, 1544-1550.

Marin Bélier, *lieutenant*, 1545.

Marin Gournil (1), juge et prévôt, 1549.

Macé Baudrès (2), *lieutenant,* 1549-1581.

Jean Hubert, licencié, 1570-1584.

Michel Fournier, *lieutenant*, 1576.

Etienne Guérin, en exercice au passage de Henri IV, (1584-1598).

Marin Bélier, *lieutenant*, 1589.

Regnault Belin, *lieutenant,* 1601-1606.

Regnault Belin, devint sieur de Beauxoncles.

Michel Boileau, bailli et maire perpétuel de la ville d'Illiers, 1610.

Pierre Goupil, licencié, avocat, maître des Requêtes du prince de Condé et *Elu* d'Illiers.

Jacques Gaucher, 1621.

Jacques du Vernay, 1621.

Jean Lhermitte, 1623.

Regnault Bélin, receveur, 1624-1634.

Marin Gournil, sieur de Miseray, 1622-1640.

Mr Cherreau, *lieutenant*, maire de ville, 1643.

Robert Janvier, sieur de la Bissaye et de l'Epinay, 1651.

Louis Péan, licencié (devenu en 1680, bailli de Lude)1665-1674.

Michel Proust licencié, 1676 (inhumé en l'église Saint-Jacques, 1693).

Michel Boileau, bailli et *maire* perpétuel, 1693-1704.

Bonnaventure Dourdaine, *lieutenant*, 1710.

Jacques Gaucher, sieur de Roussainville, 1718.

Michel-Charles Grillon, *lieutenant*, 1722.

Jacques Boutroue, 1728.

Nicolas Gaudin, maire, 1733.

Yves-Louis Gadeau, 1740-1746.

Pierre Jolly, 1760.

Pierre Piau, 1782.

Mathurin Dourdaine, ancien maire, 1788.

(1) Les Gournil sont une vieille famille d'Illiers. Ils possédaient le moulin de la Billauche.

(2) Sieur de Carcahu, beau-père du sire de Dangeau.

Noël Fresnaye, juge de paix, 1790.

Joseph Bichon, curé Saint-Hilaire, maire avant 1790.

René-Louis Brault, juge de paix, 1792-3 (1).

A côté du bailli figurait le procureur fiscal et le greffier du bailliage. Nous n'avons pas voulu charger notre travail de cette multitude de noms. En dehors de l'autorité du bailli, il existait deux dignités : l'Elu pour le roi, dont les attributions étaient de veiller aux intérêts du gouvernement, de faire asseoir et rentrer les tailles etc. L'Elu particulier n'avait d'action que dans le ressort de son district. Guilleaume Bélier était élu pour le roi, de 1688 à 1600 et au-delà.

Mathurin Janvier conduit des hommes et des provisions à l'armée du roi, en 1636, et paraît le faire à titre d'élu. Quant à ceux qui représentèrent l'élection d'Illiers, nous connaissons :
Claude Chassegay, 1600.

1610. — Pierre Goupil, élu et bailli.

1631. — Gillet Prévôt, qui rétrocéda sa charge à Marin Sochon.

1621. — Gilles Proust. Il se prétendait *exempt* de tailles, en vertu de *son Office* : mais les gagers et habitants d'Illiers, de même ceux de Charonville et des Corvées, ne voulurent pas reconnaître cette exemption. Ils lui firent une réduction d'impôts, mais à titre gracieux.

Toutes ces charges étaient vénales.

Dans la coutume de Chartres, rédigée au XVIe siècle, Illiers est citée au rang les villes.

## 2° — Capitaines qui ont commandé dans le chateau d'Illiers.

Simon de l'Erable avant 1420.

Macé Arrachepel, item.

Jean de Faverolles.

Jean de Villeneufve (1435).

(1) La justice de Meslay-le-Vidame, pour les terres de son ressort, se rendait dans l'auditoire de Saint-Eman. Celle de la seigneurie de la Charmoie, au haut de la rue de Charmoie, près des Fossés d'Illiers. La justice de la Tonnelière, au faubourg, rue de Beauce.

Jean de Guitray.

La Chauverie, 1589.

Jean de Trouillart, sieur de Bréhainville, 1589.

De la Carrière. item.

Courcillon de Dangeau, 1589 90.

Sieur de Enart, 1591.

Jean Turpault, sieur de la Landre, 1590-1 (1).

Le régiment d'Aubaye, *capitaine* Ch. de Tillet, est en garnison à Illiers, 21 nov. 1638, la compagnie du *marquis de Biron, en quartiers d'hiver,* 1676.

La prison a toujours été au château. Le geôlier en titre nourrissait les prisonniers, mais, généralement, à leurs frais ou à ceux de leur famille. Les prisonniers pour dettes étaient nombreux au temps passé, surtout à l'époque de la Ligue où les marguilliers, impuissants à se procurer des fonds pour payer les trop fréquentes impositions de la paroisse, étaient incarcérés. Un habitant du Perche obtint, sous la caution d'un ami honorable, d'être prisonnier sur parole, à la Croix Blanche, petite auberge construite en bois, au XV[e] siècle, située sur l'étroite place où se bifurque la Grande Rue. C'est devant ce petit tripot, qu'une certaine nuit, M. Adrien Bourdoise, très jeune alors, alla s'interposer dans une rixe de gens ivres.

Il est une disposition de la loi qui a disparu de nos codes. Toute fille non mariée, près de devenir mère, était tenue de faire sa déclaration devant le bailly, mais au lieu d'être livrée à la pauvreté, comme aujourd'hui, si elle pouvait prouver la fréquentation que le jeune homme avait eue avec elle, il était tenu de l'épouser ou de l'indemniser. Un des grands griefs contre le régime ancien, c'est le droit d'aînesse. Or, nous devons dire que si nous l'avons vu régner, dans les famille nobles, nous avons toujours vu des partages dans la bourgeoisie.

(1) A la fin du XV[e] siècle, la ville est gardée par des archers. Plus tard, c'est la maréchaussée qui est chargée de la police. La gendarmerie lui a succédé.

### 3° — Receveurs de la Seigneurie.

1448. — Jehan Dufay, receveur de Florent d'Illiers.
Robert Pineau, 1512.
Anthoine de Villeneuve, 1513.
Charles Grillon, 1554.
Anthoine Loiseleur, de 1550-1563.
Jacques Allais, 1565.
Miles Boutault, avant 1565.
Robert Tousche, 1588.
Louis Macé, 1592.
Bonnaventure Gaudry, 1594.
Gabriel Garnier, 1595.
François de Cornuère, 1601.
N. de la Chapelle, 1601.
Regnault Belin, 1616.
Adrien Richard, 1606, prévôt, 1617.
Jean-Baptiste Bellier, 1629.
Robert Proust, 1636.
Gilles Haverdin, 1645-8.
Pierre Pottier, 1652.
François Le Maire, 1660-76.
Jean Blondeau, s^r de Frangy, intendant, 1674.
1712. — Jacques Gaucher, sur intendant.
1725. — Giles de Ganeau.
1745. — Jean-Baptiste Levaigneur.

### 4°. — Notaires d'Illiers.

Les premiers notaires sont *substituts* d'un notaire de Chartres. On dit *la branche d'Illiers* : Le titulaire, dans cette ville, est considéré comme le clerc du tabellion en titre. Et même à Illiers, le principal notaire de la seigneurie a une sorte de supériorité sur le second, qui est son substitut.

1313. — Jehan Chevilleau, tabellion à Illiers.

1448-9. — *Jean Sicler*. Nous avons, le premier découvert un fascicule de minutes de ce tabellion, sur beau papier vergé et filigrané. On regrette bien la perte de ces autres minutes : elles auraient un grand intérêt pour l'histoire locale. Dans ce fragment, on voit que la guerre de Cent ans vient de finir. On y apprend que la Patrière n'a pu être cultivée : les fermiers de la métairie ont été obligés de se mettre en sûreté, et l'on fait remise du fermage arriéré, les terres n'ayant pu être labourées.

1381-93. — Jehan Chevilleau, tabellion juré. — Rien de lui.

1457. — Gillot Grison.

1473. — Nicolas Camus.

1471-83. — Jehan Gervaise (1 volume de minutes).

1484 98. — Florent Pineau.

Avant 1481. — Robin Arrachepel, noble, substitut du notaire de Chartres.

1488. — Philippe Bersil, substitut de Me Badoulx.

1495. — Jacques Pigeon.

1501-11. — Jehan Sicler.

1505-12 — Guillaume Bellenoe.

1484-1515. — Michel Bourgeois.

1506. — L. Guiard.

1511. — Guilleaume Baron.

1535. — Mathurin Bourgeois.

1550. — Etienne Bellenoe.

1541. — Guilleaume Bellenoe, le jeune, substitut de Guilleaume Bellenoe l'aîné.

1549. — Gilles de Hervelant, sieur de Guignonville. Il demeurait en face des Halles.

1545. — Christophe Hervelant (1).

1549. — Gilles Berlant.

1549. — Denis Bouvier.

1549. — Nicolle La Troesne.

1549. — Denis Bonnet.

1550-71. — Louis Baugard.

(1) Plusieurs de ces notaires sont cités à l'année où ils figurent dans un acte, mais cet acte peut se référer à une date antérieure.

1553-4. — Denis Brunet, notaire royal (peut-être le même que Denis Bonnet).

1555. — Nicolas Fournier.

1555. — Nicolas Granier, son substitut.

1574-1582. — Etienne de Pardieu. C'est lui qui rédige le long et intéressant testament, sur parchemin conservé aux Archives d'Eure-et-Loir, dans lequel Fr. Denis Charles Le Maistre, docteur en droit canon, prévôt de l'abbaye de Bonneval, fonde et dote une charge de maître d'école à Gohory, 27 septembre 1582.

1575-88. — Jacques Amiot (a fait le Terrier de Charonville).

1588. — Yves Porcher.

1583. — Jean Dagry, substitut

1593. — Jean Menart.

1595-1609. — Jean Turpin, son substitut.

1589-1615. — Jean Berlant (1) (ce sont ses minutes qui nous ont fourni le plus de renseignements).

1589. — Macé Barreau (2).

1615. — Julien Dourdaine (Le tabellionné de la seigneurie lui est vendu 50 livres).

1620. — N. Delorme.

1625. — Regnault Berlant, fils de Jean Berlant.

1648. — Regnault Lesueur.

1617-1646. — Pierre Lesueur.

1655. — N. Lubin.

1646. — Etienne Bineau, substitut.

1657-1655. — Louis Pèlerin.

1681-1700. — Louis Ayns.

1682. — Charles Ayns.

1655 1690. — Michel Proust.

1694-1741. — Jean Bérault.

1694. — Jean-Baptiste Havardin.

(1) C'est dans son étude que fut placé, très jeune, Adrien Bourdoise, un certain nombre d'actes sont signés de ce jeune clerc, fils du procureur de Brou.

(2) Le 8 décembre 1589, Guilleaume Richard, tabellion royal à Chartres, donne quittance pour un terme de rente du droit de tabellioné, pour la branche d'Illiers, affermé moyennant 50 écus d'or, par terme, à Yves Porcher et Macé Barreau.

1707. — René Havardin.

1709. — Jacques Havardin.

1714-1748. — Claude Horeau. — 1739, procureur fiscal.

1735. — Charles Janvier.

1758. — Devault Duprat.

1760. — Roch Olivier, eut un fils prêtre, qui vécut jusqu'à *100 ans 1/2*, curé de Neuvy en Dunois, chevalier de la Légion d'honneur.

1787. — Décès de Mathurin Dourdaine, notaire, ancien maire.

1739-1780. — Joseph Coudougnan, originaire de Toulon, bailly de Charonville.

1785. — Joseph-Simon Coudougnan.

1754-1780. — Moisant, eut un fils ordonné prêtre au début de la Révolution. Refusant le serment, que lui interdisait sa conscience, il se refugia en Russie. Là, il fit l'éducation des enfants d'un prince, fut chargé de former un musée, revint en France où il se contenta, pour modeste retraite, de la cure de Magny.

1786. — Noël Fresnay<br>
1788. — — Brault<br>
1793. — — Galoppe<br>
} Ils jouèrent un rôle important, à Illiers, pendant la Révolution : celui des deux derniers a droit aux sévérités de l'histoire.

1789. — Bonaventure Fillieul, notaire, et procureur fiscal.

1792-3. – René-Louis Brault, juge-de-paix.

## 5°. — Hygiène

La plus ancienne mention de maladie épidémique que nous ayons rencontrée, est *la contagion* qui sévit à Chartres et aux environs, en 1448, à la fin de la guerre de Cent ans : « Maistre Robert Giroust, maistre de la maladrerie d'Illiers, bachelier en décret, attendu *la pestilence et fortune* de guerre, donne et remet à dame Perrette Maréchal, abbesse *de l'Eaue*, les arrérages dûs à cause de 6 septiers de blé de rente, que ledict maistre a sur une mestairie, assise à Rouzay, (Bailleau-le-Pin), appartenant à la dicte dame. »

Il n'est pas improbable que les Confréries de charité, pour

inhumer les morts, et surtout les pauvres, n'aient été instiuées à la suite de cette épidémie. — En 1639, Suzanne Elambert fait son testament, attendu *le mal contagieux qu'elle croit être arrivé en son logis*. Les témoins n'entrent pas pour signer. — En 1587, une maison, rue de Charmoie, est donnée à la *Charité*, mais elle est dans le plus triste état. Deux ans auparavant, Martin Riguet y est décédé *du mal contagieux*. Philippot Sanson, barbier, par conséquent chirurgien (car ces deux professions étaient alors inséparables), fait son testament en 1448, et veut être inhumé entre *les quatre poteaux* du clocher : ce qui autorise à conclure que la tour n'était pas encore bâtie.

Les premiers chirurgiens, qui apparaissent dans les actes d'Illiers, prennent assez souvent des apprentis auxquels, moyennant une rétribution, ils s'engagent à montrer leur art, parfois même la pharmacie.

La profession du père passait souvent à son fils, à ses descendants. Jacques Sanson, après Philippot, est barbier en 1448, et Sanson Naudin guérit, en 1596, Thomas Perhe (de Langey) d'une arquebusade reçue au siège d'Orléans. Mais ici, c'est un *maître* chirurgien. Jean Gallicher, en 1582, est *barbier et sirugien*. De même, Jacques Seguin, en 1512, ainsi que Guillaume Chauvin. A la même date, Jérôme Le Marrié est *barbier et hostellier*. Denis Bouessier, *cirugien* habitalt une maison en face l'église Saint-Jacques (1583).

Très souvent le malade vient se mettre en pension chez son médecin, moyennant un prix convenu d'avance.

En 1591, Guillaume de La Planche s'écarte du siège de Chartres, et est poursuivi par des cavaliers qui le blessent d'un coup d'estoc à la tête. Il vient se faire panser à Illiers, chez Philippe Malenfant où il reste un certain nombre de jours. Thomas Chauvin fait un règlement de compte « pour avoir pensé et habillé, de « son mestier de barbier, Jehan Péron desdits coups et excès... « et *des logis* qu'il lui a fait, fera, pensera et habillera, jusques à « ce qu'il soit sain et guéry. » Nous pourrions donner ici la liste de tous les chirurgiens et médecins d'Illiers, depuis la fin du XV$^e$ siècle. Cette nomenclature n'aurait rien d'intéressant. Le pre-

mier *docteur* qui ait exercé en cette ville, est M. Mathurin Gobeillon, en 1516. Jean Bareille prend le titre de chirurgien du roi, en 1617. Vers la même époque, Brou avait un docteur, en la personne de Maurille Hardy.

Les maîtres chirurgiens formaient des élèves. Le prix du stage de deux ans, était de 46 liv. par an, instruction et nourriture comprises.

C'est à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, que l'on commence à comprendre l'utilité d'un enseignement supérieur.

Marin Lefebvre, contemporain de la Ligue, avait joui d'une certaine réputation, en qualité de chirurgien. De plus, il a laissé un petit ouvrage où il traite des vertus curatives de la fontaine de Herce, près Bellême. Jean Lefebvre, en 1594, se propose d'aller s'instruire, dans son art, à Paris. Il n'était jusque-là que *compagnon chirurgien.* C'était le nom que prenaient les élèves d'un maître. Dans le même pays, on était médecin de père en fils. La famille Malenfant et les Elambert ont, ainsi, suivi la carrière médicale, pendant plusieurs générations. Philippe Malenfant avait un fils, atteint d'une de ces maladies, qui résistent à toutes les ressources de l'art. C'était, nous supposons, l'épilepsie. Il entreprend le pèlerinage à Saint-Méen, en Bretagne, pour y obtenir guérison. Avant de partir, pour un si long voyage, Bonnaventure Malenfant fait son testament. Nous ne savons si Antoine Collin, *médecin du roi Louis XIII*, était originaire d'Illiers, mais il est certain que Marie Vimar, sa veuve, y habitait. Elle était remariée au sieur de Roussainville (1614).

Les années 1705 et 1710 furent affligées de maladies épidémiques. A cette dernière date, à Illiers et à Brou, les décès ont pris un accroissement effrayant. Un vicaire de Senonches, l'abbé Camiailles, paraît n'être venu à Illiers, que comme auxiliaire du clergé local.

Les chirurgiens et médecins formaient une confrérie religieuse. Ils avaient une messe annuelle, en l'honneur de leur patron. Si l'un d'eux mourait, un confrère prenait soin de l'avenir des fils du défunt. Quelques-uns se firent une situation honorable, au dehors.

Denis Guérin (1721), résidant à Illiers (1), était officier chirurgien ordinaire de Son Altesse, le duc d'Orléans, régent du Royaume.

Jean de Bareille, chirurgien du roi, à Illiers.

En 1623, Alexandre Malenfant s'intitule maître chirurgien des carabins (carabiniers) de M. de Saint-Luc.

Une nouvelle spécialité apparaît en 1638. « M^e^ François Saunier, *opérateur*, sieur du Val, traite avec Gervaise Buisson, pour « 100 livres tournois. Il s'est engagé à la traiter de la maladie « d'hydropisie, pendant six semaines, à la nourrir et panser dans « sa maison. » La faculté de médecine commence à envoyer, en province, quelques-uns de ses élèves. En 1650, noble homme Pierre Lange, docteur ès-facultés de médecine, exerce à Illiers. Il eut un procès avec Pierre Mercier, apothicaire, et sa femme, qui l'avaient insulté.

## 6°. — Pharmacie.

La pharmacie, au temps passé, était un art peu compliqué. Ses remèdes se composaient principalement de simples des champs Si l'on y joint, quelques spécifiques d'empirique — qui vivaient de leur réputation — on aura tout le stock d'approvisionnement d'un apothicaire de la fin du XV^e^ siècle. Aussi, maître Jehan Delorme, apothicaire à Illiers (1481), cumule plusieurs autres professions. Il est principalement marchand de fer, qu'il tire de la forge de Brulle, à Dampierre-sur-Blévy, livrable à Courville, heure de midi. Mais ces occupations ne l'empêchent pas de vendre des chevaux et du grain. Il n'est pas le seul dans la ville, qui fasse profession d'apothicaire, — Car c'est le seul terme consacré — Jean Gojart tient lui-même une officine, devant les Halles.

Hilaire Delorme succéda à son père.

Les chirurgiens donnant, à leurs élèves, des notions de pharmacie, et fournissant probablement les remèdes, devaient né-

(1) Denis Guérin fut marié cinq fois.

cessairement se brouiller, quelquefois, avec les apothicaires. Devant le bailly, Mercier et sa femme reconnaissent que la raison pour laquelle ils ont traité de fou le docteur Lange, c'est qu'il leur enlève leur clientèle. Il nous paraît superflu de charger cette étude des noms des nombreux apothicaires que nous connaissons.

## 7°. — Assemblée de paroisse

Les temps modernes vantent leur liberté. Le peuple élit ses représentants, mais ce peuple est-il toujours libre, dans ces élections ? Ne subit-il jamais de pression, d'intimidation, de corruption ?

Et quand ces élus sont en possession de leur mandat, n'ont-ils jamais exprimé des votes contraires aux opinions, et même aux intérêts de leurs mandants ?

Dans l'organisation de la vieille société française, la paroisse administrait elle-même ses affaires. Fallait-il réparer les fossés et les murs de la ville, nettoyer la fontaine de Saint-Jacques obstruée de vase, ou réparer la toiture du clocher, faire fondre une cloche ? Pendant trois dimanches consécutifs, on annonçait, au prône, la date de la réunion de paroisse. Après trois publications, les paroissiens, tous fidèles assistants de la messe, se réunissaient, à l'issue de l'office, *à la Tablette*, c'est-à-dire au Banc-de-l'œuvre. Le syndic et les marguilliers étaient présents avec un notaire, chargé d'écrire le procès-verbal de la délibération. Il avait soin de nommer les principaux assistants : Il y en avait une assez longue énumération. On discutait, on prenait les avis, on adoptait une résolution. Tout était public, chacun pouvait formuler ses objections.

Le rôle des impôts était adressé au syndic faisant fonction de maire, par l'Election de Chartres. Dans une réunion publique à la Tablette, il était communiqué aux habitants. On nommait deux membres de l'assemblée, pour *asseoir* les tailles : ce que nous nommons, de nos jours, répartiteurs. Celui qui se trouvait surtaxé avait le droit de réclamer, mais il devait motiver sa

réclamation. Quand certains personnages voulurent prétendre indûment à l'exemption, leur demande ne fut pas accueillie. Dans une autre réunion, comme la somme devait être complétée par la paroisse, on discutait les cas d'exemption en raison de la pauvreté. Ces cotes étaient passées à *morbois*, c'est-à-dire annullées. Parfois, les habitants trop surchargés et dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences fiscales, adressaient une requête au Pouvoir.

Au point de vue de la justice criminelle, à notre connaissance, les crimes étaient rares. On les punissait rigoureusement. Très souvent, l'offensé, le lésé vendait à un autre ses droits aux compensations et dommages. Le gibet de la justice était planté, en face de la Billanche, à l'extrémité du territoire, près du chemin qui monte vers le plateau.

### 8° — Bail et évaluation de la Seigneurie d'Illiers, 1633.

« Fut présente haute et puissante dame, M^me^ Françoise de « Schomberg, veuve de deffunt haut et puissant seigneur, Mon- « seigneur messire François de Daillon, vivant chevalier, comte « du Ludde, de Pontgibault, marquis d'Illiers, baron du Chesne- « Doré et autres seigneuries, lieutenant-général pour Sa Ma- « jesté au pays d'Auvergne, et gouverneur de la personne de « Monsieur, premier gentilhomme de la Chambre, *estant en son « chastel d'Illiers*, dame et marquise dudit Illiers et seigneuries « annexes, laquelle confesse avoir baillé et délaissé, à titre de « ferme, du jour Saint-Jean-Baptiste prochain, en deux ans que « l'on comptera mil six cent trente-cinq, jusques à 7 années, « à honorable homme maistre Robert Proust et honorable « femme Agnès Pothier, sa femme, demeurant à Illiers.... C'est « assavoir les fruits, profits et revenus des baronnie, terre et « seigneurie d'Illiers, le Chesne-Doré, Aufferville, Beaufrançois, « Epeautrolles, Glatigny, le Grand-Bois. Brandlon et terre de « Longué, appartenances et dépendances — avec le droit de « carte et deux deniers pour chacun tonneau de vin et autres

« breuvages qui se vendent et débittent en ce lieu d'Illiers ;
« auquel présent bail est compris le courtage.... duquel jouit à
« présent Ambroise Foulon — pour les dites choses baillées
« jouir, user et posséder sauf les rachapts (1) et profits de fief de
« Villebon, la Gastine et Beaurepaire, où ils adviennent pen-
« dant ledit temps, que ma dite dame se réserve — sur chacun
« de ces rachapts, le preneur prendra 100 livres. et le surplus
« appartiendra à ma dite dame. — Réserve ma dite dame le
« chastel et basse-cour dudit Illiers, pour s'y loger, avecq très-
« grande commodité. — Se réserve pareillement la pesche et
« bénéfices et profits des offices, ensemble le droit de chasse à
« toutes bestes au bois et garennes desdits lieux, durant le sé-
« jour qu'y fera madite dame — et hors ledit séjour, pourra le
« premier user du droit de chasse, ainsi que le fait Madame.
« Ledit bail, à la charge de tenir, par le preneur, les baux parti-
« culiers, faits par ma dite dame, pour mestairies, moulins et
« autres choses....

« Il sera tenu de payer les gages ordinaires des officiers, à
« chaque coupe de bois, les honoraires à Charles Toulier, ver-
« dier et garde, et à Léon Pastoureau, verdier et garde du
« Chesne-Doré... Moyennant la somme de *dix mille cinq cents*
« *livres* tournois de fermage, par chacun an, en deux paiements :
« Noël et Saint-Jean, soit audit Illiers, soit en son hostel de
« Brianson, à Paris, au choix de ladite dame. — Sur ladite
« somme de dix mille cinq cents livres, il sera payé, par le pre-
« neur, par chacun an, pendant ledit bail, la somme de *trois cents*
« *livres* tournois, aux termes accoutumés, *aux chanoines* dudit
« Illiers qui lui seront rabattues et déduites par madite dame,
« en lui rapportant quittance.

« Et fournira ledit preneur à leurs dépens *un cierge* par chacun
« an, dû à cause de ladite baronnie *du Chesne-Doré*, à l'*Offerte*, en
« l'église Notre-Dame de Chartres, au jour et feste Notre-Dame

(1) Droits de succession ou de mutation. C'était un des plus beaux revenus de la noblesse.

Les Offices étaient : le notariat, les fonctions de Bailly, le Greffe, la Sergenterie, l'Octroi, etc.

« de la *Chandeleur*. S'est réservé aussi madite dame les *aubaines* « et *confiscations* de fief et revenus qui en naissent. Et fourni- « ront, à leurs dépens, de foin et d'avoine, le cheval de relai qui « sera envoyé de la part de madame, deux ou trois fois l'an, et « pendant huit jours, l'homme sera aussi nourri ; et auront, pour « leur chauffage, *les chalis* qui arriveront pendant ledit bail, « jusqu'à 10 livres par an. »

(Grande signature) : *Françoise de Schonberg*. — R. Proust. — Agnès Pottier. — Elambert. — Crestot, Me Jeh. Le Normant. — Fait au Chastel d'Illiers.

### 9e — Les Arts.

Nous avons peu d'artistes à signaler. L'oubli a enseveli les noms de ceux qui se sont distingués, aux siècles passés. Cependant, nommons « Guillaume Le Feuilleux » *maître-tailleur* et *imagier en bois*, à Illiers, en 1547. Il a passé un marché pour décors, en l'église de Sandarville.

Jehan Boudreau, parcheminier, 1602.

Isaac Bohaire, maître potier d'étain.

Pierre Mouthéan, maître-joueur d'instruments. Me Pescheloche, organiste (1623). Michel Desmonds, peintre (1676). Jean Hervé, faiseur d'armes blanches (1511). Michel Frileux et Pierre Frileux (1608 et 1651), peintres. Michel a peint des armoiries pour les funérailles de demoiselle Marguerite Le Gabilleux, à Blandainville.

Anthoine Thoisonnier se charge de réparer les verrières de l'église Saint-Hilaire (1643).

En 1513, sont témoins, dans un acte, Estienne Chevallier, mercier, *vendeur de papier*, et Girard Le Marié, parcheminier.

La fabrication du parchemin se continue en 1601, chez Marin Gallou, et André Aillet en 1674.

Il paraît que maître Pierre Pinart, prêtre, domicilié à Illiers, était un calligraphe émerite. Car, en 1618, M. Louis de Commargon, écuier, sieur de Beauvilliers et de la mairie de Fontenay,

lui fait une commande, à prix convenu. Il lui demande « de faire un livre appelé Antiphonier », *écrire* et *noter* ensemble les matines de toutes les fêtes, les vêpres de l'année.... par cahiers de grand papier, moyennant 22 sols tournois par chaque cahier. Un an lui est donné pour achever l'ouvrage.

### 10° — Commerce et Industrie.

Le commerce de la ville d'Illiers a été beaucoup plus important qu'il ne l'est de nos jours. Aux XVe et XVIe siècles, Illiers est le marché du Perche. A cette époque, Brou a beaucoup moins de population et de trafic. Les halles d'Illiers sont bien approvisionnées : la Beauce et la contrée de Chassant viennent y faire des achats. Sancheville et Neuvy-en-Dunois y achètent des échalas, pour leur petit vignoble, les régions boisées du Perche y envoyent leurs articles de bosselerie, de douves de tonneaux, de sabots, de planches préparées pour meubles (1).

Le commerce de chevaux et de bestiaux se fait couramment, sur la place voisine de la porte de la rue de Maladrerie (2). Tout achat fait à crédit, ou tout paiement se réglait chez le notaire, qui demeurait sur les Halles. Un acte de quelques lignes et dont l'honoraire était léger, constatait qu'on avait acheté des aunes de drap ou de camelin, une meule de moulin venant de Senlis, une faux, ou que l'on avait fait quelque dépense à l'auberge. La bonne foi régnait alors, et l'on faisait honneur à sa parole. Nous voyons, en 1481, Jean Delorme mener de front plusieurs branches de commerce importantes. Mais ce qui fut surtout la source de la fortune, pour quelques familles notables, ce fut le commerce de drap, de bas et de lainage.

Une aune 1/4 de bon drap noir valait, en 1588, 2 écus, 3 sols. Il y avait, à cette époque, au bout d'un jardin de la rue de Fontaine, un îlot. Thomas Havardin, marchand, permet moyennant

(1) Mathry Corvet, faiseur de pelles à la Croix-du-Perche, vend 40 quarterons de pelles de bois pour 4 écus d'or.

(2) La Croix avait pris le nom du marché « La Croix du bestial. »

location, à Jacques Visage « *drappier* et *teinturier*, d'y étendre ses tissus ». Il existait plusieurs teintureries. L'une d'elles « était assise aux contours des fossés d'Illiers ». En 1601, on mettait en vente « un ouvroir à faire serge, garny d'une lance et d'ung rateau de bois, et d'ung rateau de fer, d'ung rouet : le tout propre à l'état de serger ». Les sergers formaient une corporation. Leur confrérie de saint Denis célébrait sa fête particulière. Lorsqu'un serger mourait, la corporation prenait soin de ses enfants. Les confrères avaient leurs règlements et *une chambre de commerce*, qui surveillait la façon et les mesures des tissus. « En 1679, en la chambre des manufactures d'Illiers, Gabriel Gouabault, Riveault Bisson, André Pesnant et Gabriel Bérault, maistres-sergers jurés et gardes de la maîtrise établie à Illiers, demandeurs et saisissants, aux fins de leur exploit par Toussaint Gentil, sergent... contre Louis Forget, défendeur, saisi, et présent en personne, le substitut du procureur fiscal, en présence de six anciens maistres sergers du corps de la maîtrise, ledit Forget déclare s'en rapporter au dit Bérault. Celui-ci déclare qu'il a vu la serge saisie sur Forget. Elle est trop courte d'une aune, trop étroite d'un doigt, et partant, *n'est pas faite conformément aux statuts*. Sur quoi le substitut est intervenu et a ordonné que la *pièce de serge soit coupée* et attachée au poteau, comme défectueuse, l'espace de six heures, pour, après, être confisquée. Défense de récidiver, de faire aucune pièce qui ne soit *marquée*, à cette chambre de maîtrise, sous peine de confiscation. En 1592, Jacques Testu était fermier du droit de *scellage*, sur les draps et les serges.

Un litige avait surgi en 1700, entre les membres de la corporation. Les pièces de serge avaient 20 aunes au tissage, mais une fois foulées, se rétrécissaient et se réduisaient à 18 aunes. Elles étaient vendues pour 20. Pouvait-on, en conscience, continuer de le faire. M. l'abbé Mareschaux, vicaire-général et supérieur des sœurs de Saint-Maurice (Saint-Paul) donnait une mission à Illiers, cette même année. Les maîtres sergers le firent juge de la question. Après s'être suffisamment renseigné, sur la matière, le docteur en théologie donna cette décision :

les pièces de serge seront fabriquées de 22 aunes, et vendues pour 20.

Cette industrie a totalement disparu de la ville. Il en est de même de la tannerie, représentée jadis par un certain nombre de maisons. En 1740, il n'y avait pas moins de huit chefs de mégisserie, dont une veuve. Avant 1482, on trouve des tanneurs à Illiers.

Les *drappiers drappant*, les foulons, texiers, cardeurs et tondeurs composaient la majorité des ouvriers du pays. On trouvait des texiers et des foulons, dans les villages voisins et les hameaux (1) (Mont-Foulon). Des apprentis venaient non seulement des environs, mais encore de régions éloignées, pour se former à la pratique de la profession. Marin Cotelifaut, âgé de 18 ans, en 1480, se met en apprentissage chez Thévenin Desgranges, foulon à Illiers. Celui-ci s'engage, à lui montrer l'estat, *tant au prez qu'au moulin*, *tondre* et *tanner*, pour 3 ans. Il le nourrira, vêtira, couchera, chaussera, et, à la fin du terme, lui donnera 60 sols tournois. Il existe une *foulerie*, près la fontaine Saint-Jacques. Dans la vallée et sur le bord de la Thironne, on trouve le *moulin-à-foulon*. Semblables moulins à Carcou, à Montigny, à Frazé et Denis Mestaier, marchand foulon, exploitait, pour son commerce, le moulin de Faye, à Frazé, et les deux tiers du moulin Thoré, à Chassant (1513).

Mais la corporation des Sergers était encore la plus nombreuse. En 1601, l'apprentissage du métier était de deux ans, coûtait 18 écus sol et un septier de blé, pension comprise.

La fabrication du drap et de la serge paraît très active dès 1512, à juger par la quantité d'étoffes qui se préparaient, au moulin à fouler de Thoret, à Chassant, pour des commerçants d'Illiers.

Le moulin de Carcou (Mézières) livrait lui-même à Pierre Moisant, marchand à Illiers, un stok respectable « de tissus. « Guillemin Chevilleau s'engage, on 1612, à apprêter 22 piles de

(1) Isaac Legrand, drapier au Petit-Grand-Bois. — Il y en a un à la Fortinière, un autre à la Boudardière, à la Rivière.

« drap buret et blanc, apprêté bien et dûment, de son état de « foulon. Il sera tenu de prendre les dits draps à Illiers, pour « les mener à son moulin et les ramener en ce lieu. » A cette époque, la rue connue aujourd'hui sous le nom de rue des Poulies s'appelait rue des Foulons.

La réception des compagnons admis au titre de maître sergers, était solennelle. Nous avons un acte constatant l'admission de Jacques Cheron et de Nicolas Macé, en 1688. C'est en présence de Michel Prouest, bailly et juge de la manufacture, en présence aussi des maîtres-jurés et des anciens de la corporation, qu'ils sont jugés dignes et capables d'être admis. On nomme les maîtres chez lesquels ils ont fait leur apprentissage ou travaillé, depuis leur sortie. On atteste leur capacité. — Il faut bien avouer, qu'à cette époque, les professions manuelles n'étaient pas exercées par les premiers novices venus.

Le 28 octobre de la même année, *après avertissement* du clerc de la corporation de la confrérie de Saint-Denis, pour l'*élection* de deux membres, 28 maîtres-sergers sont présents.

### 11° — Confrérie des tanneurs

Jusqu'en 1740, cette corporation n'avait pas de patron.

Le 24 août 1740, huit mégissiers, dont une veuve, comparaissent devant Bérault, notaire. Ils déclarent que toutes les corporations ont leur patron, et que, pour elles, sa fête est d'obligation.

Les maîtres mégissiers de la ville de Chartres ont pour patron saint Barthélémy, dont ils célèbrent annuellement la fête, en assistant à la messe et aux vêpres : que cet usage est louable et tend à glorifier Dieu, et à exciter la dévotion de leur communauté, pour demander les secours et les bénédictions particulières de la Providence, par l'intercession de ce saint Patron... et pour entretenir *une société fraternelle* et perdurable, dans cette confrérie. En conséquence, ils ont choisi saint Barthélémy pour leur patron.

Ils chômeront et fêteront annuellement, à perpétuité, ce jour, comme *fête d'obligation.* — Pas de travail, ce jour-là, pour eux, leurs compagnons, leurs femmes, leurs enfants. Ils assisteront, vêtus modestement, à une grand'messe qui sera chantée à la *Chapelle Saint-Barthélémy de la Maladrerie* de cette ville, sous le bon plaisir de Monsieur le curé de Saint-Jacques et de ses successeurs. Les Vêpres seront également d'obligation. » Telle était la piété de nos ancêtres, à une époque où les grèves n'existaient pas.

Ces humbles commerçants, par leur loyauté et leur intelligente activité arrivaient à une belle aisance et même, comme les Baudrès, drapiers, chaussetiers, à la fortune. Aussi, ont-ils soin d'ouvrir, à leurs fils, la carrière des études et par là, celle des emplois et des honneurs.

Jean Roille, marchand foulon entretient son fils à l'Université de Paris (1482), Macé Ferrant, du Noyer, aide de ses subsides Mathry Gouin, en la même ville.

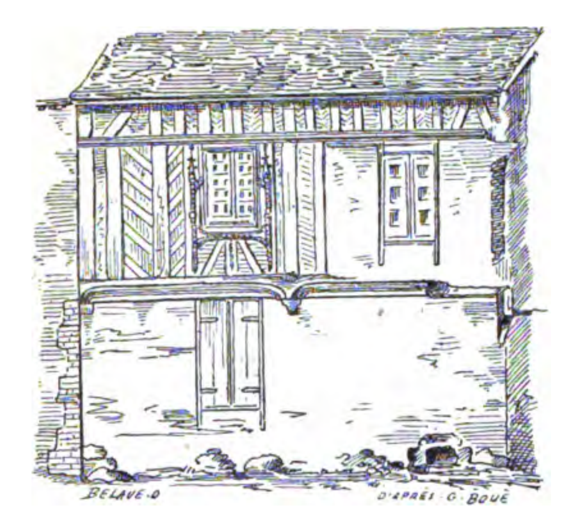
Jehan Grossier étudie à Orléans, à l'Ecole de droit.

Jean Delorme, apothicaire, lui assigne une certaine somme pour son entretien. L'étudiant se destine aux saints ordres(1482).

## 12°. — Les Anciennes Hotelleries

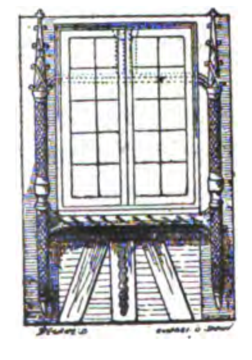
La plupart des maisons de la ville d'Illiers furent rebâties, au cours du XV^e^ siècle. Elles étaient sauf de rares exceptions, construites en bois de chêne. Les interstices des colombages étaient remplis soit par des briques affectant des desseins, soit par des pierres cimentées. Les fenêtres étaient encadrées de crosses végétales et l'appui, légèrement en saillie, était gracieusement mouluré. A l'intérieur, on trouvait des cheminées de pierre à colonnes, des lambris imitants par leurs reliefs, des étoffes plissées. Le pavage était composé de minuscules pavés carrés. L'hôtel des deux Anges, près la rue du Chêne Doré, était et est encore quelque peu, dans ce style. Nous donnons une vue de sa façade du Nord. A cette époque, dans les hôtelleries, l'escalier est placé dans une tourelle, en saillie. Une véranda courte per-

met de communiquer avec les différentes chambres. La cheminée était généralement vaste, et des landiers se dressaient devant le foyer.



HOTEL DES DEUX ANGES

L'hôtel du Sauvage qui donne son nom à la rue où il est situé, possède *un puits dans la cuisine.* Par sa vaste porte-cochère sont entrés des carrosses d'illustres personnages, comme le prouve l'acte suivant :



« Le 13 novembre 1588, Loyse de Laval, « dame de la Roche-Posay, *Ver* et la Ros- « sière, séparée de biens de son mari Pierre « de Montmorency, seigneur de Loret, est, « de présent, à Illiers en Beaulse, logée en « *la maison où pend pour enseigne « l'Homme-* « *Sauvage*.....

Une sentence du Parlement, obtenue par ses fermiers saisis, par défaut de foi et hommage, au seigneur du Lude, baron, d'Illiers, a contraint cette dame à venir remplir ce devoir féodal, au château de cette ville. Elle garde son recours sur Loys du Chastignier

sieur de la Roche-Posay, son fils. Elle va, en personne, rendre aveu, devant la principale porte de la demeure seigneuriale.

La Tête-Noire était une grande hôtellerie, dans la rue du Saint-Esprit.

Lors de la prise et de la reprise du château, en 1589, elle a tellement souffert, soit du tir de l'artillerie, soit des déprédations des gens de guerre, que Jacques Féron, son locataire se voit contraint de demander d'urgentes réparations.

Le séjour à la campagne étant peu sûr, le curé de Mézières y a pris une chambre, depuis deux ans. Un habitant de Chassant y a un dépôt considérable d'avoines, qui furent vendues à l'armée de Henri IV, à son passage. L'idée religieuse était si bien identifiée à la société, à cette époque, qu'on nous a présenté des tuiles, provenant de la couverture de cette grande maison, qui portaient le monogramme du nom de Jésus-Christ.

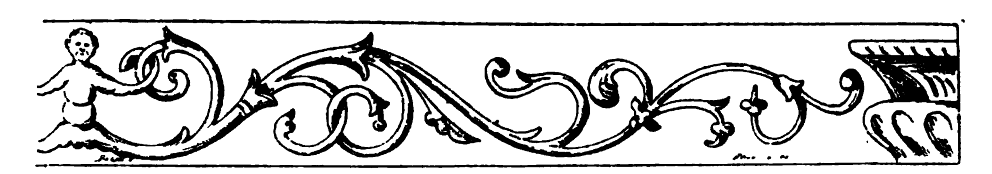
La plupart de ces établissements portent des noms chrétiens. Tel est celui de l'hôtellerie de l'image du saint Nom de Jésus. Joignons-y ceux de la *Croix de fer* (rue Florent) et de la *Croix blanche*. Je ne parlerais pas de ce dernier, s'il ne figurait dans la vie imprimée de M. Adrien Bourdoise, saint prêtre du XVII[e] siècle. Qu'on se représente une petite auberge en bois, du XV[e] siècle, de forme triangulaire, isolée sur le carrefour où vient aboutir la rue Saint-Hilaire.

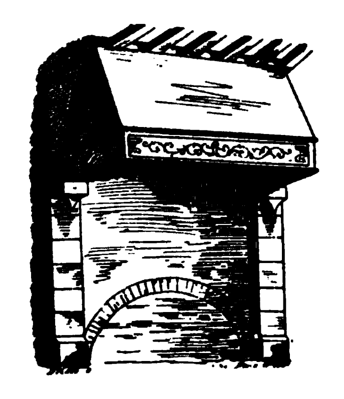
Une nuit, deux buveurs étaient aux prises, devant la Croix blanche et troublaient tout le quartier de leurs clameurs. Adrien Bourdoise, jeune clerc chez maître Jehan Berlant, se lève, accourt et parvient à séparer les combattants, montrant, de bonne heure, l'énergie de caractère qui l'a distingué toute sa vie. La Croix blanche a disparu de nos jours.

L'hôtellerie de l'Oiseau fléché a laissé son nom à une rue, au cœur d'Illiers.

Son enseigne offrait l'image d'un oiseau atteint d'une flèche, et je ne pense qu'une compagnie de jeunes gens, exercés au tir à l'arbalète, s'y donnait rendez-vous. « En 1592, le 15 oct. Jehan « Despès, soldat de la garde de monseigneur de Sourdis, . es- « tant de présent en ce lieu d'Illiers, en la maison *de l'Oiseau*

« *flesché*, au lict mallade,... donne quittance de 6 écus à lui four-
« nis, au nom de M. de Sourdis, pour les dépenses de sa maladie.





Le rinceau, sculpté sur le devant de la cheminée ci-jointe se voit dans une maison en bois du XVI<sup>e</sup> siècle, sur laquelle d'ailleurs nous n'avons aucun renseignement historique.

13. — Hameaux détruits depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Aubrée, paroisse Saint-Jacques.
La Bailliverie, Saint-Hilaire.
La Blanchardière (1593).
Le Bois des Frisches, St-J.
La Bouderie, près Bréviande.
La Brossardière, seigneurie.
Bouchet (moulin du).
La Boissonnière, S. J.
Les Boudardières.
La Brosse, seigneurie et ferme près le Rouvray.
La Colleterie, 1593.
La Coudraie, près Illiers.
Le Chesnay, seigneurie et ferme.
Chancé (moulin sur la Thiroune) près Tansonville.

Les Cours, hameau entre Feugerolles et la Patrière.
Les Champeaux.
La Cussardière.
Le grand Chaillou, métairie.
La Croix de Bréviande, maison.
Les Cormiers, S. J.
La Croix-Haudry, (habitants).
Charmoye (la haute).
Butte (moulin de la).
La Fourollière, près les Dauffrays.
Escoffars, clos et maison (St. J.) au nord-est de la ville, métairie et vigne, garenne au nord.
Le Haut-Bois, près Tansonville.
Les Escoffays, un laboureur, (Saint-Hilaire.)
La Gratière, S. J.
La Croix, le Moulin du Gué-Bélerin.
Le Moulin de Guignart.
Le Moulin des Dauffrays.
Fontenoy-au-Perche.
La Mairie de Fontenay.
Le Moulin de la Guignotière.
Montfoullon (une maison).
Jamasse, paroisse Saint-Jacques.
La Happetezière, seigneurie près les Cours.
La Louvre, ferme, S.-J.
Les Pierres, au-dessus d'Illiers.
La Provenchère, un drapier, S.-J.
La Mouchetière, seigneurie.
Les Jourdannières, au-delà du cimetière.
Les Guédonières, près Bréhainville.
La Melletière.
La Martinellerie.
Le Plessix-Nezard, près la Patrière.
Montjouvain (château).
Marpalu, près le Noyer.
La Pinsonnière, ferme, près Illiers.

Le Plessis-Auretz (fief).
La Grenollière (fief).
La Rachepelière, antique seigneurie.
Les Graviers, disparus de nos jours.
Les Verrières, vers la Thironne, non loin de Tansonville.
Prunay, maisons et bois au nord de Meliers.
La Forêt, presque disparue, près Houdoir.
Thuebœuf, habité (Plaisance).

---

## CHAPITRE XIV

### Seigneuries sur le territoire d'Illiers

#### 1° — La Sinetterie

Le groupe d'habitations qui porte ce nom est un faubourg d'Illiers, situé au sommet de la côte de Saint-Pierre. Vers 1850, M. Valleran, ancien fonctionnaire en retraite, occupa ses loisirs à bâtir, en ce lieu, une maison élégante, mais peu confortable à l'intérieur. Une pensée religieuse semble avoir présidé à cette construction. Car, on remarque, à la façade, des niches destinées à recevoir des statues de saints. En face de la maison, sur le bord de la route de Brou, M. Valleran utilisa une parcelle de terrain de sa dépendance, pour l'érection d'un grand et beau calvaire, couronné d'abustes et enclos de murailles. De nos jours, on a voulu disputer la possession de ce calvaire à M^me^ Drack, nouvelle propriétaire. Plutôt que de le laisser tomber en des mains impies, qui aspiraient à sa destruction, cette dame, qui, pour ce fait, a bien mérité de la Religion, préféra le racheter au prix de 500 francs.

Donnant suite à ses intentions, M. Valleran éleva, au milieu du petit parc de sa maison, une humble chapelle, surmontée d'une flèche élancée, qui intrigue la curiosité des voyageurs, à leur passage sur la voie ferrée.

L'honorable fondateur a ménagé, sous cette chapelle, un caveau où il voulait être enterré. Nous lui avons, en effet, donné la sépulture, le 20 juin 1873, dans la chapelle Saint-Pierre. De sa propriété, il avait eu la ferme intention de faire une œuvre de



LA SINETTERIE



bienfaisance : il l'avait, en effet, offerte au Supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne, pour y donner l'instruction gratuite, aux enfants. Mais, comme, malheureusement, il n'avait rien prévu, à l'effet d'assurer l'existence matérielle des Frères, le Supérieur ne put accepter.

Par son testament, il résolut, alors, de léguer l'immeuble à l'hospice d'Illiers, qui devrait y transférer les malades. Ainsi, ceux qui profiteraient de ses bienfaits, viendraient, dans sa chapelle, prier sur sa tombe. Ses espérances n'ont pas été réalisées. La commission de l'hospice trouvant le local insuffisant, et mal approprié à l'usage que le testament lui destinait, rédoutant la dépense à faire, se vit forcée de renoncer à ce legs.

Un long procès suivit la mort de M. Valleran. Près de dix ans après, l'immeuble fut vendu par les héritiers. Le nouveau possesseur ne vit pas d'un bon œil un cercueil dans son parc. Il obtint le transfert au cimetière d'Illiers. Une feuille de zinc du cercueil intérieur s'étant un peu dessoudée, dans le transport, les ouvriers purent voir et reconnaître M. Valleran, décédé à 79 ans, parfaitement conservé.

## 2° — La grande Barre

Noble homme René de Loutrel (1), seigneur des Jardins et de la Barre, habite cette dernière demeure en 1511. Son épouse est Jeanne de Moulineufs. Les de Loutrel viennent de la seigneurie La Loutrel, paroisse de Vaucel, au Maine. Un prêtre demeure à la Barre, à cette époque, c'est Jean Sanson (1513).

François de Loutrel, écuier, demeure à la Barre, en 1588, avec Anne de Villeneuve, son épouse. Dans la succession de sa bellemère, portant le même nom, il aura tout ce qui revient à sa femme, et un bois de haute futaie, possédé par indivis, près *le lieu seigneurial* de la Barre. Il l'a acquis de Marguerite de Loutrel, sa sœur, et de Charles de l'Erable, son frère, Jacques de Loutrel, seigneur de la Barre, héritier de Anne de Villenèuve (1601).

(1) Pour la distinguer de la Barre, à Saint-Eman.

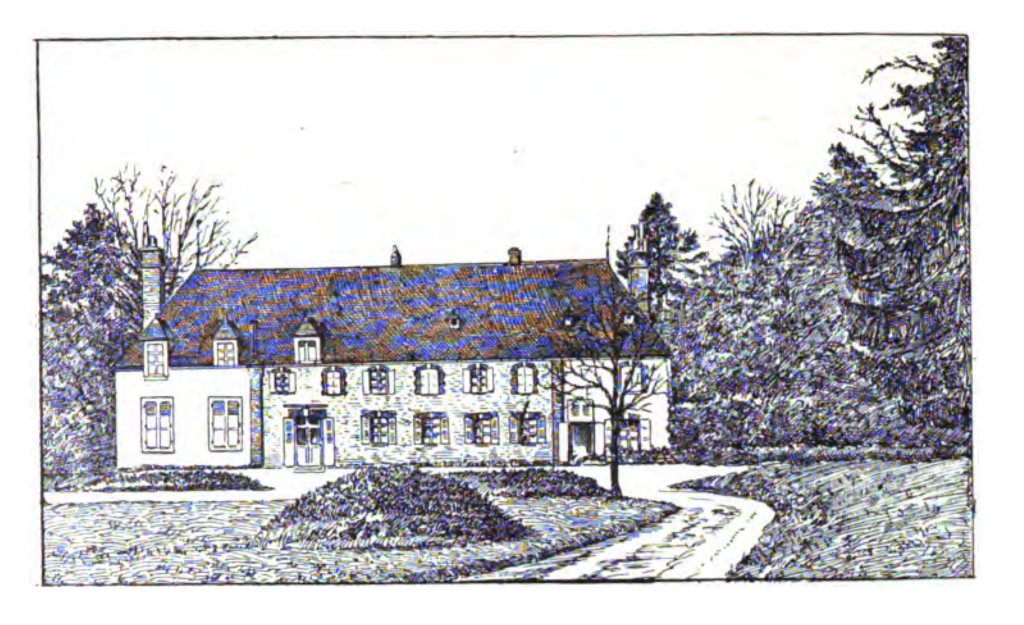
On ne sait quel motif d'intérêt avait fait saisir la terre de la Barre, sur François de Loutrel, en 1597, « à la requeste de Anne de Villeneuve, son épouse ». C'était probablement l'omission du devoir féodal de l'hommage au seigneur suzerain. Car, M. de Maintenon poursuivait lui-même Anne de Villeneuve. François de Loutrel était,en même temps que seigneur de la Barre,seigneur d'Orcières. Cette même année, il loue sa métairie de ce nom. En 1603, Jacques de Loutrel, ecuier, sieur de la Barre (sans doute pour dettes), est prisonnier à Orléans, aux prisons royales du Châtelet. On l'amène « entre les deux huys » de la prison, pour la validité de l'acte que va dresser Chaussier, notaire royal.

Il donne plein pouvoir à Antoine de Villeneuve, sieur d'Ecurolles, son oncle, pour régler l'héritage de feu Anne de Villeneuve, femme de François de Loutrel, ses père et mère (biens communs et indivis avec Nicolas de Péronville, écuier, sieur de la Boisguyonnière, époux de Dauphine de Loutrel, sa sœur. Le dit fondé de pouvoir prendra tout ce que lui confère son droit d'aînesse, avec tout ce qui est convenu, afin de le *redimer* de prison. Il pourra vendre à son profit, tous les biens meubles et héritages qui lui appartiennent, en vertu des partages.

Antoine de Villeneuve, le même jour, sans tarder, vend 8 septiers mine de terre, terroir des Grosses-Hayes, à Gabriel Garnier, receveur de la Maréchaussée. Sans doute, le paiement fut la clé d'or qui ouvrit les portes de la prison. Car le 11 novembre 1603, Jacques de Loutrel est en liberté. Sa situation est bien changée.

Il reçoit l'hommage de Pierre Chesneau, donataire de feu Guillaume Chesneau, son oncle, *secrétaire du duc d'Anjou*. Cette famille était d'Illiers. Toutefois, la vente de quelques septiers de terre n'aurait point suffi. Il eut besoin d'un appoint plus important pour se tirer des mains de la Justice. Sorti d'Orléans, il était prisonnier à Illiers, peut-être à la poursuite d'un autre créancier. Cette fois, il vend sa ferme d'Orcières, et reçoit à compte, 54 livres, de François de Mauduison, sieur de la Barillerie, demeurant à Nogent-le-Rotrou, par les mains de Jean de Belesane.

(1) François de la Barre signe : De Loutret.



CHATEAU DE TANSONVILLE

L'acte est passé dans la basse-cour du château d'Illiers (1603).

En 1620, François de Loutrel était mort. Dauphine de Loutrel, veuve de Nicolas de Péronville, demeurait à la Barre. Elle épouse, à Illiers, Olivier Le Roux, écuier, sieur du Bouchet et de Jutigny.

L'année suivante, Olivier Le Roux, par suite de son mariage, n'ayant pas acquitté les droits de rachat relatifs à ses propriétés, relevant de la seigneurie d'Illiers, compose avec Regnault Belin, receveur du marquisat, pour ses possessions de la Haute-Charmoie, du Rouvray, terres des environs de la Barre. Il transige à la somme de 60 livres tournois.

Nicolas Jacques de Bernardin, sieur du Mesnil, épouse à Saint-Hilaire, en 1642, Marie de Péronville, demoiselle de la Barre.

Nicolas de Péronville, de son mariage avec Dauphine de Loutrel, avait eut deux filles, nées l'une, en 1616, l'autre en 1619, peu avant la mort de son père. Toutes deux nommées Marie. La seconde (car la première était mariée à Nicolas Jacques de Bernardin) (1) avait épousé René du Bouchet. — 1677, Saint-Hilaire.

En 1663, au mois de décembre, la noblesse de la contrée était réunie à Chartres, à l'effet d'élire un député, pour aller la représenter aux Etats de Tours. Le peuple de Chartres s'ameuta contre ces gentilshommes. Dans le tumulte, un coup de feu fut tiré et atteignit mortellement Nicolas de Bernardin. Son corps fut, d'abord transporté à Berchères-l'Evêque (Son titre était : Du Mesnil Berchères). De là, ramené à Saint-Hilaire d'Illiers, il fut inhumé dans la nef, proche l'autel de la Sainte Vierge, le 4 décembre 1663 (2).

(1) Nicolas de Bernardin, sieur du Mesnil et de Berchères était, en 1659, lieutenant pour le Roi, dans la citadelle de Nancy.

(2) En 1760, Florent de Langourant sieur de la Barre, reçoit la sépulture dans l'église de Chapelle-Royale.

### 3° — Bréhainville.

Village situé sur le bord de la route d'Illiers à Courville, dépendant de deux paroisses (Illiers et Magny).

Le nom de Bréhainville vient d'un radical celtique qui a formé: Breuil, bréhaudage, petit bois (brogilus).

La maison seigneuriale, comme toutes celles de notre contrée, était fort simple, et renfermait une petite chapelle : le tout annexé à la ferme et entouré de fossés. Au nord, une garenne d'une certaine étendue.

Le seigneur le plus ancien est Michau Trouillart. Jean de Trouillard, son fils, lui succède en 1481. En 1512, le 25 mars, Vendredi-Saint, le sire de Bréhainville vient de mourir. Son fils aîné, nommé Jean lui-même, se rend avec Michel Bourgeois, notaire à Illiers, au manoir seigneurial. Là, en présence des deux chambriers de dame Pilippe Lonau, veuve de Jean, il lui demande si elle a l'intention d'accepter l'héritage mobilier, en payant les dettes et frais d'obit et de funérailles. Elle répond qu'elle a besoin de prendre conseil. Ce que le dit sieur considère comme réponse négative.

En 1518, partage de la succession de Jean de Trouillard, sieur de Bréhainville et de Philippe Lonau, son épouse.

1575, Louis de Trouillart, seigneur des Essarts (Mittainvilliers), partage entre ses enfants : 1° Jean de Trouillard, sucesseur de Bréhainville ;

2° Pierre Glombert, marchand et bourgeois d'Adouville ;

3° Florent de Hunal, sieur de la Crochetière (Préaux) ;

4° Dauphine de Rouvray, veuve de Claude de Loutrel, Illiers ;

5° Anne de Rouvray, veuve de Florent de Brimeur, sieur de Jutigny.

Françoise de Trouillard, en 1575, veuve d'Etienne de Gauville, est sous-gouvernante des filles de la Reine-Mère.

En 1549, Guillaume Trouillard est procureur en cour laye, à

Chartres. — Marguerite de Trouillard a épousé, à la même date, Pierre Pineau, avocat en cette ville.

Mais le membre le plus illustre de cette famille est Jean Trouillart, sieur de Bréhainville, capitaine à l'époque de la Ligue. C'est lui qui commande la place de Brou, en 1589, lui qui résiste à l'armée de Henri IV, et ne cède que devant la supériorité du nombre. De là, il apporte, aux ligueurs de Chartres, le secours de son épée et de sa bravoure. A la tête d'une troupe de gens déterminés, il vient enlever le château de Villebon et s'empare d'Illiers.

Les procédés, injustes à son égard, de ceux qu'il avait commandés, le portent à se retirer chez lui. Mais toujours batailleur, il escarmouche dans la contrée, à la tête d'une poignée de braves. La garnison de Bonneval lui tend une embûche : il y tombe et reste sur place, mortellement blessé. Son corps transporté à Chartres, et environné d'honneurs, est inhumé dans l'église des Jacobins.

La famille fait l'acquisition de la Terre de la Cochardière, à Dampierre-sous-Brou ; Louis de Trouillard est sieur de Bréhainville et la Cochardière, dès 1588.

Jean de Trouillard lui succède dans ces titres, en 1612, et Guy de Trouillard est seigneur de Formeslé. Autorisé par Jacqueline, sa sœur, il vend, en 1608, la coupe de la haute futaie de la Garenne de Bréhainville.

## 4°. — Tansonville

Situé sur un plateau qui domine la petite vallée de la Tironne, Tansonville rachète, par l'agrément de la position, la modeste architecture de son château. Jusqu'à ces derniers temps, chevaux et voitures traversaient, à gué, les deux bras de la petite rivière. Les piétons la franchissaient sur de vieux ponts de bois soutenus par *des étançons*. Nous serions porté à croire qu'ils ont donné leur nom au château. Il est environné à

l'est et au midi par un grand parc : une belle ferme l'avoisine, au couchant.

L'antique famille Arrachepel la possédait, dès la fin du XIV[e] siècle. Les deux frères Guillaume et Macé, de ce nom' avaient, en 1420, vaillamment défendu le château d'Illiers, contre les Bourguignons et les Anglais.

Ils avaient été faits prisonniers et mis à rançon. Libres, ils s'empressaient de venir se joindre à Pierre d'Illiers et à Florent, à Châteaudun, pour affronter de nouveaux combats.

Nicolas Arrachepel, propriétaire de Tansonville le vend, en 1463, au chanoine de Chartres, Jean Bufferay. Celui-ci, en mourant, le légua à Perrette La Naine, sa chambrière. Offerte, par celle-ci à l'Œuvre de la Cathédrale, la propriété fut louée à Florentin Arrachepel.

En 1478, Colas Arrachepel possède les héritages et maison de Tansonville. — 1479, Robert de Durcet épouse Perrine Arrachepel et arrive ainsi partiellement, sinon totalement, à la possession du domaine.

Ce qui nous impose cette réserve, c'est qu'en l'année 1513, où meurt Robert de Durcet, survit encore un Jacques Arrachepel, portant le titre de sieur de Tansonville. Le fils aîné de Robert, connu sous le même nom, lui succède. Alors ont lieu des partages dont nous avons retrouvé tout le détail.

« Robert de Durcet, fils aîné, demeurant à Tansonville ; —
« messire Guillaume de Durcet, curé de Saint-Lubin, à Château-
« dun ; — Nicolas de Durcet, écuier, et Jeanne de Durcet, femme
« de feu Michau de la Benardière ; — Andrée de Durcet, épouse de Jean Gaultier-le-Jeune ; — Yvonne de Durcet, femme de Nicolas de Castaux, écuier de présent au lieu des Yys ; — Jeanne de Durcet, femme de Robin Lapoutoire ; — Mathieu Toubeau, autorisé par Madeleine de Durcet, sa femme absente.

Tous frères et sœurs, enfants de Robert et de demoiselle Perrine Arrachepel défunts.

A Robert de Durcet, fils aîné, demeurent les lieux et maison seigneuriale, consistant en manoir, cours, jardins, garenne, viviers, étang, fossés et appartenances. le tout en un lieu, séjour

de leur père et mère, en clôture de hayes et fossés, sans rien en excepter. — Le lieu de Maisonfort, tenant d'une part, au chemin Rotrou, d'autre part à maître Florent Arrachepel, curé de Saint-Lubin, *leur oncle* (Guillaume de Durcet succéda, à cette époque, à son oncle, dans la cure).

Jacques Arrachepel, écuier, encore vivant, possède aussi quelques pièces de terre aux environs, au nombre des immeubles cités, figure un quartier de vigne, près Tansonville. — Guillaume de Durcet devint en 1531, chanoine de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, mourut en 1540.

Présent au partage : Maître Florent Arrachepel, sieur de la Rachepelière. Il avait quitté Châteaudun, et demeurait dans sa terre. — Nicolas de Durcet, écuier épousa Jeanne de Villequoy, et portait, en 1533, le titre de seigneur de la Martinière. — Yvonne de Durcet, demeurait aux Ys, où son mari Nicolas de Castaux, écuier, était procureur.

Robert III, de Durcet, succède à son père à Tansonville. Il eut pour femme Richarde Le Gabilleux, d'une famille noble, qui possédait en la paroisse de Blandainville.

— En 1581, François de Durcet, lieutenant de la troupe des gens de guerre, en logement à Dangeau.

Robert de Durcet achète, en 1622, de Louis Costé, sieur de la Liberdière, la terre et petite seigneurie de la Grenoillère près Marigny, consistant en logis manable, grange, étable et autres bâtiments, plus *trois muids* de terre qui en dépendent. Mais, à l'occasion de cette terre, dont on le supposait seulement fermier, les habitants de Saint-Jacques chargés d'asseoir le chiffre des tailles, voulurent l'imposer. Il en appela. Il est probable que le résultat lui aura été favorable.

Il existait, en ce temps-là, un moulin à eau, dont la chute d'eau est encore visible, en avant du pont sur la Tironne. C'était le moulin de Champcé. De l'autre côté du chemin, on trouvait une maison de journalier, appelée la *Masure*.

Le nom de ce moulin était, dans l'orthographe ancienne, Champ-sec, justifiant bien la physionomie de l'emplacement. Messire René Bridier s'intitule seigneur de Champcé, en 1633.

Robert de Durcet avait épousé Jeanne Abot, d'une famille seigneuriale du Perche. Nous avons les armes de cette dame, sur un vaste plat d'étain, qui doit provenir d'une vente de Tansonville.



En 1665, devenue veuve, elle fait faire les portes de l'entrée de Montjouvain et les portes des grandes écuries. Son fils habitait cette seigneurie. Oliveau, dont un pré seul porte le nom, était alors un moulin et une maison d'habitation. — A côté de Tansonville. se voyait Mainsonfort, petit manoir des cadets de la famille, avec quelques bâtiments agricoles et des terres.

Florent de Durcet en est le propriétaire, en 1611.

En 1658, M. Huet, curé de Saint-Jacques, donne autorisation à Henry de Durcet, sieur du Haut-Bois, écuier, d'aller se marier, en la paroisse de Rebreschien (Loiret), avec demoiselle Louise du Lac, fille de feu François du Lac, chevalier, seigneur de Buttement, et de Marguerite de Morainville.

Le temps, qui détruit tout, n'a rien laissé de la Cussardière, lieu habité près d'Oliveau, ni de la métairie des Verries, consistant, (1615), en bâtiments et 41 septiers de terre. Pierre de Durcet, écuier, recueillit l'héritage de Robert, son père. Il avait contracté mariage en 1648, avec demoiselle Colombe de Chambray. Une fille leur naissait, en 1651, puis en 1654, un fils nommé Frédéric. Elle était veuve en 1673, et avait épousé, en secondes noces, René du Mouschet, sieur de Saint-Eman. Le moulin de Champcé appartenait à ses enfants.

En 1681, 14 avril, Frédéric de Durcet, chevalier, sieur de Montjouvain, fils de Pierre de Durcet et de Colombe de Chambray, et demoiselle Françoise de Robillard, fille de feu Jean François de Robillard, chevalier, sieur de Mirougrain, écuier de la Grande-Duchesse de Toscane, écuyer de Madame, et maître d'hôtel du Roi, et de dame Marie Thibault, reçoivent la bénédiction nuptiale, en l'église Saint-J. d'Illiers.

Le seigneur de Tansonville, en 1681, est Robert de Durcet et Jeanne de Serizy, son épouse.

Robert-François de Durcet, marié à Claire de la Motte de Saint-Loup, lui a succédé, en 1710. Le sire de Tansonville est capitaine au régiment (1) de Foix (le duc de Foix était marquis d'Illiers).

Alexandre Robert de Durcet de Tansonville épousa le 4 février 1745, en l'église de Lèves, demoiselle Elisabeth Duroux de Gaudigny. Il était capitaine au régiment de Foix-Infanterie et chevalier de Saint-Louis. Ce mariage, par empêchement de parenté, fut reconnu nul, et dut être revalidé par dispense.

Mais dès 1744, le nom de Durcet a disparu du manoir de Tansonville. C'est maintenant Jean Despéraire, écuier et Catherine Costé de Champérou, son épouse, qui en sont devenus propriétaires. En 1763, François-Robert Levacher, contrôleur des guerres, administrateur de l'hospice d'Illiers, est seigneur de Tansonville.

L'année 1781, voit entrer dans le vieux manoir, de peu d'apparence, un nouveau maître. C'est Jean-Baptiste-Michel Estienne. Il y passa la Révolution, et vécut jusqu'après 1860.

M. de la Balme, un de ses nombreux héritiers, en prenait possession vers 1873. Enfin M. le comte Eugène d'Aymery, issu, par sa mère, de l'ancienne famille de Gasville, bien connue dans le département, en est aujourd'hui le possesseur. Il descend de Jean d'Aymery qui, au XVI[e] siècle, était seigneur patron de la paroisse de Ferrière, en Brie.

(1) 1708 : Frédéric Lumière, natif de Dangeau, ouvrier serger, sur le point de partir pour entrer dans la compagnie de M. de Durcet, au régiment de Foix, fait son testament à Illiers.

## 5°. — La Caillardière

Une ferme, dans la plaine, représente seule aujourd'hui cette seigneurie qui n'eut jamais de château.

Charles Rou, dit de la Haie, sieur de la Caillardière, ouvre la série des seigneurs connus, en 1448. Il passe un contrat de vente en faveur de Jean Le Conte, sieur de Villeneuve (Montigny) en 1486. Son épouse se nomme « Alison », dans un autre endroit « Catherine du Vivier ». A cette même époque, c'est lui qui représente Miles d'Illiers, évêque de Chartres, dans les actes concernant ses biens de famille. Mathry Rou, son fils a l'âge d'homme en 1482. — Il loue son étang, au-dessus du Plessis-au-Retz (Vieuvicq), et donne l'espoir d'un bail de son second étang, qui est contigu au premier.

En 1513, on cite « la demoiselle de la Caillardière ».

Est-ce Janne de Beauvais qui, marraine en 1594, aurait épousé René de Beauvais, devenu ainsi sieur de la Caillardière ? Il est probable.

En 1621, René de Beauvais vient rendre foi et hommage au château d'Illiers, pour la seigneurie de la Caillardière. — On est étonné de trouver dans les minutes d'un notaire de Châteaudun, un legs de demoiselle *Anne de Beauvais*, en faveur *des pauvres de Genéve !* Tandis que la famille est restée catholique, Anne, entraînée par l'exemple des demoiselles de Courcillon, aurait passé à la religion réformée.

Le 10 novembre, 1607, René de Beauvais, sieur de la Caillardière, vend pour 800 livres tournois, à Pierre de Bracquemont, demeurant à Chartres, la *terre et seigneurie de Feugerolles* (terres en une pièce) au bord de la rivière de Thironne, jusqu'au moulin de Poncet, etc.

Jacques de Beauvais succède à René, de 1634 à 1675.

1671. A cette date, il marie sa fille Claude avec René de la Chaire, sieur de la Landre, née de sa femme, Anne de Gaubert.

Jacques de Beauvais mourut, et son fils, âgé de 26 ans fut, lui-même emporté prématurément.

François de Beauvais fut, après eux, seigneur de la Caillardière. En mourant, il laissa des enfants en bas âge. Conformément à la législation et aux coutumes du temps, maître Girard, curé de Saint Jacques annonce au prône qu'on mettra *en adjudication*, au rabais, *le bail des enfants mineurs* de feu François de Beauvais, sieur de la Caillardière et de Claude de Chalet : ces enfants sont Charles, François et Henriette de Beauvais, à la diligence de leur tuteur Claude de l'Espinay, sieur de la Belendrie. Les adjudicataires seront tenus de les nourrir, gouverner et envoyer aux petites écoles. Il sera procédé, aussi, à l'adjudication de tous les logis (16 janvier 1689.)

Un Jacques de Beauvais conserve la Caillardière. Il avait épousé Anne du Bouchet. Elle est veuve en 1723. — De 1739 à 1753, nous trouvons Robert de Beauvais.

## 6°. — Haute et Basse Charmoie.

Deux petites seigneuries distinctes, parfois réunies dans les mêmes mains. La Basse-Charmoie doit peut-être son nom à la légère dépression de terrain sur laquelle elle est assise. C'est encore une maison de campagne cachée dans la verdure : à côté, la ferme. Sur le bord du chemin, un chêne plusieurs fois séculaire et d'une énorme circonférence. La Charmoie avait sa *Justice*, qui se rendait au bout de la rue de ce nom, sur le bord des fossés de la ville.

En 1448, Jean de Villeneuve, écuier, sieur de la Charmoie, est procureur de maître Guy, de Sourches, seigneur de Rabestan (1).

(1) Voici ses recettes en 1448.

| | |
|---|---|
| Fermage du moulin de la Billanche. | 60 sols t. |
| — — de Montfichard. | 12 » |
| Rente d'une masure et terrain. | 40 » |
| — d'une maison. | 2 sols 6 deniers |
| Loyer d'une pièce de terre. | 10 sols. |

Pierre de Villeneuve vient après lui. A ce dernier, a succédé Jean de Villeneuve qui était mort avant 1480.

Robert de Villeneuve, écuier apparaît en 1481.

Indépendamment de la Charmoie, il est seigneur du fief de Belleville, à Bailleau-le-Pin (1512).

Un frère du sieur de la Charmoie, est prêtre et porte le titre de sieur de Belleville.

En 1549, un autre ecclésiastique, Troillier de Villeneuve, seigneur de la Basse-Charmoie, est curé de Saint-Avit-les-Guespières. — Le Chesnay et plusieurs petits fiefs des environs relevaient de la Charmoie.

Jean le Vasseur, bourgeois d'Illiers, seigneur d'une des Charmoie, meurt en 1583. Marie Paron, sa veuve, personne riche prêta, plus d'une fois, des sommes d'argent, pour obliger la ville ou des particuliers, à l'époque difficile de la Ligue. Elle marie sa fille, Jeanne Le Vasseur, à noble homme François de Cornuères, sécrétaire du comte du Lude (1583).

Pierre de Villeneuve, écuier, sieur de la Charmoie se fait représenter par Mathurin Ménager, pour aller rendre foi et hommage à Louis de Conan, en son château de Rabestan. Il avait épousé Louise des Masis. — Demoiselle Anne de Villeneuve et sœur, sans doute, de Pierre, est dame de la Haute-Charmoie, épouse en 1592, François de Loutreit, écuier, sieur de la Barre (Illier). Elle loue sa terre seigneuriale.

En 1595, dame Marie Parron, veuve Le Vasseur, vend la coupe de 8 arpens de bois, à la Haute-Charmoie. (Il n'en reste plus rien). — En 1604, Jacques de Loutreit, sieur de la Barre, se laissa emporter à la colère, auprès de la Haute-Charmoie, et se livra à de regrettables voies de fait, sur la personne de Jacques Pottier, marchand à Illiers, au point de mettre sa vie en péril. Déféré à la justice, il fut emprisonné à Orléans. C'est pour se libérer qu'il vendit des immeubles.

En 1615, Louis le Vasseur épousait Elisabeth de Thullières.

Isaac Falloud, d'une famille de praticiens, ancienne à Illiers. devient seigneur de la Haute et Basse Charmoie (1661). Lui ou son père, du même nom, fut intendant de Monseigneur l'Arche-

vêque d'Alby (peut-être de Grimaldy, dont la famille possédait la seigneurie de Mothereau). Il meurt en 1673. Le nom de sa femme était Marie Boutrou. Elle vit retirée à Chartres en 1681.

Marie-Henriette Fallou, fille de feu Isaac Fallou et de Henriette de Beauvais, de la Caillardière, épouse, à Illiers, en 1732, maître Claude Belier, sieur du Chesnay.

Elisabeth de Thulières, veuve de Louis le Vasseur continuait à résider à la Haute Charmoie, en 1731. L'année 1737 amena un procès entre Claude Bellier du Chesnay, seigneur des deux Charmoie, et Louis Guillard, avocat, pour la succession d'Isaac Fallou. En 1753, Henriette de Beauvais, dame de la Charmoie était décédée, à 71 ans.

Alexandre-Claude Bellier du Chesnay, seigneur de la Haute et Basse Charmoie, épouse en 1760 Marie-Anne Marceau de La Fosse.

C'est lui qui reste propriétaire de ces petites seigneuries, pendant la Révolution.

L'emplacement de la modeste demeure de la Haute-Charmoie est mis en valeur ou occupé par les fosses d'une tuilerie.

## 7°. — Le Chesnay.

Il y a vingt ans, on voyait encore, sur la pente du côteau du Loir, en face de la Billanche, les fossés du château qui fut le Chesnay. La maison seigneuriale occupait peu de place. L'espace réservé à la porte et au pont-levis était étroit. La ferme était au dehors, ainsi *qu'une vigne*, encore cultivée en 1793. La piste de la société des Courses a fait disparaître ces derniers vestiges. Quelques maisons de particuliers s'étaient groupées autour du castel. Mathry Regnier, en 1478, demeure à la *Chesnaye*, paroisse Saint-Jacques (L'orthographe de ce nom a bien varié). Cette contrée relevait de la justice de Meslay-le-Vidame. Jeanne de Chartres est, en 1406, veuve de Guillot du Chesnay. Robert de Villeneuve

est sieur du Chesnay, en 1478; un peu au-dessus de ce lieu, existait, alors, un bois qui portait le nom du sire de Villeneuve.

En 1487, vivait, avec le titre de sieur du Chesnay, Jean de la Ferrière, ainsi que Catherine de Villeneuve. Cette dame épousa, après la mort de son mari, 1512, Pierre de Saint-Pré, sieur de la Motte

1512. Ce sont les fils de Jean de la Ferrière, François et Mathry, qui demeurent en ce lieu. Leur sœur, Jeanne de la Ferrière, a épousé Guillot Bautlier. Ils font un accord avec Pierre de Saint-Pré, devenu veuf.

Dans plusieurs de ces petits châteaux, on trouve au XVI[e] siècle, un prêtre soit chapelain, soit précepteur. Maître Denis Hamelin, demeure au Chesnay, en 1549. Julienne de Honville, veuve de Jacques de Varennes, se trouve au Chesnay en 1583. Son mari, sieur de Chevigny, était protestant.

En 1571, ce gentilhomme était voisin de l'abbaye de l'Aumône, près Marchénoir. Il rendit un important service aux religieux. Ce fut de conserver *les titres* de l'*Abbaye*, pendant les guerres civiles, alors que les soldats de la Réforme occupaient le monastère. En reconnaissance, ils lui consentirent un bail de la ferme de Rimbert, à la Colombe, pour 99 ans. 1588-9. Jacques de la Ferrière, écuier, sieur du Tartre, demeure au Chesnay, avec Sara Foucher, sa femme. Il était capitaine de 50 hommes d'armes, sous les ordres de messire de Blosset. Un cheval de prix, acheté par lui, à la date de 1589, indique un départ pour l'armée. Sara Foucher était veuve en 1595. Elle loue sa maison de la Charrière, et continue en 1606 à habiter la demeure seigneuriale.

L'héritière du Chesnay, Judic de la Ferrière, fille majeure de feu Jacques, sieur du nom, et de Sara Foucher, épouse en 1621, à Illiers (du moins quant au contrat), Pierre des Jardins, écuier, sieur de Bruière et de Richebourg. Les futurs déclarent 1500 livres de part et d'autre, le surplus sera, en propre, à chacun. Nous ne voyons point figurer la mère, parmi les témoins. Le mariage eut lieu à Méréglise.

— Vers cette époque, Marin du Chesnay, seigneur dudit lieu, avait épousé Lucrèce de Cosne, qui lui survécut.

1636, Gédéon de la Ferrière, sieur du Tartre, demeure à Illiers. En 1644, de concert avec Marguerite de Meaucé, son épouse, il *vend la seigneurie* du Chesnay à Denis Guespin, écuier, sieur de Saint-Eman, capitaine général des Mines, et à Jacqueline Lecomte, son épouse, le manoir « enclos de fossés », la ferme, bâtiments, pressoir et colombier, verger, bois-taillis, et 100 arpens de terre, le tout venant, en grande partie, de demoiselle Sara Foucher.

En 1657, Denis Guespin, sieur de Saint-Eman et du Chesnay, et demoiselle Jacqueline Le Comte, son épouse, avaient vendu cette terre à Etienne Cheminais, écuier, sieur de la Forêt (Illiers) et de Badonville, conseiller au Conseil d'Etat, pour 66 livres de rente (après avoir reçu 1200 livres). La dame reste veuve, à cette date, tutrice de ses enfants mineurs, Denis de Guespin et Angélique-Marie, qui épousa Aignan Gallais. Le nouvel acquéreur, qui possédait, à la Forêt et Beaurouvre, mais demeurait à Châteaudun, avait pour fils, le Père Cheminais, jésuite, orateur distingué, dont les sermons ont été imprimés.

En 1681, la propriété fut saisie, et un placard mentionnant le détail de la saisie et la désignation des biens, *attaché aux clous de l'auditoire de Rabestan*. Le principal manoir avait 4 chambres basses, 4 cheminées, était couvert en tuiles : deux écuries et une petite cour, enclose de fossés, le tout en mauvais état de réparation : un petit pont de charpenterie et carreaux : une basse-cour près le manoir, dans laquelle il y a les bâtiments du fermier, un colombier à pied, une vigne de deux septiers de terre, partie en friche. « Derrière le logis, un petit bois taillis, pâtures et bréhaudages, 4 arpens de labour, arbres fruitiers, le tout contenant huit arpens d'un tenant. Au midi, l'allée du Chesnay. » Il y avait au moment de la Révolution, une pépinière (1798).

Il paraît qu'une demoiselle Guespin épousa Jean Belet, avocat en parlement, et qu'il se trouva seigneur du Chesnay en 1675, mais par acquisition. Car Paul-Augustin Belet, capitaine au régiment d'Artois, se reconnaît propriétaire de la seigneurie du Chesnay, en 1711, comme héritier de dame Guespin, sa mère, de la succession de feu Jean Belet, son père.

En 1732, Alexandre-Claude Bélier du Chesnay, est défunt.

Claude Bélier, avocat au siège présidial de Chartres, épouse, cette même année, Marie-Henriette Fallou. Il est seigneur du Chesnay, et le devient et de la Haute et Basse Charmoie. Il y demeure pendant la récolte (1).

En 1776, Claude Belier du Chesnay, écuier, secrétaire des maréchaux de France, à Chartres. Son fils épousa, en 1760, Marie-Anne *Marceau* de la Fosse, fille de feu Pierre Marceau, sieur de la Fosse, entrepreneur des ouvrages du roi. Le sieur du Chesnay vivait encore, sous la Révolution. Il obtient l'autorisation de quitter Chartres et de venir au Chesnay, pour y surveiller ses récoltes. Tant la liberté, était grande, à cette époque ! Alexandre Claude Belier du Chesnay s'est fait un nom, dans la littérature. Il est l'auteur de La *Bibliothèque des Dames* et des soixante six premiers volumes de la *Collection des Mémoires, relatifs à l'Histoire de France.* Il mourut à Chartres, en 1810.

## 8° — Le Rouvray

Une habitation de maître, environnée de fossés d'eau, une petite ferme au dehors : au couchant, un assez grande étendue de bois : tel est Le Rouvray. La chapelle qui s'élevait dans la cour, en face de la maison, n'existe plus depuis longtemps.

Guillaume du Rouvray, d'après le Livre Blanc de l'Evèché, vivait entre 12 et 1300. Il tenait de Guillaume de Meslay-le-Vidame, des terres à Saint-Eman. Eudes et Richer du Rouvray sont mentionnés à la même époque. Denis-Guillaume, écuier, paraît être un seigneur du Rouvray, en 1447 et années antérieures.

Mathry-Guillaume a pu être son fils. Il est authentiquement possesseur de cette seigneurie, en 1481 : « En la censive de Ma-

(1) En 1753, dans l'acte d'inhumation de Henriette de Beauvais de la Caillardière, veuve d'Isaac Fallou, sieur de la Charmoie, Claude-Alexandre Belier est dit « son petit-fils ».



CHATEAU DU ROUVRAY


UNIV.
OF
MICH.

thry Guillaume, écuier, à cause de sa terre du Rouvray (Notaires d'Illiers).

Damoiselle Robine Cochereul, dame douairière du Rouvray, veuve de Mathry-Guillaume, donne quittance, en 1482, de rentes à elle dues, à Bréviande.

Florent de Rouvray, frère de Mathry du Rouvray, dont mention est faite en 1513, était mort en 1544. A cette date, Mathry et Robine de Cochereul ne sont plus. Le partage se fait entre leurs enfants. Un titre que le regretté M. de Lubriat, propriétaire du Rouvray, a bien voulu nous communiquer, fait la lumière sur l'état de la famille, à cette époque. Les enfants et héritiers sont :

1° Jean du Rouvray l'aîné, seigneur du domaine.

2° Antoine du Rouvray. En 1581, il est qualifié seigneur du Rouvray. Devant Etienne de Pardieu, notaire à Illiers, il achète de René de la Ferrière, sieur de Saint-Maurice de Gallou, bailli et capitaine de Chartres, son droit de fief sur 3 arpens et 1 minot de pré, à Marigny (Illiers.)

3° Maître Robert du Rouvray, maître et administrateur de la chapelle des Trépassés (à la cathédrale ?), curé de Bretonnière.

4° Jean du Rouvray-le-Jeune, écuier, maréchal des Logis de Monseigneur le Duc de Longueville.

5° Claude de Loutrel, écuier, sieur de la Barre, mari de Dauphine du Rouvray : — enfants de Mathry et de Robine de Cochereul.

6° Hélène, 7° Anne, 8° Anne l'aînée ; veuve de Pierre de Broc, seigneur de Peronville : filles de Florent du Rouvray et de Marie de Trouillart, encore vivante. Anne du Rouvray, (sans doute la jeune) épousa Florent de Brimeur, sieur de Jutigny, dont elle était veuve en 1577.

Les héritiers nommés plus haut auront leur part de père et de mère, et participeront aux acquêts faits par ces demoiselles. Dame Marie de Trouillard conservera, sa vie durant, l'usage du vieux bâtiment de Fontenay (voisin du Rouvray).

Dauphine du Rouvray était veuve en 1577.

Mais le membre le plus illustre de cette famille est Jean du

Rouvray l'aîné, sans doute frère du père des héritiers nommés plus hauts.

Un acte de notaire d'Illiers, du 26 novembre 1549, le fait figurer, par procureur, dans une acquisition de terre, proche le Rouvray. Il est alors *vicomte* de Longueville, bailli de Longny, capitaine de Parthenay, président de la chambre des comptes du comte de Dunois, maître d'hôtel du Duc de Longueville, Seigneur du Rouvray et des Champeaux. C'est son neveu, Antoine du Rouvray, archer de la compagnie du duc d'Enghien, qui le représente.

En 1585, Antoine du Rouvray, sieur dudit lieu, habite le Rouvray, avec Marguerite Du Han, son épouse.

Il y a, au milieu de ce siècle, un chapelain au château, c'est maître Guillaume Chastellier. En 1590, Antoine fait une transaction, à Illiers, avec Guillaume Bellier, élu pour le roi. Delphine du Rouvray, veuve, demeurait au Rouvray. — A la date de 1596, Charles de Voré, écuier, sieur de Guilbaut, demeure au château (1). Il achète une récolte de Martin Charron, *laboureur à Fontenay*. Nous mentionnons à dessein, ce détail pour montrer qu'il y eut là, à 200 mètres du Rouvray, un hameau, ferme, moulin à vent, disparus depuis longtemps. Charles est veuf de Anne du Rouvray. Ses enfants *sont héritiers* de leur ayeulle, Marguerite de Han (femme d'Antoine du Rouvray).

C'est ce qui explique la nouvelle généalogie. 1621, René de Voré, écuier, sieur du Rouvray (2), époux de Françoise de Reynier, est parrain à Saint-Hilaire, leur paroisse. En 1613, il vend la coupe du bois du Rouvray, dont son frère, Charles de Voré, a la moitié. La guerre de la Ligue, les impositions et tant de causes d'appauvrissement semblent avoir mis un instant la gêne au Rouvray. En 1604, Charles et René de Voré font un emprunt de 25 livres, à Claude Loiseau, huissier au Châtelet, représenté par sa femme habitante d'Illiers, emprunt garanti par 100 livres de laine, livrables à *la tonte prochaine* :

(1) En 1697, Anne de Barville demeure aussi au château.

(2) René de Voré et Françoise de Loutrel, veuve de Nicolas de Péronville par sentence du bailli de Chartres, ont seuls droit de faire arrêt sur ce qui est dû à Louis de Commargon, sieur de Beauvilliers.

Jacques de Cosne, écuier, est sieur du Rouvray, en 1642 : tandis que Pierre de Cosne est seigneur du Houssay, en Theuville, du Rouvray et de la Brosse. Charles de Cosne, lui succède, en qualité de seigneur du Houssay. Un double mariage se célébra, en 1658, dans la chapelle du château du Rouvray. Le 25 février, Jacques de Reviers, écuier, sieur de Souzy, épousait demoiselle Françoise de Cousturier, veuve de Pierre de Cosne, sieur du Houssay, et le même jour, François de Cosne contractait mariage avec Charlotte de Reviers.

François de Cosne, sieur du Rouvray, possède le domaine. Il mourut en 1672, et fut inhumé au cimetière de Saint-Jacques.

— Henri de Cosne, marié à Marie-Françoise Davaleau, est seigneur du Rouvray avant 1700.

— Louis-Henri de Cosne et Anne Bercher possèdent, après eux, la seigneurie.

1763. Gilles-Henri de Cosne et Marguerite L'homme de la Pinçonnière (1). Le sieur du Rouvray mourait en 1792 et fut inhumé à Saint-Jacques, par M. l'abbé Perdreau. Sa femme l'avait précédé, dans la tombe, en 1790. Mathieu François de Carvoisin, son gendre, sieur de Durbois et de Billancelles, officier, émigré pendant la Révolution, assistait à ses funérailles. Il avait épousé, en 1780, demoiselle Marguerite-Geneviève de Cosne.

Pendant la Révolution, les demoiselles de Cosne demeurent à Illiers. L'une d'elles au XIX[e] siècle, vivait retirée, et mourut à Jutigny (Vieuvicq). Les familles de Val et de Lubriat ont possédé, depuis, le Rouvray.

## 9°. — La Happetezière.

Encore une seigneurie disparue, et totalement inconnue à Illiers. Sa situation était entre la Patrière et la Thironne. Pierre de Langourant, écuier, et demoiselle Jeanne de Han demeurent à la Happetezière, dans la seconde moitié du XV[e] siècle. En 1488,

(1) La métairie de la Pinsonnière, au midi d'Illiers, formait cette minuscule seigneurie.

Jeanne, veuve, marie sa fille, Catherine de Langourant, avec Blaise des Hayes, écuier, sieur de la Fausarche.

Blaise Le Girard, sieur de la Happetezière est parrain à Dangeau, en 1573. — Louis de Langourant sieur de la Hapterie, 1512.

1604. Gilles de Vasconcelles, écuier, sieur de Préfontaine demeura à la Happetezière.

Le 2 mars 1549, en présence de Gilles de Hervelant, tabellion royal, Ollivier Pasquet, marchand drappier, demeurant sur « le Tartre de Saint-Hilaire » à Illiers, se rendait au lieu seigneurial de la Happetezière (pour la seconde fois) afin de remplir son devoir de vassal et porter aveu, en raison de deux septiers et mine de terre, sises au terroir de la Happetezière. Arrivé devant la porte du manoir, la tête nue, en signe d'humilité, il demande à haute voix « Monsieur de la Haptezière êtes-vous ici ? » A cette voix, s'avance Claudine, chambrière de sire René Le Roux, écuier, sieur Fouclinay et de dame Claude du Plessis, veuve de Jacques de Langourant, seigneur de la Happeterière. Elle déclare que son maître est absent. Il est, pour le service du roi, en la ville de Thérouanne, sous la charge de messire de Villebon (Jean d'Estouteville) et que sa maîtresse est allée à la messe.

Paquet fait ses offres, dont acte.

1601. François du Buisson, écuier, sieur de la Happetezière et de Boisjolly, et Renée de Vasconcelle, son épouse.

Dans la famille de Langorant, outre les membres déjà nommés, on comptait encore en 1512, maître Mathry de Langorant, prêtre; Marie de Langorant, qui épousa Brissot, praticien à Illiers, François de Langorant, sieur de la Petite-Prière.

En 1592, Pierre de la Haptezière, en est le seigneur et y demeure. Laurent Syneau, sieur du Noyer, demeurant à Charbonnières, receveur de la Herbaudière, est fermier de la Haptezière. Denise des Champs, épouse de Mathieu du Rousseau, sieur de Laulnay, et Jacques de Loridet, sieur de la Poulinière, en sont les propriétaires, en 1616.

### 10°. — Le Plessis-Nezard ou Les Cours

Un hameau qui n'existe plus, depuis longtemps, était voisin de la Happetezière, Ce village réunissait un certain nombre de maisons, La seigneurie Du Plessis a souvent été possédée par les seigneurs des Haies, qui sont presque contigues :

Thomas du Plessis, 1481.

En 1512, Mathry du Plessis, sieur des Hayes.

1582 à 1592, Pierre Du Plessis, écuier, sieur des Hayes.

En 1513, demoiselle Marie du Plessis, âgée de 15 ans, fille de Mathry du Plessis, sieur des Haies, et de feu Marie de la Mondaye, constitue son procureur pour vendre ce qui lui revient de la succession de sa mère, au pays du Maine.

Seigneurs des Hayes : 1595, Charles Le Maréchal, sieur de Chambray ; — 1449, Pierre de la Brosse ; — 1481, Huguet de Mondoucet ; — 1602, François Le Gabilleux ; — 1668, Charles de Reviers ; — 1675, Claude de Hallot ; — 1716, Jacques-André de Cosne ; — 1789, Pierre Jolly des Haies.

### 11°. — La Mairie de Fontenay-au-Perche

Près de la demeure du Rouvray, cachée dans la verdure, se trouve la Mairie du Chapitre de Chartres, dite de Fontenay-au-Perche. — *De Fontenay*, car une belle source épanche son onde limpide, près de cette Mairie. — *Au Perche*, car on est entré dans le Perche, lorsque sortant d'Illiers, on a franchi le Loir.

Le lieu de la Mairie, ombragé d'arbres, est un parallélogramme. Des fossés très larges et d'une grande profondeur, sans cesse alimentés par la fontaine, le protégeaient contre les maraudeurs. L'entrée est étroite. Un portail monumental la fermait. Des bâtiments propres à l'agriculture et un colombier, une cour, occupaient cette première partie. Puis, un second carré, plus petit que le premier, et dans lequel on accédait par un pont-levis, ou

tout au moins, un pont volant, renfermait « la Mothe » c'est-à-dire un petit manoir, demeure personnelle du Maire.

On sait ce qu'était, au moyen-âge, le *Maire* d'un Chapitre ou d'une Abbaye : un fonctionnaire tenant tout à la fois du prévôt et du garde-général, chargé de protéger les droits de l'établissement qu'il représentait, de surveiller ses intérêts et les rentrées de ses dîmes. En échange des services rendus, il avait droit à des redevances et honoraires qui n'étaient point à dédaigner. Aussi très souvent des membres de la petite noblesse ont recherché ce titre devenu un fief.

Le chapitre avait de nombreuses mairies, dans l'étendue du diocèse. Marchéville, Blandainville, Charonville, etc., avaient leur maire. Il avait le droit d'infliger des amendes pour les infractions, et les empiètements : son principal soin était de faire conduire aux greniers de Loëns, les céréales légitimement dues au chapitre. Les grains étaient amenés à la grange champarteresse, à la mairie. Aussi trouve-t-on encore un chemin très large et nivelé, passant devant ce qui fut la Brosse, en avant du Rouvray, nommé La *Merrienne*. Je pense que c'était là la voie de la *Mérie*. Louis de la Ferrière rend aveu au chapitre, en 1550, devant Gilles de Hervelant, notaire à Illiers, en qualité de fermier de la mairie de Fontenay, avec la *mothe*, fossés, viviers, maisons et cinq septiers de terre labourable, — une autre pièce contenant 20 septiers, — une pièce de pré de deux journées de fauchage, près des terres de l'abbaye de Thiron, une autre pièce contenant une journée : tout office de sergenterie. Le tiers de toutes les amendes : un droit sur les ventes : le droit d'asseoir les bornes, et un honoraire : un demi-muids de blé, à prendre sur la grange, etc., — droit sur les chanvres et lins, — droit pour le mesurage des grains et du vin, dont il conserve la mesure servant d'étalon. Il est tenu d'aller avertir les métayers d'amener leurs grains, et de veiller à l'envoi aux greniers de Loëns.

Sa mairie avait un pré, aux environs de la Fontaine-Saint-Lambert, un autre, près la fontaine de Mirougrin.

Ces redevances n'étaient point des charges imposées arbitrairement aux particuliers. Quand saint Fulbert, évêque de Chartres,

s'afflige, en apprenant la construction d'un château-fort, par Geoffroy, son ennemi, en 1020, c'est que la garnison de ce fort va ravager les terres, que l'église de Chartres possède, aux alentours. En effet, autour d'Illiers, s'étendait tout un cercle de mairies du chapitre. Donc ces biens, quant au principal, existaient avant l'an 1000. Un siècle plus tard, un chanoine et un chancelier y ajoutaient, à Fontenay-au-Perche, des dîmes et des paturages, fondation faite de leurs deniers. La plus grande partie des immeubles et des revenus du Chapitre était le produit de legs, faits par des chanoines, en vue de s'assurer des suffrages, après leur mort.

Les maires de Fontenay, venus à notre connaissance, sont : 1° Louis de la Ferrière avant 1550.

Joachim de la Ferrière, sieur de la Patrière avant 1585.

En 1597, le 18 août, tandis que la Patrière est à l'armée, sa femme, dame Marguerite de Laubier, de lui autorisée, reçoit à Melliers, l'aveu de noble homme Michel Renouart et de M^re^ Jean de Fleury, trésorier général. Elle ne peut signer, étant alors malade, au lieu seigneurial de Melliers. En 1614, elle demeure à son château des Yys. C'est cette dame qui, devenue veuve, possède la *mairie* en 1612. — Jacques de Commargon y a résidé en 1616. On saisit sur lui la terre de la Patrière. Il se retire à Beauvilliers, près Marchénoir en 1621. En 1616, il avait battu maître Sochon, lieutenant de Vieuvicq et Bullou. Il lui en coûta 100 livres et les frais.

1627. Gabriel de Péronville, sieur de la Boisguyonnière.

Marie de Péronville, dame de la Barre. En 1604, les chanoines André, Pasquier et Esme Rivière afferment les champarts de la Mairie, pour 45 livres tournois.

Il existait un moulin à vent, à Fontenay. C'est Joachim de la Ferrière, sieur de la Patrière, qui le fait construire en 1597. — Olivier Le Roux, sieur du Bouchet, demeure à la mairie, en 1621, 1637 et au delà. En 1621, en présence de dame Dauphine de Loutrel, dame du Bouchet, demeurant à la Barre, il est fait un examen des réparations à faire à la mairie. Le bois dominait dans ces constructions.

En 1767, la mairie est possédée par indivis, à cette date, par Gilles Henri de Cosne, sieur du Rouvray et Jean Desperrais, sieur de Méréglise. En 1804, un fermier résidait encore à la Mairie. Depuis longtemps, les prairies et les arbres ont couvert l'emplacement de Fontenay et de la mairie. C'est à peine si l'on se souvient qu'il y eut, là, un hameau, un moulin à vent, une ferme, une mairie. Mais le lieu, avec sa fontaine, ses larges fossés, ses prés et ses grands arbres a conservé toute sa fraîcheur.

## 12°. — La Brosse

Séparée seulement par deux cent mètres, la Brosse s'élevait en face du Rouvray. C'était une humble seigneurie dont il ne reste rien. Pierre de la Brosse, écuier, sieur des Hayes, vivait en 1449. Robinet de Han, 1481. — Louis de Han, 1513, 1550. — Louis de Han, maréchal-de-logis de 50 hommes d'armes, sous Monseigneur le comte du Lude. — Après lui, René de Broc, écuier 1582. — 1624,Réné de Voré, sieur du Rouvray et de Guilbaut. — 1658, le sieur du Rouvray, et du lieu et métairie de la Brosse.

1717. Les héritiers successifs de la famille de Cosne. — En 1770. Jean-Claude de Malard, maire de Fontenoy, abandonne toute prétention sur les communs de Guignart.

## 13°. — Mirougrain

Demeure agréable, sur une éminence, qui domine la vallée du Loir. En avant de la maison, une plante, une fontaine et un petit lac : le tout encadré dans la verdure. Il est difficile d'établir l'étymologie du nom qui, dans le texte le plus ancien, s'écrit : Mesengren. Avant 1512, vivait Simon de l'Erable, fils de Jean de

(1) La Brosse. En 1609, 21 mai, Me Jean Haverdin, l'un des chapelains des 10 autels et chantre en l'église de Chartres, vient rendre foi et hommage devant le lieu seigneurial de la Brosse, mais, celle-ci, en la paroisse de Saint-Eman. Seigneurs : Du Portail et Hélène de Broc

l'Erable et de Marguerite La Ramelle. Il était seigneur de Mirougrain. Jean de l'Erable, son fils lui succède (1), 1532-1535. François de Montaigu, sieur de Mirougrain eut, en 1552, un procès avec Simon de l'Erable, sieur de Fausserville.

Déjà en 1512, Guillaume de Montaigu, sieur dudit lieu, en qua lité de parent et de tuteur des enfants de Simon, sieur de Mirougrain, intervient pour soutenir leur droit, sur le moulin de Marrigny.

François de Montaigu, sieur de Mirougrain, est décédé avant 1583. Sa veuve Françoise de Courtalain, habite la maison seigneuriale, en 1583-1595. Mais le titre est passé à son fils François de Mirougrain, qui épousa Blanche de Fresne (de Luz-en-Dunois). En 1585, leur fils a l'honneur d'avoir pour parrain le célèbre capitaine La Patrière, qui lui donna son nom : Joachim.

De 1601 à 1614, les maîtres de Mirougrain, sont Claude de Montaigu, sieur de Mirougrain, et Esther d'Orval, son épouse.

Marie d'Orval, demeurée veuve, convola en secondes noces avec Louis de Pelet, écuier, sieur de l'Aubespine (Souasay). Le contrat de mariage fut passé à Mirougrain, en 1621. Mais ces époux allèrent demeurer à la Préquitière, (Chapelle-Guillaume). Ils reviennent pour renouveler le bail de la terre de Mirougrain.

Joachim de Montaigu a grandi. Il est devenu le seigneur de Mirougrain après Claude. La guerre fait rapidement des vides, dans la maison des gentilshommes. En 1621, Elisabeth de Vilcoy, sa femme est déjà veuve, depuis quelque temps. Remariée avec Jean de Chesnelong, écuier, sieur de Loisville, demeurant à Fresne (Luz), elle est, ainsi que son nouvel époux, tutrice des enfants mineurs de Joachim et d'elle. En 1624, elle demeure à Menainville. Jean de Courtalain, sieur de Prasville, tuteur de droit, lui a cédé ses pouvoirs, relativement aux enfants de Joachim de Montaigu. Pour éviter un procès, elle fait un accord avec Marie d'Orval, en raison de son douaire, sur les terres de Baignolet et de Moutiers.

(1) Jean de l'Erable épouse, en 1532, Etiennette de Fesnière, veuve de Jean de Loriflan, sieur de Lumignon.

1652. Jean-François Robillard, sieur de Mirougrain, et Marie Thibaut, son épouse. Ce seigneur était conseiller et maître d'hôtel au roi, écuier de Madame la duchesse d'Orléans.

Une fille, nommée Françoise leur naquit, en 1645, et fut baptisée à Chartres, à Saint-Martin-le-Viandier.

En 1646, novembre, baptême de leur fils Pierre.

Michel de Robillard, écuier, est en possession de la seigneurie en 1669. La dame douairière, Marie Thibaut vit encore, en cette demeure, en 1676.

1693. Un prêtre de la famille, messire Pierre de Robillard (celui qui était né en 1646), fils de J.-François de Robillard et de dame Marie Thibaut, est seigneur de Mirougrain. Il préside, en l'église Saint-Jacques, à l'inhumation du bailli, Michel Proust.

Contrat de mariage, en 1679, entre René de Tarragon, écuier, sieur de Chatonville, et Jeanne-Françoise de Robillard. Sa sœur, Françoise de Robillard, épouse Frédéric de Durcet, chevalier, sieur de Montjouvain en 1681.

Messire Pierre de Robillard, prêtre habite habituellement Mirougrain, avec sa mère, veuve, fille de noble homme Michel Thibaut.

### Vente de Mirougrain

1712 (20 février). Frédéric de Durcet, sieur de Maisonfort et Françoise de Robillard, son épouse, demeurant à Montjouvain, vendent à Jacques Segretain, marchand, époux d'Agnès Péan, veuve de Jacques *Jouvet*, pour le *fils* mineur de cette dame, nommé Jacques Jouvet, la terre, ferme et métairie de Mirougrain, avec 118 septiers de terre, 9 à 10 arpens de pré et environ 24 de bois taillis, en *étoile* et en *garenne*, des deux côtés, près de l'étang — et un clos de vigne, de l'autre côté de la rivière... pour 24000 livres.

L'enfant devenu homme est, en 1736, sieur de Mirougrain, et épouse Louise-Geneviève Gaucher, en 1739. C'était la fille du bailli. Il périt, par un regrettable accident, le 3 avril 1739.

Il était à Paris avec Maître Hezard, d'Illiers, et un jeune homme, tous trois en voiture, le jeune homme en arrière. Le co-

cher, en état d'ivresse, les conduit et les verse dans la Seine. Le sieur de Mirougrain est noyé, ainsi que le jeune homme, maître Hezard put échapper.

Les héritiers de Jacques Jouvet de Mirougrain étaient 1° Dame Marguerite Houy, sa veuve ;

2° Jean-Jacques Jouvet de Mirougrain, y demeurant ;

3° Louis-Jacques Jouvet de Mirougrain, marchand à Luigny, pays de sa grand'mère Agnès Péan.

Ils possédaient entr'eux en 1786 :

La terre et seigneurie de Mirougrain, 25 septiers de terre au Noyer, où il y avait un manoir.

A la date de 1786, Jacques Jouvet de Mirougrain, épousa Marie-Anne Hunon, fille d'un épicier.

Le fils aîné, Jean-Jacques Jouvet, entra en possession de la seigneurie de Montjouvain. En 1774, au service funèbre, célébré à Saint-Jacques pour le roi Louis XV, le sieur de Mirougrain dirigea lui-même la construction d'un catafalque, qui fit l'admiration de tout le monde. Jacques Jouvet mourait en 1785. Assistaient avec les notabilités de la ville, à ses funérailles : Pierre Jouvet et Jean-Baptiste-Alexandre Jouvet de Mirougrain.

## 14° — Montjouvin.

Ce petit château était situé dans une position agréable, sur l'escarpement que forme la vallée de la Thironne. Aux environs, des souvenirs celtiques : une imposante tombelle, et sur l'autre rive, un menhir druidique. Nous ne pensons pas que le lieu tire son nom de « mons Jovis ». Car à l'entrée de cette forêt du Perche, le culte des Romains n'a point pénétré ; en revanche, le culte druidique est bien démontré. On s'est basé sur la forme moderne du nom. Il diffère dans l'antiquité. C'est Mongevin.

Herbert de Mongeven est témoin d'une charte, en 1139, au Cartulaire de Notre-Dame de Chartres (1).

(1) En 1111. Robert de Montguien, témoin d'une charte pour Moulhard. — Dans une autre : Robert de Montègiven (Cartulaire Saint-Père, II).

Perrin de Mongeuvin, écuier, en la paroisse de Boisgasson 1397, paraît se rattacher à cette seigneurie.

Simon de l'Erable, écuier, héritier de ses père et mère, Jean de l'Erable et Marguerite la Ramelle, donne en location, une noue, assise « au Gué de Mongevin, près le Pont de Mongevin », 1478.

En 1420, Jehan de Montgevain, écuier, sieur de Villemesle. — Jean Joudart, licencié en lois, rend aveu, en 1531, à René d'Illiers pour Montjouvin (Dunois).



Montjouvin

1601. Jean de Biziou, écuier sieur de Montjouvain, commissaire de l'artillerie du roi, en 1613. En 1619, il est gouverneur de la ville et château de Sully. Son frère Robert de Biziou, sieur de Bossé, y demeure aussi à la même date. La terre de Montjouvin est saisie féodalement. Aveu n'a pas été rendu à la seigneurie de Fumesson, dont relève Montjauvin.

1177. « Guillaume de Montgivem (Cartulaire de Marmoutier, Dunois).

Les deux frères, s'engagent à payer 50 livres tournois à René Esnault, naguères receveur de la Moutonnière et de Fumesson. Demoiselle Jacqueline Le Bellanger, (femme de Jean de Biziou), par son testament, passé à Sully, avait légué la moitié de la terre de Montjouvin, au sieur de Bossé (Montemain).

Thomas de Biziou, sieur de Bossé, et de Montjouvin avait épousé Claude Courget, et vivait en 1629-1642. La famille de Durcet, à qui appartenait le château de Tansonville, voisin de Montjouvin, s'allie à la famille de Biziou. Car François de Durcet, écuier, en est seigneur, à la date de 1655. Il y faisait son testament le 28 décembre 1677, en présence de André de Halot, sieur de

Bullou et de Mathurin Lespès, maître chirurgien. Il ordonne que l'on distribue la valeur d'un septier de blé, aux pauvres, et fait différentes dispositions pieuses. Frédéric de Durcet, sieur de Montjouvin, fils de Pierre de Durcet, seigneur de Tansonville, et de Colombe de Chambray, épousa, en 1681, Françoise de Robillard, fille de feu J.-François de Robillard, sieur de Mirougrain. En raison de la parenté, Colombe de Chambray habitait, peut-être momentanément, Montjouvin, dès 1661. — Les époux Frédéric de Durcet, empruntaient, à constitution, en 1708, de dame Morize du Mouchet, veuve de Jacques Joseph des Lauriers, demeurant à Mortagne, la somme de 1100 livres. — En 1733, les frères de Durcet, Pierre, Frédéric, Jean-Baptiste et Léon, tous *résidant* au *Noyer*, viennent à l'héritage de Frédéric de Durcet, sieur de Montjouvin.

Charles-Frédéric de Durcet et Angélique de Tarragon, (noble famille encore existante de nos jours,) possèdent la seigneurie (1). Le sieur de Montjouvin, mourait en 1766. Leur fille Marie-Angélique de Durcet, épousa Réné Perrier, chevalier de Villiers, sieur du Chesnay, ancien mousquetaire de la 2e compagnie de la garde ordinaire du roi, habitant, en 1767, le *lieu et château* de Montjouvin. En 1770, M. Perrier de Montjouvin a toujours son banc à l'église Saint-Jacques.

En 1793, on relève le nom des *ci-devant* nobles, habitant la commune d'Illiers. René Perrier y figure toujours. Mais une mésalliance vint mettre la discorde dans cette famille (2). La fille des seigneurs fut touchée des avances d'un jeune garçon de la ferme, et elle l'épousa, malgré ses parents. Il y eut procès, et un factum fut même publié à l'occasion de la discussion des questions d'intérêt. C'était une tradition encore vivante dans le XIXe siècle, et nous en avons recueilli les derniers échos.

Le château n'est plus. Il reste le portail et la ferme. Un simple

(1) Angélique de Tarragon, femme de Ch. Frédéric de Durcet, sr de Montjouvin, capitaine dans le Régiment de Farville, fut inhumée à l'église Saint-Jacques, le 1er juin 1736.

(2) François Prudhomme, charretier de la ferme, âgé de 18 ans épousait Antoinette Perrier, âgée de 32 ans.

fournil a gardé un souvenir seigneurial. C'est une cheminée à colonnes de pierre (blasons grattés), dans le style XV[e] siècle ; une vigne, sculptée sur bois, serpente, portant des lézards dans ses enroulements.

### 15° — La Patrière (de Beauce) (1).

Ce village est situé à deux kilomètres d'Illiers. Il n'y eut jamais de château, mais une simple demeure annexée à la grande ferme. Guillaume Breteau, écuier, la possédait au commencement du XV[e] siècle. Un texte notarié constate que l'on fait remise du fermage au métayer, vu que (pendant la guerre) le pays n'a pas été habité, la terre est restée inculte (1448). Marie Mancèle, veuve de sire Breteau en 1449, donne quittance pour la métairie de la *Perière* (aujourd'hui la Prière) qui lui appartenait. Pierre des Haies est, à cette date, héritier de Guilleaume Breteau.

Jean de la Ferrière, père de Joachim (2), possède la Patrière après la famille Breteau. Son fils en hérite (1585). C'est une des gloires du pays. Joachim de la Ferrière, sieur de la Patrière, chevalier, maréchal de camp, commandant 50 hommes d'armes, au service du roi, sous les ordres du maréchal de Lavardin, a pris part à la campagne du Poitou (1588). En cette année, étant au lieu de la mairie de Fontenay, dont il est seigneur fermier, il reçoit 138 écus sol, prix de la coupe de bois de 18 arpens, 34 perches, dépendant *des bois de la Patrière*. Nous citons, à dessein, ce détail. Car il n'y a plus ombre de bois Nous trouvons ensuite la Patrière, sous l'étendard de la Ligue. Il est cité dans l'histoire, comme ayant fait une hardie tentative, avec d'autres chevaliers, pour reprendre la ville du Mans. Au mois d'octobre 1590, il fait le siège de Maintenon.

Pendant le siège de Chartres (1591), par Henri IV, il est un des principaux capitaines sur lesquels repose le soin de la défense.

(1) Une autre localité portant le même nom, et depuis longtemps disparue, était située entre Blandainville et Epeautrolles.

(2) Joachim de la Ferrière était héritier pour moitié.

La partie du rempart, qui va de la communauté de Saint-Paul (les Dominicains à cette époque), jusqu'à la porte Drouaise,était confiée à sa bravoure. Son ancien chef, Lavardin, qui a un commandement dans l'armée de Henri IV, l'interpelle d'en bas. La seule diversité de religion empêchait La Patrière et bien d'autres, de le reconnaître pour leur roi. Aussi, lorsque le roi de Navarre est devenu sincèrement catholique, il est heureux de se dévouer à son service. La charge importante de gouverneur de la Ferté-Bernard lui est alors confiée, par le souverain. Il est mort en cette ville. C'était un homme de guerre de grande valeur. Il avait épousé Marguerite de Laubier, qui lui survécut. Elle se retira aux Yys, dans son veuvage. Cette petite seigneurie était au nombre de celles que possédait, son mari, sieur de la Patrière, de la mairie de Fontenay, des Yys, de Moinville-la-Jeulin et du fief de Bazoche. De plus, vers 1604, il avait pris possession du château de Dangers. La terre de la Patrière ne paraît pas être restée dans sa famille. En 1612, Bonnaventure Janvier, marchand à Illiers, en est propriétaire.

Elle ne contenait, alors, que 38 septiers de terre (le reste étant en bois). Jacques de Commargon, possède les bois et peut-être le domaine, en 1616. Son frère Louis loue le droit de chasse, avec l'arquebuse, mais à la condition de ne tuer que pour un jour de gibier.

En 1767, La Patrière appartient par indivis à Henri de Cosne sieur du Rouvray, et à Jean d'Espérais de Meréglise.

### 16° — La Rachepelière.

Cette demeure seigneuriale était située entre la Nicolletière et Illiers. On peut s'étonner de voir un castel assis en plein champ. Mais les premiers,qui se bâtirent là une maison, y étaient abrités, en ce temps lointain, par la forêt du Perche. Et César nous dit que les principaux, parmi les Gaulois, affectionnaient ces situations.

Eudes, chevalier, qui vivait fin du XI^e siècle et commence-

ment du XII$^e$, comme nous l'apprend une charte de Saint-Père, était connu pour son audacieuse bravoure. Il a donné son nom à son château, et ce nom signifie : « Qui *arrache les pieux.* » En avant des places de guerre, des châteaux fortifiés était une muraille, au pied de cette muraille, un large et profond fossé d'eau : mais pour rendre plus difficiles les abords, on enfonçait des pieux aiguisés. Eudes avait signalé sa bravoure, en arrachant ces pieux, sous les traits de l'ennemi. Il tenait un certain rang, dans la contrée, car il est témoin, avec le sire de Dangeau Thibault. Il était feudataire de de Brandelon. Mais lui-même avait des droits seigneuriaux au Breuil et à Marchéville. Il nous faut descendre, ensuite, jusque vers 1400, pour trouver ses descendants, mentionnés dans quelques documents. Mais ils y font bonne figure. Guillaume et Macé Arrachepel, frères, faisaient partie de la garnison, laissée au château d'Illiers, par Pierre, seigneur de cette baronnie.

Ils résistèrent, autant qu'ils le purent, à l'attaque des Bourguignons et des Anglais, à la fin de 1419 ou au commencement de 1420. La garnison fut prise, avec le château, et les frères Arrachepel mis à rançon ; un acte notarié, de Châteaudun, de cette même année, nous apprend que Pierre d'Illiers les indemnise du prix de leur rançon, attendu qu'ils étaient à son service.

Après la guerre de Cent Ans, en 1447, nous retrouvons, à Illiers, les membres de cette famille : Pierre, Guillaume et Macé Arrachepel. Un autre membre est propriétaire de Tansonville. Il vend ce domaine en 1463, au chanoine Bufferay (1). Robert Arrachepel vend neuf arpens de bois, à Saint-Eman : il est seigneur de Roussainville, en 1486. On peut croire que c'est le Robert désigné comme *tabellion*, dans les actes. En 1487, Robert Arrachepel, écuier, épouse demoiselle Catherine Breteau, fille de Mathry Breteau, sieur de la Rivière, et de Madeleine Arrachepel. La Rachepelière devint l'apanage de Fleurantin Arrachepel, prêtre, curé de Saint-Lubin de Châteaudun. En 1513, il quittait cette paroisse, où Guillaume de Durcet, son neveu, de-

(1) Colas ou Nicolas Arrachepel et Jeanne de Villeneuve avant 1481.

venait son successeur. Fleurantin se fixa à Illiers, dans une maison, rue de la Maladrerie, il y fit construire un four. Mais là, Antoine de Villeneuve, receveur de la seigneurie d'Illiers, intervint. Messire Arrachepel, par un acte en règles, déclara qu'il n'avait point eu la pensée de causer préjudice au four banal du seigneur, et que si on l'exigeait, il était prêt à le faire démolir. Il avait loué la métairie de la Rochepelière, pour 12 ans à Jean Périer, en 1481. La demeure seigneuriale semble abandonnée. Elle était environnée d'un fossé circulaire. Des particuliers habitaient près de la ferme : Jean Rousseau, arpenteur ; André Maillart Texier, celui-ci en 1594, le premier en 1582.

Peu avant 1595, Jacques de Rachepel vendit sa seigneurie à Guillaume Prévost, sergent royal. Il avait été envoyé en possession, par acte solennel, en présence de la dame suzeraine, Jacqueline de la Fayette, comtesse du Lude. Mais, un procès surgit à cette occasion. Michelle de Thulières, femme de Jacques de Rachepel, élevait des réclamations, attendu que son douaire avait été hypothéqué sur cette terre. Elle attaquait la dame du Lude. Elle consentit à se désister de ses poursuites, moyennant 105 écus d'or. Pour ce qui est de Jacques Arrachepel, sieur de Tansonville, en 1513, il passe procuration, en présence de Etienne de Champrond, sieur d'Ollé, bailli d'Illiers, en faveur de Jeanne de la Vallée, sa femme, de maître Fleurantin Arrachepel, prêtre, son oncle, et de messire Jean Arrachepel, aussi prêtre, son cousin.

En vertu, sans doute, de cette procuration, la dame loue deux septiers de terre à Tansonville ; et Fleurantin Arrachepel afferme un arpent de bois, même contrée, nommé le bois des Erignées.

Les derniers membres de cette vieille famille qui s'était conservée plus longtemps que celle d'Illiers, se retrouvent dans la région. Adrien Arrachepel habite Meliers, en 1591. Jacques Arrachepel, écuier, sieur de la Motte, demeure aux Châtelliers, en 1595, après la vente du domaine. Adrien, avait épousé Charlotte du Bouchet, il est, en 1606, sieur de la Motte, et a pour domicile Jassans, paroisse de Condeau.

Jacques, en 1600, peut-être fils du premier, nommé plus haut, seigneur de Mérobert, est fixé aux Yys (1).

Vendue à Prévost, la seigneurie passe à Jean Gouin, sieur de la Cave, habitant Nogent-le-Rotrou, mort avant 1636.

François Gouin, écuier, conseiller et secrétaire du roi, qui a pour épouse Marie Blondeau, est seigneur de la Raspelière, en 1662. La seigneurie est en 1710, la propriété de René Aubry.

L'habitation seigneuriale a disparu, en 1809, mais la ferme est toujours habitée.

Depuis longtemps, les derniers vestiges ont été effacés, et aujourd'hui la charrue passe et les moissons croissent, sur ce lieu ignoré qui fut la Rachepelière. Ses seigneurs avaient, tour à tour possédé le manoir de famille, Tansonville et Roussainville.

## 17° — Roussainville.

Au sortir d'Illiers, le Loir longe le parc de Roussainville, château d'architecture moderne. Sa façade régulière se termine, aux deux extrémités par deux pavillons en saillie. Une certaine étendue de prairie, un étang, un parc et un potager sont enclos dans l'enceinte des murs. Jadis une métairie, avec bâtiments d'exploitation et colombier se voyait dans le voisinage. Des fossés pleins d'eau environnaient la ferme, qui cultivait douze muids de terre.

Les plus anciens propriétaires connus sont les Arrachepel, antique noblesse du pays, qui a donné son nom à la Raspellière, aujourd'hui disparue, située jadis sur le bord du chemin d'Illiers à Méréglise.

Vers 1419, Guillaume Arrachepel et Macé, son frère avaient bravement défendu le château d'Illiers, contre les Anglais et les Bourguignons réunis. Il avait fallu céder devant un ennemi supérieur en nombre. Faits prisonniers, ils s'étaient libérés en

(1) Darde de Rachepel, écuier, sieur de la Rivière, demeure 1619-1624, à Bronville (Le Gault-Denis).

(2) René d'Arachepel, écuier, sieur de la Roche, avait épousé Susanne de Bousonval, restée veuve, remariée en 1625 à Adrien d'Allonville.



CHATEAU DE ROUSSAINVILLE

payant rançon. Mais ils n'avaient pas dit adieu au métier des armes. Libres, ils s'étaient hâtés de rejoindre, à Châteaudun, Pierre d'Illiers qui, par acte notarié, indemnisait les vaillants défenseurs de son château.

En 1455, Robert Arrachepel, seigneur de Roussainville, avait préféré une autre carrière à celle des armes. Il était clerc-juré de la seigneurie d'Illiers, c'est à-dire tabellion, sous la dépendance d'un notaire de Chartres.

A la date de 1486, en vertu d'une cession de Colas Arrachepel, son frère, et de Jeanne de Villeneufve, fille de Jean de Villeneufve, sieur de la Charmoye) il vendait à Florentin de Villeneufve, frère de Jeanne, cinq arpens et demi de bois, situés entre les bois de Rabestan et Montfoulon. Ils ont depuis longtemps disparu de cette contrée. En 1515, Robin Arrachepel était tabellion à Illiers.

Vers 1589, Gabriel Costé devient seigneur de Roussainville. Jean de Trouillard, sire de Bréhainville, avait en cette année donné l'assaut au château d'Illiers et l'avait emporté.

Gabriel Costé y fut fait prisonnier et mis à une très forte rançon. Ce qui donna lieu, plus tard, à un procès. Les membres de la famille de sa mère, mariée deux fois, voulurent le rendre responsable de la somme considérable, versée pour sa rançon. Né du premier mariage de Fleurentine Mestivier, avec Jacques Costé, Gabriel refusait de rendre aux héritiers de Jacques Testu, second mari de sa mère, la somme de 750 livres, moitié de 1500, qu'avait coûté sa rançon.

Il alléguait, devant le bailly d'Illiers, qu'*étant mineur*, en 1589, *et enfant de famille que l'on ne devait pas mettre à rançon*, il déclinait toute responsabilité. La sentence lui fut favorable. Mais comme les héritiers Testu voulaient en appeler, pour éviter de plus grands frais, Gabriel transigea pour la somme de 300 livres. En 1601, il est receveur du domaine d'Equilly.

Nous trouvons, en 1604, le seigneur de Roussainville au service du roi. Il devient receveur du marquisat d'Illiers, et remplit ces fonctions pendant plusieurs années. Il avait épousé Madeleine Bellier, d'une famille noble qui possédait la petite seigneurie du Chesnay, voisine de Roussainville.

Dans l'exercice de ses fonctions de receveur, en 1624, au profit de Mme la comtesse de Lude, marquise d'Illiers, il loue la métairie de Glatigny avec *la maison seigneuriale*, la garenne et les dépendances.

Guillaume Costé lui succède à Roussainville. Mais en sa qualité de conseiller au bailliage et siège présidial de Chartres, il demeure en cette ville.

Toutefois, Gabriel Costé vit toujours en 1636. A cette date, Guillaume, se faisant fort du seigneur de Roussainville, vend la métairie de Touche-Asselin (Grandhoux) à Messire Louis de Bois-Guillon (1), écuier, capitaine au régiment du Perche.

Roussainville ne fut habité qu'à de rares intervalles. En 1612, Gabriel Costé, loue sa ferme, par moitié, y compris les pigeons du colombier à pied, et continue à résider à Chartres. Son successeur est retenu par ses fonctions, dans la même ville.

Cette petite seigneurie passe, en 1661, à Louis Le Maistre, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi. Il avait épousé demoiselle Barbe Garnier. Lui aussi habite la ville de Chartres.

Jacques Gaucher (2), lieutenant du marquisat d'Illiers, est seigneur de Roussainville en 1711.

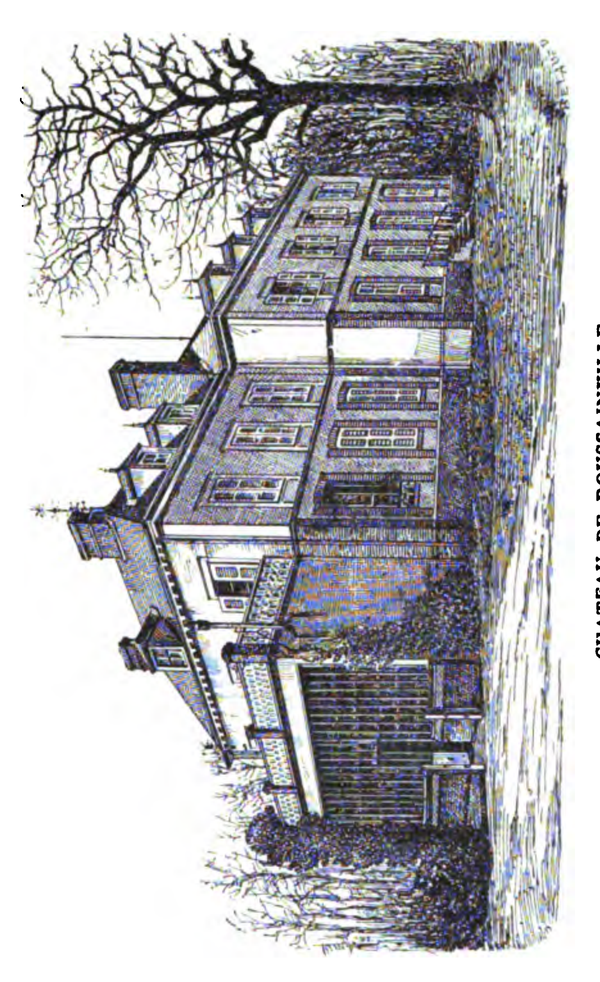
Pierre Marceau de la Fosse, habitant à Chartres, lui succédera dans la propriété de ce domaine.

Son fils et héritier fut Pierre-François Marceau de la Fosse (1765). Il mourait à Illiers en 1807. — L'année 1760 avait vu le mariage à Saint-Jacques d'Illiers, de Alexandre-Claude Bellier du Chesnay avec Marie-Anne-Louise Marceau de La Fosse.

A l'inhumation de Pierre-François Marceau de La Fosse assistaient : M. Antoine-Jean de Chabot, son gendre, Noël Fresnaye, notaire ; François Couturier de Sainte-James ; Pierre-Félix Tasset, ancien bénédictin, habitué à Illiers. — M. de Chabot, du chef de sa femme, hérita du domaine de Roussainville.

(1) Antique famille, aujourd'hui éteinte, dont nous avons assisté, à ses derniers moments, le dernier représentant.

(2) En 1716, Jacques Gaucher, bailly d'Illiers, *donataire* de dame Marie Vimars trois fois mariée 1° à M. Collin, médecin de Louis XIII, 2° à Louis le Maistre, 3° à Michel Boileau, bailly d'Illiers, loue la métairie de Roussainville qui comprenait 39 arpens par saison.



CHATEAU DE ROUSSAINVILLE

Plusieurs années après, une demoiselle de Chabot ayant épousé M. d'Arsigny, cette jeune famille devint propriétaire de Roussainville. Mais, plus communément ces derniers, comme leurs devanciers, habitaient la ville de Chartres.

M. Brault, ancien notaire à Illiers, devint ensuite l'acquéreur du château. Il l'occupait encore en 1853. C'est vers cette époque, que M. le baron Armand de Chabannes acheta le domaine, dont il vendit les terres.

Il fit agrandir et restaurer le château. Au cours des travaux, un pavillon s'écroula ; d'où surgit, un procès très onéreux pour le nouveau propriétaire.

C'était une des plus anciennes et des plus illustres familles de la noblesse française, qui venait se fixer à Illiers. L'épouse de M. le baron, M^me^ Clémentine de la More, d'origine Lorraine, était une femme supérieure et accomplie. En elle la piété et la vertu s'associaient à la distinction du savoir et aux talents. Mère de famille dévouée, maîtresse de maison intelligente et toujours gracieuse, elle cultivait la musique avec succès et se fit, spontanément, notre organiste en 1874.

M. l'abbé Carré, chanoine honoraire et professeur au Grand-Séminaire, avait été placé à la tête de la paroisse d'Illiers, peu d'année auparavant. L'arrivée d'un prêtre zélé et éloquent fut une époque de régénération pour ce pays. M^me^ la baronne de Chabannes lui prêta son active et utile coopération. Sur son initiative, on vit se former l'Association des mères chrétiennes. Au nom de ces dames, une sœur de Saint-Paul fut chargée de visiter les pauvres malades et de leur porter des secours.

Une bibliothèque parroissiale, qui compte près de 2500 volumes, fut créée, pour opposer de saines lectures à la mauvaise presse. Nous ne parlons pas des catéchismes de persévérance dont l'institution fut due en partie à cette fervente chrétienne, et à M. l'abbé Raulx, précepteur de ses enfants. Un seul survit aujourd'hui. Après être entré dans la Compagnie de Jésus, il est, de nos jours, un prédicateur estimé dont la voix apostolique retentit dans nos grandes églises du Midi. Comment, au milieu de tant d'occupations diverses, M^me^ de Chabannes a-t elle trouvé

le temps de composer des ouvrages et d'écrire d'innombrables articles ? C'est cependant ce qu'elle a pu réaliser.

Depuis la création de la *Voix Notre-Dame*, en collaboration avec M. l'abbé Dancret et M. l'abbé Ychard, fondateur de la maîtrise de Chartres, Mme de Chabannes n'a cessé de fournir à cet utile bulletin des pages aussi pieuses que bien écrites. Elle ne s'est pas bornée à ces édifiantes publications.

Sous sa plume féconde, les ouvrages se multipliaient. Nous citerons :

*La Vie de saint Thomas de Biville*, un de ses premiers opuscules. — *Le Cœur d'une jeune fille.* — *Les Fleurs de la Foi.* — *La Vierge Lorraine Jeanne d'Arc.* — *Mois de Marie de la famille.* — *La Semaine Eucharistique.* — *Histoire de Notre-Dame de Chartres.* — *Les Vies de sainte Claire et de saint François d'Assises*, etc.

Dans toutes ces œuvres, le sentiment de la vraie piété s'unit au mérite littéraire.

La santé de son mari obligea Mme de Chabannes à vendre Roussainville et à se retirer, à Chartres, près l'église Saint-Aignan. Après avoir édifié cette ville par sa grande foi et sa bienfaisance elle s'éteignit, à 82 ans, laissant, après elle, une légitime réputation de sainteté.

## CHAPITRE XV

### LE CLERGÉ D'ILLIERS, PENDANT LE XIX$^{e}$ SIÈCLE

L'église de Saint-Hilaire détruite pendant la Révolution, celle de Saint-Jacques réunissait désormais toute la commune.

Grâce au zèle de M. l'abbé Fourré, vicaire, auquel on ne peut reprocher que son titre d'assermenté, le culte, ne fut interrompu que fort peu de temps, pendant la Terreur. Car nous trouvons mentionnées des quêtes en 1798. — M. l'abbé Laurent, ancien chanoine régulier, fut le premier curé. Il n'occupa la cure que fort peu de temps (1803).

M. Corbières lui succéda. Ce fut alors que les sentiments religieux de la population, longtemps comprimés, se manifestèrent par d'éclatantes démonstrations. Un vieillard nous rappelait encore, avec émotion, les belles processions et les arcs de triomphe de la Fête-Dieu, dans le quartier Saint-Hilaire, en 1806. M. Corbières mourut à Illiers et fut inhumé au Cimetière. Il a fait une fondation de messes qui vient d'être mise sous séquestre (mort en 1818).

M. l'abbé Droneau, qui devint doyen de Montfort-l'Amaury, lui succéda en 1819. Ce fut sous son administration que la châsse, style Louis XIII, de saint Clément, martyr, dépouille de l'abbaye de l'Eau, fut rapportée solennellement du moulin de Vallière, où une religieuse l'avait déposée.

En 1820, M. Gabriel Esselin, chanoine honoraire d'Autun, prit possession de la cure d'Illiers, mais ne fit que passer.

En 1821, M. Latsch, ex-religieux d'un ordre austère, austère lui-même d'aspect et de caractère, exerça le ministère à Illiers jusqu'en 1850. Il desservit même, simultanément, Blandinville.

Très instruit dans l'art musical, il employa six ans de labeurs à construire un orgue de vingt-cinq jeux qui n'existe plus depuis longtemps.

En 1850, la paroisse sembla reprendre une nouvelle vie, à l'arrivée et sous l'action apostolique de M. l'abbé Charles Carré, chanoine honoraire, professeur de philosophie au grand Séminaire de Chartres. Ecrivain et orateur distingué, Mgr de Montals l'avait chargé de relever et de réfuter les erreurs de Cousin.

Il mourut en 1872, et repose au cimetière d'Illiers.

L'abbé Joseph Marquis, premier curé de Saint-Denis-les-Ponts, fut nommé à la cure d'Illiers, au commencement d'octobre, 1872. Il y inaugure sa 75e année, dans des temps d'épreuve, 1907.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

1°. — Charte royale de Philippe de Valois (1328) en faveur de la fondation de l'Hospice d'Illiers.

(*Tiré des Archives nationales*).

Philippe par la grace de Dieu roy de France.

A touz ceuls qui verront ces presentes lettres, salut, Sachent tuit que comme Guillaume Chartain, peletier, bourgois de Paris, nous ait supplié que nous li vousissiens admortir une maison et jardin, si comme elle se comporte, et demi arpent de terre ou environ acquis jà par luy en la ville de Ylliers ou bailliage et ou ressort de Chartres, pour la fondation d'un hospital en la dicte ville de Ylliers et avec ce vint livres de rente par an à acquerre par luy en censives et non en fiez por la sustentation des povres trespassens par ladicte ville et demourans oudit hospital, Nous de grace espeçal, de certaine science, pour le herbergement et sustantacion des povres, voulons et ottroions, que ledict Guillaume, ses hoirs, ou ceuls qui de lui auront cause ou temps avenir, trengnent et preingnent franchement à touz jourzmais, ladite maison et jardin, et le demi arpent ou environ, acquis par ledit Guillaume, et les vint livres de rente par an à acquérir par lui, comme dessus est dit, sanz ce que euls soit ne puissent estre contrains de mestre dehors de leurs mains et sans paier ou faire sur ce, ou a cause de ce finance, à Nous ou à noz successeurs, quelle que elle soit : Et voulons et ottroions que ledit Guillaume et ses hoirs ou ceuls qui de lui auront cause tieingnent lesdictes choses comme admorties, et icelles acquises, comme dessus est dit, admortissons des maintenant, sanz ce que nous ne noz successeurs y puissiens rien demander pour cause de choses acquises dessus devissées, ainsi toutes voies que lesdictes choses acquises et à acquerre soient enterinement et sanz fraude mises et converties en la fondation dudit hospital et en la sustentation des povres, si comme

dessus est devisé : Et pour ce que ces choses soient à touz jourz mais fermes et estables et aient perpétuel fermeté, Nous avons fait mettre à ces presentes lettres nostre scel, sauf ès autres choses nostre droit, et en toutes le droit d'autruy.

Donné à Saint-Denys en France, au moys de juignet l'an de grace mil trois cenz vint et huit.

Par le Roy à la relacion Mons[r] Andrieu de Florence et Mons[r] Geffroy de Beaumont.

J. Remigius.

Antérieurement aux lettres royales d'amortissement, mais la même année, le prieur de Mondonville (VI, 127) donne une lettre de Guillaume IV, seigneur d'Illiers, et de Marie de Villeray, son épouse, permettant d'acheter leur maison, pour servir d'hôpital, en la ville d'Illiers.

Le consentement à cette vente est du 1er de l'an 1328. C'était la maison, rue de l'Aumône.

---

2°. — Les Bois d'Illiers, ainsi désignés encore de nos jours. C'est une branche de la forêt de Champrond. Nous abrégeons les lettres de vente données par Geoffroy, sire d'Illiers, l'an de grâce 1313, veille de la Pentecôte.

Geoffroy, chevalier, vend à noble prince, haut et puissant, Monseigneur Charles, fils du roi de France, comte de Valois, de Chartres, d'Alençon, d'Anjou et du Perche et à ses héritiers, six vingt dix arpens et demi quartier de bois avec le tréfond, assis à Champrond, appelés les bois de Beauvais, joignant aux bois dudit Monseigneur Charles, mouvant du propre héritage du Sire d'Illiers, pour le prix de 291 livres, neuf sous et neuf deniers de Chartrain.

(Lettres données sous le scel de la Châtellenie de Chartres).

---

## ERRATUM

Trompé par un faux renseignement, nous avons indiqué, à la page 8, le partage des eaux à la Goëtière ; c'est inexact : le haut plateau de Marchéville sépare, en réalité, les deux bassins.

# TABLE DES MATIÈRES


| | | Pages. |
|---|---|---|
| | PRÉFACE | 3 |
| CHAP. I^er. | Topographie | 7 |
| CHAP. II. | Les Origines | 15 |
| CHAP. III. | Sixième siècle : Arrivée de S. Eman dans le pays d'Illiers | 23 |
| CHAP. IV. | Origine et description du château d'Illiers | 28 |
| CHAP. V. | Les premiers seigneurs d'Illiers | 35 |
| §. I. | Ingelger, 1031-1038, fidèle du comte Eudes II | 36 |
| II. | Basin, d'Illiers, 1050 à 1061 | 37 |
| III. | Ives I, d'Illiers, 1070-1102 | 38 |
| IV. | Guillaume I, d'Illiers, 1113-1130 | 39 |
| V. | Ives II, d'Illiers, 1145-1207 | 40 |
| VI. | Guillaume II, d'Illiers, après 1207 | 43 |
| VII. | Geoffroy II, d'Illiers, 1210-1250 | 43 |
| VIII. | Guillaume III, d'Illiers, 1260-1266 | 47 |
| IX. | Geoffroy III, d'Illiers, 1275-1316 | 47 |
| X. | Guillaume IV, d'Illiers, 1327-1342 | 51 |
| XI. | Geoffroy IV, d'Illiers, 1342-1352 | 51 |
| XII. | Guillaume V, d'Illiers, 1367-1405 | 52 |
| | Pierre d'Illiers, 1408 | 60 |
| CHAP. VI. | Florent d'Illiers, 1424-1475 | 70 |
| CHAP. VII. | I. Branche cadette d'Illiers des Radrets | 97 |
| | II. Branche d'Illiers de la Fourrerie | 107 |
| CHAP. VIII. | Frères et sœurs de Florent | 109 |
| CHAP. IX. | Enfants de Florent d'Illiers | 121 |
| §. IV. | Branche de Chantemesle | 132 |
| CHAP. X. I. | Sous la Ligue | 145 |
| II. | Henri IV à Illiers | 152 |
| III. | Attaque et prise d'Illiers | 156 |
| IV. | Reprise d'Illiers | 159 |
| V. | Les Daillon, seigneurs d'Illiers | 168 |
| VI. | Seigneurs d'Illiers par acquisition | 176 |
| VII. | Un sermon de S. Jacques d'Illiers | 182 |
| VIII. | Enrôlements à Illiers sous Louis XIII | 183 |

| | | |
|---|---|---|
| IX. | Une Quérimonie | 186 |
| CHAP. XI. | Les Eglises d'Illiers | 188 |
| I. | L'Eglise Saint-Jacques d'Illiers | 188 |
| II. | Eglise Saint-Hilaire | 220 |
| CHAP. XII. | La maladrerie Saint-Barthélemy | 227 |
| | L'hospice d'Illiers | 232 |
| | Bienfaisance et Aumônes | 243 |
| | Chapelle Saint-Médard du château | 248 |
| | Les Protestants à Illiers | 248 |
| | Instruction. Ecoles d'Illiers | 250 |
| CHAP. XIII. | Organisation d'Illiers au temps passé | 259 |
| 1° | Baillis d'Illiers | 259 |
| 2° | Capitaines du château | 261 |
| 3° | Receveurs | 263 |
| 4° | Notaires | 263 |
| 5° | Hygiène | 266 |
| 6° | Pharmacie | 269 |
| 7° | Assemblées de paroisse | 270 |
| 8° | Bail et évaluation de la seigneurie | 271 |
| 9° | Les arts | 273 |
| 10° | Commerce et industrie | 274 |
| 11° | Confrérie des Tanneurs | 277 |
| 12° | Les anciennes hôtelleries | 278 |
| 13° | Hameaux détruits depuis le XVI^e siècle | 281 |
| CHAP. XIV. | Seigneuries sur le territoire d'Illiers | 284 |
| 1° | La Sinetterie | 284 |
| 2° | La Grande Barre | 287 |
| 3° | Brehainville | 292 |
| 4° | Tansonville | 293 |
| 5° | La Caillardière | 298 |
| 6° | Haute et Basse Charmoie | 299 |
| 7° | La Chesnaye | 301 |
| 8° | Le Rouvray | 304 |
| 9° | La Happetezière | 309 |
| 10° | Le Plessis-Nezard ou les Cours | 311 |
| 11° | La mairie de Fontenay-au-Perche | 311 |
| 12° | La Brosse | 314 |
| 13° | Mirougrain | 314 |
| 14° | Monjouvin | 317 |
| 15° | La Patrière de Beauce | 320 |
| 16° | La Rachepelière | 321 |
| 17° | Roussainville | 324 |
| CHAP. XV. | L'Eglise d'Illiers au XIX^e siècle | 333 |
| | Appendice : Pièces justificatives | 334 |
| | Erratum | 336 |

# TABLE DES GRAVURES


| | Pages |
|---|---|
| Armoiries d'Illiers | titre |
| Ville d'Illiers | 5 |
| Tombelle de Montjouvin | 9 |
| Menhir de la Nicolletière | 13 |
| Dolmen de Quincampoix | 17 |
| Menhir de Montjouvin | 21 |
| Restitution du château d'Illiers | 25 |
| Ceinturon de chevalier, trouvé dans le château d'Illiers | 31 |
| Porte de la 2e enceinte du château d'Illiers | 33 |
| Vitrail attribué à Geoffroy d'Illiers, à la cathédrale de Chartres | 41 |
| Sceaux de Geoffroy III d'Illiers, et d'Isabeau | 47 |
| Porte de la 2e enceinte du château d'Illiers | 49 |
| Murs et tours des fortifications | 57 |
| Intérieur d'une tour du château | 65 |
| Vue générale d'Illiers | 73 |
| Tour du château d'Illiers | 81 |
| Miles d'Illiers, évêque de Chartres | 112 |
| Trumeau du grand portail de l'Eglise d'Illiers | 188 |
| Eglise d'Illiers | 189 |
| Porte romane de l'église d'Illiers, côté nord | 191 |
| Porte d'entrée de l'église d'Illiers | 193 |
| Armoiries sur une poutre de l'église d'Illiers | 196 |
| Maître-Autel de l'église d'Illiers | 199 |
| Vue générale d'Illiers | 201 |
| Porte de l'église du côté de la sacristie | 204 |
| Façade de l'église d'Illiers | 209 |
| Clocher d'Illiers | 216 |
| Niche de la tour Saint-Jacques | 220 |
| Sommet de la tour Saint-Jacques | 224 |
| Chapelle Saint-Barthélemy | 225 |
| Portrait de Florent d'Illiers et de Jeanne de Couttes | 241 |
| Portrait de Charles d'Illiers, chanoine de Chartres | 245 |
| Ecole d'enseignement supérieur à Illiers | 257 |

Hôtel des deux Anges. . . . . . . . . . . . . . . 279
Une fenêtre d'une maison en bois. . . . . . . . . . . 279
Une cheminée et son rinceau . . . . . . . . . . . . 281
Château de la Sinetterie. . . . . . . . . . . . . . 285
Château de Tansonville. . . . . . . . . . . . . . 289
Armoiries de Jeanne Abot. . . . . . . . . . . . . 296
Château du Rouvray. . . . . . . . . . . . . . . 305
Cheminée de Montjouvin. . . . . . . . . . . . . 318
Château de Roussainville. . . . . . . . . . . . . 325
Château de Roussainville. . . . . . . . . . . . . 329

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères. 2, place des Lices.